



Conseil général

Séance du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis,
du mercredi 21 mai 2025, à 19.30 heures,
à la salle du Tribunal, Avenue de la Gare 33

Présidence:

Mme Ana Rita Domingues Afonso, Présidente – UO+PS

Membres du Bureau:

M. Frank Burgy, Vice-président – UDC-PAI

M. Serge Bochud, scrutateur – UO+PS

M. Jérémie Favre, scrutateur – PLR

Mme Adeline Pilloud, scrutatrice – UDC-PAI

M. Cédric Pilloud, scrutateur en chef – UDC-PAI

M. Sébastien Rüegg, scrutateur – Le Centre

Membres du Conseil général présents (46/50):

Balmat Cyril, Berthoud Julien, Birbaum (-Bays) Sandra, Bochud Serge, Burgy Frank, Chaperon Anne-Lise, Chaperon Laurence, Chillier Pierre Yves, Colliard Ronald, Colliard (-Dévaud) Véronique, Della Marianna Gabriele, Demierre Hubert, Domingues Antonio Luis, Domingues Afonso Ana Rita, Dubrit Anouchka, Favre Jérémie, François Fanny, Gayral Boschung Isabelle, Genoud Anthony, Genoud Patricia, Glauser Frédéric, Glauser Valérie, Huwiler Alexandre, Huwiler Inès, Iriarte Colette, Jamain Daniel, Lambert Aurélien, Liaudat Karin, Liaudat Rudy, Meyer Carine, Meyer Raymond, Millasson Alicia, Pauchard Matthieu, Pilloud Adeline, Pilloud Cédric, Pilloud Rodolphe, Pilloud Valentin, Pires Morgan, Pittet José, Rohrbasser Denis, Rüegg Sébastien, Saudan Pierre Alain, Schaller Cédric, Simillion Fabian, Vial Philippe, Volery Jérôme.

Membres du Conseil général excusés (4/50):

MM. Mehdi Genoud, Jérôme Lambercy, Christian Sonney et Pierrot Vallélian.

Conseil communal (9/9):

M. Charles Ducrot, Syndic, en charge de l'administration, du personnel, de la population, des élections et des votations, des relations publiques et institutionnelles, des cultes et des religions

M. Thierry Bavaud, Vice-syndic, en charge de l'énergie, de l'environnement, des forêts

M. Roland Mesot, Conseiller communal, en charge de l'aménagement du territoire et des constructions

M. Daniel Maillard, Conseiller communal, en charge des bâtiments, du sport, de l'économie alpestre

M. Daniel Figini, Conseiller communal, en charge des affaires sociales, de la santé, des générations, de l'intégration et de la cohésion sociale

Mme Chantal Honegger, Conseillère communale, en charge du feu, de l'ordre public, des affaires militaires, de la protection de la population, de l'agriculture et du tourisme

Mme Nicole Tille, Conseillère communale, en charge de la formation, de la culture et des loisirs

M. Nicolas Genoud, Conseiller communal, en charge des finances, de l'économie et de l'industrie, de l'artisanat et du commerce

M. François Pilloud, Conseiller communal, en charge des travaux, des routes, des transports et des télécommunications, de la gestion des déchets, du cimetière et des funérailles

Rédaction du procès-verbal:

Mme Nathalie Defferrard Crausaz, secrétaire du Conseil général



Séance du Conseil général du 21 mai 2025

Ouverture de la séance

A 19h30, **la Présidente, Mme Ana Rita Domingues Afonso**, ouvre la vingtième séance ordinaire de la législature 2021-2026 et salue les membres du Conseil communal et du Conseil général, les collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale, le public et les représentant-e-s de la presse.

La Présidente. En préambule, vous avez constaté que les cartons de vote ont été mis à votre disposition sur les chaises. Je vous invite à vérifier que vous êtes en possession d'un carton de chaque couleur et que, toutes celles et tous ceux qui n'en auraient pas, se manifestent auprès de notre huissier, M. D. Maillard.

Ce soir, au vu du programme, nous n'avons pas prévu de pause.

Conformément à l'article 30 alinéa 1 de la Loi sur les communes (ci-après: LCo) et à l'article 8 du Règlement du Conseil général (ci-après: RCG), il est constaté que la séance a été convoquée selon les dispositions en vigueur.

La Présidente. C'est avec plaisir que j'ouvre cette 20^e séance ordinaire de la législature 2021-2026! La convocation du 8 mai 2025, contenant l'ordre du jour de la présente séance, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire. Il a été publié dans la Feuille Officielle n°19 et dans l'édition du Messenger du 9 mai 2024. Les membres du Conseil général ont reçu le procès-verbal provisoire de la séance du 26 mars 2025, les cinq Messages relatifs à la présente séance, le fascicule des comptes 2024, le Rapport succinct de l'organe de révision, le Rapport de gestion 2024, le Rapport final du Conseil communal sur la Proposition n°6 de Mme Carine Meyer, ainsi que les rôles des propositions et des questions mis à jour.

Je rappelle qu'en cas d'empêchement de siéger, selon l'art. 31 al. 1 du RCG, les personnes empêchées s'excusent auprès du Président ou du secrétariat communal non auprès d'un collègue. À défaut, la personne sera considérée comme absente.

Se sont excusés ce soir, nos collègues MM. Mehdi Genoud, Jérôme Lamercy, Christian Sonney, Pierrot Vallélian.

Nous rejoindra durant la séance le Conseiller communal, Daniel Maillard, qui défend ce soir l'engagement de quelques millions de francs pour la cause du Réseau Santé de la Sarine.

Appel

M. Cédric Pilloud, scrutateur en chef, pour le Bureau, procède à l'appel.

Présents:	46
Excusés:	4
Absent:	0

La Présidente. Avec 46 membres présents, nous pouvons délibérer valablement. La majorité des voix est à 24.

Ordre du jour

La Présidente. L'ordre du jour, tel que vous l'avez reçu a été validé par voie circulaire par les membres du Bureau. En effet, après sa rencontre avec la ComFin, le CC a modifié le Message n°100 en inversant les Volets A et B.

Avez-vous des remarques sur l'ordre du jour présenté?

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.



40 **La Présidente.** L'ordre du jour de la présente séance est, par conséquent, celui par lequel les
41 membres ont été convoqués. Je vous fais grâce de sa lecture

1. Procès-verbal n°20 de la séance du 26 mars 2025 – Approbation;
2. Election du ou de la Président-e du Conseil général, pour la période 2025-2026;
3. Election du ou de la Vice-président-e du Conseil général, pour la période 2025-2026;
4. Election éventuelle d'un membre PLR au Bureau, consécutive à l'élection du ou de la Vice-Président-e du Conseil général;
5. *Election éventuelle d'un scrutateur ou une scrutatrice suppléant-e du groupe PLR, consécutive à l'élection d'un membre au Bureau;*
6. Message n°98 – Comptes de la Ville de Châtel-St-Denis – Exercice 2024:
Présentation des comptes, y compris la liste des dépassements de crédit budgétaire;
Rapport succinct de l'organe de révision sur l'exercice 2024 des comptes communaux –
Présentation;
Volet B: Liste globale des crédits supplémentaires du compte de résultats – Approbation;
Volet A: Comptes de la Ville de Châtel-St-Denis de l'exercice 2024 – Approbation;
7. Rapport de gestion 2024 – Présentation;
8. Message n°100 – Administration générale - Immeubles des patrimoines financier et administratif – PAD 35 Gare de Châtel-St-Denis - Nouveau bâtiment des services administratifs communaux et cantonaux – Projet KAPLA –
Volet A: Mobilité urbaine - Aménagement des espaces publics autour du bâtiment et connectivité multimodale – Crédit d'engagement de 1 540 000 francs – Approbation;
Volet B: Construction du bâtiment – Crédit d'engagement de 24 900 000 francs – Approbation;
9. Message n°101 – Aménagement du territoire – PAD 48 Sirius – Construction de logements à structure intermédiaire (LSI) –
Volet A: Constitution d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) sur l'article 4961 RF nouveau en faveur de Coopérative Cité Derrière – Approbation;
Volet B: Génie civil – Abaissement du niveau de la cour de l'école des Misets et aménagement de places de parc – Crédit d'engagement de 1 100 000 francs – Approbation;
10. Message n°102 – Service des forêts – Acquisition d'un débardeur à pneus et chenilles, ainsi que de sa remorque de transport – Crédit d'engagement de 170 000 francs – Approbation;
11. Message n°99 – Sport – Halle triple intercommunale du Lussy – Remplacement des sources lumineuses dans les trois salles et le foyer – Crédit d'engagement de 80 000 francs – Approbation;
12. Rapport final relatif à la Proposition n°6 de Carine Meyer (UO+PS) demandant de modifier le Règlement communal des finances en vue de la formalisation du recours à un BAMO lors des projets de construction de bâtiments communaux – Décision;
13. Divers.
- Eventuelles réponses aux questions laissées en suspens
- Allocution de fin d'année présidentielle.

42 **Communications de la Présidente**

43 **La Présidente.**

44 **Mutation au sein du Conseil général.** À ce jour nous avons reçu une nouvelle démission en la
45 personne d'Inès Huwiler, qui souhaite quitter ses fonctions d'ici au 13 juin 2025! Ce choix est lié à
46 sa carrière professionnelle. Nous lui adressons plein succès dans ces nouveaux engagements qui
47 l'emportent loin de nos contrées! Merci à toi Inès pour ton engagement au sein du CG et des
48 commissions des sports et de la Cohésion sociale ! La procédure de remplacement est en cours.

49 **Décompte des voix.** En ce qui concerne le décompte des voix, en cas d'unanimité évidente et sur
50 constat du Bureau, j'annoncerai directement le résultat, sans attendre le décompte des voix. C'est
51 pourquoi pour tout vote, je vous demande d'afficher ostensiblement votre carton. La feuille
52 récapitulative des votes recensera le résultat du vote pour avoir une preuve écrite.

53 **La Présidente.** En vertu du règlement du Conseil général, je vous rappelle que les médias
54 autorisés peuvent effectuer des prises de son ou d'images et assurer leur retransmission, mais
55 doivent en informer préalablement La Présidente. N'ayant pas été contacté, il n'y a donc pas de
56 prise de son ou d'image ce soir.

57 Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée conformément aux
58 dispositions légales. Lorsque que vous prenez la parole, et je vous y encourage, je vous remercie
59 d'annoncer si vous intervenez à titre personnel ou nom de votre groupe et naturellement de tenir
60 des propos au ton approprié et respectueux. Les textes des interventions doivent être remis à notre



61 secrétaire, Mme Nathalie Defferrard Crausaz, au terme de la séance ou par voie électronique, au
62 format Word, et dans les plus brefs délais.

63 Deux micros se trouvent auprès des scrutateurs et je vous encourage fortement à les utiliser afin
64 que nous puissions vous comprendre. Nous vous prions de les faire circuler parmi vous. Avant de
65 vous exprimer, veuillez attendre le microphone, l'allumer et parler lentement. Je prie enfin le public
66 de rester assis durant toute la séance.

67 **Représentations de la Présidente**

68 **La Présidente.** Depuis le 26 mars 2025, j'ai eu l'honneur de participer à plusieurs commissions et
69 de représenter le Conseil général:

- 70 • Le 27 mars, j'ai participé à une séance de la Commission Tourisme 4 saisons.
- 71 • Le 31 mars, à la Commission Energie & Environnement.
- 72 • Le 7 avril, au tour de la Commission des sports.
- 73 • Le 15 avril, j'ai pu échanger avec le CG de Fribourg, Bulle et Marly sur les différents retours
74 des communes concernant la révision totale de la loi sur les communes (LCo).
- 75 • Le 10 mai, nous avons eu la sortie du CG et avons eu la chance d'avoir du beau temps. Merci
76 de votre participation, il me semble que nous avons passé de bons moments.
- 77 • Enfin, le 15 mai, j'ai pu participer à la Commission cohésion sociale.

78 **Hommage aux défunts**

79 **La Présidente.** Ce soir, j'ai une pensée particulière envers toutes les personnes qui ont été
80 touchées par un deuil dans leur famille ou dans leur entourage. Nos condoléances s'adressent à
81 notre collègue Julien Berthoud et à notre ancienne collègue du CG sa sœur Charlotte, qui ont
82 perdu leur maman. Soyons heureux d'avoir pu partager un moment de leur vie et, pour les honorer,
83 je demande à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence.

84 *Le plénum se lève et observe quelques instants de silence.*

85 **1. Procès-verbal n°20 de la séance du 26 mars 2025 – Approbation;**

86 **La Présidente.** Nous allons approuver le procès-verbal n°20 du 26 mars 2025. Avez-vous des
87 remarques ou autres corrections à propos de ce procès-verbal?

88 La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

89 **La Présidente.** Nous allons procéder au vote. Le Bureau vous propose de simplifier le décompte
90 des voix. En effet, pour cet objet, nous décomptons uniquement les oppositions et les
91 abstentions. Merci de rendre votre carton aussi visible que possible pour les scrutateurs et
92 scrutatrices, afin d'éviter des erreurs dans le décompte. Sans carton, le vote sera considéré
93 comme nul.

94 **Vote**

95 **À l'unanimité des 46 membres présents, ledit procès-verbal est accepté.**

96 **La Présidente.** Je remercie Mme Nathalie Defferrard Crausaz pour sa rédaction et Mme Vanessa
97 Montero pour l'important travail de transcription.

98 **2. Election du ou de la Président-e du Conseil général 2025-2026;**

99 **La Présidente.** Je cède tout d'abord la parole au Chef du groupe UDC-PAI, M. Hubert Demierre,
100 pour qu'il nous présente son candidat.

101 **M. Hubert Demierre, Chef du groupe UDC-PAI.** Le groupe UDC-PAI a le plaisir de proposer M.
102 Frank Burgy, actuel Vice-président au poste de Président du Conseil général pour la période 2025-
103 2026.

104 **La Présidente.** Je remercie M. H. Demierre. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole?



105 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

106 **La Présidente.** Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à repourvoir.
107 Selon l'article 46 al. 1^{bis} LCo, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCo
108 enjoint La Présidente de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait
109 être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres présents. Quelqu'un
110 souhaite-t-il s'exprimer?

111 La parole n'étant pas demandée, **le Conseil général proclame élu M. Frank Burgy, UDC-PAI, en tant**
112 **que Président du Conseil général, de 2025 à 2026. M. Frank Burgy entrera en fonction le 22 mai**
113 **2025.**

114 **La Présidente.** Je félicite M. Frank Burgy pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir
115 dans l'exercice de ses fonctions.

116 *La Présidente lui remet les cadeaux usuels. Applaudissements du plénum.*

117 **3. Election du ou de la Vice-président-e du Conseil général 2025-2026;**

118 **La Présidente.** Je cède la parole au Chef de groupe PLR, M. Denis Rohrbasser, pour qu'il nous
119 présente le ou la candidat-e de sa faction.

120 **M. Denis Rohrbasser, Chef du groupe PLR.** Le groupe PLR a le plaisir de vous proposer la
121 candidature de M. Jérémie Favre, pour le poste de Vice-président 2025-2026.

122 **La Présidente.** Je remercie M. D. Rohrbasser. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole?

123 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

124 **La Présidente.** Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à repourvoir.
125 Selon l'article 46 al. 1^{bis} LCo, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCo
126 enjoint La Présidente de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait
127 être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres présents. Quelqu'un
128 souhaite-t-il s'exprimer?

129 La parole n'étant pas demandée, **le Conseil général proclame élu M. Jérémie Favre, PLR, en tant que**
130 **Vice-président du Conseil général pour l'année 2025-2026. M. Jérémie Favre entrera en fonction**
131 **également le 22 mai 2025.**

132 **La Présidente.** Je félicite M. Jérémie Favre pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir
133 dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

134 *Applaudissements du plénum.*

135 **4. Election d'un membre au Bureau, consécutive à l'élection du Vice-** 136 **Président;**

137 **La Présidente.** Je cède la parole au Chef de groupe PLR, M. D. Rohrbasser, pour qu'il nous
138 présente le ou la candidat-e de sa faction.

139 **M. Denis Rohrbasser, Chef du groupe PLR.** Le groupe PLR a le plaisir de vous proposer la
140 candidature de M. Cyril Balmat, pour le poste de membre du Bureau.

141 **La Présidente.** Je remercie M. D. Rohrbasser. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole?

142 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

143 **La Présidente.** Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à repourvoir.
144 Selon l'article 46 al. 1^{bis} LCo, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCo
145 enjoint La Présidente de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait
146 être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres présents. Quelqu'un
147 souhaite-t-il s'exprimer?



148 La parole n'étant pas demandée, **le Conseil général proclame élu M. Cyril Balmat, PLR, en tant que**
149 **membre du Bureau. M. Cyril Balmat entrera en fonction également le 22 mai 2025.**

150 **La Présidente.** Je félicite M. Cyril Balmat pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir
151 dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

152 *Applaudissements du plénum.*

153 **5. Election éventuelle d'un membre au Bureau et/ou d'un-e**
154 **scrutateur·trice suppléant·e, consécutive à l'élection du Vice-**
155 **Président**

156 **La Présidente.** Ce point n'a pas besoin d'être traité, puisque l'élection d'un membre au Bureau
157 pour remplacer M. Jérémie Favre devenu Vice-président n'engendre aucune modification dans la
158 composition des scrutateurs suppléants de la liste PLR.

159 **6. Message n°98 – Comptes de la Commune de Châtel-St-Denis –**
160 **Exercice 2024: Volet A: Présentation des comptes;**

161 **Représentant du Conseil communal**

162 **M. Nicolas Genoud, Conseiller communal en charge des Finances.** Nous avons le plaisir de
163 vous présenter le Message n°98 concernant l'exercice 2024 des comptes communaux. Cette
164 présentation s'articulera en plusieurs parties:

- 165 1. Adoption et audit
166 2. Bilan au 31.12.2024
167 3. Compte de résultats 2024
168 4. Comptes des investissements 2024
169 5. Flux de trésorerie
170 6. Annexes – Indicateurs financiers
171 7. Synthèse

172 **1. Audit et adoption des comptes**

- 173 ✓ Du lundi 30 mars au jeudi 3 avril 2025: audit par l'organe de révision;
174 ✓ Jeudi 3 avril: envoi des comptes à la Commission financière;
175 ✓ Mardi 8 avril: adoption des comptes par le Conseil communal;
176 ✓ Mercredi 16 avril: présentation des comptes par le Conseil communal à la Commission
177 financière et Rapport de l'organe de révision;
178 ✓ Vendredi 16 mai: réception des préavis de la ComFin;
179 ✓ Mercredi 21 mai 2025: séance du CG

180 **2. Bilan au 31.12.2024**

181 **Mme Chantal Vasta, Cheffe du Département des finances.** Le bilan présente la situation
182 patrimoniale de notre Commune. Vous constaterez entre les années 2023 et 2024 que le montant
183 total du bilan a augmenté de 3 682 035 fr. 28.

184 Pour l'actif, le patrimoine administratif connaît une augmentation de 3 441 349 fr. 78 qui se traduit
185 par les dépenses d'investissements réalisées à hauteur de 8,1 millions de francs, reportées à l'actif
186 et diminuées des charges d'amortissements d'un montant de 4,5 millions de francs.

187 Au passif, les capitaux de tiers ont augmenté de 2 885 792 fr. 92, dont 1 868 300 francs
188 concernant des emprunts à long terme qui ont servi à financer en partie les investissements 2024.

189 **3. Compte de résultats 2024**



COMPTE DE RESULTATS 2024

Total des charges:	Fr. 49'370'557.66
Total des revenus:	Fr. 50'500'869.07
Résultat (bénéfice):	Fr. 1'130'311.41

COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2024

Total des dépenses:	Fr. 8'118'612.58
Total des recettes:	Fr. 1'818'839.44
Excédents de dépenses	Fr. 6'299'773.14

190

191 **M. Nicolas Genoud, Conseiller communal en charge des Finances.** Les charges s'élèvent à
192 49 370 557 fr. 66, alors que le budget 2024 prévoyait 50 009 360 francs. Nous n'avons pas
193 dépensé 638 802 fr. 34, soit 1,28% des charges projetées.

194 En revanche, les revenus s'élèvent à 50 500 869 fr. 07, alors que le budget 2024 prévoyait
195 48 722 840 francs. La différence est de +1 778 029 fr. 07, soit de +3,65%.

196 Le résultat des comptes 2024 boucle sur un excédent de revenus de 1 130 311 fr. 41, alors que le
197 budget prévoyait un excédent de charges de 1 286 520 francs. La marge d'autofinancement est de
198 3 912 948 fr. 16 (bénéfice + amortissements + mouvements capital propre).

199 **Mme Chantal Vasta, Cheffe du Département des finances.** Comme le veut le législateur par la
200 nouvelle loi sur les finances et afin de distinguer les différentes opérations comptables, le résultat
201 est présenté selon trois niveaux.

202 La présentation du compte de résultats à trois niveaux laisse apparaître les éléments suivants:

- 203 1. Le premier niveau indique le résultat provenant des activités d'exploitation qui s'élèvent pour
204 l'exercice 2024 à une perte de 997 620 fr. 40 tandis que le budget prévoyait une perte de
205 3 484 770 francs. Ce résultat tient compte des charges du personnel, des charges des biens
206 et services, des amortissements et des charges de transfert ainsi que des revenus fiscaux,
207 des taxes, des prélèvements sur fonds ou encore les revenus de transfert.
- 208 2. Le résultat provenant des activités de financements boucle sur un bénéfice de 968 041 fr. 66;
209 le budget prévoyait également un bénéfice estimé à 941 630 francs. Ce deuxième niveau
210 enregistre les charges d'intérêts ainsi que les revenus de location.
- 211 3. Le troisième niveau indique le résultat des opérations dites extraordinaires. Il est important de
212 souligner qu'il y est comptabilisé le montant du prélèvement sur la réserve de réévaluation
213 pour couvrir les amortissements issus de la réévaluation du patrimoine administratif. Celle-ci
214 est unique et a été effectuée au passage du MCH2. Pour l'exercice 2024, le montant prélevé
215 boucle sur un bénéfice de 1 159 890 fr. 15; le budget prévoyait un bénéfice de 1 256 620
216 francs.

217 **Comptes de résultats 2024 par nature**

218 **Mme Chantal Vasta, Cheffe du Département des finances.** Les charges du compte de résultat
219 s'élèvent à 49 370 557 francs contre 50 009 360 francs prévus au budget, soit des charges
220 inférieures au budget de 638 803 francs.

221 Tout d'abord, les *charges de personnel (30)* ont été moins importantes que prévu de 663 798
222 francs. Cet écart s'explique d'une part par des remboursements de salaires du personnel par les
223 assurances à la suite d'incapacités de travail d'un montant total de 378 000 francs, et d'autre part
224 par des engagements différés et des remplacements durant les absences longue durée ou par des
225 mandats confiés à des tiers. Pour revenir aux remboursements des assurances, il faut savoir que
226 ces remboursements sont comptabilisés sous chaque fonction et en diminution des charges du
227 personnel conformément aux directives comptables.



228 Poursuivons avec les *charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31)* qui sont
229 également bien moins importantes que prévu, soit respectivement de 949 920 francs. Plusieurs
230 facteurs ont contribué à ce résultat. Il s'agit de travaux, d'achat de matériel, de prestations de tiers
231 ou de mandats qui n'ont pas été réalisés en 2024. A noter également des charges bien en dessous
232 du budget pour l'eau, l'épuration, l'électricité et le chauffage de 213 000 fr. Le budget 2024
233 prévoyait les augmentations de tarifs annoncées par les différents partenaires, augmentations qui
234 ne se sont finalement pas avérées. A noter que le budget 2025 a été adapté à la baisse pour ces
235 charges.



3. B. Compte de résultats charges par nature

Charges par nature	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart en francs	Ecart en %
30. Charges de personnel	9 619 662	10 283 460	- 663 798	● - 6.46
31. Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9 127 110	10 077 030	- 949 920	● - 9.43
33. Amortissements du patrimoine administratif PA	4 493 483	4 478 910	14 573	● 0.33
34. Charges financières	1 605 953	967 000	638 953	● 66.08
35. Attributions aux fonds et financements spéciaux	847 999	573 510	274 489	● 47.86
36. Charges de transfert	23 675 442	23 629 450	45 992	● 0.19
37. Subventions redistribuées	908		908	
3 Charges	49 370 557	50 009 360	- 638 803	● - 1.28

CHV

236 Les *charges financières (34)* présentent cette fois une augmentation de charge de 638 953 francs.
237 Cette augmentation s'explique par plusieurs facteurs:

- 238 - La dévalorisation du prix du terrain du patrimoine financier vendu en 2024 pour 500 000 francs.
- 239 - La dévalorisation des 61 anciennes actions de Destination Veveyse SA détenues par la
- 240 Commune de 30 000 à zéro franc.
- 241
- 242 - Cette nature enregistre également le dépassement du budget pour les intérêts des dettes.

243 S'agissant de la nature 35. *Attributions aux fonds et financements spéciaux*, le dépassement est dû
244 aux montants supplémentaires transférés aux fonds pour la distribution de l'eau et la protection des
245 eaux.

246 Les revenus du compte de résultat s'élèvent à 50 500 869 francs contre 48 722 840 francs prévus
247 au budget. Le tableau témoigne d'écarts plus ou moins importants.

Revenus par nature	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart en francs	Ecart en %
40. Revenus fiscaux	- 34 458 335	- 34 321 460	- 136 875	● 0.40
42. Taxes et redevances	- 7 428 555	- 7 279 490	- 149 065	● 2.05
44. Revenus financiers	- 2 127 707	- 1 908 630	- 219 077	● 11.48
45. Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 446 287		- 446 287	●
46. Revenus de transfert	- 4 880 095	- 3 956 640	- 923 455	● 23.34
48. Revenus extraordinaires	- 1 159 890	- 1 256 620	96 730	● - 7.70
4. Revenus	- 50 500 869	- 48 722 840	- 1 778 029	● 3.65

248 Les *revenus fiscaux (40)* sont pratiquement dans la prévision, ce qui est réjouissant. Nous y
249 reviendrons dans quelques instants.

250 Les *revenus financiers (44)* ont augmenté de 219 077 francs. Ce résultat provient des intérêts
251 perçus sur les créances avec une augmentation de 66 000 francs par rapport au budget, d'une



252 augmentation également pour les produits et locations de 162 000 francs dont 87 500 francs pour
253 le CAB et 39 000 francs pour la patinoire.

254 Dans la nature 45, on retrouve la dissolution de la réserve des abris de protection civile de 424 000
255 francs conformément aux directives reçues du service de la sécurité civile et militaire.

256 Quant aux *revenus de transfert* (46), ils augmentent de 923 455 francs par rapport au budget.
257 Cette augmentation est due aux remboursements extraordinaires des frais d'exploitation 2023 de
258 l'ASSCOV et du RSSV.

259 **Comptes de résultats 2024 par fonction**

CHÂTEL-ST-DENIS VILLE D'ART ET D'HISTOIRE				
3. B. Compte de résultats 2024 par fonction				
	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart en francs	Ecart en %
0. Administration générale	4 920 443	5 248 150	- 327 707	● - 6.24
1. Ordre et sécurité publics, défense	723 947	1 068 650	- 344 703	● - 32.26
2. Formation	11 557 062	11 892 430	- 335 368	● - 2.82
3. Culte, sports et loisirs	2 657 457	2 937 630	-280 173	● - 9.54
4. Santé	4 360 642	5 096 650	- 736 008	● - 14.44
5. Prévoyance sociale	4 421 526	4 576 970	- 155 444	● - 3.40
6. Trafic et télécommunications	3 774 839	4 193 830	- 418 991	● - 9.99
7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire	616 059	792 800	- 176 741	● - 22.29
8. Economie publique	643 999	632 520	11 479	● 1.81
9. Finances et impôts	- 34 806 285	- 35 153 110	346 825	● 0.99

260 **Mme Chantal Vasta, Cheffe du Département des finances.** En ce qui concerne les charges
261 nettes ou revenus nets par fonction, entre les comptes et le budget, nous constatons que les
262 charges sont inférieures au budget dans toutes les fonctions sauf 8. *Economie publique*, dont
263 l'écart est de 11 479 francs, soit +1,81%. Pour la fonction 9. *Finances et impôts*, les revenus sont
264 inférieurs au budget de 346 825 francs, soit un écart de moins de 1%.

265 Le plus grand écart en pourcents se situe sous la fonction 1 *Ordre et sécurité publics, défense*
266 avec 344 703 francs de charges en moins, soit 32,26%, par rapport au budget. Celui-ci s'explique
267 par la dissolution du fonds des abris PC.

268 Le plus grand écart en francs se situe dans la fonction 4 *Santé* avec 736 008 francs de charges en
269 moins par rapport au budget. Il reflète les remboursements des excédents de charges de l'exercice
270 2023 par le RSSV.

271 **M. Nicolas Genoud, Conseiller communal en charge des Finances.** Conformément au
272 règlement des finances, le Conseil communal établit une liste de tous les objets dont le
273 dépassement excède 40% du crédit budgétaire concerné et dont le montant dépasse 20 000
274 francs. Cette liste est ensuite soumise globalement au Conseil général pour approbation. Pour
275 information, les crédits supplémentaires de minime importance, inférieurs à 10 000 francs, ne sont
276 pas listés, ce qui nous amène à 22 positions budgétaires concernées par un dépassement qui
277 totalise 1 831 823 francs.

278 *0 Administration générale:* Il y a un écart de charges de 6,24 % de moins que prévu au budget. Les
279 variations principales au niveau des services généraux sont les charges du personnel (-342'344.20),
280 les charges de formation et de perfectionnement (-20'612.20), l'acquisition de logiciels (-36 616.57)
281 et l'attribution de mandats externes (-45'000.00) qui sont inférieures au budget. Les revenus au
282 niveau des émoluments perçus sur les permis de construire et le remboursement de
283 tiers(+46'268.95) sont supérieurs au budget.

284 Les revenus de participation au RSSV concernant les prestations informatiques sont inférieurs au
285 budget (-162 685 fr. 20). En ce qui concerne les autres immeubles du patrimoine administratif, pour
286 les entretiens et les réparations des bâtiments, les charges sont inférieures au budget (-
287 70 231 fr. 09).



- 288 Ce chapitre enregistre deux dépassements budgétaires:
- 289 a) Services généraux: charges supérieures au budget pour les contrats de maintenance
290 informatique selon la liste motivée: +148'669.85
- 291 b) Bâtiment administratif: prestation de service de tiers – conciergerie: +22'185.00
- 292 **1 Ordre et sécurité publics, défense:** La différence de charges par rapport au budget est négative (-
293 32,26%). En ce qui concerne la police communale, le remboursement de salaires du personnel par
294 les assurances est supérieur au budget (20'403.90). Les revenus des amendes sont supérieurs au
295 budget (+58'838.44). Quant au RSSV, des revenus supplémentaires concernant le remboursement
296 des excédents des comptes 2023 n'étaient pas prévus au budget (24'402.45).
- 297 Pour la protection civile, nous avons des revenus supérieurs au budget à la suite de la dissolution
298 des fonds des abris PC (+424'109.65).
- 299 Ce chapitre enregistre un dépassement budgétaire:
- 300 a) Protection civile: Autres charges de transferts (fonds PC): charges supérieures au budget:
301 +246'174.40
- 302 **2 Formation:** L'écart par rapport au budget est de -2,82%. Nous enregistrons le remboursement de
303 l'excédent des comptes 2023 de l'ASSCOV de 376'635'62 francs. Par rapport à l'accueil extra-
304 scolaire (AES), les revenus sont inférieurs au budget pour la participation des parents aux frais de
305 garde (-95'164.75). En revanche, les revenus sont supérieurs au budget pour les subventions
306 cantonales (+111'312.55). En ce qui concerne la couverture des charges de l'AES (81,05%), elle
307 est légèrement moins élevée que le budget (88,57%).
- 308 Ce chapitre enregistre trois dépassements budgétaires:
- 309 a) Ecole du Bourg prestations de service de tiers pour la conciergerie: charges supérieures au
310 budget selon la liste motivée: +44'466.50
- 311 b) Accueil extrascolaire salaires du personnel: +95'075.10
- 312 c) Accueil extrascolaire prestations de service de tiers agence emploi: charges supérieures au
313 budget selon la liste motivée: +37'808.30
- 314 **3 Culture, sports et loisirs:**
- 315 Ce chapitre enregistre des charges inférieures au budget (-9,54%), notamment pour l'eau (-
316 51'994.30) et le matériel et les prestations d'entretien des terrains (-42'989.60) du Centre sportif.
- 317 En ce qui concerne la patinoire, nous avons reçu des remboursements de salaires par les
318 assurances (62'491.35). Les charges sont inférieures au budget pour le matériel et l'entretien du
319 bâtiment (-25'981.99). Nous avons également reçu des remboursements de tiers pour un
320 supplément de 22 577 fr. 80, dont 18 175 francs concernent le remboursement de l'assurance pour
321 la fuite de glycol en 2024. Les revenus sont supérieurs au budget pour les locations (+38'957.50).
- 322 Au sujet de la Halle de sport du Lussy, nous avons des charges d'exploitation inférieures au
323 budget qui sont réparties entre l'ASSCOV et la Commune.
- 324 Enfin, concernant les parcs et WC publics, nous avons reçus également des remboursements de
325 salaires (57'796.05). Les charges sont inférieures au budget pour l'entretien (-34'447.80) et les
326 prestations de services (33'197.95).
- 327 Ce chapitre enregistre cinq dépassements budgétaires:
- 328 a) Culture: acquisition œuvre d'art – charges supérieures au budget selon la liste motivée:
329 +34'000.00
- 330 b) Centre sportif - salaire du personnel charges supérieures au budget selon la liste motivée:
331 +54'231.25
- 332 c) Patinoire - salaire du personnel charges supérieures au budget selon la liste motivée:
333 22'377.30
- 334 d) Patinoire - prestations de tiers agence emploi: charges supérieures au budget selon la liste
335 motivée: 46'376.30
- 336 e) Halle de sports du Lussy - amortissements: charges supérieures au budget selon la liste
337 motivée: 50'406.20
- 338 **4 Santé:** L'excédent de charges est inférieur (-14,44%) au budget car ne sont pas prévus au
339 budget:



- 340 • le remboursement des excédents des comptes 2023 (-600 155 fr.75) par le RSSV;
341 • le remboursement des excédents des comptes 2023 de - 65 964 fr. 39 de l'ASF Ambulances;
342 • les contributions d'exploitation au canton pour les EMS (+ 75 762 fr. 90)

343 *5 Prévoyance sociale:* Nous avons un écart de -3.40% au budget. Au niveau du Service social, les
344 revenus ont été inférieurs au budget pour les aides matérielles (-263'501.50). Les remboursements
345 des services d'assistances (144'420.63) ont généré des revenus supérieurs au budget. Le
346 dédommagement du canton sur les aides matérielles est inférieur au budget (-142'284.15).

347 Ce chapitre enregistre deux dépassements budgétaires:

- 348 a) Structures d'accueil extrafamilial de jour accueil familial de jour - Crèches: charges supérieures
349 au budget: +62'567.95
350 b) Structures d'accueil extrafamilial de jour accueil familial de jour: charges supérieures au budget
351 selon la liste motivée: +32'544.07

352 *6 Trafic et télécommunications:* ce chapitre présente des charges inférieures au budget de 9,99%,
353 notamment au niveau des routes communales:

- 354 • Remboursement de salaires par les assurances – revenus supérieurs (47'635.20)
355 • Déneigement (-121'231.83)
356 • Divers travaux ou mandats non effectués (-131'322.34)
357 • Amortissements des routes et trottoirs du PA: (-31'294.95)

358 Les charges sont inférieures au budget pour le bâtiment de la voirie (-19'056) et les revenus des
359 places de stationnement y sont supérieurs (16'848.51). Pour les charges liées au trafic régional et
360 d'agglomération, le montant est inférieur à la prévision (-46'144).

361 Ce chapitre enregistre un dépassement budgétaire:

- 362 a) Entretien de l'éclairage public: charges supérieures au budget: +23'223.90

363 *7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire:* Les charges sont également
364 inférieures au budget (-22,29%). La couverture pour l'approvisionnement en eau est à 100% avec
365 une attribution aux fonds de 603 644 fr. 20. Il en est de même pour la couverture de la protection
366 des eaux avec une attribution de 227 499 fr. 80. Pour la gestion des déchets, l'excédent de
367 charges a été ramené à 95 480 fr. 42 au lieu de 153 430 prévu au budget, d'où un taux de
368 couverture (94,22%) supérieur à la prévision (87,08%).

369 Pour la correction des eaux, nous enregistrons des charges inférieures au budget pour l'entretien
370 des ouvrages (-41'451.95) et des revenus supérieurs pour les amortissements des subventions
371 reçues (+21'093.40).

372 Enfin, nous enregistrons des charges inférieures au budget pour les actions de la Cité de l'énergie
373 pour un total de 61 913 fr. 75.

374 *8 Economie publique:* Dans ce chapitre, la différence par rapport au budget est de 1,81%. Le
375 remboursement de salaires du personnel par les assurances est supérieur au budget
376 (103'475 fr. 25). L'entretien des chemin forestiers engendre des charges inférieures au budget (-
377 24'117.95). Pour la vente de bois de service, le revenu est inférieur au budget (-75'090.79) tandis
378 que les revenus de vente de bois d'énergie et des prestations de service pour des tiers sont
379 supérieurs au budget (79'725.49). Les charges sont inférieures au budget concernant l'entretien
380 des infrastructures touristiques (-24'941.62).

381 Quant au turbinage, le budget prévoyait un bénéfice de 189 150 francs alors que les comptes
382 enregistrent un bénéfice de 176 891 fr. 07. Pour la centrale de chauffe, le budget prévoyait un
383 bénéfice de 21 320 francs alors que les comptes enregistrent une perte de 9326 fr 32.

384 Ce chapitre enregistre trois dépassements budgétaires:

- 385 a) Forêts – frais de transports: charges supérieures au budget selon la liste motivée: +40'048.60
386 b) Industrie, artisanat et commerce: action de soutien à l'économie locale: charges supérieures
387 au budget: +40'905.00
388 c) Centrale de chauffe – achat de plaquettes de bois: charges supérieures au budget selon la
389 liste motivée: +37'808.30

390 *9 Finances et impôts:* Les impôts communaux sont supérieurs au budget (-88'659.00). Les charges
391 des pertes sur débiteurs sont inférieures au budget (-119'630.78). Concernant la PPE Le CAB, le



392 budget prévoyait un bénéfice de 356 270 francs alors que les comptes enregistrent un bénéfice de
393 346 377 fr. 45.

394 Ce chapitre enregistre cinq dépassements budgétaires:

- 395 a) Intérêts des dettes: charges supérieures au budget selon la liste motivée: +33'929.82
- 396 b) Intérêts rémunératoires sur impôts: charges supérieures au budget selon la liste motivée:
397 +71'196.35
- 398 c) Immeuble du patrimoine financier (PF) - Dévalorisation des titres du patrimoine financier:
399 charges supérieures au budget selon la liste motivée: 30'500.00
- 400 d) Immeuble du patrimoine financier (PF) - Dévalorisation des terrains du patrimoine financier:
401 charges supérieures au budget selon la liste motivée: 502'359.95
- 402 e) PPE le CAB – entretien du bâtiment: charges supérieures au budget selon la liste motivée:
403 75'975.05

404 Les ressources fiscales de l'exercice 2024 s'élèvent à 34 438 189 francs, alors qu'elles étaient
405 estimées à 34 349 530 francs, soit pratiquement dans la fourchette prévue.

406 À retenir que les impôts ordinaires des personnes physiques et morales se montent à 28,37
407 millions de francs et représentent 82,4% des ressources fiscales 2024. Les impôts des personnes
408 physiques comptabilisés en 2024 ont été supérieurs au budget de 1 646 762 francs. En revanche,
409 les impôts des personnes morales sont inférieurs de 299 222 francs.

410 Les recettes d'impôts sur les transactions immobilières ont été moins importantes que budgétisées:
411 sur les gains immobiliers, impôts payés par le vendeur, des recettes inférieures au budget de
412 73 430 francs et sur les mutations immobilières, impôts payés par l'acheteur, des recettes
413 inférieures de 1 287 562 francs.

414 4. Compte des investissements 2024

415 Les dépenses s'élèvent à 8 118 612 fr. 58, alors que le budget prévoyait 32 662 480 francs. Les
416 recettes d'investissement représentent 1 818 839 fr. 44 tandis que le budget prévoyait 8 592 440
417 francs. Le résultat est un excédent de dépenses de 6 299 773 fr. 14, alors qu'au budget était
418 prévus 24 070 040 francs, l'écart étant de 17 770 266 fr. 86.



4. C. Compte des investissements par fonction

Services	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart en francs
0. Administration générale	1 611 851.52	4 977 970.00	- 3 366 118.48
1. Ordre et sécurité publics, défense	39 402.05	56 000.00	- 16 597.95
2. Formation	211 940.86	123 500.00	88 440.86
3. Culture, sports et loisirs	1 393 447.20	5 653 000.00	- 4 259 552.80
6. Trafic et télécommunications	1 644 505.65	6 772 600.00	- 5 128 094.35
7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 230 980.96	4 046 970.00	- 2 815 989.04
8. Economie publique	166 693.60	775 000.00	- 608 306.40
9. Finances et impôts	951.30	1 665 000.00	- 1 664 048.70
Excédent de dépenses	6 299 773.14	24 070 040.00	- 17 770 266.86

CHV

419 Quatre chapitres enregistrent les montants d'investissement les plus importants:
420

421 0. *Administration*: la dépense nette 2024 s'élève à 1'611'851 fr. 52, avec pour dépense principale
422 l'étude du nouveau bâtiment administratif (1'331'460).

423 Pour justifier l'écart entre les comptes et le budget qui prévoyait des dépenses nettes de 4'977'000
424 francs, nous pouvons citer la dépense d'intention qui n'a pas été soumise au vote du CG en 2024
425 de 1'500'000 francs pour le nouveau bâtiment administratif.

426 3. *Culture, sports et loisirs*: la dépense 2024 s'élève à 1'393'447 fr. 20. Les dépenses principales
427 sont le solde versé pour la construction du bâtiment multisport et la construction des vestiaires et
428 de la buvette de la patinoire, mais aussi pour la participation à l'espace public de la nouvelle gare.
429 A noter la réception des subventions et contributions pour les infrastructures sportives d'un
430 montant total de 779'590 francs.

431 Pour justifier l'écart avec le budget qui prévoyait 4'653'000 francs de dépenses nettes, nous



432 pouvons citer les dépenses d'intention qui n'ont pas été soumises au vote du CG en 2024 de
433 1 000 000 francs pour la transformation de l'école de Fruence et de 2 000 000 francs pour la
434 réfection de la piste d'athlétisme.

435 **6. Trafic et télécommunications:** la dépense 2024 s'élève à 1 644 505 fr. 65. Les dépenses
436 principales sont la création du parking de covoiturage à la route de Vevey, le solde des travaux
437 pour la traversée des Paccots et de la route du Lac Lussy, la réfection et l'assainissement par
438 tronçons du réseau routier (crédit cadre), l'assainissement de la route du Dally et l'achat du
439 Manitou.

440 Pour justifier l'écart avec le budget qui prévoyait des dépenses nettes de 6 772 000 francs, nous
441 pouvons citer les dépenses d'intention non soumises au vote du CG en 2024 de 500 000 francs
442 pour l'aménagement routier de la route de la Coula et de 720 000 francs pour la construction du
443 bâtiment technique aux Paccots. A noter également que le budget 2024 prévoyait les dépenses de
444 1 766 000 francs pour les aménagements routiers et piétons de la nouvelle gare et de 1 000 000
445 francs pour la réfection de la route du chemin de l'Ermitage, dépenses reportées au budget 2025.

446 **7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire.** La dépense 2024 s'élève à
447 1 230 980 fr. 96. Les dépenses principales sont le remplacement des conduites à la route de la
448 Cierne en prévision du turbinage.

449 Pour justifier l'écart avec le budget qui prévoyait 4 046 970 francs de dépenses nettes, nous
450 pouvons citer les dépenses d'intention qui n'ont pas été soumises au vote du CG en 2024 pour un
451 certain nombre de remplacement de conduites ou collecteurs. Le budget prévoyait également la
452 facturation des charges de préférences qui seront facturées en 2025, étant donné qu'il fallait
453 attendre l'approbation définitive du PAL.

454 **5. Flux de trésorerie**

455 Le tableau de flux de trésorerie renseigne sur les encaissements et les décaissements. En 2024,
456 nous avons augmenté la trésorerie courante de 57 950 francs. Le financement externe à long
457 terme a augmenté de 1 868 300 francs.

458 **6. Annexes – Indicateurs financiers**

 **6. E. Annexe - Indicateurs financiers**

	Ratios 2022	Ratios 2023	Ratios 2024	Commentaires
1. Taux d'endettement net	● 129,20%	● 183,18%	● 181,56%	Situation jugée mauvaise ou élevée (importante) incluant la part des dettes intercommunales (jugée suffisante en 2022 et mauvaise en 2023)
2. Degré d'autofinancement	● 55,26%	● 35,86%	● 62,11%	Le tassement des dépenses d'investissement 2024 se reflète dans cet indicateur ainsi les dépenses d'investissement sont autofinancées à hauteur de 62,11%. Situation jugée insuffisante (comme en 2022 et 2023)
3. Part des charges d'intérêts	● 0,43%	● 0,58%	● 1,24%	Fourchette jugée bonne (bonne aussi en 2022 et 2023)
4. Dette brute par rapport aux revenus	● 155%	● 161%	● 179%	Indicateur jugé mauvais incluant la part des dettes intercommunales (mauvais en 2022 et 2023, la limite moyen est située à 150%)
5. Proportion des investissements	● 35%	● 39%	● 16%	Moyen, compte tenu du tassement des dépenses d'investissement (très élevé en 2022 et 2023)
6. Part du service de la dette	● 6%	● 6%	● 8%	Indicateur jugé acceptable (acceptable aussi en 2022 et 2023)
7. Dette nette par habitant en francs	● 5 385 francs	● 6 725 francs	● 7 112 francs	Niveau très important, incluant la part des dettes intercommunales (très important aussi en 2022 et 2023)
8. Taux d'autofinancement	● 19%	● 16%	● 8%	Indicateur jugé mauvais (moyen en 2022 et 2023)

ChV

459 Selon les directives du SCom – Service des communes, les indicateurs 1, 4 et 7 ont été calculés
460 avec notre part aux dettes intercommunales.
461

462 **1. L'indicateur de taux d'endettement net** renseigne sur la part des revenus fiscaux,
463 respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette
464 nette. Avec un niveau de 181,56%, l'indicateur montre une situation jugée mauvaise mais un peu
465 moins que l'année dernière. Cependant, elle est moins bonne qu'en 2022.

466 **2. L'indicateur de degré d'autofinancement** renseigne sur la part des investissements que notre
467 commune peut autofinancer. Le tassement des dépenses d'investissements 2024 ainsi que le
468 montant d'autofinancement inférieur à 2022 et 2024 se reflètent dans cet indicateur. Ainsi, les



469 dépenses d'investissements 2024 sont autofinancées à hauteur de 62,11%. La situation est jugée
470 insuffisante, comme en 2022 et en 2023.

471 **3. L'indicateur de part des charges d'intérêts** renseigne sur la part du «revenu disponible»
472 absorbée par les charges d'intérêts de nos emprunts. Avec un niveau à 1,24%, notre commune se
473 situe dans la fourchette jugée bonne, comme les années précédentes.

474 **4. L'indicateur de dette brute par rapport aux revenus** renseigne sur le niveau de la dette et
475 plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus
476 dégagés. L'indicateur de notre Commune, y compris les dettes des associations, s'élève à 179% et
477 est jugé mauvais. Il était jugé mauvais également en 2022 et 2023.

478 **5. L'indicateur de proportion des investissements** renseigne sur l'effort d'investissement
479 déployé par notre Commune. Comme indiqué précédemment, les dépenses d'investissements ont
480 été moins importantes en 2024, ce qui est confirmé par l'indicateur calculé à 16% qui nous situe
481 dans un effort d'investissement moyen, ce qui est mieux qu'en 2022 et 2023.

482 **6. L'indicateur de part au service de la dette** mesure l'importance des charges financières qui
483 pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le
484 service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de
485 manœuvre budgétaire plus restreinte. Le taux de 8% pour notre Commune est considéré comme
486 une charge acceptable, comme en 2022 et 2023.

487 **7. L'indicateur de dette nette par habitant** en francs calculé pour notre commune avec la part
488 des dettes des associations à 7112 francs/habitant contre 6725 francs/par habitant en 2023
489 indique un niveau très important pour 2024. La dette par habitant a augmenté de 387 francs. De
490 manière générale, l'endettement permet de lisser une dépense sur plusieurs années. Actuellement,
491 la dette n'est pas très chère. La charge d'intérêt par rapport au revenu est très faible, ce qui est
492 confirmé par l'indicateur 3. La législation est très claire sur ce point, le recours à l'endettement
493 n'est autorisé que pour des investissements. Il n'est pas possible de s'endetter pour financer le
494 ménage de la Commune.

495 **8. L'indicateur 8 de taux d'autofinancement** renseigne sur la proportion du revenu que notre
496 commune peut consacrer au financement des investissements. Avec un niveau de 8%, notre
497 Commune a un taux jugé mauvais par le législateur.

498 7. Synthèse

499 **M. Nicolas Genoud.** L'année 2024 a été marquée par les principaux éléments financiers suivants:

- 500 • Les recettes fiscales se situent dans les prévisions;
- 501 • La dissolution du fonds des abris de protection civile;
- 502 • La dévalorisation des terrains du patrimoine financier consécutive à leur vente à la société
503 Allseas;
- 504 • Des charges maîtrisées;
- 505 • Un excédent de revenus de 1 130 311 fr. 41;
- 506 • La réalisation des investissements à hauteur de 6 299 773 fr. 14;
- 507 • Les 8 indicateurs financiers définis par la loi montrent une situation financière moins bonne que
508 l'année 2022 et identique à l'année 2023.

509 Aux yeux du Conseil communal, le résultat des comptes 2024 s'inscrit dans la même ligne que les
510 années précédentes et laisse les finances communales en mesure de faire face aux
511 investissements à réaliser avec la prudence nécessaire.

512 Reste à formuler un certain nombre de remerciements qui s'adressent au personnel communal,
513 aux Chefs de service, aux cadres, à mes collègues du Conseil communal, aux membres de la
514 Commission financière, à la société fiduciaire Fidexpert et, en particulier, à Mme Chantal Vasta, qui
515 s'est occupée de coordonner les travaux de tout ce monde pour arriver aux comptes qui viennent
516 de vous être présentés, ainsi qu'à son équipe.

Message n°98 du Conseil communal au Conseil général

Objets: Comptes de la Ville de Châtel-St-Denis – Exercice 2024
Présentation générale
Volet A : Comptes de résultats et des investissements - Approbation
Volet B : Dépassements de crédit budgétaire du compte de résultats –
Approbation



Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°98 concernant, dans son volet A, les comptes de résultats et des investissements de l'exercice 2024 de la Ville de Châtel-St-Denis et, dans son volet B, les dépassements de crédit budgétaire du compte de résultats.

COMPTE DE RÉSULTATS 2024

Total des charges :	Fr.	49'370'557.66
Total des revenus :	Fr.	50'500'869.07
Résultat (bénéfice) :	Fr.	1'130'311.41

COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2024

Total des dépenses:	Fr.	8'118'612.58
Total des recettes:	Fr.	1'818'839.44
Excédents de dépenses	Fr.	6'299'773.14

COMPTES COMMUNAUX – EXERCICE 2024 – PRESENTATION GENERALE

Principes d'établissement des comptes de résultats et des investissements (Volet A)

Les comptes de la Ville de Châtel-St-Denis sont présentés selon la Loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 (RSF 140.6) et son ordonnance (OFCo) du 14 octobre 2019 (RSF 140.61). Ils intègrent également les principes généraux sous responsabilité de la Commune, inscrits dans le Règlement des finances (RFin) du 31 mars 2021, entré en vigueur le 1er janvier 2022.

- A. En application de l'article 13 de la LFCo, les comptes se composent des éléments suivants, présentés dans le fascicule des comptes 2024 (en annexe): Le bilan
- B. Le compte de résultats
- C. Le compte des investissements
- D. Le tableau des flux de trésorerie
- E. L'annexe 1 comprenant et renseignant sur les éléments suivants:
 - 1) Etat du capital propre
 - 2) Tableau des provisions
 - 3) Tableau des participations
 - 4) Tableau des garanties
 - 5) Tableau des immobilisations
 - 6) Les indicateurs financiers.

A. Le bilan

Les immobilisations corporelles du patrimoine financier s'élèvent à 21 540 519 fr. 30 au 31.12.2024 (variation par rapport à 2023, - 1 936 959 fr. 95).

Les immobilisations corporelles du patrimoine administratif s'élèvent à 136 880 302 fr. 08 au 31.12.2024 (variation par rapport à 2023, + 3 698 612 fr. 73).

Les subventions d'investissements inscrites au passif du bilan s'élèvent à 22 413 948 fr. 54 au 31.12.2024 (variation par rapport à 2023, + 866 172 fr. 09).

Le fonds communal de contributions de remplacement concernant les places protégées (abris de protection civile) de 424 109 fr. 65 a été dissous conformément aux directives reçues du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM). Le montant à transférer par notre commune au canton s'élève à 246 174 fr. 40. Le solde en faveur de la commune d'un montant de 177 935 fr. 25 correspondant aux intérêts bonifiés sur le fonds jusqu'au 31.12.2018.

La réserve liée au retraitement du patrimoine administratif s'élève à 17 544 853 fr. 90 au 31.12.2024 (variation par rapport à 2023, - 1 159 890 fr. 15). Les financements spéciaux s'élèvent au total à 12 535 200 fr. 49 (variation par rapport à 2023: + 831 144 fr.). Ce montant se répartit comme suit:

- approvisionnement en eau: 7 032 599 fr. 25 (variation par rapport à 2023, + 603 644 fr. 20).
- traitement des eaux: Fr. 5 172 460 fr. 03 (variation par rapport à 2023, + 227 499 fr. 80).
- gestion des déchets: Fr. 330 141 fr. 21 (variation par rapport à 2023, 0 fr.).

Le solde du compte des résultats des années précédentes cumulés s'élève à 49 759 404 fr. 31 au 31.12.2024, avant le report du bénéfice de l'année 2024 de 1 130 311 fr. 41.

B. Le compte de résultats

Le budget 2024 prévoyait un déficit de 1 286 520 francs pour un total de charges de 50 009 360 francs et un total de revenus de 48 722 840 francs.

Le compte de résultats 2024 présente un bénéfice de 1 130 311 fr. 41 pour un total de charges de 49 370 557 fr. 66 et un total de revenus de 50 500 869 fr. 07.

Pour mémoire, le résultat des comptes 2023 présentait un bénéfice de 8 701 563 fr. 50, à noter que le résultat sans les écritures extra opérationnelles (vente piscine, dissolution réserve réévaluation piscine et dissolution du fonds Covid-19) s'élevait à 1 778 963 fr. 60.



Les charges sont inférieures au budget de 638 802 fr. 34, soit de -1,28%.

Les revenus sont supérieurs au budget de 1 778 029 fr. 07, soit de +3,65%.

B.1 Compte de résultats à trois niveaux

La présentation du compte de résultats à trois niveaux laisse apparaître les éléments suivants:

- Le résultat provenant des activités d'exploitation présente une perte de 997 620 fr. 40; le budget prévoyait une perte de 3 484 770 francs et les comptes 2023 affichaient un bénéfice de 847 950 fr. 06.
- Le résultat provenant des activités de financements boucle avec un bénéfice de 968 041 fr. 66; le budget prévoyait également un bénéfice estimé à 941 630 francs et les comptes 2023 affichaient un bénéfice de 5 254 410 fr. 09. Le bénéfice 2023 de cette activité tenait compte du bénéfice sur la vente des biens à l'ASSCOV qui s'élevait à 3 983 286 fr. 70.
- Le résultat extraordinaire boucle sur un bénéfice de 1 159 890 fr. 15; le budget prévoyait un bénéfice de 1 256 620 francs et les comptes 2023 affichaient un bénéfice de 2 599 203 fr. 45, ce bénéfice incluait la dissolution de la réserve de réévaluation d'un montant de 1 439 313 fr. 30, montant en lien avec la vente de la piscine.

B.2 Compte de résultats par nature

- Les charges par nature se présentent comme suit:

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart en francs	Ecart en %
	Charges	49'370'557.66	50'009'360.00	-638'802.34	-1,28
30	Charges de personnel	9'619'662.45	10'283'460.00	-663'797.55	-6,46
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'127'110.46	10'077'030.00	-949'919.254	-9,43
33	Amortissements du patrimoine administratif PA	4'493'482.80	4'478'910.00	14'572.80	0,33
34	Charges financières	1'605'953.06	967'000.00	638'953.06	66,08
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	847'998.85	573'510.00	274'488.85	47,86
36	Charges de transferts	23'675'442.04	23'629'450.00	45'992.04	0,19
37	Subventions redistribuées	908.00		908.00	

Les natures 33 Amortissements, 34 Charges financières, 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux et 36 Charges de transfert sont plus élevées que le budget. Toutes les autres natures sont en dessous du budget avec de bons écarts pour les charges de personnel (30) et les charges de biens et services (31). Ces écarts s'expliquent par des travaux non effectués ou reportés pour la nature 31 Charges de biens et services et pour les charges de personnel (30), il s'agit d'engagements qui ont été différés.

- Les revenus par nature se présentent comme suit:

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart en francs	Ecart en %
	Revenus	-50'500'869.07	-48'722'840.00	-1'778'029.07	3,65
40	Revenus fiscaux	-34'458'334.60	-34'321'460.00	-136'874.60	0,40
42	Taxes et redevances	-7'428'554.47	-7'279'490.00	-149'064.47	2,05
44	Revenus financiers	-2'127'707.32	-1'908'630.00	-219'077.32	11,48
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-446'287.40		-446'287.40	
46	Revenus de transferts	-4'880'095.13	-3'956'640.00	-923'455.13	23,34
48	Revenus extraordinaires	-1'159'890.15	1'256'620.00	96'729.85	-7,70

Les revenus affichent une augmentation pratiquement dans toutes les natures sauf dans la nature 48 revenus extraordinaires. La nature 45 prélèvements sur les fonds et financements spéciaux comptabilise la dissolution du fonds des abris de protection civile et la nature 46 revenus de transferts comptabilise les remboursements



d'excédents de comptes des associations de district (ASSCOV et RSSV).

Les revenus fiscaux en détail:

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart en francs	Ecart en %
40	Revenus fiscaux	-34'458'334.60	-34'321'460.00	-136'874.60	0.40
400	Impôts directs, personnes physiques	-24'693'762.20	-23'047'000.00	-1'646'762.20	+7,15
401	Impôts directs, personnes morales	-3'600'776.65	-3'900'000.00	299'223.35	-7,67
402	Autres impôts directs	-6'107'475.75	-7'321'880.00	1'214'404.25	-16,59
403	Impôts sur la propriété	-56'320.00	-52'580.00	-3'740.00	+7,11

Les revenus fiscaux sont plus élevés que le budget de 136 874 fr. 60. L'impôt sur les personnes physiques augmente de 1 646 762 fr. 20. En revanche, les impôts directs des personnes morales sont en dessous du budget de 299 223 fr. 35 et les autres impôts directs (contribution immobilière, gains immobiliers et mutations immobilières) sont également en dessous du budget de 1 214 404 fr. 25. A noter que cet écart concerne principalement les impôts pour les mutations immobilières qui ont été moins importantes.

Revenus des impôts (40) sur	Ecart p.r. au budget 2024	Ecart	Ecart p.r. aux comptes 2023	Ecart
	Fr. (à l'unité)	en %	Fr. (à l'unité)	en %
• Personnes physiques (revenu et fortune)	1'646'762	7.15	2'893'319	13.27
• Personnes morales (bénéfice et capital)	- 299'223	- 7.67	- 40'667	- 1.12
• Contribution immobilière	128'280	4.50	61'274	2.10
• Prestations en capital	- 29'724	-6.26	- 142'023	- 24.18
• Gains immobiliers	- 73'430	- 4.90	448'889	45.91
• Mutations immobilières	- 1'287'562	- 52.77	- 68'287	- 5.59
• Successions	48'216	94.54	60'591	156.87
• Chiens	3'740	7.11	- 820	- 1.44
• Appareils et distributeurs	- 185	- 3.15	- 300	- 5.00

Les charges nettes par dicastère et les revenus du dicastère des finances évoluent comme suit:

		Comptes 2024 en francs	Budget 2024 en francs	Ecart en francs	Ecart en %
0	Administration générale	4'920'442.84	5'248'150.00	-327'707.16	-6,24
1	Ordre et sécurité publics, défense	723'946.98	1'068'650.00	-344'703.02	-32,26
2	Formation	11'557'062.31	11'892'430.00	-335'367.69	-2,82
3	Culture, sport et loisirs	2'657'456.61	2'937'930.00	-280'173.39	-9,55
4	Santé	4'360'642.40	5'096'650.00	-736'007.60	-14,44
5	Prévoyance sociale	4'421'525.99	4'576'970.00	-155'444.01	- 3,40
6	Trafic et télécommunications	3'774'838.62	4'193'830.00	-418'991.38	-9,99
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	616'059.52	792'800.00	-176'740.49	-22,29
8	Economie publique	643'998.60	632'520.00	11'478.60	1,81
9	Finances et impôts	- 4'806'285.28	-35'153'110.00	-346'824.72	0,99

Les charges nettes des dicastères sont toutes en dessous des prévisions, sauf pour le dicastère de l'économie (8) qui affiche un léger dépassement de 1,81%. Le dicastère des finances (9) affiche un écart en dessous des prévisions de 346 824 fr. 72.

B.3 Dépassements budgétaires du compte de résultats – Liste annexée (Volet B)

Conformément à l'article 9 alinéa 4 du règlement des finances (RFin), le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède 40% du crédit budgétaire concerné et dont le montant



dépasse 20 000 francs. Cette liste est soumise globalement au Conseil général pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance, inférieurs à 10 000 francs peuvent ne pas être listés.

La liste a été établie et est annexée au Message (Annexe 3). Vingt-deux positions budgétaires sont concernées par un dépassement et totalisent un montant de dépassement de 1 831 823 francs.

Volet A: COMPTES COMMUNAUX – EXERCICE 2024 – SUITE

C. Le compte des investissements

Le compte des investissements se solde par un excédent de dépenses d'investissement de 6 299 773 fr. 14, dont 1 852 215 fr. 10 pour les routes et voies de communication, 2 037 955 fr. 55 pour les autres travaux et génie civil et 2 084 690 fr. 73 pour les bâtiments. Les comptes des investissements enregistrent également les subventions du canton et de la confédération pour un montant de 1 233 501 fr. 95. Le budget prévoyait 24 070 040 francs de dépenses nettes. La différence représente des investissements non encore réalisés ou en cours d'exécution. Le tableau de la situation des investissements (cf. fascicule des comptes – C.4.) renseigne sur l'évolution des investissements en cours et terminés.

D. Le tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (cf. fascicule des comptes – D) laisse apparaître une variation de 57 950 fr. 45 au 31.12.2024.

Le financement externe a augmenté de 1 868 300 francs.

E. Les annexes

Les tableaux suivants sont annexés aux comptes conformément à la LFCo (cf. fascicule des comptes):

- 1) Etat du capital propre (cf. fascicule des comptes – E.1.)
- 2) Tableau des provisions (cf. fascicule des comptes – E.2.)
- 3) Tableau des participations (cf. fascicule des comptes – E.3.)
- 4) Tableau des garanties (cf. fascicule des comptes – E.4.)
- 5) Tableau des immobilisations (cf. fascicule des comptes – E.5.)
- 6) Indicateurs financiers (cf. fascicule des comptes – E.6.)

Les points 1, 2 et 4 ont déjà été expliqués sous *Chapitre A. Bilan*.

Le tableau des participations fait état des relations que notre Commune entretient avec les associations.

Le tableau des garanties fait état principalement des engagements de leasing.

Selon les valeurs indicatives du manuel MCH2 de la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances pour la présentation des comptes publics, les indicateurs financiers 2024 calculés pour notre Commune montrent une situation financière saine. Les indicateurs du taux d'endettement net (1), de la dette brute par rapport aux revenus (4) ainsi que celui de la dette nette par habitant en francs (7) sont calculés en tenant compte de la part communale aux dettes intercommunales conformément aux directives cantonales (exigence à des fins de comparaison).

	Comptes 2022	Comptes 2023	Comptes 2024
1. Taux d'endettement net	129,20%	183,18%	181,56%
2. Degré d'autofinancement	55,26%	35,86%	62,11%
3. Part des charges d'intérêts	0,43%	0,58%	1,24%
4. Dette brute par rapport aux revenus	155%	161%	179%
5. Proportion des investissements	35%	39%	16%
6. Part du service de la dette	6%	6%	8%
7. Dette nette par habitant en frs	5'385 francs	6'725 francs	7'112 francs
8. Taux d'autofinancement	19%	16%	8%

1. L'indicateur **taux d'endettement net** renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. A des fins de comparaison, la part de la commune aux dettes des associations intercommunales du district a été ajoutée. Cette part a augmenté de 3 546 484 francs entre 2023 et 2024. Avec un niveau de 181,56% contre 183,18% aux comptes 2023 et 129,20% aux comptes 2022, l'indicateur montre une situation jugée mauvaise pour notre Commune avec la part des dettes intercommunales.
2. L'indicateur **degré d'autofinancement** renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. Le tassement des dépenses d'investissements 2024 se reflète dans cet indicateur. Ainsi les dépenses d'investissements 2024 sont autofinancées à hauteur de 62,11% contre 35,86% en 2023 et 55,26% en 2022.
3. L'indicateur **part des charges d'intérêts** renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée. Avec un niveau à 1,24% contre 0,58% en 2023 et 0,43% en 2022, la Commune se situe dans la fourchette jugée bonne.
4. L'indicateur **dette brute par rapport aux revenus** renseigne sur le niveau de la dette et plus



particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés. La part de la Commune aux dettes des associations intercommunales a été ajoutée. Cet indicateur se situe à 179% (161% en 2023 et 155% en 2022) et est jugé mauvais.

5. L'indicateur **proportion des investissements** renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité. Comme indiqué précédemment, les dépenses d'investissements ont été moins importantes qu'en 2023, ce qui est confirmé par l'indicateur (16% en 2024 contre 39% en 2023 et 35% en 2022, effort d'investissement élevé en 2023 et 2022).
6. L'indicateur **part au service de la dette** mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte. Le taux de 8% contre 6% en 2023 et 2022 pour notre Commune est considéré comme une charge acceptable.
7. L'indicateur **dette nette par habitant** n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre. La part de la Commune aux dettes des associations intercommunales a été ajoutée. La part de notre Commune aux dettes des associations intercommunales a augmenté de 3 546 484 francs entre 2023 et 2024. Ainsi, le niveau calculé pour notre Commune, avec les dettes des associations, est de 7112 francs par habitant, soit 387 francs de plus qu'en 2023 (6725 francs par habitant en 2023 et 5385 francs par habitant en 2022). Cela indique un niveau d'endettement très important.
8. Le **taux d'autofinancement** renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements. Avec un niveau de 8% (16% en 2023 et 19% en 2022), notre Commune a un taux jugé mauvais par le législateur.

CONTENU

En ce qui concerne le contenu même du présent Message, le Conseil communal renvoie au fascicule des comptes 2024 et au Rapport de gestion.

SYNTHÈSE

Les états financiers de la Ville de Châtel-St-Denis ont été marqués par les principaux éléments suivants:

- les recettes fiscales se situent dans les prévisions;
- la dissolution du fonds des abris de protection civile;
- des charges maîtrisées;
- un excédent de revenu de 1 130 311 fr. 41;
- la réalisation des investissements à hauteur de 6 299 773 fr. 14;
- Les indicateurs financiers définis par la nouvelle loi montrent une situation financière moins bonne pour l'année 2024, même si certains de ces indicateurs sont considérés comme moyens ou acceptables.

Aux yeux du Conseil communal, le résultat des comptes 2024 s'inscrit dans la même ligne que les années précédentes et laisse les finances communales en mesure de faire face aux investissements à réaliser.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver
Volet B: la liste des dépassements de crédit budgétaire concernant vingt-deux rubriques comptables (cf. Annexe 3)
Volet A: les comptes 2024 de la Ville de Châtel-St-Denis, tels qu'il les a arrêtés.

Châtel-St-Denis, mars 2025

Le Conseil communal

517 20h25: Arrivée de **M. Daniel Maillard, Conseiller communal.**

518 **La Présidente** lui souhaite la bienvenue.

519 **VOLET B: DÉPASSEMENTS DE CRÉDIT BUDGÉTAIRE – APPROBATION**

520 **Rapport et préavis de la Commission financière (Volet B)**

521 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** La Commission se prononce sur
522 un dépassement budgétaire de 1 831 823 francs par rapport au budget initial.

523 Ce montant inclut la perte sur la vente du terrain à la société Allseas Group SA d'un montant de
524 502 359 francs. Cette opération a impacté négativement le compte de résultats à hauteur de
525 478 200 francs selon le rapport de GF Audit SA.

526 La Commission financière apprécierait d'être informée, tout au long de l'année, des dépassements
527 importants comme établis précédemment.



528 La Commission financière a analysé votre Message. Sur l'aspect financier, elle donne un
529 **préavis favorable.**

530 **La Présidente.** Merci Mme C. Meyer pour votre préavis. Tous les membres ici présents ont
531 également eu l'opportunité de prendre connaissance du rapport de l'organe de révision sur les
532 comptes 2024 de la Commune, qui ne fait pas de remarques spécifiques sur ces dépassements.
533 Par conséquent, j'ouvre la discussion générale sur ce Volet B. Je cède la parole maintenant aux
534 représentants des groupes politiques pour leurs éventuelles remarques ou questions, puis la
535 parole sera donnée aux intervenants à titre individuel. Le Conseil communal sera invité à donner
536 les réponses nécessaires. Ensuite, nous passerons à l'examen de détail de l'arrêté du Volet B.

537 **Discussion générale sur le Volet B**

538 La parole n'étant pas demandée, la discussion générale est close.

539 **EXAMEN DE DÉTAIL**

540 **La Présidente.** L'entrée en matière étant acquise de plein droit et aucune demande de renvoi
541 n'étant présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif au Volet B de l'exercice
542 2024 des comptes de la Commune de Châtel-St-Denis. Le présent volet n'ayant fait l'objet
543 d'aucune intervention, je considère que les articles de l'arrêté tels que rédigés sont validés. Avez-
544 vous des remarques?

545 Tel n'est pas le cas.

546 **Article premier**

547 Pas d'observation. Adopté.

548 **Article 2**

549 Pas d'observation. Adopté.

550 **Titre et considérants**

551 Pas d'observation. Adoptés.

552 **Vote d'ensemble**

553 **À l'unanimité des 46 membres présents, le Conseil général adopte la liste des dépassements de crédit**
554 **budgétaire concernant vingt-deux rubriques comptables, tel que présentée:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

VU

- la loi cantonale du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo; RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo; RSF 140.11);
- la loi cantonale du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo; RSF 140.6);
- le règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes (RELCo; RSF 140.11);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCO; RSF 140.61);
- le Règlement des finances communal (RFin);
- le Message n°98b du Conseil communal, du 25 mars 2025;
- le Rapport succinct de l'organe de révision des comptes;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

La liste des dépassements de crédit budgétaire concernant vingt-deux rubriques comptables (cf. annexe 3) présentant un total de 1 831 823 fr. 79 est approuvée.

Article 2

La présente décision n'est pas sujette à referendum, conformément aux articles 52 de la Loi sur les communes (LCo), 69 de la Loi sur les finances communales (LFCo) et 12 du Règlement des finances (RFin) de la Commune de Châtel-St-Denis.

Ainsi approuvée par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 21 mai 2025.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Présidente:

Ana Rita Domingues Afonso

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

555



556 **VOLET A: COMPTES DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS – EXERCICE 2024 –**
557 **APPROBATION**

558 **Rapport de la Commission financière (Volet A)**

559 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a pris
560 acte et a analysé le rapport de la fiduciaire GF Audit SA. Elle les remercie pour son excellent travail
561 de révision et sa bonne collaboration. Cette réunion nous a permis de faire connaissance avec le
562 nouvel auditeur et de poser nos questions, car nous n'avions pas reçu le rapport détaillé de la
563 fiduciaire avant la séance entre le Conseil communal et la Commission financière.

564 La Commission financière réitère le vœu de recevoir ce rapport détaillé dès validation par le
565 Conseil communal. Ce procédé nous permettra d'en prendre connaissance avant la rencontre
566 tripartite et de poser les questions adéquates aux personnes présentes.

567 Malgré une prévision de déficit au budget 2024, la Commission financière relève que les charges
568 ont été maîtrisées, à ce jour. Les comptes affichent un bénéfice de 1 130 311 fr. 41, ce dont nous
569 nous réjouissons et remercions toutes les personnes qui ont œuvré à ce résultat.

570 Malgré le résultat positif de l'exercice 2024, la Commission financière se doit de vous rappeler qu'à
571 ce jour, six indicateurs financiers sur huit sont considérés comme mauvais, soit:

- 572 - Le taux d'endettement net montre une situation jugée mauvaise pour notre Commune;
- 573 - Le degré d'autofinancement de 62,11% rentre dans la catégorie «récession»;
- 574 - La dette brute par rapport aux revenus est désormais à 179% et considérée comme
575 mauvaise;
- 576 - La proportion des investissements située à 16% est classifiée comme «moyen»;
- 577 - La dette nette par habitant est considérée comme très importante avec 7112 francs par
578 habitant;
- 579 - Le taux d'autofinancement avec un niveau de 8% est considéré comme mauvais.

580 La Commission financière constate que les charges liées sont en forte augmentation et qu'elles
581 seront encore plus importantes dans le futur. Elle déplore que ces charges de transferts liées aux
582 associations intercommunales ne soient pas soumises au Conseil général, car d'importants
583 montants seront à prévoir dans les années à venir.

584 La Commission financière constate que l'ensemble des emprunts et reconnaissances de dettes
585 s'élève à plus de 56 millions de francs. Elle rappelle une fois de plus que les investissements à
586 venir seront conséquents et impliqueront une forte augmentation de la dette qui devra être
587 assumée par les générations futures.

588 La Commission financière rappelle que l'analyse salariale sur la parité hommes/femmes est
589 toujours pendante et pas encore établie. Nous renouvelons notre remarque de l'année dernière
590 afin que celle-ci soit réalisée. Nous proposons, au vu de la surcharge de travail de l'administration,
591 de mandater une société externe pour réaliser cette étude.

592 Pour terminer, la Commission financière tient à remercier toutes les collaboratrices du service des
593 finances et sa responsable, Mme Chantal Vasta, pour l'important travail effectué à l'élaboration des
594 comptes. Elle remercie également le Conseil communal, les chefs de service et toutes les
595 personnes ayant œuvré à la réalisation de ce résultat.

596 La Commission financière a analysé votre Message. Sur l'aspect financier, elle donne un
597 **préavis favorable.**

598 **DISCUSSION GENERALE**

599 **La Présidente.** Qui souhaite s'exprimer au nom des groupes?

600 **Interventions à titre individuel**

601 **M. Daniel Jamain, PLR.** J'ai une question concernant les indicateurs financiers. Chaque fois qu'ils
602 incluent la part des dettes des associations intercommunales, quel en est le pourcentage des
603 montants ou quelle en est la valeur absolue?

604 **Mme Chantal Vasta.** Le montant de la dette intercommunale, la part 2024 de la commune s'élève
605 à 26 747 fr. 87 francs. Cette information figure dans le tableau « indicateurs financiers » à la fin du
606 fascicule.

607 **M. Nicolas Genoud.** Je me permets de donner quelques précisions sur le préavis de la ComFin
608 sur le Message n°98. Le CC prend note de la demande de la commission qui vise à obtenir le



609 rapport détaillé de la fiduciaire. Il le transmettra aussi rapidement que possible à l'avenir.
610 Concernant les indicateurs, le CC constate que la ComFin met en avant les indicateurs jugés
611 mauvais ou moyens mais ne parle pas des indicateurs positifs. Je rappelle que les indicateurs
612 positifs sont ceux qui nous permettent aujourd'hui d'investir et d'avoir des crédits bancaires. Je me
613 permets d'ajouter qu'actuellement, les taux d'intérêt sont bas.

614 La parole n'étant plus demandée, la discussion générale est close.

615 **EXAMEN DE DÉTAIL**

616 **La Présidente.** L'entrée en matière étant acquise d'office et aucune demande de renvoi n'étant
617 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif aux comptes de résultats et aux
618 comptes des investissements de l'exercice 2024. Aucune remarque ne portant sur la rédaction de
619 l'arrêté, je vous propose de le valider.

620 **Article premier**

621 Pas d'observation. Adopté.

622 **Article 2**

623 Pas d'observation. Adopté.

624 **Article 3**

625 Pas d'observation. Adopté.

626 **Titre et considérants**

627 Pas d'observation. Adoptés.

628 **Vote d'ensemble sur le Volet A**

629 **A l'unanimité des 46 membres présents, le Conseil général approuve l'exercice 2024 des comptes de**
630 **la Commune de Châtel-St-Denis, tel que présentés:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

VU

- la loi cantonale du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo; RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELC; RSF 140.11);
- la loi cantonale du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo; RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCO; RSF 140.61);
- le Règlement des finances communal (RFin);
- le Message n°98a du Conseil communal, du 25 mars 2025;
- le Rapport succinct de l'organe de révision des comptes;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le compte de résultats de la Ville de Châtel-St-Denis de l'exercice 2024 est approuvé, tel que présenté, à savoir

Total des charges:	Fr.	49'370'557.66
Total des revenus:	Fr.	50'500'869.07

Résultat (bénéfice): Fr. 1'130'311.41

Article 2

Le compte des investissements de la Ville de Châtel-St-Denis de l'exercice 2024 est approuvé tel que présenté, à savoir

Total des dépenses:	Fr.	8'118'612.58
Total des recettes:	Fr.	1'818'839.44

Excédent de dépenses: Fr. 6'299'773.14

Article 3

La présente décision n'est pas sujette à referendum, conformément aux articles 52 de la Loi sur les communes (LCo), 69 de la Loi sur les finances communales (LFCo) et 12 du Règlement des finances (RFin) de la Commune de Châtel-St-Denis.

Ainsi approuvés par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 21 mai 2025.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Présidente:

Ana Rita Domingues Afonso

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz



631

7. Rapport de gestion 2024 – Présentation;

632

Représentant du Conseil communal

633 **M. Charles Ducrot, Syndic.** Le Conseil communal a le plaisir de vous présenter son quatrième
634 rapport de gestion de la législature 2021-2026, ainsi que les comptes de l'exercice 2024,
635 conformément à l'art. 95 bis de la Loi sur les communes.

636 Comme chaque année, le rapport de gestion a été rédigé dans le but de vous transmettre les
637 informations les plus importantes sur les activités de la vie communale, que ce soit au niveau de la
638 gestion et du fonctionnement ainsi que sur les investissements en cours de réalisation ou terminés. La
639 palette de ces activités est large et diversifiée et nécessaire pour assurer le bien-être de la
640 population. Elle demande un engagement exemplaire et permanent de notre personnel communal.
641 Comme déjà mentionné par le passé et si vous le souhaitez, vous allez également pouvoir
642 consulter les rapports de gestion des différentes associations de communes, en particulier celle du
643 Réseau santé et social, du cycle d'orientation et de l'ACV.

644 Vous aurez ainsi une panoplie d'informations à votre disposition pour vous forger une opinion sur
645 le fonctionnement et les défis de notre commune et de notre district.

646 Vous avez accueilli cette année trois nouveaux membres, Mme Isabelle Gayral Boschung qui
647 remplace M. Olivier Berthoud, Mme Fanny François en remplacement de Charles Saudan et M.
648 Fabian Simillion qui succède à Isabelle Genoud.

649 Mme Nathalie Genoud, nouvelle collaboratrice du Service social a, quant à elle, donné sa
650 démission au 31 décembre 2024.

651 Merci à ces anciens membres pour leur engagement envers notre commune et surtout bien du
652 plaisir aux nouvelles et nouveaux élus.

653 Notre commune compte au 31 décembre, 152 collaboratrices et collaborateurs pour un total de
654 94,81 EPT. Par rapport à l'année précédente, on constate une augmentation de 10 collaboratrices
655 et collaborateurs ainsi qu'une variation de +5,86 EPT. Nous comptons 35 arrivées, 20 départs et 5
656 nouveaux retraités.

657 Notre commune grandit et comptait à la fin de l'année 8797 habitants.

658 Pour répondre aux exigences des citoyennes et citoyens, le Conseil communal doit veiller à une
659 bonne adéquation des ressources humaines dans chaque service tout en veillant à une utilisation
660 adéquate des personnes à disposition.

661 Châtel-St-Denis se développe et il est normal que nos infrastructures suivent cette progression.
662 Des projets de bâtiments se sont concrétisés au grand bonheur des utilisatrices et utilisateurs; je
663 pense en particulier au bâtiment de l'AES qui a été inauguré le 17 mai ou encore au nouveau
664 bâtiment du centre sportif qui a été inauguré le 14 juin. Les études se sont poursuivies en vue de la
665 réalisation du nouveau bâtiment communal ainsi que de la réfection du CAB qui a besoin d'une
666 cure de jeunesse.

667 Au niveau de la cohésion sociale, je me plais de relever quelques actions qui commencent à
668 connaître un franc succès. Je pense en particulier à la formation des agents Châtel Sympa. Ce
669 n'est pas moins de 13 habitants de notre commune qui ont décidé de consacrer du temps pour le
670 bien-être de notre population.

671 Grâce à l'intervention de Morgan Pires, l'action de soutien économique à la population et au
672 commerce local a vu le jour sous le nom de « Fidèle à Châtel ». Cette action rencontre un franc
673 succès, un grand merci aux actrices et acteurs de cette réussite.

674 Notre commune a eu la chance de rayonner loin à la ronde grâce à notre sportif Alexis Monney.
675 C'est un ambassadeur extraordinaire qui a le cœur de toujours mettre en avant sa région, sa ville.

676 Merci Alexis, tu nous fais vibrer et j'espère encore longtemps.

677 Comme chaque année, mon rapport n'est pas exhaustif et ne reflète qu'une infime partie de la vie
678 de notre commune. Je souhaite terminer en remerciant Chantal, Olivier, Pascal, les cheffes et
679 chefs de service, les collaboratrices et collaborateurs, vous membres du Conseil général et bien
680 sûr mes collègues pour le travail accompli tout au long de l'année.

681 **La Présidente.** Je vous remercie M. le Syndic et j'ouvre la discussion générale sur le rapport de
682 gestion.

DISCUSSION GENERALE

684 La parole n'étant plus demandée, la discussion générale est close.



685
686

Le Conseil général prend ainsi acte du Rapport de gestion 2024, qui est le reflet de la gestion de la Commune de Châtel-St-Denis par le Conseil communal.

687
688
689
690

8. Message n°100 – Administration générale – Immeubles des patrimoines financier et administratif – PAD 35 Gare de Châtel-St-Denis – Nouveau bâtiment des services administratifs communaux et cantonaux – Projet KAPLA

691
692
693

Volet A – Mobilité urbaine – Aménagement des espaces publics autour du bâtiment et connectivité multimodale - Crédit d'engagement de 1 540 000 francs – Approbation;

694

Représentant du Conseil communal

695
696
697
698
699
700
701
702
703
704
705
706
707
708
709
710
711
712
713
714
715
716
717
718
719
720

M. Charles Ducrot, Syndic. Après sa séance avec la ComFin, le CC a jugé nécessaire et utile de modifier son Message. Vous disposez ainsi de davantage d'informations que le premier Message qui avait été élaboré. Je pense que c'est bénéfique pour tout le monde, pour vous membres du CG mais également pour la population.

Je reviens sur certains points qui sont très importants à nos yeux: le 4 octobre 2023, le CG intégrait l'échange des terrains entre TPF Immo SA et la Commune de Châtel-St-Denis. Cette transaction était grevée d'une clause d'entrepreneur à la charge de TPF Immo SA et vous approuviez dans la foulée un crédit d'étude de 1,5 million de francs pour l'établissement du projet et la réalisation de ce bâtiment administratif. Enfin, le 9 octobre 2024, le crédit d'engagement destiné à financer les travaux d'équipement de base pour l'adduction d'eau et la défense incendie ainsi que l'équipement de base pour la récolte des eaux claires et des eaux usées a également été accepté par le CG.

En ce qui concerne le Volet A, il ne s'agit pas uniquement des aménagements extérieurs du bâtiment mais de l'ensemble du PAD 35 dans lequel s'inscrivent ces aménagements, qui constituent une première étape. Le développement de l'Ancienne gare, en particulier la friche ferroviaire qui se situe à proximité, suivra dans un second temps. Cela n'est pas prévu pour demain. Les TPF Immo SA étant propriétaires, ils jugeront eux-mêmes quand il sera opportun de réaliser d'autres bâtiments. Nous reviendrons alors devant vous pour poursuivre l'aménagement de nos espaces publics.

La connectivité multimodale du lieu est très importante, en particulier grâce à l'aménagement d'espaces publics en harmonie avec la mobilité douce. En collaboration avec AggloRivelac, nous avons le projet de réaliser une passerelle sur la Veveyse. L'objectif est de relier le secteur de l'ancienne gare à la zone industrielle. Le Message qui vous est présenté a par conséquent des implications qui s'étendent au-delà du territoire défini dans le PAD 35.

Nous avons également pris en compte des mesures visant à lutter contre la création d'îlots de chaleur: arborisation de l'espace public, pergola.

Message n°100a du Conseil communal au Conseil général

Objet: Administration générale – Immeubles des patrimoines financier et administratif – PAD 35 Gare de Châtel-St-Denis - Nouveau bâtiment des services administratifs communaux et cantonaux – Projet KAPLA

Le Conseil communal (CC) a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général (CG) le Message n°100, dont le Volet A concerne le crédit d'engagement de 1 540 000 francs destiné à la réalisation de mesures de mobilité urbaine et aux aménagements des espaces publics autour du bâtiment

et le Volet B, concerne le crédit d'engagement de 24 900 000 francs destiné à la construction du bâtiment des services administratifs communaux et cantonaux.

Le Message n°100 est le fruit des discussions du Conseil communal avec la Commission financière (ComFin) du 16 avril 2025. En effet, celle-ci lui a demandé d'intégrer, dans son argumentaire, la présentation du projet KAPLA du 26 mars 2025. Elle a aussi attiré son attention sur le développement de certains aspects utiles à la compréhension de l'ensemble, ce dont le CC a également tenu compte dans la présente version.



Ces deux volets sont liés et ne peuvent être séparés. En cas de refus du volet A, le volet B ne sera pas voté.

Préambule

La mue du cœur de la ville a démarré avec les réflexions sur le déplacement de la gare, menées dès 2011 et annoncé officiellement en séance du CG du 2 février 2012 (Divers). L'inauguration de la nouvelle gare et du nouveau tracé ferroviaire a eu lieu le 14 décembre 2019, ce qui a libéré de nombreuses surfaces au centre-ville. En parallèle, le PAL confirmait la mise en zone Centre des parcelles situées à proximité de l'ancienne gare, dont celle de l'actuel bâtiment administratif, sous l'appellation PAD 35 « Gare de Châtel-St-Denis », communément appelé « Ancienne gare », et la création d'une zone rencontre au centre-ville, limitée à 20 km/heure.

Conscient que le bâtiment administratif ne répondait plus aux besoins de l'administration, le Conseil communal s'est intéressé à une parcelle de terrain libérée, vierge de construction, afin d'y implanter un nouveau bâtiment, ceci en collaboration avec l'Etat de Fribourg. Les TPF, propriétaire de l'ensemble des parcelles se sont montrés favorables à un échange de terrains mètre carré pour mètre carré.

Le 4 octobre 2023, le Conseil général entérinait l'échange des terrains entre TPF Immo SA et la Commune de Châtel-St-Denis, cette transaction étant grevée d'une clause d'entrepreneur à la charge de TPF Immo SA, et approuvait, dans la foulée, un crédit d'étude de 1,5 million de francs pour l'établissement du projet de réalisation du bâtiment administratif.

Enfin, le CG approuvait, le 9 octobre 2024, les crédits d'engagement destinés à financer les travaux d'équipement de base pour l'adduction d'eau et la défense incendie ainsi que l'équipement de base pour la récolte des eaux claires et des eaux usées assorti de la construction d'une station de pompage, en vue de la construction du nouveau bâtiment des services communaux et cantonaux.

Le Message n°100 est le résultat de plus de 12 ans de réflexion et de décisions sur la nouvelle qualification du centre-ville de Châtel-St-Denis. Ce processus à long terme est constitué de nombreuses étapes, dont le présent Message est le pivot, c'est-à-dire l'élément qui entérine l'organisation de l'espace public déjà engagée en termes de mobilité et de connectivité multimodale (cf. études sur la mobilité du centre-ville, du tronçon gare-Route de la Coula jusqu'à la Croix de Nervaux, passerelle sur la Veveyse, liaison Grand-Clos-RSSV, liaison avec le secteur de la Coop, etc.) et qui propose l'édification d'un bâtiment-phare qui pourvoira à la distribution centralisée de prestations publiques à toute la population, de la ville et du district.

Résultats de l'étude

TPF Immo, en collaboration avec l'entreprise générale Implénia, Atelier 78 et les services communaux, a développé le projet d'exécution et déposé la demande de permis de construire.

Le bâtiment projeté répond aux exigences règlementaires en matière de durabilité (Minergie P). Il va même au-delà sur un certain nombre de critères tirés du Standard de construction durable suisse (SNBS).

De plus, il intègre les principes du « Facility Management » anticipatif, qui permet de réduire les coûts d'entretien et d'exploitation. Ainsi, l'estimation des coûts d'exploitation a été réalisée par une entreprise spécialisée dans le domaine. Cette évaluation porte sur les deux volets du Message, dont l'enveloppe globale a été estimée à 200 000 francs.

Planification des travaux

Le planning intentionnel prévoit une ouverture de chantier en automne 2025, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, et étend les travaux sur deux ans.

VOLET A: Mobilité urbaine – Aménagement des espaces publics autour du bâtiment et connectivité multimodale – Crédit d'engagement de 1 540 000 francs – Approbation

Contexte

Le Conseil communal a décidé de réaliser les aménagements publics extérieurs du PAD 35 « Gare de Châtel-St-Denis » en plusieurs étapes, en raison du fait que les constructions prévues sur le site ne verront pas toutes le jour en même temps. C'est pourquoi le pourtour du nouveau bâtiment administratif constitue une première étape. À ce sujet, le 11 décembre 2019, le Conseil général validait l'aménagement provisoire (65 000 francs) de la place laissée vacante à côté de l'ancienne gare, en y implantant le concept « Gare à vous », non sans que la ComFin obtienne l'assurance du Conseil communal qu'une convention écrite serait signée avec les TPF concernant la mise à disposition de cette place en faveur de la Commune, sur une durée de 5 à 10 ans.

La transformation du site de l'ancienne gare en quartier d'habitation et de bureaux génère un axe central entièrement piétonnier et cyclable, bordé par des petites places dont les usages varient, comprenant des jeux pour enfants, un terrain de pétanque, des terrasses et une pergola. Il est notamment prévu de planter de nouveaux arbres, d'installer une pergola et une structure d'ombrage par toile tendue ainsi que d'installer une fontaine à boire.

Il est important qu'il soit pourvu en arrêt de bus (existant) et que la place accueille des parkings pour les vélos. De même, il doit garantir le cheminement des piétons en toute sécurité, dans une zone où se trouve l'école primaire des Pléiades et qui concentre, à certaines heures, un trafic d'usagers aux modes de déplacement fort différents.

Conformément aux normes attribuées à la construction, le CC a prévu la création d'un parking souterrain. L'entrée de ce dernier servira également pour accéder aux parkings souterrains des futurs bâtiments voisins. À noter que l'utilisation des places de parc attribuées aux collaborateurs sera déterminée par un plan de mobilité imposé par la loi.



Enfin, la nouvelle construction doit s'accompagner de mesures visant à lutter contre la création d'îlots de chaleur. À cette fin, une arborisation de la place publique est prévue, de même que des mesures destinées à atténuer les nuisances du trafic motorisé. La Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) a accordé une subvention de 20 000 francs à la Commune, sous réserve que les travaux soient réalisés dans un délai de trois ans à compter de la notification de la décision.

Le présent volet définit par conséquent les espaces publics en tant qu'éléments structurants de l'urbanisation et de la mobilité de Châtel-St-Denis. Il convient encore de préciser que la participation communale à l'ensemble des espaces publics et infrastructures du reste du PAD 35 Gare (ancienne gare), y compris les mesures de gestion des eaux de ruissellement, feront l'objet d'un Message séparé.

Objet de la dépense

Le montant comprend les aménagements des espaces publics du nouveau bâtiment suivants:

- Place publique
- Plantations et jardins
- Mobilier urbain
- Puits à ordures ménagères
- Eclairage

Ces travaux vont de la mise en forme du terrain (terrassement et coffre) à la mise en place des installations techniques (coffret électrique, éclairage, arrosage automatique) en passant par les éléments de construction (escaliers, bordures, murets, bancs en béton) et d'aménagement de jardins de la place publique (préparation des sols, mise en place des terres, fourniture des plantes, plantation, ensemencement, revêtement bitumineux et en pavés).

Plan de financement

Rubrique comptable 2025.100 /3420.5010.00

Coût total estimé à charge de la Commune

Fr. 1'540'000.00

Montant de 1 300 000 francs inscrit sur la liste des investissements du Plan financier 2024-2028. A la charge des budgets des investissements 2025, 2026 et 2027.

Montant de 500 000 francs inscrit au budget des investissements 2025 en catégorie III (intention). Le montant de 500 000 francs correspond à la dépense prévisionnelle 2025 sur le crédit d'engagement.

Charges annuelles d'amortissement planifié, dès 2027

Amortissement (durée d'utilisation: 25 ans): 4% de Fr. 1'540'000.00 Fr. 61'600.00

Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimation des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont fait l'objet d'une analyse par une entreprise indépendante, qui a recensé six postes de charge, intégrant le bâtiment administratif.

L'entretien des espaces publics sera effectué par les services communaux.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour engager le montant de 1 540 000 francs destiné à l'aménagement des espaces publics autour du bâtiment des services administratifs communaux et cantonaux.

Châtel-St-Denis, avril 2025

Le Conseil communal

721 **La Présidente.** Je vous remercie M. le Syndic et je passe la parole à la Présidente de la ComFin
722 pour son rapport et son préavis.

Rapport et préavis de la Commission financière

724 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** En préambule, je tiens à vous
725 informer que la ComFin a travaillé sur la première version du Message. Malgré les interrogations
726 de la ComFin, aucun détail supplémentaire n'a été transmis sur ces aménagements extérieurs lors
727 de sa séance du 7 mai 2025. La Commission financière a analysé votre Message. Sur l'aspect
728 financier, elle donne un **préavis défavorable**.

729 **La Présidente.** Je vous remercie Mme la Présidente et j'ouvre la discussion générale. Qui
730 souhaite prendre la parole au nom des groupes politiques?



731 **DISCUSSION GÉNÉRALE**

732 **Interventions des groupes politiques**

733 **M. Daniel Jamain, PLR.** Ceci est une intervention au nom du groupe PLR, qui englobe les deux
734 objets 100a et 100b.

735 **Introduction**

736 Nous remarquons une nouvelle tendance depuis maints messages d'intriquer plusieurs volets dans
737 un Message, avec à chaque fois une dissuasion guillotine: l'un refusé, l'autre passe à la trappe.
738 Dans ce cas, pourquoi ne pas mettre tout dans le même Message? ou bien est-ce une nouvelle
739 méthode pour faire voter les messages?

740 Des projets liés ne doivent pas empêcher de faire un choix.

741 Chers collègues, nous sommes appelés à voter sur deux objets: l'un de 1,54 million et l'autre de
742 24,9 millions de francs. Leur somme dépasse les 25 millions de francs, plafond de verre que nous
743 avons accepté pour le nouveau bâtiment communal. Ainsi, pour ne pas déroger à la limite, le CC
744 scinde la demande en deux, avec une clause guillotine ou clause domino, c'est moins
745 révolutionnaire.

746 Cette manière de faire n'est pas si démocratique, elle s'apparente à la méthode du "tais-toi et
747 mange!". Ceci n'est pas acceptable! Nous devons avoir un vrai choix démocratique d'accepter ou
748 non, l'un des projets.

749 **Volet A: mobilité urbaine, aménagement des espaces publics**

750 Le groupe PLR soutient le principe des aménagements des espaces publics ; cependant, nous
751 avons un problème avec l'estimation des charges d'exploitation. Chacun d'entre nous, chers
752 collègues, arrive à s'imaginer ce que sont les espaces publics, sans devoir les détailler.
753 Cependant, la présentation du Volet A est très détaillée sur plusieurs éléments, mais reste très
754 vague au sujet des six postes du futur bâtiment administratif qui grèvent les charges d'exploitation.
755 L'intitulé laisse à penser qu'il s'agit de travaux d'entretien et d'exploitation du bâtiment; auquel cas,
756 ils devraient être imputés au Volet B et le montant devrait être indiqué, puisque les coûts ont été
757 évalués.

758 Afin de pouvoir voter en pleine connaissance, serait-il possible d'avoir la liste ou au moins une
759 explication plus explicite.

760 Le groupe PLR réserve son vote.

761 **Volet B: nouveau bâtiment administratif**

762 Le groupe PLR soutient la création d'un bâtiment administratif, car il est conscient que le présent
763 bâtiment ne répond plus aux exigences d'une ville de bientôt 10 000 habitants. Toutefois, il
764 n'adhère pas pleinement au projet tel qu'il nous est soumis.

765 L'estimation des revenus semble conforme à l'état du marché; néanmoins, le rendement est très
766 faible, ce qui montre que l'objet est trop onéreux, aux dires d'experts en finance.

767 Un bâtiment plus *modeste* pourrait faire l'affaire, sans être une grange *Amish*; ainsi, prévoir une
768 surélévation d'un bâtiment qui a en réserve 400 m², est-ce nécessaire? ces surcoûts pourraient
769 être épargnés. Si la commune devait, à nouveau être à l'étroit, elle aurait la possibilité de rompre
770 son contrat de location et de prendre possession des locaux libérés, sans devoir, rehausser le
771 bâtiment, qui en l'état de la loi n'est pas possible; ceci dans le scénario d'une commune à plus de
772 20 000 habitants ou d'une fusion de communes. *Breaking News: Nous saluons au passage la*
773 *confirmation par le CE de l'intention de louer les locaux aux conditions proposées.*

774 Le groupe PLR pourrait accepter un crédit pour un bâtiment d'un coût nettement plus faible, à
775 moins de 20 millions de francs.

776 Un tel rêve n'est pas possible, car nous sommes liés par la super clause d'entrepreneur.

777 La Commune n'est pas le Maître d'Ouvrage, c'est TPF IMMO SA. Toutefois, au travers du budget
778 des dépenses, nous financerions un BAMO, Bureau d'Aide au Maître de l'Ouvrage, dont nous
779 apprenons ce soir que c'est TPF IMMO. Dans le cas présent, nous financerions deux entreprises
780 générales. On se pose la question si ce n'est pas une commission et en quoi ce BAMO peut-il
781 nous aider?

782 Quelle est son réel pouvoir et quelle est l'articulation entre le MO et la Commune?



783 Le Volet B nous présente un financement 100 000 francs en-dessous de l'enveloppe maximale
784 donnée pour ce bâtiment. Nous n'avons aucun pouvoir pour changer l'envergure du projet, nous
785 ne pouvons décider que de choses minimales (carrelage, peinture, couleur, ...) et surtout pas une
786 réduction de la structure de l'objet.

787 Dans ce cas, quel est le pouvoir de la commission de bâtisse ad hoc créée pour l'objet?

788 **Recommandation de vote**

789 Avons-nous le choix de refuser le crédit demandé?

- 790 • Démocratiquement **oui**, mais l'intrication de la clause domino nous le refuse.
- 791 • Pratiquement **non**, car nous avons besoin d'un nouveau bâtiment administratif.
- 792 • Financièrement **oui**, même s'il y a de l'argent en caisse; nous devons penser à la charge de la
- 793 dette en relation avec les projets qui sont inscrits au budget des futurs investissements. Le
- 794 rapport de l'organe de révision des comptes pointe un taux d'endettement jugé mauvais, une
- 795 dette brut par rapport aux revenus jugée mauvaise, une dette par habitant jugée très
- 796 importante, un taux d'autofinancement jugé mauvais

797 Tirons-en les conclusions qui s'imposent, chers collègues: nous n'avons pas les moyens!

798 Le groupe PLR, soyons clair, soutient les volets A et B, mais dans deux messages séparés.

799 Tel n'étant pas le cas et ne pouvant renvoyer l'objet (12 ans cela suffit), le groupe PLR laisse
800 démocratiquement le choix de vote.

801 Pour paraphraser Pascal, ... le philosophe, *le cœur à ses raisons que la raison ne connaît point*;
802 or, dans le cas présent, la raison les connaît:

- 803 • Le cœur dit vote oui;
- 804 • La raison dit vote non.

805 Le CC ne nous laisse pas un vrai choix démocratique et fait appel à notre bon cœur!

806 **M. Morgan Pires, UDC-PAI.** Ceci est une intervention au nom du Groupe UDC-PAI et concerne le
807 Message dans son entier, volets A et B. Tout d'abord, notre Groupe est très partagé sur le présent
808 vote. En effet, de nombreuses interrogations ont été soulevées lors de notre séance sur plusieurs
809 aspects notamment financiers et architecturaux ou encore sur la procédure générale.

810 Nous sommes bien conscients que notre administration travaille dans des conditions compliquées
811 dans un bâtiment vétuste. Notre parti ne conteste nullement la nécessité d'un nouveau bâtiment
812 permettant à nos services communaux de remplir dans les meilleures conditions possibles les
813 tâches qui leur sont dévolues afin de servir au mieux notre population. C'est bien là un des rares
814 arguments, si ce n'est le seul, qui peut nous inciter à soutenir ce projet.

815 Notre Groupe regrette fortement, comme il l'a déjà fait savoir à de trop nombreuses reprises pour
816 d'autres messages de ce type, que les membres du Conseil général par le biais de délégués ou de
817 consultations ne soient pas plus intégrés dans le processus. Certes, il n'y a aucune obligation
818 légale à le faire, mais le Conseil communal oublie trop souvent que notre organe n'est pas là juste
819 pour acter ses décisions. Au contraire, nous sommes là pour nous déterminer de manière objective
820 en tant que contre-pouvoir.

821 De plus, nous avons été surpris, pour ne pas dire indigné, de la légèreté avec laquelle le Conseil
822 communal a préparé ce message. En effet, le premier Message transmis à la Commission
823 financière ne comportait que 6 pages! Pour un bâtiment à 25 millions de francs, sachant qu'il est
824 censé être transmis à l'identique au législatif, c'est très léger comme présentation et ce n'est là
825 qu'un doux euphémisme. Heureusement, après protestation de la Commission financière, le
826 message a été étoffé et compte désormais 23 pages. C'est dire si la version originale était pour le
827 moins succincte. De plus les volets ont été inversés entre la présentation à la Commission
828 financière ainsi qu'au Bureau et la version envoyée au Conseil général.

829 Finalement, lors de l'acceptation du Message n°60, le Conseil communal avait répondu aux
830 inquiétudes de la Commission financière concernant les coûts de ce projet que le prix global de 25
831 millions de francs comprenait le crédit d'étude, la construction du nouveau bâtiment,
832 l'aménagement intérieur et la démolition du bâtiment actuel. Or dans le présent message cela
833 s'élève à 26,7 millions de francs. Si l'on ajoute le volet A, le coût global de ce projet est donc de
834 28,24 millions de francs. Avec un tel investissement, nous espérons que tous les locaux seront
835 valorisés car certaines surfaces nous paraissent fort imposantes voir surdimensionnées au vu de
836 leur future affectation. En complément de la lettre d'intention présentée ce soir, le Conseil



837 communal pourrait-il nous confirmer si cette dernière a une valeur juridique et est contraignante
838 pour son émetteur?

839 Pour conclure, nous devons à nouveau nous déterminer sur un projet, certes nécessaire et urgent
840 mais aussi très coûteux, en se basant sur une préparation hâtive voir même bâclée. Sachant que
841 nous devons défendre les intérêts de notre population, il est difficile de se déterminer sereinement
842 tant l'engagement financier ainsi que les impacts sur notre administration sont importants! Voilà
843 donc le grand dilemme auquel nos élus vont devoir faire face ce soir.

844 **M. Pierre Yves Chillier, UO+PS.** Ceci est une intervention du Groupe UO-PS relative au Message
845 100 concernant les volets A et B du projet pour la construction d'un bâtiment administratif.

846 Notre Groupe soutient le projet de construction du bâtiment administratif car il s'agit d'une
847 nécessité impérieuse et d'un projet structurant pour notre ville.

848 Le bâtiment administratif actuel est désuet, entravant l'efficacité des services et limitant la qualité
849 des prestations. Maintenir une infrastructure obsolète engendre des coûts de fonctionnement,
850 diminue la productivité et nuit à l'image de l'administration.

851 Le nouvel édifice représente bien plus qu'un simple remplacement: c'est un projet moderne et
852 réfléchi qui incarne une vision d'avenir; une mesure forte pour assurer le futur de l'administration. Il
853 intègre des matériaux et des concepts tournés vers

- 854 • *la durabilité, l'efficacité et la solidité,*
- 855 • *la performance environnementale et l'excellence énergétique*
- 856 • *la gestion optimisée des ressources pour un bâtiment pérenne*
- 857 • *la sécurité adaptée aux exigences spécifiques d'un tel ouvrage*
- 858 • *l'amélioration du cadre de vie des travailleurs ainsi que de toute la collectivité.*

859 Ce projet ne se limite pas à la construction du bâtiment lui-même: il s'inscrit dans une refonte
860 globale du quartier. Les aménagements extérieurs ont été pensés pour l'ensemble du secteur,
861 avec la création d'espaces publics accessibles à tous et une amélioration significative du cadre de
862 vie.

863 Par ailleurs, un remaniement parcellaire est prévu afin d'assurer une intégration harmonieuse de
864 cette nouvelle infrastructure, garantissant une cohérence urbaine et environnementale, une unité
865 visuelle et une valorisation du territoire.

866 Le coût de 925 francs par m³ communiqué par le Conseil communal est un prix juste et vérifié. Il a
867 été confirmé par un expert immobilier expérimenté détenant le brevet fédéral. Il est conforme à
868 l'indice suisse des prix de la construction de bâtiments administratifs. Prétendre qu'il est excessif
869 est une erreur de jugement, car ce projet reflète un investissement équilibré et rationnel, intégrant
870 toutes les exigences techniques, écologiques et sécuritaires.

871 Le refuser aujourd'hui serait irresponsable et signifierait:

- 872 • conserver une administration dans des locaux dépassés et inadaptés
- 873 • reporter une construction inévitable, avec un coût encore plus élevé
- 874 • manquer une occasion unique de moderniser l'ensemble du quartier avec des espaces
875 publics améliorés.

876 Nous vous appelons à soutenir les Volets A et B de ce Message.

877 **Interventions à titre individuel**

878 **M. Mathieu Pauchard, Le Centre.** Dans les explications fournies par M. le Syndic, une information
879 importante est ressortie: peut-être l'avais-je mal compris lors de la séance de préparation. Mais je
880 m'étonne que le BAMO soit mandaté par les TPF qui fonctionnent en tant que Maître d'Ouvrage.
881 En effet, pour avoir un contrôle réel sur les coûts de construction, je pense qu'un BAMO mandaté
882 par la Commune serait nécessaire, en complément de celui des TPF, ou entièrement à la charge
883 de la Commune avec le montant attribué à cet aspect. En cas d'acceptation de ce Message, Je
884 vous remercie de prendre en considération cette intervention.

885 **Représentant du Conseil communal**

886 **M. Charles Ducrot, Syndic.** Aujourd'hui, nous votons sur l'opportunité de maintenir des services
887 de l'Etat ici à Châtel-St-Denis. A l'attention de M. D. Jamain, je réponds que nous sommes obligés
888 d'avoir deux volets: comptablement, le bâtiment est une chose et l'espace public en est une autre.



889 Nous n'exigeons pas et ne volons pas le CG. Nous démontrons notre volonté de proposer un
890 développement urbanistique cohérent. De plus, le bâtiment est dans le PAD 35, nous avons donc
891 l'obligation d'en respecter les contraintes.

892 Au niveau des aménagements des espaces publics, il y a six postes de charges:

Position	CHF/m ²	CHF/an
Approvisionnement et élimination	19.2	45'761.-
Nettoyage communs	10.8	25'740.-
Nettoyage bureaux	28.2	67'211.-
Surveillance et entretien	14.2	33'844.-
Services de contrôle et de sécurité	1.8	4'290.-
Taxes et contributions	3.8	9'057.-
Total	78	185'902.-

893 L'Etat participera aux charges en fonction des surfaces louées. Un décompte de charges sera
894 établi annuellement. Cette analyse vaut pour l'ensemble, soit le bâtiment et les espaces extérieurs.
895 A noter que la ComFin possédait ces informations.
896

897 La Commune grandit et ce qui est intéressant pour la population est d'avoir un maximum de
898 services sous le même toit. Je pense qu'il est judicieux aujourd'hui de dépenser 140 000 francs
899 pour renforcer la structure du bâtiment et lui permettre d'accueillir des étages supplémentaires, si
900 besoin, dans 10 ou 15 ans. Aujourd'hui notre Département technique a été déplacé à la PPE Le
901 CAB et nous constatons que nos synergies sont moins performantes et moins bonnes. Notre
902 volonté de rassembler nos services sous le même toit est ferme. Nous pourrions toujours nous
903 détacher des services de l'Etat, qui est actuellement locataire. Le CC a également la volonté d'offrir
904 à la population de Châtel-St-Denis un guichet unique et nous aimerions maintenir dans le district
905 des services de l'Etat. Aujourd'hui, nous avons la preuve que le Conseil d'Etat nous suit. Nous
906 avons de la chance, car ce n'est pas toujours le cas. Je pense que nous devons saisir cette
907 opportunité. C'est à moins de vue un élément extrêmement important.

908 Je vais également répondre aux questions relatives au BAMO. C'est un bureau qui assiste le
909 maître d'ouvrage. La Commune deviendra propriétaire du bâtiment. Il est vrai que nous avons une
910 relation très spécifique avec TPF Immo SA, qui ne travaille pas en entreprise totale. C'est un de
911 leur département qui s'occupe de ce projet. En revanche, grâce à leurs compétences et
912 connaissances, ils appuient les services communaux dans leurs démarches. Ils ont développé le
913 projet et savent exactement où on va, à partir du concours d'architecture qui a été réalisé. Le
914 fonctionnement est le même que celui que nous avons mis en place pour la construction de la
915 patinoire ou le bâtiment multisports où c'est justement l'entreprise qui a développé le projet qui a
916 officié en tant que BAMO et qui en a garanti le résultat final. Ces personnes sont les mieux à
917 même de garantir le résultat escompté et qui peuvent contrôler Implenia. Je leur fais pleinement
918 confiance. En contrepartie, la Commune détient un droit de regard. TPF Immo SA va travailler à
919 livre ouvert et la Commune aura connaissance de toutes les adjudications. C'est bénéfique pour la
920 commune.

921 Je remercie M. P. Y. Chillier de son intervention, qui part du principe que le coût du bâtiment se
922 situe dans la moyenne des prix. J'ajouterais que nous avons comparé les coûts de quelques
923 bâtiments récemment construits. Notre bâtiment, qui sera construit en 2025-2027, a un prix du m²
924 de 3720 francs et un prix du m³ de 925 francs. Un bâtiment similaire, réalisé par Implenia sur le site
925 de BlueFactory, a un coût inférieur mais la qualité est différente. Cette construction n'a pas intégré
926 le *Facility Management* anticipatif. Elle est recouverte de façades en bois, qui nécessitent de
927 l'entretien. Notre bâtiment est certes plus complexe en termes de façades, qui sont ventilées,
928 recouvertes mais qui va tenir beaucoup plus longtemps sans intervention. Un autre bâtiment que je
929 connais bien est le bâtiment BAT3 de la Police cantonale, à Granges-Paccot, qui a été construit en
930 2015-2017. Il est construit à partir de la même structure: ossature et moyeu en béton, des
931 éléments en bois, pour un prix du m² de 3896 francs et un prix du m³ de 944 francs, il y a de cela à
932 peu près 10 ans. Aujourd'hui, à Châtel-St-Denis, nous vous présentons un projet de la même
933 qualité à un prix du m² moindre. Le projet KAPLA correspond tout à fait aux prix du marché. En
934 outre, en tant que collectivité publique, nous avons l'obligation de construire selon les normes



935 Minergie P-ECO, que nous avons même dépassé en termes de durabilité. Si nous avons choisi
936 une structure en béton, elle aurait coûté 4 à 5% meilleur marché. La volonté du CC était d'être
937 exemplaire sur cet aspect.

938 A la question relative à la composition de la commission de bâtisse de M. M. Pires, le CC en
939 dispose avant tout pour lui transmettre des informations. Ce qui concerne le programme des
940 locaux, est décidé par l'Exécutif. Le concours d'architecture est lancé à partir du programme des
941 locaux déterminé par le CC. Ce travail, effectué par les services communaux et par les TPF, est
942 conséquent, à cause du prix qui était donné, moins de 25 millions de francs, et que l'on a voulu
943 respecter, ce qui a demandé des efforts de toutes parts. Je tiens du reste à remercier les
944 entreprises qui ont joué le jeu et qui ont permis d'élaborer ce projet, qui est un projet de qualité, qui
945 répond aux besoins de l'administration et de la population. Je suis vraiment fier ce soir de le
946 défendre devant vous.

947 **La Présidente.** Je vous remercie M. le Syndic. Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole?

948 **Mme Carine Meyer, Présidente de la ComFin.** Au vu des informations qui nous ont été
949 transmises, je demande une suspension de séance pour réunir la Commission financière.

950 **M. Morgan Pires, UDC-PAI.** Avant d'interrompre la séance, le CC pourrait-il répondre à la
951 question de savoir si la lettre est contraignante pour l'émetteur.

952 **M. Charles Ducrot, Syndic,** le confirme. Par sa signature, l'Etat s'est engagé auprès de notre
953 Commune.

954 **M. Ronald Colliard.** Je suis surpris à la lecture de la lettre d'intention du Conseil d'Etat. Il est fait
955 état du loyer annuel maximal (363 000 francs) auquel l'Etat s'engage, frais accessoires compris.
956 Pourquoi n'y a-t-il pas de prix fixé? Quelle est la durée du bail?

957 **M. Le Syndic.** La durée du bail transmis au Conseil d'Etat est de 10 ans avec un renouvellement
958 de 5 ans. Il est vrai que l'Etat pourrait partir, mais il est toujours là et a toujours voulu avoir un pied
959 dans le chef-lieu de la Veveyse. Il ne va pas nous abandonner de cette manière à mon avis, la
960 salle du Tribunal fait partie du bâtiment.

961 **M. Roland Mesot.** J'aimerais intervenir pour compléter les propos de M. le Syndic. Le Conseil
962 d'Etat ne signe pas cette lettre d'intention à la légère. Il y a toute une analyse qui est faite. La
963 Commission des Bâtiments est très puissante et c'est sur son conseil que le CE prend sa décision.
964 Avoir les services de l'Etat avec nous, c'est toujours mieux. Leur commission est composée de
965 collaborateurs du SITEL, du service des bâtiments et d'un expert immobilier. Cette lettre est le
966 résultat d'un processus qui est très long, et qui sollicite les services de l'état et leurs juristes, et qui
967 revient au Conseil d'Etat. Un tel courrier est engageant, si ça peut vous rassurer. Si l'Etat ne
968 voulait pas rester ici, il ne le ferait pas. Il n'a pas la volonté de quitter le district. Cette question a
969 été posée en marge des séances du Grand Conseil: ils m'ont rassuré à plusieurs reprises. Vu la
970 rapidité avec laquelle le Conseil d'Etat a sorti ce document, c'est une preuve.

971 **Motion d'ordre demandant une interruption de séance**

972 **Vote**

973 **À l'unanimité des 46 membres présents, la demande de Mme C. Meyer, Présidente de la**
974 **ComFin, d'interrompre la séance est acceptée.**

975 **Interruption de séance**

976 **Reprise de la séance à 21h42.**

977 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière est
978 agréablement surprise des nombreux compléments d'information donnés. Il aurait été bien plus
979 utile de les connaître avant le Conseil général de ce soir, que ce soit lors des séances de la
980 ComFin ou lors des séances préparatoires des groupes. La ComFin apprend également ce soir,
981 avec surprise, que le Conseil d'Etat a demandé, dans sa lettre, un droit de préemption.

982 **La Présidente.** Je vous remercie Mme la Présidente. Votre intervention concernait-elle les deux
983 volets?



984 **Mme Carine Meyer** le confirme.

985 La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

986 **EXAMEN DE DÉTAIL du Volet A**

987 **La Présidente.** L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune demande de renvoi n'étant
988 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif au crédit d'engagement de
989 1 540 000 francs destiné aux aménagements des espaces publics autour du bâtiment et à sa
990 connectivité multimodale.

991 **Article premier**
992 Pas d'observation. Adopté.

993 **Article 2**
994 Pas d'observation. Adopté.

995 **Article 3**
996 Pas d'observation. Adopté.

997 **Titre et considérants**
998 Pas d'observation. Adoptés.

999 **Vote d'ensemble sur le Volet A**

1000 **Par 29 voix contre 10 et 7 abstentions, le Conseil général approuve le crédit d'engagement de**
1001 **1 540 000 francs destiné aux aménagements des espaces publics autour du bâtiment KAPLA et à sa**
1002 **connectivité multimodale, tel que présenté:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCO, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCO, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCO, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC, RSF 710.1);
- le Message n°100a du Conseil communal, du 6 mai 2025;
- le Rapport et le préavis de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 1 540 000 francs destiné aux aménagements des espaces publics du bâtiment des services administratifs communaux et cantonaux.

Article 2

Ces travaux contribuent à l'augmentation de la valeur du patrimoine des espaces publics et leur montant sera amorti en fonction de leur durée d'utilisation, soit sur 25 ans à 4%, à partir de 2028.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes (LCo), à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCO) et à l'article 12 du Règlement du 31 mars 2021 des finances de la Ville de Châtel-St-Denis (RFin).

Ainsi adopté par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 21 mai 2025.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Présidente:
Ana Rita Domingues Afonso
Crausaz

La Secrétaire:
Nathalie Defferrard



1003 **Volet B – Construction du bâtiment des services administratifs**
1004 **communaux et cantonaux - Crédit d'engagement de 24 900 000 francs –**
1005 **Approbation ;**

1006 **Représentant du Conseil communal**

1007 **M. Charles Ducrot, Syndic**, résume le Volet B du Message ci-après: le projet KAPLA vous le
1008 connaissez puisqu'il a fait l'objet d'une présentation en plenum. C'est un projet issu d'un concours
1009 d'architecture qui a été réalisé il y a quelques années par les TPF en collaboration avec la
1010 Commune et l'Etat de Fribourg. Initialement, l'Etat de Fribourg souhaitait être copropriétaire du
1011 bâtiment. Aujourd'hui, il nous a confirmé par lettre sa volonté d'être locataire dans un premier
1012 temps, au bénéfice d'un droit de préemption, confirmant sa volonté de racheter sa part à terme et
1013 la mise en place d'une politique foncière active. Le bâtiment suivra les codes d'une architecture
1014 moderne et novateur sur certains aspects, puisque son cœur vertical de circulation est en béton
1015 complété par des éléments en bois pour les couches constructives, ce qui représente, il est vrai, un
1016 certain effort financier.

1017 En ce qui concerne les coûts du bâtiment, les frais du concours d'architecture reviennent dans leur
1018 totalité à la charge de la Commune. En effet, dans un premier, ils avaient été répartis entre l'Etat,
1019 qui souhaitait devenir copropriétaire et la Commune. C'est pourquoi le CC avait soumis un montant
1020 de 300 000 francs à l'approbation du CG (Message n°46). En revanche, en cas de revente d'une
1021 partie du bâtiment à l'Etat, cet élément sera pris en considération dans le prix, tout comme celui
1022 relatif aux honoraires du mandataire externe. En ce qui concerne le mobilier, la Commune a voulu
1023 travailler avec l'Etat pour disposer du même mobilier et avoir une certaine flexibilité en cas de
1024 transformation de certaines parties. Les TPF nous remettront un bâtiment sur une parcelle vierge
1025 (démolition des rails et de l'infrastructure ferroviaire), il appartient en retour à la Commune de
1026 démolir le bâtiment de l'Avenue de la Gare 33.

1027 Pourquoi est-ce une opportunité pour la Commune de construire ce bâtiment à cet endroit? La
1028 Commune n'a pas beaucoup d'autres terrains au centre-ville. Cet échange nous permet de
1029 continuer à travailler dans le bâtiment où nous nous trouvons jusqu'à la réalisation, sous réserve
1030 de votre approbation, du nouveau bâtiment. C'est une chance de ne pas être contraint à
1031 déménager et de revoir le fonctionnement de l'administration durant les travaux, qui vont
1032 certainement durer deux ans.

1033 *La lettre du Conseil d'Etat issue de sa séance de la veille est projetée devant l'assemblée, qui confirme la*
1034 *location de surfaces dans le nouveau bâtiment, divisé en PPE, sur une période de 10 ans, puis*
1035 *renouvelable de 5 ans en 5 ans. et la volonté de l'Etat de racheter une partie grâce à l'inscription d'un*
1036 *droit d'emption.*

1037 Le bâtiment est intéressant en soi parce qu'il a fait l'objet d'une étude de *Facility Management*
1038 *participatif*. En effet, les bâtiments administratifs récents coûtent généralement cher à l'entretien.
1039 Le système de nettoyage et d'entretien a été réfléchi et offre des solutions simples lors de son
1040 exécution. Cela réduira les charges dans le futur.

Message n°100b du Conseil communal au Conseil général

VOLET B: Construction du bâtiment des services administratifs cantonaux et communaux

Préambule

Le 4 octobre 2023, le Conseil général acceptait le Message n°60 concernant le crédit d'étude d'un nouveau bâtiment administratif. Ce Message rappelait que, depuis plusieurs années, le Conseil communal avait refusé d'investir des montants conséquents dans l'entretien du bâtiment abritant l'administration communale, car il était convaincu qu'il pourrait rapidement construire un nouvel immeuble, en tête de quartier du PAD 35, dit de l'ancienne gare.

Les derniers investissements d'ampleur (195 000 et 115 000 francs) sur le bâtiment remontent à 2014 et 2016. Lors de son intervention du 12 décembre 2013, M. Charles Ducrot relevait déjà que « depuis plusieurs années, les locaux de l'administration communale sont trop petits et les conditions de travail ne sont pas optimales. » Les sommes consenties ont servi notamment à transformer l'appartement de la concierge en bureaux, à procéder à une nouvelle répartition des services au premier étage et à installer la salle du Conseil communal et du bureau du Syndic dans l'ancien appartement du 2^e étage, en ajoutant de l'isolation phonique dans le plafond. Le mazout a cédé la place au gaz naturel, afin de répondre aux normes énergétiques actualisées. Toutefois, aucune modification n'a porté sur l'enveloppe périphérique du bâtiment, dont l'isolation est largement insuffisante.



Conséquences de la situation actuelle

Après toutes les réorganisations internes des services communaux, le constat reste critique: le nombre de places de travail et de salles de réunion est insuffisant pour répondre aux besoins; les salles sont mal insonorisées; il n'y a plus aucun espace disponible pour installer un bureau supplémentaire... Le bâtiment est très mal isolé et entraîne une grande consommation énergétique.

Afin de libérer des espaces de travail dans le bâtiment de l'administration communale, le Département technique, regroupant le Service technique, le Service des bâtiments et le secteur des constructions, a déménagé au CAB, propriété communale (patrimoine financier), en janvier 2024. Le manque à gagner représente 71 400 francs par an (hors taxe). La perte d'immédiateté dans les échanges entre les services administratifs a des conséquences sur l'efficacité et la circulation des informations.

Objet de la dépense

Le projet soumis au vote du CG est le résultat d'un concours lancé avec trois partenaires: l'Etat de Fribourg, les Transports Publics Fribourgeois Immobilier (TPF Immo) et la Commune. Il a pour objectif une centralisation des services administratifs communaux et cantonaux, afin de renforcer les synergies et faciliter l'accès de la population à leurs prestations.

Le personnel sera doté d'un outil de travail plus performant et répondant mieux à ses besoins dans des locaux conformes aux lois en vigueur. La Ville se veut aussi un employeur attractif.

Les organes politiques ou groupes institutionnels ne seront pas en reste. Ils disposeront de salles de réunion modulables, équipées des dernières technologies (beamers, micros, enregistreurs, vote électronique, etc.)

De plus, en proposant deux étages à la location aux services de l'Etat de Fribourg, la Commune de Châtel-St-Denis garantit à la population châteloise et du district la conservation de services importants sur son territoire, tels que le Tribunal, l'Office des poursuites et le Registre foncier.

Le Projet KAPLA

KAPLA, du nom d'un jeu de construction fait de planchettes de bois qui ainsi assemblées font apparaître des formes imaginaires révèle (...) la philosophie constructive du futur bâtiment administratif dévolu à la commune comme au canton. C'est en périphérie de son cœur vertical de circulation en béton, que le bois se révèle à chacune des couches constructives. La structure porteuse se révèle et s'expose fièrement. Tel est le descriptif du projet lauréat d'Atelier 78 sàrl qui se veut également un « hommage au rail, (...) dont la matière et la couleur inspirent le revêtement en aluminium anodisé ».

Le projet comprend la construction, sur l'article 7027 RF, d'un bâtiment administratif pour les services administratifs communaux et cantonaux. Il est composé d'un sous-sol avec parking, d'un rez-de-chaussée et de quatre étages dont deux seront loués aux services cantonaux. Le type de construction permet une modularité des espaces de travail.

À noter que les coûts liés au renforcement de la structure de l'immeuble, afin de créer une surélévation de deux étages, ont été intégrés au montant de construction du bâtiment. Actuellement, le PAD n'autoriserait pas une telle augmentation de la hauteur bâtie. Cependant, si les contraintes en termes de densification devaient être revues, la structure serait en mesure d'accueillir deux étages supplémentaires.

Les coûts des travaux ont été chiffrés par l'entreprise générale Implenia et les services communaux. Les montants ci-dessous sont répartis par nature de dépenses, comme suit:

A. Construction du bâtiment:	Fr.	24'200'000.00
B. Mandataires externes yc BAMO, honoraires:	Fr.	650'000.00
C. Participation au concours:	Fr.	450'000.00
D. Matériel d'exploitation et mobilier, frais:	Fr.	1'100'000.00
E. Démolition de l'ancien bâtiment administratif:	Fr.	300'000.00
F. Total	Fr.	26'700'000.00
G. ./.. Crédit étude bâtiment et espaces publics - Participation concours Message 46 (2016-2021)	Fr.	- 300'000.00
H. ./.. Crédit étude bâtiment et espaces publics Message n°60 (2021-2026)	Fr.	- 1'500'000.00
I. Total	Fr.	24'900'000.00

Le coût de l'ouvrage est garanti jusqu'à un renchérissement de 3% sur les matériaux.

Plan de financement

Rubriques comptables: répartition selon l'explication ci-dessous

Coût total estimé à charge de la Commune

Fr. 24'900'000.00

Montant de 25 000 000 francs inscrit sur la liste des investissements du Plan financier 2024-2028.

Montant de 1 500 000 francs inscrit au budget des investissements 2025 en catégorie III (intention). Le montant de



1 500 000 francs correspond à la dépense prévisionnelle 2025 sur le crédit d'engagement total.

Le montant total des travaux sera réparti comme suit:

- Rubrique comptable du patrimoine financier: locaux loués à l'Etat de Fribourg (rendement) actif au bilan 10840.00:
Fr. 10 575 000.00 (montant estimatif de $45\% \times F - (D+E) - 45\% \times (G+H)$).
- Rubrique comptable du patrimoine administratif: locaux à usage des services communaux actif au bilan 14040.00:
Fr. 14 325 000.00, (I – le montant imputé à l'actif du bilan en patrimoine administratif) à la charge des budgets des investissements 2025, 2026 et 2027, inscrit sous la rubrique 0290.5040.00 – numéro crédit 2025.100.a.

Charges annuelles d'amortissement planifié, dès 2028

Patrimoine financier: Fr. 10 575 000.00

- Les immeubles du patrimoine financier ne sont pas amortis.

Patrimoine administratif: Fr. 14 325 000.00

- Amortissement (durée d'utilisation: 33 $\frac{1}{3}$ ans): 3% de Fr. 14'325'000 Fr. 429'750.00

Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimation des charges d'exploitation

Comme évoqué sous « Résultats de l'étude », les charges d'exploitation ont fait l'objet d'une analyse par une entreprise indépendante, qui a recensé six postes de charge, intégrant les espaces publics.

Estimation des revenus

Les loyers qui seront versés par l'Etat de Fribourg ont été calculés par une régie indépendante mandatée par l'Etat de Fribourg et la Commune.

Le loyer annuel net des locaux, sans les charges, est devisé à 300 620 fr./an.

Les places de parc seront louées pour un montant de 27 080 fr./an.

Les charges annuelles estimées à 30 fr./m² seront facturées en sus.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour engager le montant de 24 900 000 francs destiné à la construction du bâtiment des services administratifs communaux et cantonaux.

Châtel-St-Denis, avril 2025

Le Conseil communal

1041 **La Présidente.** Je vous remercie M. le Syndic. Mme C. Meyer, puis-je vous demander le préavis
1042 de la ComFin sur le volet B?

1043 **Mme Carine Meyer.** Sur remarque de la Commission financière, nous remercions le Conseil
1044 Communal de l'envoi du détail du projet KAPLA aux membres du Conseil général.

1045 La Commission financière est surprise que la Commune, qui n'est pas maître d'ouvrage dans ce
1046 projet, doive payer un BAMO. Il a été relevé que le maître d'ouvrage, TPF IMMO SA, s'engage à
1047 faire preuve de transparence sur les coûts et que la Commune aura accès à toute la comptabilité.

1048 La Commission financière s'est penchée sur les perspectives de rendement et constate que celles-
1049 ci sont inférieures à 3% pour la location à l'Etat de Fribourg. Le loyer d'environ de 300 000 francs
1050 pour une valeur de 10 575 000 francs est dans une fourchette basse pour un immeuble
1051 administratif.

1052 La Commission financière s'est aussi inquiétée, lors de sa séance du 16 mai 2025, des garanties
1053 fournies par le canton pour les locations. La réponse nous a été donnée et confirmée ce soir par la
1054 lettre du Conseil d'Etat.

1055 En date du 4 octobre 2023, le Conseil général a accepté le Message n°60 où il est mentionné que
1056 le prix de la construction du bâtiment administratif est plafonné à 25 millions de francs. La
1057 Commission financière sera particulièrement attentive à cette clause.

1058 La ComFin constate que le prix de la construction de ce bâtiment par rapport à des moyennes
1059 suisses, pour des bâtiments administratifs, semble élevé. Il faut aussi tenir compte que, dans le



1060 prix de construction et le crédit présenté pour ce projet, la valeur du terrain n'est pas incluse, ce qui
1061 augmente d'autant le prix de revient de ce projet.

1062 La Commission financière relève que cet investissement conséquent aura un fort impact sur la
1063 dette par habitant, déjà considérée comme très importante et qui a augmenté de 5,5% en 2024.

1064 La Commission financière a analysé votre Message. Sur l'aspect financier, elle donne un
1065 **préavis défavorable.**

1066 **La Présidente.** Je vous remercie Mme C. Meyer. Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer?

1067 **Représentant du Conseil communal**

1068 **M. Charles Ducrot, Syndic.** J'aimerais adresser une question à la Présidente de la ComFin. Vous
1069 avez évoqué les moyennes suisses par rapport aux bâtiments. J'aimerais savoir quelle est la
1070 moyenne suisse et quels sont les indicateurs qui ont permis de forger votre opinion?

1071 **Mme Carine Meyer, Présidente de la ComFin.** En l'occurrence, c'est l'Office fédéral de la
1072 statistique qui nous a fourni ces informations.

1073 **M. Charles Ducrot, Syndic.** Cet Office donne une indication sur le prix de construction des
1074 bâtiments publics?

1075 **Mme Carine Meyer, Présidente de la ComFin,** le confirme.

1076 **M. Charles Ducrot, Syndic.** Pourriez-vous nous dire à quel type de bâtiments publics il renvoie?

1077 **Mme Carine Meyer, Présidente de la ComFin.** Aux bâtiments publics et administratifs.

1078 **M. Charles Ducrot, Syndic.** En réalité, il y a différents types de bâtiments publics. Je demanderais
1079 à la ComFin de faire attention lorsqu'elle veut faire des comparaisons de prendre un bâtiment de
1080 même typologie. En effet, sous bâtiments publics peut figurer une prison comme d'autres éléments
1081 dont les tarifs sont très différents. Ayant une expérience de 25 ans au sein du Service des
1082 bâtiments de l'Etat de Fribourg dans le suivi des constructions d'une grande diversité de bâtiments
1083 publics, je vous demande d'être prudents lorsque vous voulez procéder à des comparaisons. En ce
1084 qui concerne le bâtiment KAPLA, il est vrai que le rendement attendu est d'environ 300 000 francs,
1085 montant auquel il faut ajouter celui des locations des places de parc, ce qui améliore un tantinet la
1086 rentabilité.

1087 **La Présidente.** La discussion générale ayant porté sur les deux volets et le préavis de la ComFin
1088 sur le présent volet ayant été exprimé, je vous propose de passer directement à l'examen de
1089 détail de l'arrêté du Volet B. Quelqu'un s'y oppose-t-il?

1090 Tel n'étant pas le cas, la Présidente passe à l'examen de détail.

1091 **EXAMEN DE DÉTAIL**

1092 **La Présidente.** L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune demande de renvoi n'étant
1093 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif au crédit d'engagement de
1094 24 900 000 francs destiné à la construction du bâtiment des services administratifs communaux et
1095 cantonaux.

1096 **Article premier**

1097 Pas d'observation. Adopté.

1098 **Article 2**

1099 Pas d'observation. Adopté.

1100 **Article 3**

1101 Pas d'observation. Adopté.

1102 **Titre et considérants**

1103 Pas d'observation. Adoptés.

1104 **Vote d'ensemble sur le Volet B**

1105 **Par 26 voix contre 12 et 8 abstentions, le Conseil général approuve le crédit d'engagement de**
1106 **24 900 000 francs destiné à la construction du bâtiment des services administratifs communaux et**
1107 **cantonaux, tel que présenté:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu



- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC, RSF 710.1);
- le Message n°100b du Conseil communal, du 26 mars 2024;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 24 900 000 francs destiné à la construction du bâtiment des services administratifs communaux et cantonaux.

Article 2

Ces travaux contribuent à l'augmentation du patrimoine financier et du patrimoine administratif. Le montant du patrimoine administratif sera amorti en fonction de la durée d'utilisation, soit sur 33½ ans à 3%, à partir de 2028.

Article 3

La présente décision est soumise à referendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes (LCo), à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'article 12 du Règlement du 31 mars 2021 des finances de la Ville de Châtel-St-Denis (RFin).

Ainsi adopté par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 21 mai 2025.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Présidente:

La Secrétaire:

Ana Rita Domingues Afonso

Nathalie Defferrard Crausaz

1108 **9. Message n°101 – Aménagement du territoire – PAD 48 Sirius –**
1109 **Construction de logements à structure intermédiaire (LSI) –**

1110 **Volet A – Constitution d'un droit de superficie distinct et permanent**
1111 **(DDP) sur l'article 4961 nouveau RF en faveur de Coopérative Cité Derrière –**
1112 **Approbation;**

1113 **Représentant du Conseil communal**

1114 **M. Roland Mesot, Conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire**, résume le
1115 Volet A du Message ci-après, en insistant sur la volonté politique du CC de la présente législature
1116 de réaliser ces LSI, qui sont destinés à des personnes âgées trop en forme pour résider dans un
1117 home mais plus assez autonomes pour rester seules dans leur appartement. Cette nouvelle réalité
1118 sociale constitue un des enjeux majeurs des mesures politiques à mettre sur place pour pallier le
1119 manque de lits en EMS. Dans le canton de Fribourg, nous ne bénéficions pas d'une structure
1120 étatique qui chapeaute les locations des LSI.
1121 Les logements auront une surface de 53 à 56 m². Je tiens également à relever que la Coopérative
1122 Cité Derrière n'a aucun lien avec des sociétés privées qui délivrent des soins. Cela signifie que les
1123 structures en place dans notre district pourront opérer dans le cadre de ces LSI. La rente perçue
1124 annuellement durant 90 ans représentera pour la Commune 2,7 fois la mise de départ. Ce montant
1125 pourrait atteindre même 2,97 fois la valeur s'il est indexé au coût de la vie, ce qui sera possible à
1126 partir de la 11^e année d'exploitation.

Message n°101a du Conseil communal au Conseil général

Objet:

**Aménagement du territoire – PAD 48 Sirius – Construction de
logements à structure intermédiaire (LSI) –**

Volet A: Constitution d'un droit de superficie distinct et permanent



(DDP) sur l'article 4961 nouveau RF en faveur de Coopérative Cité Derrière – Approbation;

Volet B: Génie civil – Abaissement du niveau de la cour de l'école des Misets et aménagement de places de parc – Crédit d'engagement de 1 100 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message 101, dont le volet A concerne la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent, sur l'article 4961 nouveau RF, propriété communale, à Coopérative Cité Derrière, DDP qui lui octroie des droits de construire, de détenir et d'entretenir un bâtiment proposant des logements à structure intermédiaire (LSI), pour une durée de 90 ans.

Dans un volet B, le Conseil général est invité à approuver le crédit d'engagement de 1 100 000 francs destiné à l'abaissement du niveau de la cour de l'école des Misets et à l'aménagement de places de parc en vue de la construction de logements à structure intermédiaire.

Les deux volets du Message sont étroitement liés et ne peuvent être séparés. En cas de refus du volet A, le volet B ne sera pas voté.

Contexte historique de la demande

En décembre 2012, la Commune de Châtel-St-Denis faisait l'acquisition des articles 2923 RF et 2664 RF sis à la Route des Pléiades, alors propriété du Charitable Hospice St-Joseph. Le contrat de vente stipulait que ces parcelles devaient servir à la mise sur le marché d'appartements protégés de type LSI.

Dans l'année qui suivait cette décision, en séance du 4 juillet 2013, le Conseil général refusait le Message n°50 concernant l'étude de la création d'un nouveau bâtiment scolaire, sous le Bourg. Le besoin en infrastructures scolaires contraignait alors le Conseil communal à étudier d'autres solutions pour y répondre.

La parcelle 2664 RF, récemment acquise, constituait une solution adéquate à l'établissement d'une école. Sous condition de la réalisation des LSI sur une autre parcelle, le Conseil communal obtint l'aval du Charitable Hospice St-Joseph à la construction, sur l'article 2664 RF, de ce qui est devenu l'école des Pléiades. En contrepartie, le Conseil communal retenait le site de l'école des Misets, proche du Centre médical de la Veveyse, afin d'y implanter les LSI.

Le 4 février 2016, le Comité du RSSV donnait son accord, sous réserve de son approbation par l'Assemblée des délégués, à la vente de l'article 4961 RF de 1300 m², à un prix de 300 fr./m². Ce prix avantageux était lié à la condition exclusive d'y réaliser des LSI. La vente fut actée le 15 mai 2017.

En plus d'avoir su en négocier l'achat, l'intérêt de la Commune pour cette parcelle tenait en son emplacement stratégique contigu à l'article 2892 RF, propriété communale. Cette synergie créait des possibilités de développement idéales.

Le choix du partenaire fit l'objet d'une analyse approfondie entre plusieurs dossiers. Le 12 février 2019, le Conseil communal sélectionnait, pour la construction de ces appartements, une société coopérative, active depuis 1995 et au bénéfice d'une expertise de plus de 20 ans dans le domaine: Coopérative Cité Derrière.

VOLET A: Constitution d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) sur l'article 4961 nouveau RF en faveur de Coopérative Cité Derrière – Approbation

Après une pesée des intérêts, à la place de vendre les terrains du site des Misets (article 2892, de 925 m², article 4961, de 1260 m² et article 20 (partiel), de 276 m²) à la société coopérative, le Conseil communal vous propose de constituer un droit de superficie distinct et permanent (DDP) sur la parcelle 4961 nouvellement formée par les parcelles précitées. Il souhaite, en effet, rester propriétaire de ces biens-fonds stratégiques, idéalement situés sur le territoire communal.

De plus, par le biais du DDP, la Commune s'engage à exiger de Coopérative Cité Derrière de mettre sur le marché des logements à des loyers abordables, durant toute la durée du contrat, soit 90 ans, en les maintenant inférieurs au tarif des prestations complémentaires, condition qui sera actée devant notaire dans la promesse de constitution du DDP.

Quant au permis de construire, grâce à des négociations fructueuses avec la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), la Commune a obtenu de faire valoir un effet anticipé, dérogeant ainsi à l'approbation définitive du PAD Sirius.

Descriptif du projet

Le projet prévoit 32 logements dont 31 logements adaptés de 2,5 pièces et 1 logement de 3,5 pièces pour le concierge. Le bâtiment, dont le coût de construction est estimé à 11 millions de francs, comprend également une salle communautaire et un bureau destiné à la référente sociale. Suivant l'expérience de la coopérative, 13 places de parc seront nécessaires à l'ensemble des locataires. Afin de répondre à cette exigence, la promesse de constitution du DDP garantit que la Commune s'engage à louer en priorité, aux résidents des LSI, un maximum de 9 places.

L'abaissement de la cour des Misets, notamment pour y aménager le parking P2, sera à la charge de la Commune. Les travaux seront réalisés par la coopérative (cf. volet B).

La démolition de l'école des Misets, estimée à 210 000 francs, sera à la charge de la Coopérative.



Contextes financier et juridique

Aspects comptables

Comme indiqué ci-avant, l'assiette du DDP porte sur la nouvelle parcelle 4961, d'une surface totale de 2461 m², sur une durée de 90 ans. Le prix au m² a été fixé à 300 francs. Le Conseil communal, conformément à son engagement auprès du RSSV lors de l'achat de la parcelle 4961 ancienne RF, a tenu compte de ce prix au m² pour fixer la rente du DDP au taux d'intérêt de 3%.

La rente annuelle est calculée comme suit:

- Valeur du terrain: 2461 m² x Fr./m² 300.00 = Fr. 738'300.00
- **Rente de superficie:** Fr. 738'300.00 x 3% = **Fr. 22'149.00**

Le montant de la rente annuelle de 22 149 francs sera comptabilisé en revenu du compte de résultats, sous la rubrique comptable 9630.4430.01 – Rente DDP. Cette redevance sera due dès la fin de la construction, prévue dans le courant de l'année 2027.

Aspects juridiques

Le montant de la rente annuelle proposé à 22 149 francs permet à la coopérative d'établir les loyers à un prix inférieur au loyer maximal fixé pour l'obtention des prestations complémentaires.

Une indexation de la rente sera possible à partir de la 11^e année.

Le Conseil communal passera tout d'abord devant notaire une promesse de constitution du DDP, lequel deviendra définitif et exécutoire à l'obtention du permis de construire. Les travaux doivent démarrer au plus tard dans les deux ans qui suivent la délivrance du permis.

Au terme des 90 ans, la Commune pourra reprendre le bâtiment à un prix qui sera fixé par un expert agréé. Une prolongation du DDP sera également possible, d'entente entre les parties.

Planification des travaux

Le planning intentionnel de Coopérative Cité Derrière est le suivant:

- Entre juillet et septembre 2025: dépôt de la demande de démolition et de construire;
- Automne 2025: obtention du permis de démolition et de construire;
- Fin 2025: démolition de l'école des Misets;
- Début 2026: début des travaux de construction par l'abaissement de la cour des Misets;
- Courant 2027: fin des travaux (réalisation entre 18 et 20 mois).

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil général d'accepter la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur de Coopérative Cité Derrière, sur le bien-fonds 4961 nouveau RF, DDP qui lui octroie des droits de construire, de détenir et d'entretenir un bâtiment proposant des logements à structure intermédiaire (LSI), pour une durée de 90 ans.

Châtel-St-Denis, mars 2025

Le Conseil communal

1127 **La Présidente.** Je vous remercie M. R. Mesot et je passe la parole à la Présidente de la ComFin
1128 pour son rapport et son préavis.

Rapport et préavis de la Commission financière

1130 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a pris
1131 note que ce droit de superficie donnera un rendement de 3% et que le terrain restera propriété de
1132 la Commune.

1133 La Commission financière a analysé votre Message. Sur l'aspect financier, elle donne un
1134 **préavis favorable.**

1135 **La Présidente.** Je vous remercie Mme la Présidente et j'ouvre la discussion générale. Qui
1136 souhaite prendre la parole au nom des groupes politiques?

DISCUSSION GÉNÉRALE

Interventions des groupes politiques

1139 **Mme Anne-Lise Chaperon, UDC-PAI.** Ceci est une remarque du groupe UDC-PAI. Le groupe
1140 UDC-PAI tient à exprimer ses remerciements à l'égard des personnes qui ont contribué à la
1141 préparation du Message n°101, ainsi qu'à l'élaboration du contenu particulièrement détaillé qui
1142 nous est présenté ce soir.

1143 La qualité du travail réalisé mérite d'être soulignée. Les informations fournies, leur clarté et leur
1144 précision témoignent d'un travail réalisé avec sérieux et professionnalisme. Ce document constitue



1145 un support précieux pour éclairer nos réflexions et nourrir un débat constructif notamment lors de
1146 la séance de préparation de notre Groupe.

1147 Le groupe UDC-PAI souhaite également souligner la pertinence du choix de la coopérative Cité
1148 Derrière retenue dans le cadre de ce projet de logements à structure intermédiaire pour personnes
1149 âgées. Ce type de structure répond à un besoin croissant de solutions résidentielles qui se situent
1150 entre le domicile traditionnel et la maison de repos, en offrant un cadre de vie à la fois autonome,
1151 sécurisé et adapté.

1152 Le recours à une coopérative apporte une plus-value importante grâce à sa gouvernance
1153 participative, son ancrage local et ses valeurs solidaires; elle garantit une approche respectueuse
1154 des dynamiques locales et de la cohésion sociale. Ce partenariat illustre une volonté claire d'allier
1155 efficacité sociale, innovation dans les modes d'habiter, et respect de la dignité des aînés.

1156 Le groupe UDC-PAI approuve le choix judicieux d'un droit de superficie distinct et permanent
1157 (DDP) pour ce projet. Ce mécanisme permet d'assurer une sécurité juridique à long terme, tout en
1158 préservant les intérêts de la collectivité. Il garantit la stabilité du projet et facilite le développement
1159 d'une infrastructure de qualité, sans aliéner le patrimoine foncier communal.

1160 La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

1161 **EXAMEN DE DÉTAIL**

1162 **La Présidente.** L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune demande de renvoi n'étant
1163 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif à la constitution d'un droit de
1164 superficie distinct et permanent en faveur de Coopérative Cité Derrière, sur le bien-fonds
1165 4961 nouveau RF, DDP qui lui octroie des droits de construire, de détenir et d'entretenir un
1166 bâtiment proposant des logements à structure intermédiaire (LSI), pour une durée de 90 ans.

1167 **Article premier**

1168 Pas d'observation. Adopté.

1169 **Article 2**

1170 Pas d'observation. Adopté.

1171 **Titre et considérants**

1172 Pas d'observation. Adoptés.

1173 **Vote d'ensemble sur le Volet A**

1174 **À l'unanimité des 46 membres présents, le Conseil général approuve la constitution d'un droit de**
1175 **superficie distinct et permanent en faveur de Coopérative Cité Derrière, sur le bien-fonds**
1176 **4961 nouveau RF, DDP qui lui octroie des droits de construire, de détenir et d'entretenir un bâtiment**
1177 **proposant des logements à structure intermédiaire (LSI), pour une durée de 90 ans, tel que présenté:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

VU

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC, RSF 710.1);
- le Message n°101a du Conseil communal, du 1^{er} avril 2025;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à contracter un droit de superficie distinct et permanent en faveur de Coopérative Cité Derrière, sur le bien-fonds 4961 nouveau RF, DDP qui lui octroie des droits de construire, de détenir et d'entretenir un bâtiment proposant des logements à structure intermédiaire (LSI), pour une durée de 90 ans. L'entrée en vigueur court dès signature de l'acte jusqu'à sa date d'échéance, à laquelle le DDP est renouvelable, sous réserve du droit de retour. Les conditions juridiques et financières de ce droit de superficie sont celles exposées dans le Message du Conseil communal du 1^{er} avril 2025.

Article 2

La présente décision n'est pas sujette à referendum, conformément à la loi sur les communes (LCo).

Ainsi approuvé par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 21 mai 2025.



AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Présidente:

Ana Rita Domingues Afonso

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

1178 **Volet B – Génie civil – Abaissement du niveau de la cour de l'école des Misets et**
1179 **aménagement de places de parc – Crédit d'engagement de 1 100 000 francs –**
1180 **Approbation**

1181 **Représentant du Conseil communal**

1182 **M. Roland Mesot, Conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire**, résume le
1183 Volet B du Message ci-après. L'abaissement de la cour est indispensable à la réalisation du projet
1184 des LSI. En effet, le bâtiment ne peut pas être développé davantage dans sa hauteur, parce que le
1185 PAD Sirius impose une altitude maximale, qui ne doit pas être dépassée. En outre, des sondages
1186 ont été effectués en juin 2023 dans le sous-sol de la Maison des Œuvres et de la cour qui
1187 comportent des éléments (terre et gravats) qui y auraient été déplacés lors de la construction de
1188 l'église, qui constituent principalement des remblais. Il n'y a pas de Poudingues du Mont-Pèlerin:

Message n°101b du Conseil communal au Conseil général

**Objet: Génie civil – Abaissement du niveau de la cour de l'école des Misets et
aménagement de places de parc – Crédit d'engagement de 1 100 000 francs –
Approbation**

Contexte urbanistique

L'abaissement du niveau de la cour des Misets est nécessaire au développement architectural complet du secteur du PAD Sirius. Cette étape, initialement prévue dans le projet de rénovation de la Maison des Œuvres, est anticipée pour des raisons d'accessibilité au nouveau bâtiment des LSI. En effet, la cour doit être abaissée car le projet architectural prévoit une entrée secondaire au rez-de-chaussée supérieur. Dans ce secteur, un projet de mobilité douce est planifié dans le PAD 48 Sirius.

De plus, l'abaissement de la cour des Misets répond à la demande du Service des biens culturels (SBC) qui propose que la Maison des Œuvres retrouve son gabarit initial.

D'entente avec les architectes mandatés par Coopérative Cité Derrière, il est acté de réaliser ces travaux en même temps que la construction des LSI.

Objectif de la dépense

Le montant de 1 100 000 francs englobe les frais des travaux d'abaissement de la cour des Misets, travaux qui seront réalisés par Coopérative Cité Derrière, et la réalisation d'un parking de 15 places.

Les coûts afférents à ces travaux seront remboursés par la Commune à prix coûtant selon un échéancier à déterminer avec Coopérative Cité Derrière. Ceux-ci ont été estimés par l'architecte de la coopérative à +/-10 % et sont répartis comme suit:

Abaissement de la cour:	Fr.	970'000.00
Divers et imprévus:	Fr.	130'000.00
Total:	Fr.	1'100'000.00

Plan de financement

Rubrique comptable 2025.101b / 6150.5010.00

Coût total estimé à charge de la Commune

Fr. 1'100'000.00

Montant de 1 100 000 francs non inscrit au plan financier 2024-2028.

A la charge des budgets des investissements 2026 et 2027.

Charges annuelles d'amortissement planifié, dès 2027

Amortissement (durée d'utilisation: 25 ans): 4% de Fr. 1'100'000.00 Fr. 44'000.00



Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimation des charges et revenus d'exploitation

Les revenus des locations des 9 places de parc aux résidents des LSI, mentionnées dans le volet A, sont estimés à 8640 fr./an.

Les autres places de parc communales feront partie du concept de stationnement.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour engager le montant de 1 100 000 francs destiné à l'abaissement du niveau de la cour d'école des Misets et à l'aménagement de places de parc en vue de la construction de logements à structure intermédiaire.

Châtel-St-Denis, mars 2025

Le Conseil communal

1189 **La Présidente.** Je vous remercie M. R. Mesot et je passe la parole à la Présidente de la ComFin
1190 pour son rapport et son préavis.

Rapport et préavis de la Commission financière

1191
1192 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a
1193 analysé votre Message La ComFin souhaite être informée d'éventuels dépassements dus, par
1194 exemple, à un terrain difficile.

1195 Par ailleurs, elle remercie le Conseil communal pour ce Message bien documenté. Sur l'aspect
1196 financier, elle donne un **préavis favorable**.

1197 **La Présidente.** Je vous remercie Mme la Présidente et j'ouvre la discussion générale. Qui
1198 souhaite prendre la parole au nom des groupes politiques?

DISCUSSION GÉNÉRALE

1200 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

EXAMEN DE DÉTAIL

1202 **La Présidente.** L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune demande de renvoi n'étant
1203 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif au crédit d'engagement de
1204 1 100 000 francs destiné à l'abaissement du niveau de la cour d'école des Misets et à
1205 l'aménagement de places de parc en vue de la construction de logements à structure
1206 intermédiaire.

1207 **Article premier**
1208 Pas d'observation. Adopté.

1209 **Article 2**
1210 Pas d'observation. Adopté.

1211 **Article 3**
1212 Pas d'observation. Adopté.

1213 **Titre et considérants**
1214 Pas d'observation. Adoptés.

Vote d'ensemble sur le Volet B

1216 **À l'unanimité des 46 membres présents, le Conseil général approuve le crédit d'engagement de**
1217 **1 100 000 francs destiné à l'abaissement du niveau de la cour d'école des Misets et à l'aménagement**
1218 **de places de parc en vue de la construction de logements à structure intermédiaire, tel que présenté:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC, RSF 710.1);



- le Message n°101b du Conseil communal, du 1^{er} avril 2025;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 1 100 000 francs destiné à l'abaissement du niveau de la cour d'école des Misets et à l'aménagement de places de parc en vue de la construction de logements à structure intermédiaire.

Article 2

Ces travaux contribuent au maintien de la valeur des infrastructures du patrimoine administratif communal et leur montant sera amorti en fonction de leur durée d'utilisation, soit sur 25 ans à 4%, à partir de 2027.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes (LCo), à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'article 12 du Règlement du 31 mars 2021 des finances de la Ville de Châtel-St-Denis (RFin).

Ainsi adopté par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 21 mai 2025.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Présidente:

La Secrétaire:

Ana Rita Domingues Afonso

Nathalie Defferrard Crausaz

1219 **10. Message n°102 – Service des forêts – Acquisition d'un débardeur à**
1220 **pneus et chenilles, ainsi que de sa remorque de transport – Crédit**
1221 **d'engagement de 170 000 francs – Approbation**

1222 **Représentant du Conseil communal**

1223 **M. Thierry Bavaud, Conseiller communal en charge des Forêts, résume le Message ci-après:**

Message n°102 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Service des forêts – Acquisition d'un débardeur à pneus et chenilles, ainsi que de sa remorque de transport – Crédit d'engagement de 170 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°102 concernant l'octroi d'un crédit d'engagement de 170 000 francs destiné à l'achat d'un débardeur à pneus et chenilles, ainsi que sa remorque de transport, en remplacement de l'actuel débardeur à chenilles.

Contexte

La machine actuelle est en bon état mais présente un manque de fiabilité de son système d'entraînement. Cet engin forestier est frappé d'un dysfonctionnement de ses chenilles qui sortent régulièrement de leur emplacement. Depuis sa mise en service jusqu'à ce jour, ce problème récurrent n'a jamais été résolu malgré maintes interventions techniques.

Au niveau du travail et de la sécurité, cette défectuosité occasionne davantage de pénibilité et exige plus de temps pour la remise en place des chenilles. Elle représente aussi un potentiel danger de voir se renverser la machine lors de travaux exécutés en terrain pentu.

Cet engin forestier sera remplacé par une machine aussi polyvalente au niveau de son entraînement (sur pneus ou sur chenilles).

Deux modèles du fabricant Martin Alther Forst und Landmaschinen AG ont été testés entre août 2023 et janvier 2025, soit un modèle articulé à pneus et un modèle rigide à pneus et chenilles; les deux véhicules ont le même type de motorisation et le même treuil. La variante la mieux adaptée à notre entreprise et à nos conditions d'exploitation a été déterminée en fonction des critères de traction au sol et de stabilité.

C'est le modèle Raup-Trac RT65, rigide avec la possibilité de monter une paire de chenilles, qui a été sélectionné. Ce véhicule correspond aux besoins actuels et futurs du Service pour l'exploitation des forêts,



grâce à ses qualités techniques: faible tassement au sol, maniabilité dans les terrains escarpés et capacité de traction en pente.

But de la dépense

Conformément à la planification des investissements communaux pour la période 2024-2028, le Conseil communal vous propose de remplacer le véhicule actuel.

De manière générale, cette machine servira à la récolte des bois et sera un complément idéal à notre débusqueur-porteur Noé.

A titre d'exemple, durant ces trois dernières années, les dégâts causés par le bostryche sur tout le territoire communal démontrent qu'un véhicule complémentaire est indispensable pour une meilleure efficacité dans l'exploitation de ces bois endommagés.

L'ancien débusqueur à chenilles, moins fiable pour un travail régulier, sera vendu en reprise au fournisseur de la nouvelle machine ou au plus offrant.

La reprise du débusqueur à chenilles actuel est estimée à 39 000 francs. Cependant, ce montant n'est pas déduit de la demande de crédit du fait qu'il ne peut pas être garanti jusqu'à l'acquisition, puisqu'il dépendra de l'état du véhicule au moment de son remplacement (délai de livraison env. 12 mois).

Plan de financement

Rubrique comptable 2025.102 / 8200.5060.00

Coût total estimé à la charge de la Commune

Débardeur à pneus et chenilles	Fr.	150'000.00
Remorque de transport adaptée (autre fournisseur)	Fr.	20'000.00

Montant total de la dépense **Fr. 170'000.00**

Montant inscrit à la planification des investissements 2024-2028, à la charge du budget des investissements 2025.

Charges annuelles d'amortissement planifié, dès 2025

Amortissement (durée d'utilisation: 10 ans) 10% de Fr. 170'000.00- Fr. 17'000.00

Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimation des charges d'exploitation

Cet achat n'a aucune influence sur les charges d'exploitation, car il s'agit d'un remplacement.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour engager le montant de 170 000 francs destiné à l'achat d'un débardeur à pneus et chenilles, ainsi que de sa remorque de transport, en remplacement de l'actuel débardeur à chenilles.

Châtel-St-Denis, mars 2025

Le Conseil communal

1224 **La Présidente.** Je vous remercie M. Thierry Bavaud et je passe la parole à la Présidente de la
1225 ComFin pour son rapport et son préavis.

Rapport et préavis de la Commission financière

1227 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière
1228 souhaite que ce véhicule soit vendu rapidement vu son inutilisation, afin de garantir une valeur de
1229 reprise encore correcte.

1230 La Commission financière a analysé votre Message. Sur l'aspect financier, elle donne un
1231 **préavis favorable.**

1232 **La Présidente.** Je vous remercie Mme la Présidente et j'ouvre la discussion générale. Qui
1233 souhaite prendre la parole au nom des groupes politiques?

DISCUSSION GÉNÉRAL

1235 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.



1236 **EXAMEN DE DÉTAIL**

1237 **La Présidente.** L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune demande de renvoi n'étant
1238 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif au crédit d'engagement de 170 000
1239 francs destiné à l'achat d'un débardeur à pneus et chenilles, ainsi que de sa remorque de
1240 transport, en remplacement de l'actuel débardeur à chenilles.

1241 **Article premier**
1242 Pas d'observation. Adopté.

1243 **Article 2**
1244 Pas d'observation. Adopté.

1245 **Article 3**
1246 Pas d'observation. Adopté.

1247 **Titre et considérants**
1248 Pas d'observation. Adoptés.

1249 **Vote d'ensemble**

1250 **Par 44 voix et 2 abstentions, le Conseil général approuve le crédit d'engagement de 170 000 francs**
1251 **destiné à l'achat d'un débardeur à pneus et chenilles, ainsi que de sa remorque de transport, en**
1252 **remplacement de l'actuel débardeur à chenilles, tel que présenté:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC, RSF 710.1);
- le Message n°102 du Conseil communal, du 1^{er} avril 2025;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 170 000 francs destiné à l'achat d'un débardeur à pneus et chenilles, ainsi que de sa remorque de transport, en remplacement de l'actuel débardeur à chenilles.

Article 2

Cette acquisition contribue au maintien de la valeur du parc « véhicules » communal, et son montant sera amorti en fonction de sa durée d'utilisation, soit sur 10 ans à 10%, à partir de 2025.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes (LCo), à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'article 12 du Règlement du 31 mars 2021 des finances de la Ville de Châtel-St-Denis (RFin).

Ainsi adopté par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 21 mai 2025.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Présidente:

Ana Rita Domingues Afonso

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

1253 **11. Message n°99 – Sport – Halle triple intercommunale du Lussy –**
1254 **Remplacement des sources lumineuses dans les trois salles et le**
1255 **foyer – Crédit d'engagement de 80 000 francs – Approbation**

1256 **Le Président.** Je cède la parole à M. Daniel Maillard, Conseiller communal en charge du Sport.



1257 **Représentant du Conseil communal**

1258 **M. Daniel Maillard, Conseiller communal en charge des Bâtiments**, résume le Message ci-
1259 après. Il s'agit de remplacer 396 tubes:

Message n°99 du Conseil communal au Conseil général

Objet: **Sport – Halle triple intercommunale du Lussy – Remplacement des sources lumineuses dans les trois salles et le foyer – Crédit d'engagement de 80 000 francs – Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°99 concernant un crédit d'engagement de 80 000 francs destiné au remplacement des sources lumineuses des trois salles et du foyer de la Halle triple intercommunale du Lussy.

But de la dépense
Les luminaires de la halle triple du Lussy inaugurée en 2009 sont équipés de tubes fluorescents dont la fabrication a cessé en 2023. Ceux-ci ne sont plus disponibles auprès des fournisseurs. Le passage aux sources lumineuses LED a eu lieu, dans une première étape, entre 2020 et 2022, pour tous les luminaires qui ne sont pas équipés de variation de luminosité. Il reste à effectuer le remplacement des sources lumineuses des plafonds des trois salles de gymnastique ainsi que du foyer. Un montant de 300 000 francs est inscrit à la planification des investissements de la période 2024-2028. Ce montant devait être servir à l'acquisition de nouveaux luminaires, qui auraient également induit des adaptations dans les faux-plafonds. Grâce à l'évolution des produits, une nouvelle variante a pu être testée, qui permet de conserver les luminaires actuels en ne remplaçant que les tubes fluorescents par des tubes LED. Sous réserve d'une modification des dispositifs d'allumage et de gestion de la variation (driver DALI), cette solution s'est révélée parfaitement concluante. Ainsi, le nouveau montant demandé comprend
le remplacement des tubes fluorescents par des tubes LED ainsi que des selfs DALI sur les 396 luminaires du plafond des trois salles de gymnastique et du foyer;
le remplacement des passerelles KNX (gestion domotique) et la reprogrammation de tous les équipements. En application de l'article 4. de la convention d'utilisation de la Halle Triple du Lussy établie entre la Commune de Châtel-St-Denis et l'ASSCOV (association des Communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse), les investissements sont 100% à la charge de la Commune de Châtel-St-Denis. Afin de maintenir le coût global de l'assainissement de l'éclairage dans les quatre secteurs du bâtiment intercommunal au plus bas, le Conseil communal souhaite procéder à cette adaptation en une seule grande étape.

Plan de financement
Rubrique comptable 2025.099 / 3414.5060.00

Coût total estimé à charge de la Commune	Fr. 80'000.00
---	----------------------

Montant de 300 000 francs inscrit au Plan financier 2024-2028, à la charge du budget des investissements 2025 et 2026.

Charges annuelles d'amortissement planifié, dès 2027			
Amortissement (durée d'utilisation: 20 ans)	5% de	Fr. 80'000.00	Fr. 4'000.00

Charges annuelles d'intérêt
La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimation des charges d'exploitation
Une baisse de la consommation électrique est à envisager grâce à cette nouvelle technologie

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'engagement de 80 000 francs destiné au remplacement des sources lumineuses des luminaires des trois salles et du foyer dans la Halle triple intercommunale du Lussy.

Châtel-St-Denis, mars 2025 Le Conseil communal

1260 **La Présidente.** Je vous remercie M. Daniel Maillard et je passe la parole à la Présidente de la
1261 ComFin pour son rapport et son préavis.

1262 **Rapport et préavis de la Commission financière**

1263 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a
1264 analysé votre Message. Sur l'aspect financier, elle donne un **préavis favorable**.



1265 **La Présidente.** Je vous remercie Mme la Présidente et j'ouvre la discussion générale. Qui
1266 souhaite prendre la parole au nom des groupes politiques?

1267 **DISCUSSION GÉNÉRALE**

1268 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

1269 **EXAMEN DE DÉTAIL**

1270 **La Présidente.** L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune demande de renvoi n'étant
1271 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif au crédit d'engagement de 80 000
1272 francs destiné au remplacement des sources lumineuses des luminaires des trois salles et du foyer
1273 dans la Halle triple intercommunale du Lussy.

1274 **Article premier**

1275 Pas d'observation. Adopté.

1276 **Article 2**

1277 Pas d'observation. Adopté.

1278 **Article 3**

1279 Pas d'observation. Adopté.

1280 **Titre et considérants**

1281 Pas d'observation. Adoptés.

1282 **Vote d'ensemble sur le Volet B**

1283 **À l'unanimité des 46 membres présents, le Conseil général approuve le crédit d'engagement de**
1284 **80 000 francs destiné au remplacement des sources lumineuses des luminaires des trois salles et du**
1285 **foyer dans la Halle triple intercommunale du Lussy, tel que présenté:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC, RSF 710.1);
- le Message n°99 du Conseil communal, du 25 mars 2025;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 80 000 francs destiné au remplacement des sources lumineuses des luminaires des trois salles et du foyer dans la Halle triple intercommunale du Lussy.

Article 2

Ces travaux contribuent au maintien de la valeur des infrastructures communales, et leur frais seront amortis en fonction de leur durée d'utilisation, soit sur 20 ans 5%, à partir de 2027.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes (LCo), à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'article 12 du Règlement du 31 mars 2021 des finances de la Ville de Châtel-St-Denis (RFin).

Ainsi adopté par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 21 mai 2025.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Présidente:

Ana Rita Domingues Afonso

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz



1286 **12. Rapport final relatif à la Proposition n°6 de Carine Meyer (UO+PS)**
1287 **demandant de modifier le Règlement communal des finances en**
1288 **vue de la formalisation du recours à un BAMO lors des projets de**
1289 **construction de bâtiments communaux – Décision**

1290 **Représentant du Conseil communal**

1291 **M. Charles Ducrot, Syndic.** Mme Carine Meyer a demandé d'étudier la modification du
1292 Règlement des finances en y intégrant la problématique du BAMO. Après la transmission de cette
1293 Proposition au CC par le CG, l'Exécutif a constitué un groupe de travail composé de la Cheffe du
1294 Département des finances, du Chef du Service des Bâtiments, du Chef du Département technique
1295 et de moi-même. Nos réflexions ont abouti à deux conclusions: a) la révision partielle du
1296 Règlement des finances en y ajoutant un article qui aurait précisé que, dans le cadre d'une
1297 construction en entreprise générale disposant d'un avant-projet SIA 21 réalisé par un bureau
1298 d'architectes, un BAMO est mandaté si le projet dépasse 10 million de francs. Pour les projets
1299 inférieurs à ce montant, le CC se serait réservé le droit de mandater un BAMO s'il le jugeait
1300 nécessaire. Dans la seconde variante b), le CC s'engageait à mandater un BAMO, selon les
1301 mêmes principes que développés dans la variante a), sans une quelconque modification
1302 réglementaire. Ces deux variantes ont été soumises au Service des communes (SCom), qui statue
1303 qu'il n'y a pas de possibilité de modifier le RFin en y intégrant cet élément et refuserait une telle
1304 adjonction. C'est pourquoi le CC soumet à votre décision la variante b) qui consiste en une
1305 indication sur la manière dont il entend procéder lorsqu'il construit un bâtiment.

Rapport du Conseil communal sur la Proposition

N°6: de Mme Carine Meyer (UO+PS) demandant de modifier le Règlement communal des finances en vue de la formalisation du recours à un BAMO lors des projets de construction de bâtiments communaux

En séance du 20 mars 2023, le Conseil général approuvait la transmission de la Proposition n°6 de Mme Carine Meyer (UO+PS), déposée le 13 décembre 2023, demandant la modification du Règlement communal des finances telle que décrite sous objet.

Objet de la Proposition

Mme Carine Meyer, en mon nom et qualité de Présidente de la Commission financière: Nous demandons au Bureau d'entrer en matière pour une demande de modification du Règlement communal des finances. A savoir, par exemple, la formalisation du recours à un BAMO (Bureau d'Aide du Maître d'Ouvrage) lors des projets de construction de bâtiments communaux.

Rapport final du Conseil communal

Un groupe de travail, composé du Syndic, de Conseillers communaux et de collaborateurs du Dicastère des finances, du Dicastère des bâtiments et du Dicastère du Département technique a été constitué.

Ce dernier a analysé deux options pour répondre à la demande de Mme C. Meyer:

1. Révision partielle du Règlement des finances avec ajout de l'article suivant: Pour une construction en entreprise totale ou générale avec un avant-projet (SIA 21) réalisé par un bureau d'architectes, un BAMO -bureau d'assistance au maître d'ouvrage- est mandaté si le projet dépasse 10 millions de francs. Pour les projets inférieurs à ce montant, le Conseil communal se réserve le droit de mandater un BAMO si nécessaire.
2. Le Conseil communal s'engage à mandater un BAMO -bureau d'assistance au maître d'ouvrage- comme cela s'est déjà fait pour la patinoire et le bâtiment multisport. Les futurs Messages soumis au Conseil général pour les crédits d'engagement concernant une construction en entreprise totale ou générale avec un projet dépassant 10 millions intégreront le montant dévolu à la prestation d'un BAMO. Pour les projets inférieurs à ce montant, le Conseil communal se réserve le droit de mandater un BAMO si nécessaire.

Les deux options ont été soumises aux juristes du Service des communes pour demander un avis de droit en décembre 2024.

Le 28 janvier 2025, le Service des communes a formulé les remarques sous les angles financier (loi



sur les finances communales, LFCo, RSF 140.6) et juridique (art. 149 al. 1 de la loi sur les communes, LCo, RSF 140.1). Le service n'est pas favorable à l'ajout d'un article dans le règlement des finances car le but de ce règlement est de définir les paramètres importants régissant les finances communales et notamment de définir les compétences législatives ou exécutives en matière de finances communales. Or, le fait d'imposer un BAMO lorsque le projet dépasse 10 millions de francs concerne plutôt une problématique organisationnelle en cas de construction importante. Le Service des communes est d'avis que l'ajout d'un tel article n'a pas sa place dans le Règlement des finances. Il propose au Conseil communal de soumettre au cas par cas la décision de mandater un BAMO au Conseil général. Les coûts d'un BAMO devront être inclus dans le coût du projet.

Conclusion

Le Conseil communal propose au Conseil général, sur proposition du Service des communes, de soumettre la décision de mandater un BAMO comme suit:

1. Pour les projets supérieurs à 10 millions de francs pour une construction en entreprise totale ou générale, un BAMO sera mandaté et les coûts seront inclus dans le crédit d'engagement soumis au Conseil général.
2. Pour les projets inférieurs à 10 millions de francs, le Conseil communal se réserve le droit de mandater un BAMO si nécessaire.

Le Conseil général est appelé à voter sur la présente détermination.

Châtel-St-Denis, mars 2025

Le Conseil communal

1306 **La Présidente.** Je vous remercie M. le Syndic. Je passe maintenant la parole à la ComFin pour
1307 son préavis.

Rapport et préavis de la Commission financière

1309 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** La ComFin a analysé la
1310 proposition du CC et a émis un préavis défavorable, puisqu'elle a décidé de soumettre au Conseil
1311 général une contre-proposition suivante:

Contreproposition de Carine Meyer

1313 *Pour les projets supérieurs à 10 millions de francs pour une construction, un BAMO est mandaté et*
1314 *ses coûts sont inclus dans le crédit d'engagement soumis au Conseil général.*

1315 *Pour les projets inférieurs à 10 millions de francs, le Conseil communal se réserve le droit de*
1316 *mandater un BAMO si nécessaire **ou à la demande du Conseil général.***

1317 **La Présidente.** Je vous remercie Mme Carine Meyer. J'ouvre maintenant la discussion générale
1318 sur la proposition du CC et la contre-proposition de la ComFin.

DISCUSSION GÉNÉRALE

1320 **M. Daniel Jamain, PLR.** Le groupe PLR a lu avec attention le Rapport final du CC sur
1321 l'introduction d'un BAMO et ne partage pas les conclusions du rapport pour les raisons suivantes:

1322 Pour rappel, le BAMO est à percevoir comme un coach lorsque la Commune est maître d'ouvrage
1323 et il est d'autant plus important lorsque la construction est confiée à une entreprise – totale,
1324 générale, intégrale – ces types d'entreprises sont très puissants en termes de personnel, de
1325 compétences et de finances et savent très bien exploiter toutes les astuces et failles à leur profit,
1326 car ce ne sont pas des enfants de chœur. Ainsi, un bon BAMO indépendant peut être perçu par les
1327 entreprises générales, totales et intégrales comme un bureau qui va leur mener la vie dure.

1328 Le groupe PLR soutient la contre-proposition de Mme C. Meyer, soit de supprimer les références
1329 aux entreprises générales ou totales et accepte la dernière partie qu'elle a ajoutée à la proposition
1330 du CC. Le groupe PLR vous invite donc à refuser la Proposition du CC afin de pouvoir statuer sur
1331 la contre-proposition de Mme C. Meyer.

1332 **M. Alexandre Huwiler, Le Centre.** Je demande une suspension de séance pour que ces
1333 nouveaux éléments puissent être discutés au sein du groupe.

Représentant du Conseil communal

1335 **M. Charles Ducrot, Syndic.** Voici la position du CC. Par rapport à l'intervention de M. D. Jamain,
1336 nous reconnaissons que les entreprises totales sont puissantes, mais les éléments évoqués ne
1337 pourront être réglés par le BAMO. Ils sont réglés dans le cadre de l'élaboration du contrat que l'on



1338 passe avec elles. Après il est trop tard. Je peux vous dire par expérience, j'ai passé passablement
1339 de contrats avec des entreprises totales à l'aide de juristes, et c'est dans ce cadre que l'on parvient
1340 à se prémunir d'éventuels dérapages...

1341 **M. D. Jamain, PLR.** Je n'ai pas parlé de dérapages...

1342 **M. Charles Ducrot.** Non, mais vous avez mis en doute la compétence et peut-être l'honnêteté de
1343 certaines entreprises totales. A ce sujet, je m'inscris en faux contre vos allégations. Il y a des
1344 entreprises totales, établies dans notre région, qui fonctionnent très bien. En l'occurrence, nous
1345 avons fait deux ou trois bonnes expériences récemment. Nous avons recouru à un BAMO que pour
1346 garantir la qualité architecturale et le fonctionnement du bâtiment. Les coûts ont été respectés et
1347 n'ont jamais représentés un problème. Le travail a été bien effectué par notre BAMO, aussi parce
1348 que les entreprises mandatées pour la réalisation étaient de qualité.

1349 Le CC a reçu la contre-proposition de Mme C. Meyer ce lundi à 17 heures. Par chance, nous
1350 avons traité cette question dans notre séance d'hier pour vous présenter une réponse collégiale.
1351 J'aimerais préciser que le CC ne peut pas se rallier à la contre-proposition pour les raisons
1352 suivantes:

1353 La décision de recourir à un BAMO est de l'unique ressort de l'Exécutif, pas du Législatif. Seul
1354 l'Exécutif détient tous les éléments nécessaires à l'analyse du dossier et peut conclure à la
1355 nécessité de recourir à un BAMO. Le CC considère qu'il s'agit d'une ingérence dans son
1356 fonctionnement et que, selon la législation en vigueur, ce n'est pas dans les prérogatives du
1357 Législatif.

1358 Le CC s'interroge aussi sur les motivations profondes et les informations que le Conseil général
1359 peut détenir pour former son opinion et contraindre le CC à recourir à un BAMO. Je me permets de
1360 rappeler qu'un BAMO n'est pas nécessairement requis dans tous les cas et qu'il engendre des
1361 montants d'honoraires conséquents qui renchérissent les coûts finaux de construction. Il ne faut
1362 pas le négliger. Dans certains cas, le recours à un BAMO est nécessaire mais pas dans d'autres.
1363 Le fait de l'imposer, et je vous en avais la démonstration lors de la première intervention sur le
1364 sujet, pourrait engendrer une surcharge de coûts à la charge de la collectivité. Nous parlons
1365 aujourd'hui d'économies mais ce n'est pas toujours le cas en réalité. Si nous avons un contrat
1366 correctement rédigé avec nos partenaires, nous n'aurons pas de souci. C'est un élément essentiel
1367 dans le cadre d'une tractation avec une entreprise totale ou générale.

1368 **Vote sur la motion d'ordre**

1369 **Par 40 voix contre 5 et 1 abstention, le Conseil général décide d'interrompre la séance.**

1370 **Interruption de séance de 22h35 à 22h45.**

1371 **Reprise de la séance à 22h45.**

1372 **La Présidente.** Est-ce qu'un des groupes politiques souhaite s'exprimer?

1373 **M. Alexandre Huwiler, Le Centre.** Le groupe Le Centre propose un report de la Proposition. Nous
1374 avons besoin de davantage d'informations et de détails sur le sujet.

1375 **La Présidente.** Nous en prenons bonne note de votre demande de renvoi et vous remercions de
1376 votre communication.

1377 **M. Cédric Pilloud, UDC-PAI.** Après discussion au sein du groupe UDC-PAI pour lequel ce sujet a
1378 retenu toute son attention, la majorité de notre groupe refusera les deux propositions. En effet,
1379 l'introduction d'un BAMO d'office pour les projets de construction en dessus de 10 millions de
1380 francs ne nous paraît pas justifiée. Un projet à 3 millions de francs pourrait se révéler très
1381 complexe et exiger le mandat d'un BAMO alors qu'un autre à 12 millions de francs pourrait être
1382 plus simple à gérer et ne pas nécessiter de BAMO. En outre, nous nous efforçons souvent de nous
1383 battre contre des frais d'honoraires qui nous semblent souvent élevés. L'introduction systématique
1384 d'un BAMO ne ferait que les accroître, sans forcément atteindre la cible recherchée.

1385 **Vote sur le renvoi**

1386 **Par 24 voix contre 21 et 1 abstention, le Conseil général refuse de renvoyer le traitement de**
1387 **la Proposition n°6 de Mme Carine Meyer.**



1388 **Examen de détail**

1389 **La Présidente.** Nous sommes saisis d'une contre-proposition à la proposition du CC. Mme C.
1390 Meyer, maintenez-vous votre contre-proposition?

1391 **Mme Carine Meyer.** Oui.

1392 **La Présidente.** Le Conseil communal se rallie-t-il à la contreproposition de la ComFin, présentée
1393 par Mme C. Meyer?

1394 **M. Charles Ducrot, Syndic.** Non.

1395 **La Présidente.** L'article 41 al. 4 de notre RCG dit ceci en termes de votes sur les propositions et
1396 éventuelles contre-propositions: *S'il y a plusieurs projets d'amendements ou contre-propositions, le*
1397 *président invite le conseil général à se prononcer d'abord sur la proposition du conseil communal.*
1398 *Puis, en cas de rejet de celle-ci, il met au vote, dans l'ordre qu'il a fixé, les différents amendements*
1399 *ou contre-propositions. En règle générale, il met d'abord au vote les amendements ou contre-*
1400 *propositions qui s'écartent le plus de la proposition initiale. S'il y a contestation sur l'ordre des*
1401 *votes fixé par le président, la séance est suspendue et le Bureau tranche.*

1402 En l'occurrence, nous ne sommes saisis que d'une seule contre-proposition. Ainsi, si le CG
1403 accepte la proposition du CC telle que formulée dans le Rapport final, il n'y aura pas d'autres
1404 votes. Si le CG rejette la proposition du CC, nous voterons la contreproposition de Mme C. Meyer
1405 pour la ComFin.

1406 Est-ce que cette procédure est claire pour tout le monde?

1407 **M. Frédéric Glauser, UO+PS.** Je souhaiterais avoir le texte exact de la contre-proposition de la
1408 ComFin, pour que l'objet du vote soit bien clair pour tout le monde.

1409 **La Présidente.** J'allais justement y venir. Je vais comparer les deux textes:

1410 Le Conseil communal propose au Conseil général, sur proposition du Service des communes,
1411 de soumettre la décision de mandater un BAMO comme suit:

1412 Pour les projets supérieurs à 10 millions de francs pour une construction en entreprise totale ou
1413 générale, un BAMO sera mandaté et les coûts seront inclus dans le crédit d'engagement
1414 soumis au Conseil général.

1415 Pour les projets inférieurs à 10 millions de francs, le Conseil communal se réserve le droit de
1416 mandater un BAMO si nécessaire.

1417 Et voici la contre-proposition de Mme C. Meyer, au nom de la ComFin:

1418 Pour les projets supérieurs à 10 millions de francs pour une construction, un BAMO sera
1419 mandaté et les coûts seront inclus dans le crédit d'engagement soumis au Conseil général.

1420 Pour les projets inférieurs à 10 millions de francs, le Conseil communal se réserve le droit de
1421 mandater un BAMO si nécessaire ou à la demande du Conseil général.

1422 Nous allons passer au premier vote:

1423 **Vote 1 sur la Proposition du CC (conclusion du Rapport final)**

1424 **Par 39 voix contre 6 et 1 abstention, le Conseil général refuse la proposition du CC à la**
1425 **Proposition n°6 de Carine Meyer demandant de modifier le Règlement communal des**
1426 **finances en vue de la formalisation du recours à un BAMO lors des projets de construction**
1427 **de bâtiments communaux.**

1428 **La Présidente.** Conformément à notre règlement, nous allons procéder au traitement de la contre-
1429 proposition. Ensuite un dernier vote aura lieu pour que le CG décide s'il souhaite un des deux
1430 textes ou s'il souhaite conserver le statu quo, en le rejetant.

1431 Est-ce que c'est clair pour tout le monde ?

1432 **Vote 2 sur la Contreproposition de Mme C. Meyer**

1433 **Par 29 voix contre 16 et 1 abstention, le Conseil général refuse la contre-proposition de**
1434 **Mme C. Meyer au Rapport final sur la Proposition n°6 de Carine Meyer demandant de**
1435 **modifier le Règlement communal des finances en vue de la formalisation du recours à un**
1436 **BAMO lors des projets de construction de bâtiments communaux.**

1437 **La Présidente.** Le CG a ainsi refusé non seulement la proposition du CC mais également la
1438 contre-proposition. Par conséquent, il n'y aura aucune nouvelle disposition régissant le recours à
1439 des BAMO dans un quelconque règlement de portée générale.



1440

13. Divers

1441 **La Présidente.** Nous allons passer aux réponses du Conseil communal sur les questions laissées
1442 en suspens. À qui puis-je passer la parole?

1443 **A. Réponses du Conseil communal aux questions en suspens**

1444 - n°43 de M. Gabriele Della Marianna (UO+PS) relative à la création d'une bande cyclable à la Route du
1445 Lussy;

1446 **M. François Pilloud, Conseiller communal en charge de Travaux, transport.** En préambule, il
1447 convient de préciser que le Conseil communal avait déjà répondu à une question similaire lors de
1448 la séance du Conseil général du 14 décembre 2022. Depuis lors, force est de constater que les
1449 directives, normes et lois en vigueur n'ont pas changé.

1450 Pour donner suite à votre demande, le Service technique communal a écrit à M. Grégoire Kubski,
1451 Président de Pro Vélo Fribourg, afin de savoir sur quelles bases légales il s'était appuyé pour
1452 soutenir de telles allégations. Je me permets de le citer: « Il est possible d'équiper une route avec
1453 une bande cyclable, même si elle n'a pas la largeur requise. »

1454 Ce dernier lui a fait parvenir une liste de Normes VSS et d'autres guides pratiques traitant plutôt de
1455 recommandations ainsi que de la mise en œuvre concrète de pistes et bandes cyclables en
1456 Suisse.

1457 Le Service technique s'est donc retourné, une énième fois, vers le Service des ponts et chaussées
1458 à Fribourg qui a confirmé, par écrit, qu'en raison de sa largeur, aucune bande cyclable ne pouvait
1459 être marquée sur la Route du Lac Lussy. De plus, le Service de la mobilité considère toujours que
1460 ce tronçon ne requiert aucun aménagement supplémentaire.

1461 Au regard de la position des services de l'Etat sur cet objet, le Conseil communal espère avoir
1462 répondu à votre question et vous remercie de votre attention.

1463 **La Présidente.** Je vous remercie M. F. Pilloud. M. G. Della Marianna, êtes-vous satisfait de la
1464 réponse donnée par le Conseil communal?

1465 **M. Gabriele Della Marianna (UO+PS).** Je suis satisfait à 10%.

1466 *La question n°43 est ainsi considérée comme répondue.*

1467 **B. Nouvelles questions**

1468 - n°49 de M. Morgan Pires (UDC-PAI) relative à l'absence de réception officielle en l'honneur d'Alexis
1469 Monney par la Commune

1470 **M. Morgan Pires, UDC-PAI.** Ceci est une remarque à titre personnel. Comme Monsieur le Syndic
1471 l'a évoqué, notre Commune compte parmi ses citoyens, un champion et grand nom du ski alpin, en
1472 la personne d'Alexis Monney.

1473 Au retour des championnats du monde de Saalbach, afin de marquer le coup et célébrer les
1474 succès, notre champion a été accueilli dans la foulée par la population au centre sportif du Lussy.
1475 Manifestation organisée par le comité du fan's club, que je tiens au passage à féliciter pour le
1476 travail exceptionnel qu'il effectue tout au long de l'année, et à laquelle ont collaboré la Commune et
1477 l'ACV. Cette manifestation se voulait simple, en extérieur et a été fort appréciée par les petits et
1478 grands présents, malgré une météo pour le moins maussade.

1479 Lors de notre séance de Groupe, j'ai évoqué mon étonnement quant au fait que notre Commune
1480 n'ait pas organisé de réception officielle pour notre champion après cette saison pour le moins
1481 extraordinaire. Notre chef de groupe nous a indiqué avoir été informé qu'une manifestation se
1482 préparait pour le mois d'août sous l'égide de l'ACV, cette dernière étant un de ses partenaires.

1483 Je reste cependant dubitatif sur le fait que notre Commune n'ait rien entrepris afin d'organiser pour
1484 Alexis une réception en bonne et due forme, en y conviant population et élus, comme cela se fait
1485 habituellement, afin de lui témoigner de manière officielle toute la reconnaissance que nos
1486 autorités ainsi que nos citoyens lui doivent. Lui qui nous apporte tant de belles émotions et qui fait
1487 briller les noms de Châtel-St-Denis, Fruence ou Les Paccots dans le monde entier. D'autres de ses
1488 compères de SwissSki y ont eu droit, comme Camille Rast à Vétroz, Franjo von Allmen à Boltingen
1489 ou plus près de chez nous Mathilde Gremaud ou Noémie Kolly à La Roche en 2022. Et ce ne sont
1490 là que quelques exemples.

1491 Nul doute que s'il avait été d'un village voisin, ce dernier n'aurait pas hésité à organiser une telle
1492 fête en son honneur. Un peu de chauvinisme ne fait pas de mal, soyons fier qu'Alexis soit un



1493 enfant de Châtel-St-Denis. J'estime que notre Commune a largement les moyens d'afficher sa
1494 reconnaissance de pouvoir compter parmi ses citoyens un tel athlète. De mémoire, elle n'en a pas
1495 compté beaucoup à un tel niveau. Le manque de réactivité de nos autorités m'interpelle, une
1496 réception de ce type n'aurait pas été de trop dans une Commune qui se veut une fervente
1497 défenseuse du sport.

1498 **La Présidente.** Merci M. M. Pires, nous prenons bonne note de votre remarque.

1499 *Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.*

1500 - n°50 de Mme Adeline Pilloud (UDC-PAI) relative à la sécurité des élèves de l'école des Pléiades,
1501 accédant au bâtiment par la Route de Champ Thomas;

1502 **Mme Adeline Pilloud, UDC-PAI.** Ceci est une intervention à titre personnel concernant la sécurité
1503 des élèves de l'école des Pléiades, accédant au bâtiment par la Route de Champ-Thomas. En
1504 effet, il avait été demandé, après la construction de l'école, s'il était possible d'ajouter un passage
1505 pour piétons sur la Route de Champ-Thomas pour permettre aux enfants de traverser la route en
1506 toute sécurité. Le Conseil communal avait alors répondu défavorablement expliquant qu'il
1507 s'agissait d'une zone 30 et qu'il n'était, par conséquent, pas possible d'y ajouter un passage pour
1508 piétons. Cependant, comme précisé, les piétons ont toujours la priorité dans ces zones-là.
1509 Malheureusement, je constate régulièrement que, dans les faits, la priorité est rarement donnée
1510 aux piétons à cet endroit-ci, malgré ce que préconise le code de la route. Le Conseil communal
1511 pourrait-il prévoir la pose de panneaux ou l'ajout d'un marquage au sol « Attention école » ou
1512 « priorité aux piétons » dans ce secteur, afin de rendre les automobilistes attentifs à nos écoliers?

1513 **La Présidente.** Merci Mme A. Pilloud, nous prenons bonne note de votre demande.

1514 *Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.*

1515 - n°51 de M. Julien Berthoud (PLR) relative aux risques liés aux puits de lumière de l'école des Pléiades;

1516 **M. Julien Berthoud, PLR.** J'interviens à titre personnel en tant que père de deux enfants
1517 scolarisés à Châtel-St-Denis et aussi au nom des parents d'élèves et des enseignants au sujet de
1518 la sécurité de l'école des Pléiades. En effet, mon rôle d'élu, m'oblige à être à l'écoute de mes
1519 concitoyennes et concitoyens et de les représenter lorsque la situation le justifie. Récemment, j'ai
1520 été approché par de nombreux parents au sujet de la sécurité des puits de lumière des deux
1521 bâtiments sis aux Pléiades pour un motif que je considère personnellement comme préoccupant et
1522 légitime: la sécurité de nos enfants. En effet, toutes les normes ne semblent pas être respectées.
1523 Je me permets ce soir de rappeler l'existence du Bureau de prévention des accidents (BPA) et du
1524 SIA et vous invite à prendre connaissance des éléments importants que voici:

1525 **Première recommandation:** les garde-corps doivent assurer aux enfants une bonne vision sur les
1526 environs afin de les dissuader de les escalader. Dans le cadre de l'école des Pléiades, cette
1527 recommandation n'est pas totalement respectée car les garde-corps ne permettent pas d'entrevoir
1528 les dangers. Ce constat émis par les enseignants et les parents d'élèves est souvent mis en avant
1529 car il arrive régulièrement que des enfants se penchent voire se font mutuellement la cour-
1530 échelle pour voir au-dessus des autres camarades.

1531 **Deuxième recommandation:** pour le BPA, les enfants sont particulièrement vulnérables du fait de
1532 leur curiosité et de leur vivacité. Je citerai le constat des enseignants qui se préoccupent de ce
1533 danger, lorsque de nouvelles classes viennent dans ce bâtiment sans en connaître les règles. Les
1534 élèves sont rapidement attirés par ces espaces et tentés de s'y approcher.

1535 **Troisième recommandation norme SIA 348: mauvais comportements d'enfants sans**
1536 **surveillance.** C'est déterminant pour les écoles enfantines et primaires, ainsi que les secteurs
1537 d'autres bâtiments dont les enfants non surveillés ne sont pas des utilisateurs normaux et où une
1538 surveillance constante ne peut pas être garantie. Ce risque pointé par une norme SIA correspond
1539 précisément au constat des enseignants. Une surveillance constante ne peut pas être assurée par
1540 exemple, lorsqu'un élève quitte la classe pour se rendre au WC, l'enseignant ne peut pas
1541 accompagner l'élève et en même temps continuer d'enseigner. L'élève concerné est alors seul.
1542 L'école visant à être inclusive, une partie des élèves à besoin particulier peut adopter des
1543 comportements moins prévisibles.

1544 **Quatrième recommandation norme SIA 358: situation de risque accru en cas de cohue ou de**
1545 **panique.** La configuration des puits de lumière entre dans le champ du risque en cas d'évacuation
1546 ou d'urgence: lors d'un simple exercice ou lors d'une urgence réelle, la cohue ou la panique sont



1547 très probables. Je rappelle qu'il s'agit d'un risque de chute d'un enfant du 2^e étage sur du béton.
1548 De plus, il existe aussi un risque de chute d'objets en contrebas dans une zone de forte affluence
1549 qui comporte un vestiaire et une porte de sortie. Imaginez la chute d'un sac à dos de 5 kilos d'une
1550 hauteur de six mètres et atterrissant sur la tête d'un enfant. Je vous laisse visualiser les
1551 conséquences de l'impact à plus de 40 km/h. D'ailleurs, cette situation a souvent été observée par
1552 les enseignants qui ont relaté des faits similaires, heureusement à ce jour, sans gravité.

1553 **Aussi, il semble que plusieurs recommandations du BPA et des normes SIA ne soient pas**
1554 **totalement suivies.** Le credo du BPA est: « Suivant la loi, une personne qui crée une situation
1555 dangereuse est tenue de prendre les mesures de précaution nécessaires pour éviter un
1556 dommage ». Le BPA et les normes SIA sont d'ailleurs régulièrement consultés par la Justice pour
1557 trancher des litiges et leur expertise est reconnue en Suisse.

1558 Voilà pour les aspects techniques, arrêtons-nous maintenant sur un autre point important: la
1559 préoccupation des parents et des enseignants. Un chiffre: 600. C'est le nombre de signatures de
1560 parents récoltées à ce jour. Il ne s'agit pas ici de surenchère ou de protection ni même d'un bras de
1561 fer. L'objectif de cette démarche est de privilégier le bon sens, la sensibilisation, la recherche d'un
1562 dialogue et l'ouverture en vue de solutions pragmatiques et simples. Je vous demande d'écouter
1563 les préoccupations de vos concitoyens et de prendre des mesures complémentaires non pas
1564 extraordinaires pour éviter un tragique accident et surtout rassurer les parents. Mes questions sont
1565 les suivantes:

1566 1. Quelle(s) réponse(s) apportez-vous à la préoccupation de ces 600 Châteloises et Châtelois,
1567 parents d'élèves et enseignants, qui ont constaté des situations à risque, telles que décrites
1568 par le BPA ou les normes SIA, simplement préoccupés par la sécurité de leurs enfants, de
1569 leurs petits-enfants ou d'amis ou d'enfants d'amis?

1570 2. Quelle(s) solution(s) concrète(s) envisagez-vous à court terme pour respecter pleinement les
1571 recommandations du BPA et des normes SIA et leur mise en application par rapport à
1572 l'absence de lisibilité du danger, à la curiosité des enfants, à leur vivacité et à leur
1573 inconscience, dans l'objectif de renforcer leur sécurité?

1574 **La Présidente.** Merci M. J. Berthoud, nous prenons bonne note de votre demande.

1575 *Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.*

1576 - n°52 de M. Valentin Pilloud (UDC-PAI) relative aux risques liés aux puits de lumière de l'école des
1577 Pléiades;

1578 **M. Valentin Pilloud, UDC-PAI.** Ceci est une intervention au nom du groupe UDC-PAI relative au
1579 puits de lumière des Pléiades. Les écoles des Pléiades ont été conçues pour offrir un cadre
1580 moderne, lumineux et stimulant à leurs élèves. Dans cet esprit, des puits de lumière traversant les
1581 étages des bâtiments ont été intégrés lors de leur construction. Ces installations permettent
1582 d'apporter un éclairage naturel appréciable, contribuant au bien-être des enfants et à la qualité des
1583 espaces de vie.

1584 Toutefois, la présence de ces puits de lumière soulève également des préoccupations légitimes en
1585 matière de sécurité. Bien que les garde-corps qui les entourent respectent les normes en vigueur
1586 quant à la hauteur, leur inclinaison, en revanche, invite à les escalader. Il est important de rappeler
1587 que ces écoles accueillent 17 classes de jeunes enfants, dès l'âge de quatre ans. À cet âge, les
1588 élèves sont curieux, dynamiques et cherchent un peu leur place parmi les camarades, ce qui
1589 engendre parfois des comportements imprévisibles: à qui sera le plus fort, le meilleur grimpeur, et
1590 j'en passe! Il faut aussi dire que l'interdit attire!

1591 Malgré la vigilance constante du personnel éducatif, il est matériellement impossible pour les
1592 enseignants et les surveillants d'avoir un regard permanent sur chaque enfant.

1593 Dans ce contexte, nous demandons au CC d'étudier la possibilité d'installer un filet ou toutes
1594 autres solutions qui empêcheraient la chute d'un sac ou pis, d'un enfant un peu trop fougueux.

1595 L'école a pour mission de garantir à tous les élèves un environnement à la fois accueillant et sûr.
1596 La sécurité ne se limite pas à la conformité technique, elle implique une vigilance collective et une
1597 capacité à anticiper les comportements propres à l'enfance.

1598 Ensemble, soyons attentifs et engagés pour que l'école reste un lieu de confiance, d'apprentissage
1599 et d'épanouissement.

1600 **La Présidente.** Merci M. V. Pilloud, nous prenons bonne note de votre demande.

1601 *Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.*



1602 - n°53 de M. Hubert Demierre (UDC-PAI) relative à l'Office du tourisme (OT) Les Paccots La Veveyse
1603 Tourisme;

1604 **M. Hubert Demierre, UDC-PAI.** Ceci est une intervention au nom du groupe UDC-PAI relative à
1605 l'Office du tourisme de la Veveyse.

1606 À la fin mars, l'assemblée générale de l'OT Les Paccots La Veveyse Tourisme a eu lieu à Châtel-
1607 St-Denis. À la lecture de la presse locale, nous avons appris que les communes ou du moins une
1608 partie de celles-ci ont refusé les comptes 2024. Nous avons eu un peu de peine à imaginer
1609 comment les communes de la Veveyse ont pris cette décision, alors que les comptes sont
1610 légèrement bénéficiaires. Nos questions sont les suivantes:

1611 - Quel a été le vote du CC de Châtel-St-Denis sur les comptes 2024 de l'OTR?

1612 - Quelles sont les raisons qui ont poussé le CC à voter dans ce sens?

1613 De plus, un tel vote renvoie une image négative dans un contexte touristique régional déjà flou.

1614 **La Présidente.** Merci M. H. Demierre, nous prenons bonne note de votre demande.

1615 *Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.*

1616 **C. Interventions diverses**

1617 - de M. Frédéric Glauser (UO+PS) relative à l'impossibilité de marquer une bande cyclable sur la
1618 Route du Lac Lussy

1619 **M. Frédéric Glauser, UO+PS.** Ceci est une intervention à titre personnel sur la réponse donnée à
1620 la Question n°43, posée par M. Gabriele Della Marianna et relative à la pose d'une bande cyclable
1621 à la Route du Lac Lussy. Je ne peux que déplorer le manque de volonté politique de notre Conseil
1622 communal concernant la sécurisation de cette route qui est empruntée par nombre de cyclistes et
1623 qui, plus est, sur le réseau des routes nationales de vélo. Je constate que, dans le canton de Vaud,
1624 il est beaucoup plus facile de marquer les pistes cyclables sur des routes qui sont étroites et qui
1625 demandent aux automobilistes de patienter derrière les cyclistes avant de pouvoir les dépasser.
1626 C'est intervention vient du cœur et n'appelle pas de réponse!

1627 **D. Communications du Conseil communal**

1628 - Relative à la matinée « Bien vieillir en Veveyse » qui aura lieu le jeudi 26 juin 2025;

1629 **M. Daniel Figini, Conseiller communal, en charge des Affaires sociales.** Quand j'étais
1630 Conseiller général comme vous, une des frustrations que je rencontrais lorsque je votais les
1631 comptes portait sur les chiffres des associations intercommunales. D'ailleurs, c'était intéressant
1632 tout à l'heure d'entendre la ComFin faire une demande concernant ces montants.

1633 Vous allez recevoir d'ici à la fin de la semaine une invitation pour la matinée « Bien vieillir en
1634 Veveyse » qui aura lieu le jeudi 26 juin 2025. Elle ne s'adresse qu'aux élu·e·s de la Veveyse et a
1635 pour objectif de faire connaître ce que l'ensemble des communes de la Veveyse, unies, a mis sur
1636 pied pour nos Seniors. Toute l'action se déroulera sous la houlette de l'ACV. Ce sera une occasion
1637 intéressante de voir comment une partie de l'argent qui est allouée à une association de
1638 communes est utilisée. Vous allez recevoir un courriel contenant toutes les informations et un lien
1639 pour vous y inscrire. Je vous invite vivement y participer.

1640 **E. Communications de la Présidente – Allocution de fin d'année présidentielle**

1641 **La Présidente.** Je ne peux terminer cette séance sans un petit mot pour marquer la fin de mon
1642 rôle en tant que Présidente du Conseil général de Châtel-St-Denis.

1643 Voilà déjà un an que j'ai eu l'honneur et le privilège d'endosser cette responsabilité. Ce fut certes
1644 un défi, avec quelques appréhensions afin de faire les choses le mieux possible, mais également
1645 avec un certain engouement sur le fait de pouvoir servir la collectivité sous un angle différent.

1646 Passer dans ce rôle c'est un peu comme la dégustation que nous avons eue samedi lors de la
1647 sortie, à la Distillerie Morand. C'est passer d'un niveau doux, comme les sirops, avec différentes
1648 saveurs et des goûts plus prononcés que d'autres en fonction des commissions par exemple, à un
1649 niveau opposé, les liqueurs. Tout est plus intense et plus fort. On passe d'une extrémité à l'autre.
1650 On pourrait avoir un peu la tête qui tourne avec tout ce qui incombe à la Présidente, mais avec une



1651 bonne hydratation et des petites pauses entre-deux, on tient la distance. Quoique pour ma part, j'ai
1652 dû faire l'impasse sur les liqueurs mais l'effet était là.

1653 Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre confiance et votre soutien. J'ai eu
1654 l'immense plaisir de travailler avec des personnes engagées. Je voulais également remercier les
1655 services de la Commune et tous ceux qui travaillent dans l'ombre pour que nous puissions avoir un
1656 fonctionnement efficace.

1657 Je ressors de cette expérience enrichie et toujours aussi admirative pour le travail que nous
1658 fournissons tous. A Franck, je te souhaite de vivre une année tout aussi stimulante et porteuse que
1659 la mienne, ainsi que du plaisir dans cette fonction.

1660 Je vous remercie de m'avoir accompagnée durant cette aventure, et un merci tout spécial à
1661 Nathalie, qui pour moi a été d'un grand soutien et d'une aide précieuse afin de ne pas perdre pied.

1662 Je vous remercie pour votre attention, et vous invite, pour une dernière fois, à l'apéro qui se tient à
1663 la salle de l'Aigle juste à côté.

1664 Une excellente soirée à toutes et à tous.

1665 Je vous donne rendez-vous, avec la nouvelle équipe de présidence, le mercredi 2 juillet 2025, à
1666 19.30 heures, à la salle du Tribunal.

1667 *Applaudissements.*

1668 La séance est levée à 23h21.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Présidente:



La Secrétaire:

Ana Rita Domingues Afonso

Nathalie Defferrard Crausaz

Annexes:

*Liste des dépassements de crédit
Rapport succinct de l'organe de révision – Comptes 2024
Fascicule des comptes 2024
Rapport de gestion 2024
Messages - Plans divers*

Message n°98 concernant les comptes

Rapport succinct de l'organe de révision

Répertoire des comptes

Exercice 2024





Message n°98 du Conseil communal au Conseil général

Objets: Comptes de la Ville de Châtel-St-Denis – Exercice 2024

Présentation générale

**Volet A: Comptes de résultats et des investissements -
Approbation**

**Volet B: Dépassements de crédit budgétaire du compte de
résultats – Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°98 concernant, dans son volet A, les comptes de résultats et des investissements de l'exercice 2024 de la Ville de Châtel-St-Denis et, dans son volet B, les dépassements de crédit budgétaire du compte de résultats.

COMPTE DE RESULTATS 2024

Total des charges:	Fr. 49'370'557.66
Total des revenus:	Fr. 50'500'869.07
<hr/>	
Résultat (bénéfice):	Fr. 1'130'311.41

COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2024

Total des dépenses:	Fr. 8'118'612.58
Total des recettes:	Fr. 1'818'839.44
<hr/>	
Excédents de dépenses	Fr. 6'299'773.14

Principes d'établissement des comptes de résultats et des investissements (Volet A)

Les comptes de la Ville de Châtel-St-Denis sont présentés selon la Loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 (RSF 140.6) et son ordonnance (OFCo) du 14 octobre 2019 (RSF 140.61). Ils intègrent également les principes généraux sous responsabilité de la Commune, inscrits dans le Règlement des finances (RFin) du 31 mars 2021, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

En application de l'article 13 de la LFCo, les comptes se composent des éléments suivants, présentés dans le fascicule des comptes 2024 (en annexe):

- A. Le bilan;
- B. Le compte de résultats;
- C. Le compte des investissements;
- D. Le tableau des flux de trésorerie;
- E. Les annexes, renseignant sur les éléments suivants:
 - 1) Etat du capital propre;
 - 2) Tableau des provisions;
 - 3) Tableau des participations;
 - 4) Tableau des garanties;
 - 5) Tableau des immobilisations;
 - 6) Indicateurs financiers.

A. Le bilan

Les immobilisations corporelles du patrimoine financier s'élèvent à 21 540 519 fr. 30 au 31.12.2024 (variation par rapport à 2023, - 1 936 959 fr. 95).

Les immobilisations corporelles du patrimoine administratif s'élèvent à 136 880 302 fr. 08 au 31.12.2024 (variation par rapport à 2023, + 3 698 612 fr. 73).

Les subventions d'investissements inscrites au passif du bilan s'élèvent à 22 413 948 fr. 54 au 31.12.2024 (variation par rapport à 2023, + 866 172 fr. 09).

Le fonds communal de contributions de remplacement concernant les places protégées (abris de protection civile) de 424 109 fr. 65 a été dissous conformément aux directives reçues du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM). Le montant à transférer par notre commune au canton s'élève à 246 174 fr. 40. Le solde en faveur de la commune d'un montant de 177 935 fr. 25 correspondant aux intérêts bonifiés sur le fonds jusqu'au 31.12.2018.

La réserve liée au retraitement du patrimoine administratif s'élève à 17 544 853 fr. 90 au 31.12.2024 (variation par rapport à 2023, - 1 159 890 fr. 15).

Les financements spéciaux s'élèvent au total à 12 535 200 fr. 49 (variation par rapport à 2023, + 831 144 fr.).

Ce montant se répartit comme suit:

- approvisionnement en eau: 7 032 599 fr. 25 (variation par rapport à 2023, + 603 644 fr. 20).
- traitement des eaux: Fr. 5 172 460 fr. 03 (variation par rapport à 2023, + 227 499 fr. 80).
- gestion des déchets: Fr. 330 141 fr. 21 (variation par rapport à 2023, 0 fr.).

Le solde du compte des résultats des années précédentes cumulés s'élève à 49 759 404 fr. 31 au 31.12.2024, avant le report du bénéfice de l'année 2024 de 1 130 311 fr. 41.

B. Le compte de résultats

Le budget 2024 prévoyait un déficit de 1 286 520 francs pour un total de charges de 50 009 360 francs et un total de revenus de 48 722 840 francs.

Le compte de résultats 2024 présente un bénéfice de 1 130 311 fr. 41 pour un total de charges de 49 370 557 fr. 66 et un total de revenus de 50 500 869 fr. 07.

Pour mémoire, le résultat des comptes 2023 présentait un bénéfice de 8 701 563 fr. 50, à noter que le résultat sans les écritures extra opérationnelles (vente piscine, dissolution réserve réévaluation piscine et dissolution du fonds Covid-19) s'élevait à 1 778 963 fr. 60.

Les charges sont inférieures au budget de 638 802 fr. 34, soit de -1,28%.

Les revenus sont supérieurs au budget de 1 778 029 fr. 07, soit de +3,65%.

B.1 Compte de résultats à trois niveaux

La présentation du compte de résultats à trois niveaux laisse apparaître les éléments suivants:

- Le résultat provenant des activités d'exploitation présente une perte de 997 620 fr. 40; le budget prévoyait une perte de 3 484 770 francs et les comptes 2023 affichaient un bénéfice de 847 950 fr. 06.
- Le résultat provenant des activités de financements boucle avec un bénéfice de 968 041 fr. 66; le budget prévoyait également un bénéfice estimé à 941 630 francs et les comptes 2023 affichaient un bénéfice de 5 254 410 fr. 09. Le bénéfice 2023 de cette activité tenait compte du bénéfice sur la vente des biens à l'ASSCOV qui s'élevait à 3 983 286 fr. 70.
- Le résultat extraordinaire boucle sur un bénéfice de 1 159 890 fr. 15; le budget prévoyait un bénéfice de 1 256 620 francs et les comptes 2023 affichaient un bénéfice de 2 599 203 fr. 45, ce bénéfice incluait la dissolution de la réserve de réévaluation d'un montant de 1 439 313 fr. 30, montant en lien avec la vente de la piscine.

B.2 Compte de résultats par nature

- Les charges par nature se présentent comme suit:

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart en francs	Ecart en %
	Charges	49'370'557.66	50'009'360.00	-638'802.34	-1,28
30	Charges de personnel	9'619'662.45	10'283'460.00	-663'797.55	-6,46
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'127'110.46	10'077'030.00	-949'919.254	-9,43
33	Amortissements du patrimoine administratif PA	4'493'482.80	4'478'910.00	14'572.80	0,33
34	Charges financières	1'605'953.06	967'000.00	638'953.06	66,08
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	847'998.85	573'510.00	274'488.85	47,86
36	Charges de transferts	23'675'442.04	23'629'450.00	45'992.04	0,19
37	Subventions redistribuées	908.00		908.00	

Les natures 33 *Amortissements*, 34 *Charges financières*, 35 *Attributions aux fonds et financements spéciaux* et 36 *Charges de transfert* sont plus élevées que le budget. Toutes les autres natures sont en dessous du budget avec de bons écarts pour les *charges de personnel* (30) et les *charges de biens et services* (31). Ces écarts s'expliquent par des travaux non effectués ou reportés pour la nature 31 *Charges de biens et services* et pour les *charges de personnel* (30), il s'agit d'engagements qui ont été différés.

- Les revenus par nature se présentent comme suit:

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart en francs	Ecart en %
	Revenus	-50'500'869.07	-48'722'840.00	-1'778'029.07	3,65
40	Revenus fiscaux	-34'458'334.60	-34'321'460.00	-136'874.60	0,40
42	Taxes et redevances	-7'428'554.47	-7'279'490.00	-149'064.47	2,05
44	Revenus financiers	-2'127'707.32	-1'908'630.00	-219'077.32	11,48
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-446'287.40		-446'287.40	
46	Revenus de transferts	-4'880'095.13	-3'956'640.00	-923'455.13	23,34
48	Revenus extraordinaires	-1'159'890.15	1'256'620.00	96'729.85	-7,70

Les revenus affichent une augmentation pratiquement dans toutes les natures sauf dans la nature 48 *revenus extraordinaires*. La nature 45 *prélèvements sur les fonds et financements spéciaux* comptabilise la dissolution du fonds des abris de protection civile et la nature 46 *revenus de transferts* comptabilise les remboursements d'excédents de comptes des associations de district (ASSCOV et RSSV).

Les revenus fiscaux en détail:

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart en francs	Ecart en %
40	Revenus fiscaux	-34'458'334.60	-34'321'460.00	-136'874.60	0.40
400	Impôts directs, personnes physiques	-24'693'762.20	-23'047'000.00	-1'646'762.20	+7,15
401	Impôts directs, personnes morales	-3'600'776.65	-3'900'000.00	299'223.35	-7,67
402	Autres impôts directs	-6'107'475.75	-7'321'880.00	1'214'404.25	-16,59
403	Impôts sur la propriété	-56'320.00	-52'580.00	-3'740.00	+7,11

Les revenus fiscaux sont plus élevés que le budget de 136 874 fr. 60. L'impôt sur les personnes physiques augmente de 1 646 762 fr. 20. En revanche, les impôts directs des personnes morales sont en dessous du budget de 299 223 fr. 35 et les autres impôts directs (contribution immobilière, gains immobiliers et mutations immobilières) sont également en dessous du budget de 1 214 404 fr. 25. A noter que cet écart concerne principalement les impôts pour les mutations immobilières qui ont été moins importantes.

Revenus des impôts (40) sur	Ecart p.r. au budget 2024	Ecart	Ecart p.r. aux comptes 2023	Ecart
	Fr. (à l'unité)	en %	Fr. (à l'unité)	en %
• <i>Personnes physiques (revenu et fortune)</i>	1 646 762	7.15	2 893 319	13.27
• <i>Personnes morales (bénéfice et capital)</i>	-299 223	-7.67	-40 667	-1.12
• <i>Contribution immobilière</i>	128 280	4.50	61 274	2.10
• <i>Prestations en capital</i>	-29 724	-6.26	-142 023	-24.18
• <i>Gains immobiliers</i>	-73 430	-4.90	448 889	45.91
• <i>Mutations immobilières</i>	-1 287 562	-52.77	-68 287	-5.59
• <i>Successions</i>	48 216	94.54	60 591	156.87
• <i>Chiens</i>	3 740	7.11	-820	-1.44
• <i>Appareils et distributeurs</i>	-185	-3.15	-300	-5.00

- Les charges nettes par dicastère et les revenus du dicastère des finances évoluent comme suit:

		Comptes 2024 en francs	Budget 2024 en francs	Ecart en francs	Ecart en %
0	Administration générale	4'920'442.84	5'248'150.00	-327'707.16	-6,24
1	Ordre et sécurité publics, défense	723'946.98	1'068'650.00	-344'703.02	-32,26
2	Formation	11'557'062.31	11'892'430.00	-335'367.69	-2,82
3	Culture, sport et loisirs	2'657'456.61	2'937'930.00	-280'173.39	-9,55
4	Santé	4'360'642.40	5'096'650.00	-736'007.60	-14,44
5	Prévoyance sociale	4'421'525.99	4'576'970.00	-155'444.01	-3,40
6	Trafic et télécommunications	3'774'838.62	4'193'830.00	-418'991.38	-9,99
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	616'059.52	792'800.00	-176'740.49	-22,29
8	Economie publique	643'998.60	632'520.00	11'478.60	1,81
9	Finances et impôts	-34'806'285.28	-35'153'110.00	-346'824.72	0,99

Les charges nettes des dicastères sont toutes en dessous des prévisions, sauf pour le dicastère de l'économie (8) qui affiche un léger dépassement de 1,81%. Le dicastère des finances (9) affiche un écart en dessous des prévisions de 346 824 fr. 72.

B.3 Dépassements budgétaires du compte de résultats – Liste annexée (Volet B)

Conformément à l'article 9 alinéa 4 du règlement des finances (RFin), le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède 40% du crédit budgétaire concerné et dont le montant dépasse 20 000 francs. Cette liste est soumise globalement au Conseil général pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance, inférieurs à 10 000 francs peuvent ne pas être listés.

La liste a été établie et est annexée au Message (Annexe 3). 22 positions budgétaires sont concernées par un dépassement et totalisent un montant de dépassement de 1 831 823 francs.

C. Le compte des investissements

Le compte des investissements se solde par un excédent de dépenses d'investissement de 6 299 773 fr. 14, dont 1 852 215 fr. 10 pour les routes et voies de communication, 2 037 955 fr. 55 pour les autres travaux et génie civil et 2 084 690 fr. 73 pour les bâtiments. Les comptes des investissements enregistrent également les subventions du canton et de la confédération pour un montant de 1 233 501 fr. 95. Le budget prévoyait 24 070 040 francs de dépenses nettes. La différence représente des investissements non encore réalisés ou en cours d'exécution. Le tableau de la situation des investissements (cf. fascicule des comptes – C.4.) renseigne sur l'évolution des investissements en cours et terminés.

D. Le tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (cf. fascicule des comptes – D) laisse apparaître une variation de 57 950 fr. 45 au 31.12.2024.

Le financement externe a augmenté de 1 868 300 francs.

E. Les annexes

Les tableaux suivants sont annexés aux comptes conformément à la LFCo (cf. fascicule des comptes):

- 1) Etat du capital propre (cf. fascicule des comptes – E.1.)
- 2) Tableau des provisions (cf. fascicule des comptes – E.2.)
- 3) Tableau des participations (cf. fascicule des comptes – E.3.)
- 4) Tableau des garanties (cf. fascicule des comptes – E.4.)
- 5) Tableau des immobilisations (cf. fascicule des comptes – E.5.)
- 6) Indicateurs financiers (cf. fascicule des comptes – E.6.)

Les points 1, 2 et 4 ont déjà été expliqués sous *Chapitre A. Bilan*.

Le tableau des participations fait état des relations que notre Commune entretient avec les associations.

Le tableau des garanties fait état principalement des engagements de leasing.

Selon les valeurs indicatives du manuel MCH2 de la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances pour la présentation des comptes publics, les indicateurs financiers 2024 calculés pour notre Commune montrent une situation financière saine. Les indicateurs du taux d'endettement net (1), de la dette brute par rapport aux revenus (4) ainsi que celui de la dette nette par habitant en francs (7) sont calculés en tenant compte de la part communale aux dettes intercommunales conformément aux directives cantonales (exigence à des fins de comparaison).

	Comptes 2022	Comptes 2023	Comptes 2024
1. Taux d'endettement net	129,20%	183,18%	181,56%
2. Degré d'autofinancement	55,26%	35,86%	62,11%
3. Part des charges d'intérêts	0,43%	0,58%	1,24%
4. Dette brute par rapport aux revenus	155%	161%	179%
5. Proportion des investissements	35%	39%	16%

6. Part du service de la dette	6%	6%	8%
7. Dette nette par habitant en francs	5'385 francs	6'725 francs	7'112 francs
8. Taux d'autofinancement	19%	16%	8%

1. L'indicateur **taux d'endettement net** renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. A des fins de comparaison, la part de la commune aux dettes des associations intercommunales du district a été ajoutée. Cette part a augmenté de 3 546 484 francs entre 2023 et 2024. Avec un niveau de 181,56% contre 183,18% aux comptes 2023 et 129,20% aux comptes 2022, l'indicateur montre une situation jugée mauvaise pour notre Commune avec la part des dettes intercommunales.
2. L'indicateur **degré d'autofinancement** renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. Le tassement des dépenses d'investissements 2024 se reflète dans cet indicateur. Ainsi les dépenses d'investissements 2024 sont autofinancées à hauteur de 62,11% contre 35,86% en 2023 et 55,26% en 2022.
3. L'indicateur **part des charges d'intérêts** renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée. Avec un niveau à 1,24% contre 0,58% en 2023 et 0,43% en 2022, la Commune se situe dans la fourchette jugée bonne.
4. L'indicateur **dette brute par rapport aux revenus** renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés. La part de la Commune aux dettes des associations intercommunales a été ajoutée. Cet indicateur se situe à 179% (161% en 2023 et 155% en 2022) et est jugé mauvais.
5. L'indicateur **proportion des investissements** renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité. Comme indiqué précédemment, les dépenses d'investissements ont été moins importantes qu'en 2023, ce qui est confirmé par l'indicateur (16% en 2024 contre 39% en 2023 et 35% en 2022, effort d'investissement élevé en 2023 et 2022).
6. L'indicateur **part au service de la dette** mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte. Le taux de 8% contre 6% en 2023 et 2022 pour notre Commune est considéré comme une charge acceptable.
7. L'indicateur **dette nette par habitant** n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre. La part de la Commune aux dettes des associations intercommunales a été ajoutée. La part de notre Commune aux dettes des associations intercommunales a augmenté de 3 546 484 francs entre 2023 et 2024. Ainsi, le niveau calculé pour notre Commune, avec les dettes des associations, est de 7112 francs par habitant, soit 387 francs de plus qu'en 2023 (6725 francs par habitant en 2023 et 5385 francs par habitant en 2022). Cela indique un niveau d'endettement très important.
8. Le **taux d'autofinancement** renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements. Avec un niveau de 8% (16% en 2023 et 19% en 2022), notre Commune a un taux jugé mauvais par le législateur.

CONTENU

En ce qui concerne le contenu même du présent Message, le Conseil communal renvoie au fascicule des comptes 2024 et au Rapport de gestion.

SYNTHÈSE

Les états financiers de la Ville de Châtel-St-Denis ont été marqués par les principaux éléments suivants:

- les recettes fiscales se situent dans les prévisions;
- la dissolution du fonds des abris de protection civil;
- des charges maîtrisées;
- un excédent de revenu de 1 130 311 fr. 41
- la réalisation des investissements à hauteur de 6 299 773 fr. 14;
- Les indicateurs financiers définis par la nouvelle loi montrent une situation financière moins bonne pour l'année 2024, même si certains de ces indicateurs sont considérés comme moyens ou acceptables.

Aux yeux du Conseil communal, le résultat de ces comptes 2024 s'inscrit dans la même ligne que les années précédentes et laisse les finances communales en mesure de faire face aux investissements à réaliser.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver

- ◆ **Volet B: la liste des dépassements de crédit budgétaire concernant treize rubriques comptables (cf. Annexe 3)**
- ◆ **Volet A: les comptes 2024 de la Ville de Châtel-St-Denis, tels qu'il les a arrêtés.**

Châtel-St-Denis, mars 2025

Le Conseil communal

- Annexes:
- Projets d'arrêtés:
 - Volet B. Liste des dépassements
 - Volet A. Comptes de l'exercice 2024
 - Annexe 3 – Liste motivée des dépassements de crédit budgétaire

- PROJET -
- Volet B -

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

VU

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances communal (RFin);
- le Message n°98 du Conseil communal, du 25 mars 2025;
- le Rapport succinct de l'organe de révision des comptes;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

La liste des dépassements de crédit budgétaire concernant vingt-deux rubriques comptables (cf. Annexe 3) présentant un total de 1 831 823 fr. 79 est approuvée.

Article 2

La présente décision n'est pas sujette à referendum, conformément aux articles 52 de la Loi sur les communes (LCo), 69 de la Loi sur les finances communales (LFCo) et 12 du Règlement des finances (RFin) de la Commune de Châtel-St-Denis.

Ainsi approuvée par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 21 mai 2025.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Présidente:



La Secrétaire:

Ana Rita Domingues Afonso

Nathalie Defferrard Crausaz



- PROJET -
- Volet A -

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances communales (RFin);
- le Message n°98 du Conseil communal, du 25 mars 2025;
- le Rapport succinct de l'organe de révision des comptes;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le compte de résultats de la Ville de Châtel-St-Denis de l'exercice 2024 est approuvé tel que présenté, à savoir

Total des charges:	Fr. 49'370'557.66
Total des revenus:	Fr. 50'500'869.07
<hr/>	
Résultat (bénéfice):	Fr. 1'130'311.41

Article 2

Le compte des investissements de la Ville de Châtel-St-Denis de l'exercice 2024 est approuvé tel que présenté, à savoir

Total des dépenses:	Fr. 8'118'612.58
Total des recettes:	Fr. 1'818'839.44
<hr/>	
Excédents de dépenses	Fr. 6'299'773.14

Article 3

La présente décision n'est pas sujette à referendum, conformément aux articles 52 de la Loi sur les communes (LCo), 69 de la Loi sur les finances communales (LFCo) et 12 du Règlement des finances (RFin) de la Commune de Châtel-St-Denis.

Ainsi approuvée par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 21 mai 2025.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Présidente:

Ana Rita Domingues Afonso



La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

	Services	Rubriques	Libellé	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	Ecart %	Explications dépassements
1	Services généraux	0220.3158.00	Contrat de maintenance informatique	368 449.85	219 780.00	148 669.85	67.64	Après l'élaboration du budget, le responsable informatique et le technicien ont démissionné. Ces décisions ont amené le Conseil communal à résilier la convention avec le RSSV relative à la mutualisation des prestations informatiques et à la mise au concours d'un responsable informatique à 100% uniquement pour la Commune. Afin de faciliter la reprise du poste par un nouveau responsable, la Commune s'est appuyée sur des partenaires/prestataires privés. L'économie des charges liées au personnel du service informatique, dans le contexte des engagements différés, s'élève à Fr. 60 800.-
2	Services généraux	0290.3130.12	Prestations de services de tiers: conciergerie	22 185.00	<i>pas de budget</i>	22 185.00		Remplacement personnel en arrêt maladie longue durée
3	Protection civile	1620.3690.00	Autres charges de transferts (fonds PC)	246 174.40	<i>pas de budget</i>	246 174.40		Selon les directives du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), le fonds communal des contributions de remplacement des places protégées doit être transféré au Canton. Le montant à transférer pour notre commune transmis par le SSCM s'élève à Fr. 246 174.40 au 30 juin 2024. Simultanément, le SSCM a autorisé la dissolution du fonds abri PC d'un montant de Fr. 424 109.65.
4	Ecole du Bourg	2172.3130.12	Prestations de services de tiers: conciergerie	44 466.50	<i>pas de budget</i>	44 466.50		Remplacement personnel en arrêt maladie longue durée
5	Accueil de jour	2180.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	842 575.10	747 500.00	95 075.10	12.72	Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation le mercredi et durant les matins et après-midi d'alternance, la dotation en personnel a dû être renforcée à la rentrée scolaire 2024-2025.
6	Accueil de jour	2180.3130.19	Prestations de services de tiers: agences d'emploi	37 808.30	<i>pas de budget</i>	37 808.30		Remplacement personnel en arrêt maladie longue durée
7	Culture	3290.3119.00	Acquisition oeuvre d'art	34 000.00	<i>pas de budget</i>	34 000.00		Le Conseil communal a décidé d'acquérir la sculpture en forme d'horloge installé au rond-point d'En Fossiaux.
8	Centre sportif	3411.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	192 891.25	138 660.00	54 231.25	39.11	Avec l'ouverture du nouveau centre sportif, le taux d'activité du personnel a dû être adapté.
9	Patinoire	3413.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	145 287.30	122 910.00	22 377.30	18.21	Remplacement personnel en arrêt maladie longue durée
10	Patinoire	3413.3130.19	Prestations de services de tiers: agences d'emploi	46 376.60	46 376.60			Remplacement personnel en arrêt maladie longue durée
11	Halle triple	3414.3300.40	Amortissements planifiés: bâtiments du patrimoine administratif	435 316.20	384 910.00	50 406.20	13.10	Suite au rachat de la part de l'ASSCOV en 2023, l'amortissement été calculé sur une durée de 20 ans.
12	Structure d'accueil extrafamilial de jour	5451.3637.02	Contributions ménages privés: crèches	633 597.95	571 030.00	62 567.95	10.96	Davantage de parents ont eu droit à un subventionnement communal pour le placement de leurs enfants dans les crèches ou auprès des mamans de jour.
13		5451.3637.03	Contributions ménages privés: accueil familial de jour	357 544.07	325 000.00	32 544.07	10.01	
14	Routes communales	6150.3141.02	Entretien de l'éclairage public	68 723.90	45 500.00	23 223.90	51.04	Le dépassement s'explique par la facturation rétroactive, pour les années 2022 et 2023, du contrat pour la maintenance, le contrôle, le dépannage et le suivi de la base des données des installations d'éclairage des voies publiques.
15	Forêt communale	8200.3130.08	Frais de transport	528 028.60	487 980.00	40 048.60	8.21	Le débardage à l'hélicoptère du chantier des Crêtes n'était pas prévu au budget et le volume de bois énergie vendu à la centrale de chauffe du Lussy est plus important, donc un plus grand volume de bois décheté (env. 1'500 m3 de plus)
16	Industrie Economie Commerce	8500.3637.12	Contributions ménages privés: action soutien économie locale	116 802.60	<i>Budget voté en mai 2024 de 524 800 fr. réparti sur trois ans</i>	116 802.60		Conformément à la décision du Conseil général du 9 octobre 2024 (Message 82), il s'agit des dépenses 2024 en lien avec la participation financière communale à l'achat de bons-cadeaux dans les commerces châtelais par les habitants de la Commune ainsi que des frais de mise en place de l'action Fidèle à Châtel.
17	Centre de chauffe du Lussy	8791.3109.01	Achat de plaquettes de bois	461 635.00	420 730.00	40 905.00	9.72	Ce dépassement s'explique par un stock de bois mal évalué à la fin 2023 et à l'achat d'un volume de plaquettes plus important (1'500 m3 de plus).
18	Intérêts	9610.3401.00	Intérêts des dettes	873 929.82	840 000.00	33 929.82	4.04	Le marché des taux à court terme a été moins favorable en 2024.
19	Intérêts	9610.3499.00	Intérêts rémunérateurs sur impôts	188 196.35	117 000.00	71 196.35	60.85	Compte tenu du retard dans l'établissement des avis de taxation, les montants en faveur des contribuables sont remboursés avec un intérêt qui porte sur une plus longue période.

	Services	Rubriques	Libellé	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	Ecart %	Explications dépassements
20	Patrimoine financier	9630.3440.00	Dévalorisation des titres du patrimoine financier	30 500.00	<i>pas de budget</i>	30 500.00		Les 61 actions de la société Destination Veveyse détenues par le Commue ont été annulées suite à la décision de l'AG de Destination Veveyse le 30.11.2024 (information transmise au Conseil général par le Message 84b le 11 décembre 2024).
21	Patrimoine financier	9630.3441.00	Dévalorisation des terrains du patrimoine financier	502 359.95	<i>pas de budget</i>	502 359.95		Il s'agit du montant de la dévalorisation du prix du terrain vendu à la société Allseas Group SA conformément au Message 85 du Conseil communal au Conseil général pour la vente du terrain, vente acceptée par le Conseil général le 11 décembre 2024.
22	Centre artisanal - CAB	9631.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	276 995.05	201 020.00	75 975.05	37.79	Ce dépassement s'explique par les frais de chauffage à la charge de la commune (locaux vacants ou occupés par les services communaux) et aussi par des frais de PPE plus importants que prévus.
Total des dépassements						1 831 823.79		

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2024

Au Conseil communal et à la Commission financière de la
Commune de Châtel-St-Denis

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Commune de Châtel-St-Denis**, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune de Châtel-St-Denis, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilité du Conseil communal relatives aux comptes annuels

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Responsabilité de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Conseil communal et à la Commission financière, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal.

Nous recommandons de proposer au Conseil général d'approuver les comptes annuels.

Granges-Paccot, le 4 avril 2025

GF Audit SA Fribourg,
Granges-Paccot


Pierre-Alain Clément
(réviseur responsable)
(expert-réviseur agréé)


Stéphane Guillet
(réviseur agréé)

Répertoire des Comptes 2024

A. Bilan

B. Compte de résultats

B.1. Compte de résultats

B.2. Compte de résultats par nature

B.3. Compte de résultats récapitulation

B.4. Compte de résultats à 3 niveaux

C. Comptes des investissements

C.1. Compte des investissements

C.2. Comptes des investissements par nature

C.3. Compte des investissements récapitulation

C.4. Situation des investissements réalisés au 31.12.2024

D. Tableau de flux de trésorerie

E. Annexes

E.1. Etat du capital propre

E.2. Tableau des provisions

E.3. Tableau des participations

E.4. Tableau des garanties

E.5. Tableau des immobilisations

E.6. Indicateurs financiers

A. Bilan

Bilan

1.1.2024 - 31.12.2024

		2024	2023	Ecart	Ecart %
	Actif	173'180'575.23	169'498'539.95	3'682'035.28	2.17
10	Patrimoine financier	33'583'224.00	33'342'538.50	240'685.50	0.72
100	Disponibilités et placements à court terme	612'104.43	554'153.98	57'950.45	10.46
1000	Caisse	13'384.25	10'634.17	2'750.08	25.86
10000.00	Caisse	4'170.75	3'466.60	704.15	20.31
10002.03	Fonds de caisse déchetterie	500.00	500.00		
10002.04	Fonds de caisse patinoire	2'000.00	2'000.00		
10002.05	Cartes Travel Cash	5'313.50	3'067.57	2'245.93	73.22
10002.06	Service social - bons d'achats	100.00	300.00	-200.00	-66.67
10002.07	Fonds de caisse piscine	600.00	600.00		
10002.08	Fonds de caisse contrôle des habitants	500.00	500.00		
10002.09	Fonds de caisse police communale	200.00	200.00		
1001	Poste	101'357.28	74'236.48	27'120.80	36.53
10010.00	CCP - 18-737-0	101'357.28	74'236.48	27'120.80	36.53
1002	Banques	497'362.90	469'283.33	28'079.57	5.98
10020.01	BCF - compte courant CH43 0076 8250 1247 3280 4 (CAB)	96'924.60	14'662.40	82'262.20	561.04
10020.02	BCF - compte courant CH10 0076 8121 0400 3020 6 (service social)	114'369.15	109'659.20	4'709.95	4.30
10020.03	UBS - compte courant CH27 0026 6266 3870 16BO K	47'281.98	47'195.79	86.19	0.18
10020.04	BCF - compte courant CH76 0076 8300 1595 4090 0 (amendes)	5'679.70	13'667.50	-7'987.80	-58.44
10020.05	BCF - compte courant CH05 0076 8300 1645 3030 6 (débiteurs abacus)	232'996.75	283'991.95	-50'995.20	-17.96
10021.00	RAIFFEISEN - compte épargne CH55 8080 8006 5331 7454 2	110.72	106.49	4.23	3.97
101	Créances	-24'284'200.57	-24'713'742.93	429'542.36	1.74
1010	Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	3'580'315.77	2'850'346.84	729'968.93	25.61
10100.00	Créances eau et épuration	1'539.60	385.50	1'154.10	299.38
10100.01	Créances diverses	-162'355.16	-149'752.31	-12'602.85	-8.42
10100.02	Créances diverses (NEST)	3'740'911.83	2'999'584.37	741'327.46	24.71
10101.00	Céances impôts anticipés	219.50	129.28	90.22	69.79
1012	Créances fiscales	-27'864'713.02	-27'568'952.35	-295'760.67	-1.07
10120.01	Créances année fiscale en cours	-27'264'713.02	-26'968'952.35	-295'760.67	-1.10
10120.99	Ducroire	-600'000.00	-600'000.00		
1019	Autres créances	196.68	4'862.58	-4'665.90	-95.96

Bilan

1.1.2024 - 31.12.2024

		2024	2023	Ecart	Ecart %
10192.30	Impôt préalable fonctionnement déchets	196.68	708.13	-511.45	-72.23
10192.31	Impôt préalable fonctionnement CAD		4'154.45	-4'154.45	-100.00
104	Actifs de régularisation	35'356'290.84	33'635'638.20	1'720'652.64	5.12
1041	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	819'370.84	887'188.20	-67'817.36	-7.64
10410.00	Compte de régularisation d'actifs	819'370.84	887'188.20	-67'817.36	-7.64
1042	Impôts	34'536'920.00	32'748'450.00	1'788'470.00	5.46
10420.00	Régularisation impôts	34'536'920.00	32'748'450.00	1'788'470.00	5.46
107	Placements financiers à long terme	358'510.00	389'010.00	-30'500.00	-7.84
1070	Actions et parts sociales	358'510.00	389'010.00	-30'500.00	-7.84
10700.00	Actions et parts sociales	358'510.00	389'010.00	-30'500.00	-7.84
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	21'540'519.30	23'477'479.25	-1'936'959.95	-8.25
1080	Terrains du patrimoine financier	9'033'439.45	10'970'399.40	-1'936'959.95	-17.66
10800.00	Terrains du patrimoine financier	9'033'439.45	10'970'399.40	-1'936'959.95	-17.66
1084	Bâtiments du patrimoine financier	11'587'079.85	11'587'079.85		
10840.00	Bâtiments du patrimoine financier	2'969'999.85	2'969'999.85		
10841.00	Parts de propriété foncière	8'617'080.00	8'617'080.00		
1086	Biens meubles du patrimoine financier	920'000.00	920'000.00		
10860.00	Biens meubles du patrimoine financier	920'000.00	920'000.00		

Bilan

1.1.2024 - 31.12.2024

		2024	2023	Ecart	Ecart %
14	Patrimoine administratif	139'597'351.23	136'156'001.45	3'441'349.78	2.53
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	136'880'302.08	133'181'689.35	3'698'612.73	2.78
1400	Terrains du patrimoine administratif	4'374'504.00	4'374'504.00		
14000.00	Terrains du patrimoine administratif	4'374'504.00	4'374'504.00		
1401	Routes et voies de communication du patrimoine administratif	23'036'514.90	21'796'665.45	1'239'849.45	5.69
14010.00	Routes et voies de communication du patrimoine administratif	27'909'350.40	26'030'400.95	1'878'949.45	7.22
14010.99	Amortissements cumulés chapitres 1401	-4'872'835.50	-4'233'735.50	-639'100.00	-15.10
1402	Aménagement des cours d'eau du patrimoine administratif	2'428'738.70	2'636'166.20	-207'427.50	-7.87
14020.00	Aménagement des cours d'eau du patrimoine administratif	4'244'214.60	4'242'110.35	2'104.25	0.05
14020.99	Amortissements cumulés chapitre 1402	-1'815'475.90	-1'605'944.15	-209'531.75	-13.05
1403	Autres ouvrages de génie civil du patrimoine administratif	29'521'859.10	27'922'230.30	1'599'628.80	5.73
14031.00	Approvisionnement en eau	20'386'226.95	18'839'805.45	1'546'421.50	8.21
14032.00	Traitement des eaux usées	14'486'124.90	13'911'333.05	574'791.85	4.13
14033.00	Gestion des déchets	1'186'071.15	1'184'879.30	1'191.85	0.10
14039.99	Amortissements cumulés chapitre 1403	-6'536'563.90	-6'013'787.50	-522'776.40	-8.69
1404	Bâtiments du patrimoine administratif	75'765'690.08	75'091'591.20	674'098.88	0.90
14040.00	Bâtiments du patrimoine administratif	96'412'029.68	92'977'136.70	3'434'892.98	3.69
14040.99	Amortissements cumulés chapitre 1404	-20'646'339.60	-17'885'545.50	-2'760'794.10	-15.44
1406	Biens meubles du patrimoine administratif	1'752'995.30	1'360'532.20	392'463.10	28.85
14060.00	Biens meubles du patrimoine administratif	2'945'075.20	2'341'370.45	603'704.75	25.78
14060.99	Amortissements cumulés chapitre 1406	-1'192'079.90	-980'838.25	-211'241.65	-21.54
142	Immobilisations incorporelles du patrimoine administratif	870'469.15	943'952.10	-73'482.95	-7.78
1420	Logiciels du patrimoine administratif	143'935.15	158'197.40	-14'262.25	-9.02
14200.00	Logiciels du patrimoine administratif	164'131.10	158'197.40	5'933.70	3.75
14200.99	Amortissements cumulés chapitre 1420	-20'195.95		-20'195.95	
1429	Autres immobilisations incorporelles du patrimoine administratif	726'534.00	785'754.70	-59'220.70	-7.54
14290.00	Autres immobilisations incorporelles	1'866'599.05	1'795'976.80	70'622.25	3.93
14290.99	Amortissements cumulés chapitre 14290	-1'140'065.05	-1'010'222.10	-129'842.95	-12.85
144	Prêts du patrimoine administratif	1'679'840.00	1'863'620.00	-183'780.00	-9.86
1442	Prêts aux communes et aux associations intercommunales	1'470'240.00	1'654'020.00	-183'780.00	-11.11
14420.00	Prêt à ASSCOV	1'470'240.00	1'654'020.00	-183'780.00	-11.11
1445	Prêts aux entreprises privées	209'600.00	209'600.00		
14450.00	Prêt en faveur de Monte Pente Corbetta	209'600.00	209'600.00		

Bilan

1.1.2024 - 31.12.2024

		2024	2023	Ecart	Ecart %
145	Participations, capital social du patrimoine administratif	166'740.00	166'740.00		
1454	Participations aux entreprises publiques	166'740.00	166'740.00		
14540.00	Société anonyme pour l'incinération des déchets du canton de Fribourg SAIDF	166'040.00	166'040.00		
14540.01	Coopérative fribourgeoise des productions de fromage d'alpage	700.00	700.00		

Bilan

1.1.2024 - 31.12.2024

		2024	2023	Ecart	Ecart %
	Passif	-172'050'263.82	-169'498'539.95	2'551'723.87	1.51
20	Capitaux de tiers	-91'811'376.76	-88'925'583.84	2'885'792.92	3.25
200	Engagements courants	-7'244'730.52	-8'023'641.14	-778'910.62	-9.71
2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	-3'739'154.67	-4'335'591.69	-596'437.02	-13.76
20000.01	Créanciers	-3'739'154.67	-4'335'591.69	-596'437.02	-13.76
2001	Comptes courants avec des tiers	-3'491'675.85	-3'675'449.45	-183'773.60	-5.00
20010.00	Compte courant avec Régie Châtel		-870.00	-870.00	-100.00
20010.01	Compte courant avec le canton	-3'459'675.85	-3'642'579.45	-182'903.60	-5.02
20010.02	Avance bassin rétention En Fossiaux	-28'000.00	-28'000.00		
20010.03	Avance bassin de rétention Grand-Clos	-4'000.00	-4'000.00		
2006	Dépôts et cautions	-13'900.00	-12'600.00	1'300.00	10.32
20060.00	Cautions pour locations salles	-3'500.00	-1'500.00	2'000.00	133.33
20060.02	Cautions clés	-2'900.00	-2'900.00		
20060.03	Cautions télécommandes et clés	-7'500.00	-8'200.00	-700.00	-8.54
201	Engagements financiers à court terme	-5'709'333.35	-4'308'979.95	1'400'353.40	32.50
2010	Engagements envers des intermédiaires financiers	-5'709'333.35	-4'308'979.95	1'400'353.40	32.50
20102.00	BCF - compte courant CH34 0076 8121 6085 5181 8 (cadre)	-709'333.35	-1'308'979.95	-599'646.60	-45.81
20102.10	Swissquote emprunt 3 mois		-1'000'000.00	-1'000'000.00	-100.00
20103.00	BVG caisse supplétive emprunt 3 mois	-5'000'000.00	-2'000'000.00	3'000'000.00	150.00
204	Passifs de régularisation	-213'364.35	-259'376.65	-46'012.30	-17.74
2041	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	-213'364.35	-259'376.65	-46'012.30	-17.74
20410.00	Compte de régularisation de passifs	-213'364.35	-259'376.65	-46'012.30	-17.74
206	Engagements financiers à long terme	-78'643'948.54	-75'909'476.45	2'734'472.09	3.60
2064	Emprunts, reconnaissance de dettes	-56'230'000.00	-54'361'700.00	1'868'300.00	3.44
20640.00	BCF - CO/salle culturelle 25.01.068253-07	-1'208'500.00	-1'272'500.00	-64'000.00	-5.03
20640.01	BCF - CAD 30 01 282285-06	-1'562'500.00	-1'637'500.00	-75'000.00	-4.58
20640.02	BCF - école Lussy 30 01284947-02	-3'934'240.00	-4'110'400.00	-176'160.00	-4.29
20640.03	BCF - cpte 30 01 480.641-00	-2'400'000.00	-2'500'000.00	-100'000.00	-4.00
20640.31	POSTFINANCE - emprunt PF.006937	-2'830'000.00	-2'830'000.00		
20640.32	POSTFINANCE - emprunt PF.006036	-8'500'000.00	-8'800'000.00	-300'000.00	-3.41

Bilan

1.1.2024 - 31.12.2024

		2024	2023	Ecart	Ecart %
20640.33	POSTFINANCE - emprunt PF.007427	-3'000'000.00	-3'000'000.00		
20640.50	SUVA - prêt 40003519	-1'000'000.00	-1'000'000.00		
20640.51	SUVA - prêt 40003036	-8'000'000.00	-8'000'000.00		
20640.52	SUVA - prêt 40003761	-3'400'000.00	-3'400'000.00		
20640.53	SUVA - prêt 40003975	-3'000'000.00	-3'000'000.00		
20640.54	SUVA - prêt 40004102	-3'000'000.00		3'000'000.00	
20640.70	BCGE - emprunt 5080.86.97	-3'000'000.00	-3'000'000.00		
20640.71	BCGE - emprunt 5098.06.93	-3'760'000.00	-3'880'000.00	-120'000.00	-3.09
20640.72	BCGE - emprunt 5107.95.46	-2'500'000.00	-2'500'000.00		
20640.73	BCGE - emprunt 5107.95.48	-2'500'000.00	-2'500'000.00		
20640.91	Prêt de droit public LIM - CAD	-102'100.00	-122'400.00	-20'300.00	-16.58
20640.92	Prêt NPR parcelle 6818	-533'260.00	-666'600.00	-133'340.00	-20.00
20640.94	Prêt de droit public LIM - Halle triple	-1'999'400.00	-2'142'300.00	-142'900.00	-6.67
2068	Subventions d'investissements inscrites au passif	-22'413'948.54	-21'547'776.45	866'172.09	4.02
20680.00	Subventions d'invest. confédération - Général	-1'347'585.05	-1'093'255.65	254'329.40	23.26
20680.20	Subventions d'invest. confédération - Traitement des eaux usées	-121'260.20	-121'260.20		
20680.99	Amortissements cumulés chapitre 20680	532'848.80	469'162.20	-63'686.60	-13.57
20681.00	Subventions d'invest. canton - Général	-5'667'779.75	-4'688'607.20	979'172.55	20.88
20681.20	Subventions d'invest. canton - Traitement des eaux usées	-78'978.00	-78'978.00		
20681.99	Amortissements cumulés chapitre 20681	1'639'195.65	1'452'135.55	-187'060.10	-12.88
20684.00	Subventions d'invest. des entreprises publiques	-2'210'176.60	-2'210'176.60		
20684.10	Subventions d'invest. des entreprises publiques al. eau	-1'792'864.90	-1'758'364.90	34'500.00	1.96
20684.99	Amortissements cumulés chapitre 20684	746'517.00	657'800.85	-88'716.15	-13.49
20686.00	Subventions d'invest. entreprises privées - Général	-1'711'747.80	-1'666'047.90	45'699.90	2.74
20686.10	Subventions d'invest. entreprises privées - Approvisionnement en eau	-1'435'035.60	-1'330'935.30	104'100.30	7.82
20686.20	Subventions d'invest. entreprises privées - Traitement des eaux usées	-3'446'160.45	-3'446'160.45		
20686.30	Subventions d'invest. entreprises privées - Gestion des déchets	-5'749.80	-5'749.80		
20686.99	Amortissements cumulés chapitre 20686	1'341'593.15	1'229'127.60	-112'465.55	-9.15
20687.10	Subventions d'invest. ménages privés - Approvisionnement en eau	-5'274'661.37	-5'153'975.30	120'686.07	2.34
20687.20	Subventions d'invest. ménages privés - Traitement des eaux usées	-6'885'273.67	-6'634'524.50	250'749.17	3.78
20687.30	Subventions d'invest. ménages privés - Gestion des déchets	-478'049.80	-448'447.75	29'602.05	6.60
20687.40	Subventions d'invest. ménages privés - abri PC	-247'500.00	-247'500.00		
20687.99	Amortissements cumulés chapitre 20687	4'028'719.85	3'527'980.90	-500'738.95	-14.19
209	Engagements envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers		-424'109.65	-424'109.65	-100.00
2091	Engagements envers les fonds des capitaux de tiers		-424'109.65	-424'109.65	-100.00

Bilan

1.1.2024 - 31.12.2024

		2024	2023	Ecart	Ecart %
20910.00	Fonds abris PC		-424'109.65	-424'109.65	-100.00

Bilan

1.1.2024 - 31.12.2024

		2024	2023	Ecart	Ecart %
29	Capital propre	-80'238'887.06	-80'572'956.11	-334'069.05	-0.41
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-12'535'200.49	-11'704'056.49	831'144.00	7.10
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-12'535'200.49	-11'704'056.49	831'144.00	7.10
29001.00	Financement spécial pour le maintien de la valeur FSMV: approvisionnement en eau	-1'846'279.30	-1'846'279.30		
29001.01	Financement spécial pour l'équilibre du compte FSEC: approvisionnement en eau	-5'186'319.95	-4'582'675.75	603'644.20	13.17
29002.00	Financement spécial pour le maintien de la valeur FSMV: traitement des eaux usées	-2'010'448.16	-2'010'448.16		
29002.01	Financement spécial pour l'équilibre du compte: traitement des eaux usées	-3'162'011.87	-2'934'512.07	227'499.80	7.75
29003.01	Financement spécial pour l'équilibre du compte: gestion des déchets	-330'141.21	-330'141.21		
291	Fonds enregistrés sous capital propre	-399'428.36	-404'751.26	-5'322.90	-1.32
2910	Fonds enregistrés sous capital propre	-349'428.36	-354'751.26	-5'322.90	-1.50
29100.00	Fonds pour le sport		-17'177.75	-17'177.75	-100.00
29100.01	Fonds pour la culture	-4'489.81	-4'489.81		
29100.02	Fonds pour les étudiants et apprentis nécessiteux	-23'800.00	-23'800.00		
29100.03	Fonds pour les actions cité de l'énergie	-43'192.75	-38'337.90	4'854.85	12.66
29100.05	Fonds dons pour le service social	-23'070.00	-28'070.00	-5'000.00	-17.81
29100.06	Fonds pour accueil extrascolaire	-60'000.00	-60'000.00		
29100.07	Fonds sponsoring patinoire	-119'473.70	-107'473.70	12'000.00	11.17
29100.09	Fonds pour le service social	-75'402.10	-75'402.10		
2911	Legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capital propre	-50'000.00	-50'000.00		
29111.00	Fonds et fondation	-50'000.00	-50'000.00		
295	Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif (introduction du MCH2)	-17'544'853.90	-18'704'744.05	-1'159'890.15	-6.20
2950	Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif (introduction du MCH2)	-17'544'853.90	-18'704'744.05	-1'159'890.15	-6.20
29500.00	Patrimoine administratif	-17'544'853.90	-18'704'744.05	-1'159'890.15	-6.20
299	Excédent ou découvert du bilan	-49'759'404.31	-49'759'404.31		
2990	Résultat annuel	-8'701'563.60	-8'701'563.60		
29900.00	Résultat annuel	-8'701'563.60	-8'701'563.60		
2999	Résultats des années précédentes cumulés	-41'057'840.71	-41'057'840.71		

Bilan

1.1.2024 - 31.12.2024

		2024	2023	Ecart	Ecart %
29990.00	Résultats des années précédentes cumulés	-41'057'840.71	-41'057'840.71		
	Bénéfice réel	-1'130'311.41		1'130'311.41	
	Total Passif	-173'180'575.23	-169'498'539.95	3'682'035.28	2.17

B. Compte de résultats

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	Résultats	49'370'557.66	50'500'869.07	50'009'360.00	48'722'840.00	44'424'882.87	53'126'446.47
		1'130'311.41			1'286'520.00	8'701'563.60	
0	ADMINISTRATION GENERALE	5'446'702.64	526'259.80	5'875'810.00	627'660.00	4'738'139.05	709'217.40
			4'920'442.84		5'248'150.00		4'028'921.65
011	Législatif	73'398.80		75'320.00		78'361.60	
0110	Législatif	73'398.80		75'320.00		78'361.60	
0110.3000.00	Jetons du Conseil général	22'160.00		25'640.00		25'220.00	
0110.3000.01	Jetons de la Commission financière	9'860.00		11'100.00		8'940.00	
0110.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	16'963.20		16'000.00		20'060.30	
0110.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	1'187.95		1'060.00		1'305.60	
0110.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	17.90				12.90	
0110.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	206.15		440.00		242.15	
0110.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	32.60				18.75	
0110.3132.00	Mandat externe: organe de révision	16'025.90		15'080.00		18'578.30	
0110.3170.01	Frais de représentation	6'945.10		6'000.00		3'983.60	
012	Exécutif	335'060.95	13'386.55	356'470.00	5'000.00	362'840.75	10'439.30
0120	Exécutif	335'060.95	13'386.55	356'470.00	5'000.00	362'840.75	10'439.30
0120.3000.02	Jetons des Commissions	1'800.00		5'280.00		3'240.00	
0120.3000.03	Traitements du Conseil Communal	272'840.00		285'600.00		279'080.00	
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	15'565.50		18'800.00		15'949.20	
0120.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'008.80		3'160.00		3'128.00	
0120.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	6'103.30		7'720.00		6'507.65	
0120.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	3'343.35		3'510.00		2'762.20	
0120.3132.12	Mandat externe: système de contrôle interne					19'773.70	
0120.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	32'400.00		32'400.00		32'400.00	

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0120.4612.00	Participation des communes: jetons des commissions externes		13'386.55		5'000.00		10'439.30
021	Administration des finances et des contributions	731'121.84	62'873.35	714'520.00	45'000.00	678'000.13	58'958.60
0210	Administration des finances et des contributions	731'121.84	62'873.35	714'520.00	45'000.00	678'000.13	58'958.60
0210.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	515'332.35		515'560.00		482'649.00	
0210.3010.01	Gratifications et allocations spéciales			2'700.00			
0210.3010.09	Remboursement de salaires du personnel par les assurances (compte diminution de charges)					-1'480.00	
0210.3040.00	Allocations communales pour enfants					896.00	
0210.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	33'793.15		34'100.00		31'674.95	
0210.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	50'820.50		47'980.00		44'589.35	
0210.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	5'575.90		5'720.00		5'313.90	
0210.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	13'138.45		14'000.00		12'775.75	
0210.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	6'314.20		6'360.00		4'769.95	
0210.3130.03	Frais bancaires et postaux	31'453.99		33'000.00		37'416.69	
0210.3130.05	Frais de poursuites	66'817.15		55'000.00		53'352.00	
0210.3132.01	Mandat externe: gestion financière					2'154.00	
0210.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	192.60		100.00		91.80	
0210.3181.00	Pertes sur débiteurs	7'683.55				3'796.74	
0210.4260.01	Remboursement de frais de poursuite		62'873.35		45'000.00		58'958.60
022	Services généraux, autres	3'843'349.06	245'624.55	4'155'760.00	364'250.00	3'214'223.72	340'600.75
0220	Services généraux, autres	3'843'349.06	245'624.55	4'155'760.00	364'250.00	3'214'223.72	340'600.75
0220.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'803'919.30		2'054'330.00		1'695'916.55	
0220.3010.01	Gratifications et allocations spéciales	3'447.10		12'900.00			
0220.3010.09	Remboursement de salaires du personnel par les assurances (compte diminution de charges)	-23'937.10				-4'920.25	
0220.3040.00	Allocations communales pour enfants	25'424.00		35'280.00		29'708.00	
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	115'613.80		136'030.00		109'984.60	
0220.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	136'350.60		144'940.00		128'355.05	
0220.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	28'253.70		33'030.00		28'155.50	
0220.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	45'013.10		55'820.00		44'374.20	

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0220.3055.00 Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	21'141.30		25'340.00		16'208.85	
0220.3090.00 Formation et perfectionnement	49'427.80		70'040.00		53'908.90	
0220.3091.00 Recrutement du personnel (annonces, agences, expertises)	12'082.35		12'000.00		13'983.70	
0220.3099.00 Autres charges du personnel (repas ou excursion annuel)	9'736.95		10'000.00		7'695.90	
0220.3100.00 Matériel de bureau	34'317.60		35'000.00		23'349.00	
0220.3101.02 Carburant pour véhicules et machines	2'108.95		3'500.00		2'529.40	
0220.3102.00 Imprimés, publications	43'414.45		42'000.00		42'764.10	
0220.3103.00 Littérature spécialisée, magazines	4'580.50		6'250.00		3'793.15	
0220.3105.00 Frais de repas	13.60		100.00		23.00	
0220.3109.00 Sécurité et santé au travail	3'567.15		3'170.00		2'278.45	
0220.3110.00 Meubles et appareils de bureau	16'181.25		19'740.00		26'206.60	
0220.3112.00 Vêtements de travail	3'756.05		4'000.00		2'674.45	
0220.3113.00 Matériel informatique	42'437.60		45'300.00		39'761.10	
0220.3118.00 Acquisition de logiciels et de licences	122'463.43		159'080.00		95'923.39	
0220.3130.00 Affranchissements	82'139.45		75'000.00		64'441.10	
0220.3130.01 Téléphones	60'728.70		58'500.00		53'657.20	
0220.3130.02 Photocopies	24'666.70		27'000.00		23'833.20	
0220.3130.04 Emoluments administratifs	34'623.00		45'000.00		49'071.80	
0220.3130.06 Cotisations aux associations	23'305.00		20'920.00		18'789.00	
0220.3130.07 Emoluments des cartes d'identité	7'938.70		9'850.00		8'051.10	
0220.3130.12 Prestations de services de tiers: conciergerie	11'804.40					
0220.3130.18 Prestations de services de tiers: DIGI-FR	8'163.00		8'200.00		7'785.00	
0220.3130.20 Aménagement locaux du CAB pour STC et SBat	12'070.93				18'882.45	
0220.3132.05 Mandat externe: juridiques	57'045.60		60'000.00		56'593.85	
0220.3132.06 Mandat externe: experts, spécialistes			45'500.00		325.00	
0220.3132.11 Mandat externe: communication					300.00	
0220.3132.15 Mandat externe: sécurité et santé au travail	2'768.35		17'000.00			
0220.3133.00 Charges d'utilisation pour l'informatique	2'172.80		2'870.00		2'659.10	
0220.3134.00 Assurance (choses, véhicules, ECAB)	24'804.85		33'530.00		23'345.10	
0220.3137.00 Redevance Radio-TV et droits d'auteurs	1'418.85		1'800.00		2'010.40	
0220.3137.01 Impôts et taxes sur les véhicules	886.70		900.00		891.70	
0220.3150.00 Entretien de meubles et appareils de bureau	2'278.55		3'450.00		2'660.35	
0220.3151.00 Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	3'018.50				5'400.00	
0220.3153.00 Entretien de matériel informatique	26'243.00		27'500.00		5'291.85	
0220.3158.00 Contrat de maintenance informatique	368'449.85		219'780.00		198'002.80	
0220.3160.00 Loyer	71'400.00		71'400.00			
0220.3162.00 Mensualités de leasing	1'024.80		1'100.00		1'021.50	

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0220.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	8'447.35		9'920.00		9'083.65	
0220.3170.01	Frais de représentation	61'342.00		64'900.00		60'255.18	
0220.3181.00	Pertes sur débiteurs	60.70					
0220.3199.00	Cadeaux à des tiers	10'503.85		6'000.00		5'204.75	
0220.3320.00	Amortissements planifiés: logiciels	20'195.95		21'250.00			
0220.3612.00	Dédommagement aux associations de communes: association des communes de la Veveysse	416'534.00		416'540.00		233'994.00	
0220.4210.01	Emoluments administratifs du contrôle des habitants		37'368.20		38'000.00		36'299.70
0220.4210.02	Emoluments administratifs pour les naturalisations		3'690.00		8'000.00		8'505.00
0220.4210.03	Emoluments permis de construire		154'215.50		130'000.00		113'848.50
0220.4260.00	Remboursements et participations de tiers		22'053.45				80'124.10
0220.4612.01	Participation des communes: prestations informatiques pour le RSSV		17'564.80		180'250.00		98'014.05
0220.4612.02	Participation des communes: prestations pour protection incendie		2'489.20		8'000.00		3'809.40
0220.4631.00	Subvention cantonale		8'243.40				
029	Immeubles administratifs	463'771.99	204'375.35	573'740.00	213'410.00	404'712.85	299'218.75
0290	Bâtiment administratif Avenue de la Gare 33	175'977.99	88'203.10	204'520.00	86'500.00	110'787.95	91'689.30
0290.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	18'217.52		28'400.00		26'250.20	
0290.3010.01	Gratifications et allocations spéciales					1'514.45	
0290.3010.09	Remboursement de salaires du personnel par les assurances (compte diminution de charges)	-11'004.65				-4'278.70	
0290.3040.00	Allocations communales pour enfants			280.00			
0290.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	474.70		1'870.00		1'545.30	
0290.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	597.90		2'440.00		2'040.70	
0290.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	166.25		660.00		569.70	
0290.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	184.00		770.00		622.25	
0290.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	88.45		350.00		232.50	
0290.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	12'116.75		6'500.00		7'238.85	
0290.3110.00	Meubles et appareils de bureau	23'102.60		21'000.00			
0290.3111.00	Machines, appareils, véhicules, outils	3'367.00		5'100.00		6'014.95	
0290.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage	45'725.45		58'000.00		37'851.45	
0290.3130.12	Prestations de services de tiers: conciergerie	22'185.00				4'410.00	
0290.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	3'450.15		3'100.00		3'450.15	

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0290.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	48'158.82		66'900.00		14'178.10	
0290.3300.40	Amortissements planifiés: bâtiments du patrimoine administratif	9'148.05		9'150.00		9'148.05	
0290.4430.00	Produit des locations		100.00				150.00
0290.4470.00	Loyers		88'103.10		86'500.00		91'539.30
0292	Autres immeubles du patrimoine administratif	287'794.00	116'172.25	369'220.00	126'910.00	293'924.90	207'529.45
0292.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	55'918.60		50'640.00		57'214.20	
0292.3040.00	Allocations communales pour enfants	336.00				84.00	
0292.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	3'645.55		3'340.00		3'661.70	
0292.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	4'586.40		4'370.00		3'300.00	
0292.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'288.45		1'170.00		1'391.70	
0292.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	1'412.75		1'370.00		1'474.65	
0292.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	637.35		620.00		524.70	
0292.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	860.59		13'000.00		4'089.75	
0292.3105.00	Frais de repas	448.20		180.00		214.80	
0292.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage	37'016.40		53'550.00		33'903.05	
0292.3130.06	Cotisations aux associations	7'755.00		8'000.00		7'755.00	
0292.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	45'047.80		40'350.00		42'998.25	
0292.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	69'768.91		140'000.00		84'250.35	
0292.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	17.25					
0292.3300.40	Amortissements planifiés: bâtiments du patrimoine administratif	36'557.25		30'130.00		30'565.25	
0292.3320.90	Amortissements planifiés: autres immobilisations incorporelles	22'497.50		22'500.00		22'497.50	
0292.4260.00	Remboursements et participations de tiers		4'990.00				10'250.00
0292.4470.01	Location des terres communales, des alpages, des chalets		84'925.40		84'910.00		84'925.00
0292.4470.02	Loyer des antennes		18'500.00		16'000.00		16'529.15
0292.4631.00	Subvention cantonale				20'000.00		88'900.00
0292.4660.00	Amortissement planifié subventions invest. Confédération		394.15				
0292.4660.10	Amortissement planifié subventions invest. Canton		7'362.70		6'000.00		6'925.30

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	2'146'524.29	1'422'577.31	1'969'250.00	900'600.00	1'794'005.10	1'161'066.51
			723'946.98		1'068'650.00		632'938.59
111	Police	567'619.75	198'226.44	604'700.00	144'600.00	554'286.45	364'518.48
1110	Police communale	567'619.75	198'226.44	604'700.00	144'600.00	554'286.45	364'518.48
1110.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	411'330.20		409'400.00		396'994.00	
1110.3010.01	Gratifications et allocations spéciales	1'913.40		930.00			
1110.3010.09	Remboursement de salaires du personnel par les assurances (compte diminution de charges)	-20'403.90				-4'106.75	
1110.3040.00	Allocations communales pour enfants	882.00		1'010.00		882.00	
1110.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	24'686.90		27'010.00		25'192.85	
1110.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	26'720.40		25'280.00		25'871.40	
1110.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	8'024.15		9'460.00		8'274.25	
1110.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	9'566.55		11'080.00		10'146.05	
1110.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	4'749.25		5'030.00		3'862.05	
1110.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	17'478.85		15'000.00		16'038.80	
1110.3101.02	Carburant pour véhicules et machines	3'376.45		7'000.00		4'126.35	
1110.3105.00	Frais de repas					96.00	
1110.3111.00	Machines, appareils, véhicules, outils	40'325.55		40'000.00			
1110.3111.03	Acquisition signalisation	8'627.15		9'000.00		18'277.80	
1110.3112.00	Vêtements de travail	3'732.95		4'000.00		4'893.30	
1110.3130.04	Emoluments administratifs	1'116.70		1'500.00		1'485.95	
1110.3132.02	Mandat externe: service de circulation	12'797.50		25'000.00		17'687.05	
1110.3132.03	Mandat externe: service de fourrière	1'958.00		2'800.00		360.00	
1110.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	1'195.50		1'900.00		1'101.65	
1110.3137.01	Impôts et taxes sur les véhicules	1'053.55		1'300.00		860.00	
1110.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	5'510.35		4'500.00		15'618.95	
1110.3158.00	Contrat de maintenance informatique	2'423.15		2'700.00		5'234.55	
1110.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	555.10		800.00		1'390.20	
1110.4210.00	Emoluments pour actes administratifs				400.00		600.00
1110.4240.00	Taxes parking						218'727.28
1110.4240.01	Taxes foires		972.00		1'000.00		1'019.00
1110.4260.00	Remboursements et participations de tiers		3'746.00		6'200.00		3'053.95

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1110.4270.00	Amendes		191'838.44		135'000.00		140'458.75
1110.4270.01	Ordonnances pénales				1'500.00		
1110.4430.00	Produit des locations		1'670.00		500.00		659.50
140	Questions juridiques	276'909.90	24'402.45	287'630.00		230'621.05	37'648.80
1400	Service des curatelles	276'909.90	24'402.45	287'630.00		230'621.05	37'648.80
1400.3130.11	Prestations de services de tiers: curateurs privés	54'384.20		65'100.00		37'961.45	
1400.3612.01	Dédommagement aux associations de communes: service des curatelles	222'525.70		222'530.00		192'659.60	
1400.4612.19	Remboursement excédents comptes RSSV service des curatelles		24'402.45				37'648.80
150	Service du feu	964'783.64	759'163.77	947'600.00	720'500.00	939'052.25	729'687.95
1500	Service du feu	534'886.77	417'058.47	512'800.00	383'000.00	524'548.60	391'377.55
1500.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs					12'851.70	
1500.3181.00	Pertes sur débiteurs	4'716.15				3'652.70	
1500.3612.23	Dédommagement aux associations de communes: SSF-Secours Sud Fribourgeois	129'489.67		129'800.00		123'703.65	
1500.3612.24	Dédommagement aux associations de communes: versement du produit des taxes aux SSF	400'680.95		383'000.00		384'340.55	
1500.4200.00	Taxe de compensation de l'obligation de service des sapeurs-pompiers		400'788.45		383'000.00		384'340.55
1500.4612.24	Remboursement excédents comptes Bataillon Sud		16'270.02				
1500.4631.01	Subvention ECAB						7'037.00
1501	Service du feu communal	40'107.90	4'600.00	42'170.00		39'754.45	-1'037.35
1501.3111.02	Acquisition bornes hydrantes	29'190.65		30'000.00		30'670.10	
1501.3151.07	Entretien bornes hydrantes	10'917.25		10'000.00		7'708.95	
1501.3611.01	Dédommagement au canton: centres de renforts cantonaux (hydrocarbure)			2'170.00		1'375.40	
1501.4200.00	Taxe de compensation de l'obligation de service des sapeurs-pompiers						-1'037.35
1501.4631.01	Subvention ECAB		4'600.00				
1509	Bâtiment centre de renfort	389'788.97	337'505.30	392'630.00	337'500.00	374'749.20	339'347.75
1509.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	1'114.45		3'000.00		2'404.95	

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1509.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage	54'639.85		56'300.00		46'895.60	
1509.3130.10	Frais interventions du service du feu					371.80	
1509.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	6'871.70		5'900.00		6'844.00	
1509.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	26'594.92		26'500.00		18'866.45	
1509.3300.40	Amortissements planifiés: bâtiments du patrimoine administratif	300'568.05		300'930.00		299'366.40	
1509.4260.00	Remboursements et participations de tiers						1'842.45
1509.4470.00	Loyers		271'200.00		271'200.00		271'200.00
1509.4660.40	Amortissement planifié subventions invest. ECAB		66'305.30		66'300.00		66'305.30
161	Défense militaire	27'480.75	9'865.00	25'570.00	9'700.00	19'591.40	9'893.00
1610	Défense militaire stand de tir	27'480.75	9'865.00	25'570.00	9'700.00	19'591.40	9'893.00
1610.3111.00	Machines, appareils, véhicules, outils	778.30		6'000.00		545.65	
1610.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage	132.15		150.00		124.65	
1610.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	513.20		500.00			
1610.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	7'136.00					
1610.3300.40	Amortissements planifiés: bâtiments du patrimoine administratif	18'921.10		18'920.00		18'921.10	
1610.4472.00	Produit des locations		5'065.00		4'900.00		5'093.00
1610.4660.00	Amortissement planifié subventions invest. Confédération		2'880.00		2'880.00		2'880.00
1610.4660.10	Amortissement planifié subventions invest. Canton		1'920.00		1'920.00		1'920.00
162	Défense civile	309'730.25	430'919.65	103'750.00	25'800.00	50'453.95	19'318.28
1620	Protection civile	309'730.25	430'919.65	103'750.00	25'800.00	50'453.95	19'318.28
1620.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	350.85		5'000.00		332.80	
1620.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage	22'993.05		55'000.00		30'861.65	
1620.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	2'244.00		2'000.00		2'244.00	
1620.3137.02	Taxes de séjour	60.00				450.00	
1620.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	22'259.20		24'000.00		1'901.80	
1620.3631.00	Contribution d'exploitation au canton: coût de fonctionnement PCi XXI	15'648.75		17'750.00		14'663.70	
1620.3690.00	Autres charges de transferts (fonds PC)	246'174.40					
1620.4472.01	Produit des locations - PCi		1'010.00		20'000.00		13'518.28
1620.4501.01	Prélèvement sur fonds abri PC		424'109.65				
1620.4630.00	Subvention de la confédération		5'800.00		5'800.00		5'800.00

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	FORMATION	13'168'799.75	1'611'737.44	13'123'890.00	1'231'460.00	12'260'905.90	1'481'426.10
			11'557'062.31		11'892'430.00		10'779'479.80
211	Ecole primaire I (enfantine 1H - 2H)	687'753.00	2'047.50	700'200.00	2'850.00	640'875.40	2'627.75
2110	Ecole primaire I (enfantine 1H - 2H)	687'753.00	2'047.50	700'200.00	2'850.00	640'875.40	2'627.75
2110.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	431.30		1'300.00		71.65	
2110.3102.00	Imprimés, publications	69.40		100.00		89.10	
2110.3104.00	Matériel didactique	2'898.95		4'270.00		2'868.20	
2110.3113.00	Matériel informatique	350.00		450.00		425.00	
2110.3130.00	Affranchissements	60.00		50.00		55.00	
2110.3130.02	Photocopies	7'118.30		7'250.00		6'807.40	
2110.3138.00	Frais de cours et d'instruction			200.00			
2110.3170.01	Frais de représentation	71.35		1'000.00		219.55	
2110.3171.00	Excursions, voyages scolaires, ski et camps	17'092.00		25'000.00		17'888.00	
2110.3199.00	Cadeaux à des tiers	1'486.85		1'450.00		1'400.00	
2110.3611.00	Dédommagement au canton: tâches communales	658'174.85		659'130.00		611'051.50	
2110.4260.00	Remboursements et participations de tiers		190.00				
2110.4612.09	Participation des communes: frais scolaires				1'000.00		
2110.4631.00	Subvention cantonale		1'857.50		1'850.00		2'627.75
212	Ecole primaire II (3H - 8H)	2'927'935.70	39'020.97	2'929'750.00	37'440.00	2'708'124.25	47'205.10
2120	Ecole primaire II (3H - 8H)	2'927'935.70	39'020.97	2'929'750.00	37'440.00	2'708'124.25	47'205.10
2120.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	1'547.15		4'400.00		214.90	
2120.3102.00	Imprimés, publications	242.20		350.00		310.85	
2120.3104.00	Matériel didactique	8'043.30		8'460.00		8'003.75	
2120.3105.00	Frais de repas			7'500.00			
2120.3113.00	Matériel informatique	1'450.00		1'350.00		1'275.00	
2120.3130.00	Affranchissements	125.00		150.00		110.00	
2120.3130.02	Photocopies	21'355.70		21'750.00		20'757.95	
2120.3138.00	Frais de cours et d'instruction	3'885.05		2'900.00		10'162.50	
2120.3160.00	Loyer			1'500.00		1'486.90	
2120.3169.01	Frais utilisation piscine	15'000.00		15'000.00		15'000.00	
2120.3170.01	Frais de représentation	1'694.05		3'000.00		361.50	
2120.3171.00	Excursions, voyages scolaires, ski et camps	106'056.20		116'270.00		94'817.40	

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2120.3181.00	Pertes sur débiteurs	456.00				32.00	
2120.3199.00	Cadeaux à des tiers	4'460.65		4'350.00		4'200.00	
2120.3611.00	Dédommagement au canton: tâches communales	2'736'287.50		2'704'100.00		2'531'544.10	
2120.3612.07	Dédommagement aux associations de communes: salles de sport du Lussy	27'332.90		38'670.00		19'847.40	
2120.4260.00	Remboursements et participations de tiers		640.40				416.00
2120.4260.02	Participations des parents aux devoirs surveillés		9'365.00		9'000.00		7'755.00
2120.4260.04	Participations des parents aux repas		7'936.00		11'100.00		9'760.00
2120.4611.04	Dédommagement du canton: frais scolaires hors canton		8'760.00		8'220.00		8'220.00
2120.4612.09	Participation des communes: frais scolaires		3'000.00		2'000.00		3'000.00
2120.4630.00	Subvention de la confédération		1'904.32		800.00		4'271.85
2120.4631.00	Subvention cantonale		7'415.25		6'320.00		13'782.25
213	Ecole du cycle d'orientation (9H-11H)	3'955'030.15	376'635.62	3'955'030.00		3'859'264.30	568'558.40
2130	Ecole du cycle d'orientation (9H-11H)	3'955'030.15	376'635.62	3'955'030.00		3'859'264.30	568'558.40
2130.3612.04	Dédommagement aux associations de communes: cycle d'orientation	3'955'030.15		3'955'030.00		3'859'264.30	
2130.4612.12	Remboursement excédents comptes ASSCOV		376'635.62				568'558.40
214	Ecoles de musique	84'089.90		82'960.00		78'365.80	
2140	Conservatoire	84'089.90		82'960.00		78'365.80	
2140.3611.00	Dédommagement au canton: tâches communales	84'089.90		82'960.00		78'365.80	
217	Bâtiments scolaires	1'921'606.36	83'986.45	1'918'860.00	58'630.00	1'860'515.60	60'027.25
2170	Les Pléiades	951'841.02	39'802.65	964'900.00	36'420.00	934'120.85	37'736.45
2170.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	24'653.20		21'570.00		20'854.60	
2170.3040.00	Allocations communales pour enfants	672.00		590.00		588.00	
2170.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	1'621.90		1'420.00		1'372.30	
2170.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	2'465.40		2'010.00		1'950.00	
2170.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	568.10		500.00		506.20	
2170.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	628.60		590.00		552.50	
2170.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	302.20		270.00		206.60	
2170.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	5'940.85		10'000.00		4'712.30	

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2170.3111.00	Machines, appareils, véhicules, outils	2'127.45		6'100.00		820.00	
2170.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage	62'829.50		82'000.00		64'063.55	
2170.3130.12	Prestations de services de tiers: conciergerie	46'777.05		52'000.00		41'685.60	
2170.3130.17	Prestations de services de tiers: déblaiement de la neige	1'578.30		6'000.00			
2170.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	12'564.85		11'100.00		12'564.85	
2170.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	29'761.52		28'000.00		41'496.15	
2170.3300.40	Amortissements planifiés: bâtiments du patrimoine administratif	759'350.10		742'750.00		742'748.20	
2170.4260.00	Remboursements et participations de tiers		2'671.85				1'316.50
2170.4472.00	Produit des locations		1'050.00		1'300.00		1'300.00
2170.4660.10	Amortissement planifié subventions invest. Canton		35'119.95		35'120.00		35'119.95
2170.4660.60	Amortissement planifié des participations de tiers sur invest.		960.85				
2171	Le Lussy	340'021.50	22'215.80	345'200.00	22'210.00	328'755.00	22'215.80
2171.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	30'491.00		27'300.00		26'358.10	
2171.3040.00	Allocations communales pour enfants					441.00	
2171.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	2'001.60		1'800.00		1'734.30	
2171.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	2'707.05		2'520.00		2'445.00	
2171.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	701.00		630.00		639.50	
2171.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	775.70		740.00		698.20	
2171.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	372.70		340.00		260.70	
2171.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	11'363.20		13'000.00		11'419.80	
2171.3111.00	Machines, appareils, véhicules, outils			5'800.00			
2171.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage	41'325.80		37'000.00		33'073.80	
2171.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	3'155.50		2'800.00		3'155.50	
2171.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	18'763.15		24'900.00		20'164.30	
2171.3300.40	Amortissements planifiés: bâtiments du patrimoine administratif	228'364.80		228'370.00		228'364.80	
2171.4472.00	Produit des locations		6'000.00		6'000.00		6'000.00
2171.4660.10	Amortissement planifié subventions invest. Canton		16'215.80		16'210.00		16'215.80
2172	Le Bourg	186'944.14		184'070.00		211'301.85	75.00
2172.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	50'499.48		52'330.00		59'614.80	
2172.3010.01	Gratifications et allocations spéciales					1'892.60	
2172.3010.09	Remboursement de salaires du personnel par les assurances (compte diminution de charges)	-13'752.70				-5'347.30	

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2172.3040.00	Allocations communales pour enfants	756.00		1'100.00		756.00	
2172.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	2'418.25		3'450.00		3'695.50	
2172.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	3'521.05		5'910.00		5'057.85	
2172.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	846.65		1'210.00		1'360.95	
2172.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	937.05		1'420.00		1'488.95	
2172.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	450.45		650.00		555.55	
2172.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	16'310.45		19'000.00		20'051.75	
2172.3111.00	Machines, appareils, véhicules, outils	1'344.90		2'600.00			
2172.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage	48'264.85		60'500.00		40'040.25	
2172.3130.12	Prestations de services de tiers: conciergerie	44'466.50				24'795.00	
2172.3130.17	Prestations de services de tiers: déblaiement de la neige	2'156.20		6'000.00			
2172.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	4'116.50		3'700.00		4'106.50	
2172.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	21'078.41		22'300.00		53'233.45	
2172.3300.40	Amortissements planifiés: bâtiments du patrimoine administratif	3'530.10		3'900.00			
2172.4472.00	Produit des locations						75.00
2173	La Châteloise	407'261.95	9'790.25	404'690.00		335'891.55	
2173.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	45'013.30		31'840.00		10'265.25	
2173.3040.00	Allocations communales pour enfants	840.00		560.00		280.00	
2173.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	2'962.55		2'100.00		675.55	
2173.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	4'390.80		2'920.00		949.20	
2173.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'037.70		740.00		249.15	
2173.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	1'148.05		860.00		272.15	
2173.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	552.05		400.00		101.60	
2173.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	1'291.45		10'000.00		1'624.65	
2173.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage	30'899.70		29'600.00		12'825.55	
2173.3130.15	Prestations de services de tiers: entretien des parcs	6'942.70					
2173.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	3'477.30		3'800.00		3'939.95	
2173.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	4'957.70		22'700.00		2'923.60	
2173.3300.40	Amortissements planifiés: bâtiments du patrimoine administratif	303'748.65		299'170.00		301'784.90	
2173.4260.00	Remboursements et participations de tiers		9'607.85				
2173.4660.60	Amortissement planifié des participations de tiers sur invest.		182.40				

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2174	Les Misets	35'537.75	12'177.75	20'000.00		50'446.35	
2174.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation					20'530.45	
2174.3040.00	Allocations communales pour enfants					560.00	
2174.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs					1'102.00	
2174.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension					1'898.40	
2174.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents					747.40	
2174.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales					544.25	
2174.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie					203.20	
2174.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	13'099.35				2'605.20	
2174.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage	15'379.85		19'300.00		20'791.90	
2174.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	1'463.55		700.00		1'463.55	
2174.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	5'595.00					
2174.4501.02	Prélèvement sur fonds pour le sport		12'177.75				
218	Accueil de jour	1'369'361.19	1'109'838.90	1'274'580.00	1'128'950.00	1'043'572.40	798'217.10
2180	Accueil Extrascolaire communale	1'369'361.19	1'109'838.90	1'274'580.00	1'128'950.00	1'043'572.40	798'217.10
2180.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	842'575.10		747'500.00		657'996.65	
2180.3010.01	Gratifications et allocations spéciales	1'504.05		1'740.00		500.00	
2180.3010.09	Remboursement de salaires du personnel par les assurances (compte diminution de charges)	-15'647.50				-20'754.50	
2180.3040.00	Allocations communales pour enfants	15'229.95		13'330.00		14'950.60	
2180.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	54'171.15		49'310.00		41'684.70	
2180.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	69'028.25		61'130.00		51'738.25	
2180.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	9'892.95		8'270.00		7'975.95	
2180.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	20'993.25		20'230.00		16'787.20	
2180.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	10'078.70		9'190.00		6'267.90	
2180.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	3'048.75		3'000.00		863.95	
2180.3104.00	Matériel didactique	5'052.10		5'200.00		4'712.05	
2180.3105.00	Frais de repas	285'919.70		331'300.00		246'637.20	
2180.3130.01	Téléphones	473.50		1'000.00		775.45	
2180.3130.02	Photocopies	2'093.95		2'140.00		1'492.40	
2180.3130.04	Emoluments administratifs	117.00		500.00		235.00	

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2180.3130.06	Cotisations aux associations	475.50		500.00		475.00	
2180.3130.19	Prestations de services de tiers: agences d'emploi	37'808.30					
2180.3138.00	Frais de cours et d'instruction	80.00					
2180.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	62.30		200.00		16.80	
2180.3171.00	Excursions, voyages scolaires, ski et camps	605.00		2'840.00			
2180.3181.00	Pertes sur débiteurs	1.80					
2180.3199.00	Cadeaux à des tiers	125.60		300.00			
2180.3612.08	Dédommagement aux associations de communes: restaurant scolaire halle sport du Lussy	3'678.94		4'400.00		3'785.30	
2180.3637.03	Contributions ménages privés: accueil familial de jour	21'992.85		12'500.00		7'432.50	
2180.4260.00	Remboursements et participations de tiers						30.00
2180.4260.03	Participations des parents aux frais de garde		668'585.25		763'750.00		506'487.95
2180.4260.04	Participations des parents aux repas		268'541.10		303'800.00		229'887.00
2180.4631.00	Subvention cantonale		172'712.55		61'400.00		61'812.15
219	Scolarité obligatoire	471'665.05	208.00	547'150.00	3'590.00	455'863.45	4'790.50
2190	Administration scolaire	205'561.45		253'140.00	3'240.00	216'917.10	4'699.50
2190.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	131'774.65		161'200.00		125'001.00	
2190.3010.01	Gratifications et allocations spéciales					2'124.70	
2190.3040.00	Allocations communales pour enfants	2'408.00		3'530.00		2'464.00	
2190.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	8'670.15		10'610.00		8'364.40	
2190.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	11'363.15		10'200.00		8'103.65	
2190.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'635.10		1'780.00		1'613.40	
2190.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	3'360.40		4'360.00		3'369.10	
2190.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	1'519.05		1'980.00		1'182.95	
2190.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	788.10		2'000.00		200.00	
2190.3113.00	Matériel informatique	20'189.00		26'280.00		32'509.80	
2190.3132.06	Mandat externe: experts, spécialistes					8'982.20	
2190.3158.00	Contrat de maintenance informatique			5'000.00			
2190.3160.00	Loyer	21'087.00		21'000.00		20'088.00	
2190.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	81.30		200.00		67.20	
2190.3170.01	Frais de représentation	21.05		500.00		55.20	
2190.3199.00	Cadeaux à des tiers	2'664.50		4'500.00		2'791.50	
2190.4631.00	Subvention cantonale				3'240.00		4'699.50

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2195	Transports scolaires	266'103.60	208.00	294'010.00	350.00	238'946.35	91.00
2195.3130.04	Emoluments administratifs	500.00					
2195.3130.08	Frais de transport	265'603.60		294'010.00		238'946.35	
2195.4260.00	Remboursements et participations de tiers		208.00		350.00		91.00
220	Ecoles spécialisées	1'690'651.05		1'651'960.00		1'552'315.80	
2200	Ecoles spécialisées	1'690'651.05		1'651'960.00		1'552'315.80	
2200.3611.08	Dédommagement au canton: mesures pédago-thérapeutiques	60'784.10		60'440.00		64'466.65	
2200.3612.05	Dédommagement aux associations de communes: service de logopédie, psychologie et psychomotricité	424'018.95		452'310.00		420'896.60	
2200.3631.01	Contribution d'exploitation au canton: institutions spécialisées personnes handicapées	1'205'848.00		1'139'210.00		1'066'952.55	
230	Formation professionnelle initiale	60'707.35		63'400.00		62'008.90	
2300	Formation professionnelle initiale	60'707.35		63'400.00		62'008.90	
2300.3611.00	Dédommagement au canton: tâches communales	60'707.35		63'400.00		62'008.90	

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	3'540'561.77	883'105.16 2'657'456.61	3'870'240.00	932'610.00 2'937'630.00	2'867'013.90	661'964.20 2'205'049.70
321	Bibliothèques et littérature	87'206.00		87'210.00		84'511.00	
3210	Bibliothèque intercommunale	87'206.00		87'210.00		84'511.00	
3210.3612.06	Dédommagement aux associations de communes: bibliothèque	87'206.00		87'210.00		84'511.00	
322	Musique et théâtre	46'617.40	30'091.75	78'260.00	61'800.00	77'648.10	62'032.80
3220	Musique	46'617.40	30'091.75	78'260.00	61'800.00	77'648.10	62'032.80
3220.3130.13	Prestations de services de tiers: cours de musique	31'797.60		64'260.00		65'648.10	
3220.3636.00	Contribution organisations privées à but non lucratif: fanfare	14'000.00		14'000.00		12'000.00	
3220.3637.13	Contributions ménages privés: AES cours de musique	819.80					
3220.4260.07	Participations des parents aux cours de musiques		30'091.75		61'800.00		62'032.80
329	Culture	291'920.35	55'933.05	278'140.00	56'000.00	162'571.85	20'361.70
3290	Culture	177'984.90		147'200.00		110'437.00	
3290.3119.00	Acquisition oeuvre d'art	34'000.00					
3290.3132.13	Mandat externe: études	518.90		12'000.00			
3290.3170.01	Frais de représentation	1'433.00		3'000.00		1'025.00	
3290.3300.40	Amortissements planifiés: bâtiments du patrimoine administratif	9'000.00					
3290.3636.01	Contribution organisations privées à but non lucratif: association cultur@iles	100'000.00		100'000.00		87'676.00	
3290.3636.02	Contribution organisations privées à but non lucratif: union des sociétés pour la Bénichon	7'500.00		7'500.00		7'500.00	
3290.3636.03	Contribution organisations privées à but non lucratif: sociétés à but culturel	25'533.00		24'700.00		14'236.00	
3299	Bâtiment Univers@lle	113'935.45	55'933.05	130'940.00	56'000.00	52'134.85	20'361.70
3299.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	15'499.65		15'150.00		15'306.05	
3299.3040.00	Allocations communales pour enfants	504.00		510.00		504.00	
3299.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	1'019.95		1'000.00		1'007.05	

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3299.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	1'500.60		1'420.00		1'470.60	
3299.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	356.90		360.00		371.10	
3299.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	395.30		410.00		405.55	
3299.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	189.90		190.00		151.45	
3299.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	193.95					
3299.3105.00	Frais de repas	2.40					
3299.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage	17'651.20		25'000.00		9'932.05	
3299.3130.04	Emoluments administratifs	100.00				100.00	
3299.3130.06	Cotisations aux associations					100.00	
3299.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	7'936.50		4'700.00		10'656.90	
3299.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	3'449.75		5'000.00		5'823.90	
3299.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	65'125.70		77'200.00		6'306.20	
3299.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	9.65					
3299.4260.00	Remboursements et participations de tiers		1'803.10				
3299.4472.00	Produit des locations		20'931.90		21'000.00		20'361.70
3299.4612.11	Participation des communes: entretien bâtiment Univers@lle		33'198.05		35'000.00		
341	Sport	2'512'942.17	782'506.11	2'690'350.00	801'360.00	1'905'229.85	564'406.70
3410	Sport	47'545.20	12'407.35	66'650.00	15'000.00	96'259.95	17'210.45
3410.3000.02	Jetons des Commissions	900.00		3'000.00		1'140.00	
3410.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage	1'853.35		2'100.00		1'856.85	
3410.3130.06	Cotisations aux associations	2'200.00		3'650.00		250.00	
3410.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	225.50		150.00		738.70	
3410.3140.00	Entretien de la piste de ski de fond	7'407.35		25'000.00		10'184.40	
3410.3144.02	Entretien du bâtiment du tennis			500.00			
3410.3170.01	Frais de représentation	3'752.00		8'000.00			
3410.3300.60	Amortissements planifiés: biens meubles du patrimoine administratif	7'250.00		7'250.00		7'250.00	
3410.3636.04	Contribution organisations privées à but non lucratif: sociétés sportives	16'957.00		12'000.00		12'990.00	
3410.3636.12	Contribution organisations privées à but non lucratif: tour de Romandie					53'850.00	
3410.3637.00	Contributions ménages privés: sportifs	7'000.00		5'000.00		8'000.00	
3410.4240.02	Taxes entrées piste ski de fond		7'407.35		15'000.00		10'184.40
3410.4260.00	Remboursements et participations de tiers						7'026.05

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3410.4501.02	Prélèvement sur fonds pour le sport		5'000.00				
3411	Centre sportif du Lussy	466'717.10	50'679.60	501'740.00	36'900.00	236'762.00	17'616.70
3411.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	192'891.25		138'660.00		100'417.65	
3411.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	12'713.00		9'130.00		6'607.30	
3411.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	17'685.25		10'780.00		9'579.75	
3411.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'452.50		3'200.00		2'435.55	
3411.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	4'926.25		3'750.00		2'661.00	
3411.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	2'367.90		1'700.00		993.55	
3411.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	50'322.35		63'700.00		9'029.55	
3411.3105.00	Frais de repas			120.00		416.00	
3411.3111.00	Machines, appareils, véhicules, outils	4'861.00		11'000.00		543.10	
3411.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage	60'855.70		112'800.00		48'560.35	
3411.3130.04	Emoluments administratifs	150.00					
3411.3130.14	Prestations de services de tiers: entretien des terrains	15'000.00		26'700.00		25'709.70	
3411.3132.07	Mandat externe: energo			7'000.00			
3411.3132.09	Mandat externe: développement projet	19'458.00		20'000.00		18'309.00	
3411.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	16'200.40		9'700.00		3'390.60	
3411.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	4'388.05		22'300.00		6'068.75	
3411.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	1'835.60		6'200.00		1'486.25	
3411.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	1'489.60				553.90	
3411.3300.40	Amortissements planifiés: bâtiments du patrimoine administratif	57'120.25		55'000.00			
3411.4260.00	Remboursements et participations de tiers		15'835.60		9'000.00		6'216.70
3411.4430.00	Produit des locations		100.00				
3411.4471.00	Paiements pour appartements de service		14'400.00		14'400.00		8'900.00
3411.4472.00	Produit des locations		15'344.00		13'500.00		2'500.00
3411.4660.10	Amortissement planifié subventions invest. Canton		5'000.00				
3412	Piscine communale	526'167.88	146'691.35	519'290.00	147'950.00	527'244.65	141'408.90
3412.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	204'494.55		196'400.00		188'972.25	
3412.3010.01	Gratifications et allocations spéciales			1'630.00		3'552.95	
3412.3010.09	Remboursement de salaires du personnel par les assurances (compte diminution de charges)	-8'410.10					
3412.3040.00	Allocations communales pour enfants	3'360.00		3'360.00		3'360.00	
3412.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	12'903.20		13'040.00		12'667.70	

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
3412.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	14'599.80		13'240.00		10'437.75	
3412.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'838.20		4'570.00		4'203.60	
3412.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	5'000.15		5'350.00		5'101.75	
3412.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	1'903.45		2'430.00		1'642.95	
3412.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	37'623.16		37'500.00		33'602.45	
3412.3105.00	Frais de repas	32.00					
3412.3105.01	Boissons et denrées alimentaires pour la buvette	3'458.75		7'000.00		4'230.45	
3412.3110.00	Meubles et appareils de bureau	633.00		800.00		520.40	
3412.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage	171'567.40		172'000.00		157'119.90	
3412.3130.04	Emoluments administratifs	112.50				100.00	
3412.3130.06	Cotisations aux associations	250.00		420.00		362.50	
3412.3130.12	Prestations de services de tiers: conciergerie	15'055.90		17'000.00		16'105.20	
3412.3130.19	Prestations de services de tiers: agences d'emploi	1'347.10					
3412.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	6'746.15		5'730.00		1'724.30	
3412.3137.00	Redevance Radio-TV et droits d'auteurs			600.00			
3412.3137.03	TVA au taux forfaitaire	5'023.05		3'170.00		3'858.40	
3412.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	16'281.97		10'000.00		17'353.20	
3412.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	29'288.55		25'050.00		62'118.00	
3412.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	1'059.10				210.90	
3412.4240.03	Taxes entrées		67'414.50		72'700.00	64'179.40	
3412.4250.01	Vente à la buvette de la piscine		7'676.85		7'250.00	6'179.50	
3412.4472.00	Produit des locations		71'600.00		68'000.00	71'050.00	
3413	Patinoire communale	620'647.16	241'053.45	665'610.00	174'430.00	310'830.20	147'856.10
3413.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	145'287.30		122'910.00		105'513.05	
3413.3010.09	Remboursement de salaires du personnel par les assurances (compte diminution de charges)	-62'491.35				-18'701.80	
3413.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	5'448.45		8'090.00		5'712.10	
3413.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	3'679.10		12'910.00		10'948.70	
3413.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'784.20		2'840.00		2'017.85	
3413.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	2'111.40		3'320.00		2'300.55	
3413.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	930.65		1'510.00		809.80	
3413.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	2'404.60		16'500.00		4'382.65	
3413.3105.00	Frais de repas	384.00		3'110.00		1'024.00	

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3413.3110.00	Meubles et appareils de bureau	633.00		600.00		925.35	
3413.3111.00	Machines, appareils, véhicules, outils	330.15		2'000.00			
3413.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage	72'199.10		108'000.00		40'827.65	
3413.3130.06	Cotisations aux associations	400.00		200.00		400.00	
3413.3130.19	Prestations de services de tiers: agences d'emploi	46'376.60				37'131.05	
3413.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	5'894.50		2'300.00		6'889.35	
3413.3137.03	TVA au taux forfaitaire	6'077.05		3'390.00		4'140.60	
3413.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	2'313.41		14'200.00		418.30	
3413.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	25'156.60		11'000.00		3'233.20	
3413.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	827.40		320.00		447.50	
3413.3300.40	Amortissements planifiés: bâtiments du patrimoine administratif	348'901.00		352'410.00		96'410.30	
3413.3510.04	Attribution au fonds sponsoring patinoire	12'000.00				6'000.00	
3413.4260.00	Remboursements et participations de tiers		30'577.80		8'000.00		8'856.70
3413.4472.00	Produit des locations		196'957.50		158'000.00		130'559.00
3413.4660.10	Amortissement planifié subventions invest. Canton		12'156.00		7'150.00		7'156.00
3413.4660.60	Amortissement planifié des participations de tiers sur invest.		1'362.15		1'280.00		1'284.40
3414	Halle de sport du Lussy communale	532'223.87	12'033.40	522'010.00	12'030.00	505'851.90	12'033.40
3414.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures					168.50	
3414.3300.40	Amortissements planifiés: bâtiments du patrimoine administratif	435'316.20		384'910.00		435'316.20	
3414.3612.07	Dédommagement aux associations de communes: salles de sport du Lussy	96'907.67		137'100.00		70'367.20	
3414.4660.10	Amortissement planifié subventions invest. Canton		12'033.40		12'030.00		12'033.40
3416	Halle de sport du Lussy intercommunale	269'911.32	269'911.32	364'870.00	364'870.00	187'988.10	187'988.10
3416.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	72'585.65		139'610.00		125'893.25	
3416.3010.01	Gratifications et allocations spéciales	1'026.90		1'030.00			
3416.3010.09	Remboursement de salaires du personnel par les assurances (compte diminution de charges)					-88'504.85	
3416.3040.00	Allocations communales pour enfants			3'360.00		3'351.00	
3416.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	4'836.75		9'260.00		2'460.20	
3416.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	6'506.15		10'640.00		3'859.60	
3416.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'696.10		3'250.00		906.65	
3416.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	1'877.05		3'800.00		990.65	

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3416.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	895.10		1'730.00		369.80	
3416.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	15'102.15		22'000.00		27'077.80	
3416.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage	82'626.80		81'450.00		74'883.95	
3416.3130.01	Téléphones			330.00			
3416.3130.04	Emoluments administratifs	100.00		200.00		300.00	
3416.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	9'771.95		8'630.00		9'771.95	
3416.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	36'400.92		55'220.00		18'317.90	
3416.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	35'607.30		24'300.00		8'055.45	
3416.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	878.50		60.00		254.75	
3416.4260.00	Remboursements et participations de tiers						5'935.90
3416.4472.00	Produit des locations		21'430.00		13'340.00		5'565.00
3416.4612.06	Participation des communes: frais d'exploitation de la halle triple du Lussy		248'481.32		351'530.00		176'487.20
3417	Restaurant scolaire de la halle de sport du Lussy intercommunale	49'729.64	49'729.64	50'180.00	50'180.00	40'293.05	40'293.05
3417.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	374.90					
3417.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage	29'713.70		32'160.00		26'532.90	
3417.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	1'657.30		1'640.00		1'657.30	
3417.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	9'209.12		11'380.00		2'926.65	
3417.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	8'774.62		5'000.00		9'176.20	
3417.4260.00	Remboursements et participations de tiers		100.00				
3417.4472.00	Produit des locations		12'842.00		6'200.00		2'440.00
3417.4612.07	Participation des communes: frais d'exploitation du restaurant scolaire		36'787.64		43'980.00		37'853.05
342	Loisirs	601'875.85	14'574.25	736'280.00	13'450.00	637'053.10	15'163.00
3420	Parcs et WC publics, jardins et espaces verts	448'761.85	14'574.25	574'980.00	13'450.00	487'935.10	15'163.00
3420.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	259'059.80		239'930.00		235'609.00	
3420.3010.01	Gratifications et allocations spéciales	3'614.15		3'620.00			
3420.3010.09	Remboursement de salaires du personnel par les assurances (compte diminution de charges)	-57'796.05				-2'904.30	
3420.3040.00	Allocations communales pour enfants	1'680.00		1'680.00		1'680.00	
3420.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	13'481.25		16'030.00		15'312.20	
3420.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	16'946.35		21'560.00		21'726.00	
3420.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'721.95		5'620.00		5'643.60	

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3420.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	5'224.40		6'580.00		6'166.70	
3420.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	2'510.90		2'990.00		2'302.75	
3420.3105.00	Frais de repas	551.00				807.00	
3420.3111.00	Machines, appareils, véhicules, outils	7'325.95		7'400.00		1'760.00	
3420.3112.00	Vêtements de travail					713.00	
3420.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage	12'646.35		12'850.00		10'313.10	
3420.3130.15	Prestations de services de tiers: entretien des parcs	1'646.15		12'000.00		1'254.70	
3420.3130.16	Prestations de services de tiers: entretien WC publics	22'155.90		45'000.00		30'561.40	
3420.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	444.40		350.00		347.20	
3420.3140.02	Entretien des parcs publics	85'552.20		120'000.00		94'264.30	
3420.3144.01	Entretien des WC publics	6'926.05		8'000.00		7'383.45	
3420.3151.01	Entretien des places de jeux	18'622.00		28'000.00		11'169.00	
3420.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	77.00				453.90	
3420.3300.40	Amortissements planifiés: bâtiments du patrimoine administratif	43'372.10		43'370.00		43'372.10	
3420.4260.00	Remboursements et participations de tiers		1'124.25				2'163.00
3420.4472.00	Produit des locations		13'450.00		13'450.00		13'000.00
3421	Loisirs, jeunesse, camps et colonies	141'114.00		149'300.00		137'118.00	
3421.3160.01	Loyer pour Animation jeunesse	12'000.00		12'000.00		12'000.00	
3421.3612.09	Dédommagement aux associations de communes: animation jeunesse	122'090.00		122'090.00		118'316.00	
3421.3612.10	Dédommagement aux associations de communes: bus Petit Prince			6'390.00			
3421.3636.05	Contribution organisations privées à but non lucratif: passeport-vacances	6'314.00		6'320.00		6'302.00	
3421.3636.11	Contribution organisations privées à but non lucratif: sociétés loisirs	710.00		2'500.00		500.00	
3422	Ludothèque	12'000.00		12'000.00		12'000.00	
3422.3160.00	Loyer	6'000.00		6'000.00		6'000.00	
3422.3636.06	Contribution organisations privées à but non lucratif: Ludothèque la Trottinette	6'000.00		6'000.00		6'000.00	

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	SANTE	5'029'665.44	669'023.04 4'360'642.40	5'099'650.00	3'000.00 5'096'650.00	4'790'324.75	427'632.25 4'362'692.50
411	Hôpitaux	37'991.05		33'810.00		31'529.05	
4110	Hôpitaux	37'991.05		33'810.00		31'529.05	
4110.3611.03	Dédommagement au canton: coûts résiduels des soins	37'991.05		33'810.00		31'529.05	
412	Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	2'561'564.70	377'920.85	2'637'330.00		2'614'374.95	267'341.00
4120	Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	2'561'564.70	377'920.85	2'637'330.00		2'614'374.95	267'341.00
4120.3612.11	Dédommagement aux associations de communes: homes médicalisés	1'051'577.60		1'051'580.00		1'152'562.75	
4120.3631.02	Contribution d'exploitation au canton: frais d'accompagnement personnes âgées	1'509'987.10		1'585'750.00		1'461'812.20	
4120.461107	Dédommagement du canton: surcoûts des EMS en 2020						77'117.20
4120.4612.20	Remboursement excédents comptes RSSV homes médicalisés		377'920.85				190'223.80
421	Soins ambulatoires	2'274'100.50	222'234.90	2'258'790.00		1'988'753.95	91'780.10
4210	Soins ambulatoires	2'274'100.50	222'234.90	2'258'790.00		1'988'753.95	91'780.10
4210.3612.12	Dédommagement aux associations de communes: administration générale du RSSV	769'195.90		769'200.00		614'292.60	
4210.3612.13	Dédommagement aux associations de communes: soins à domicile	1'029'898.20		1'029'900.00		939'412.20	
4210.3612.14	Dédommagement aux associations de communes: organe de coordination	144'959.90		144'960.00		143'848.00	
4210.3612.15	Dédommagement aux associations de communes: indemnités forfaitaires	259'450.50		244'130.00		239'633.25	
4210.3612.16	Dédommagement aux associations de communes: consultation parents-enfants	70'596.00		70'600.00		51'567.90	
4210.4612.14	Remboursement excédents comptes RSSV centre coordination		28'886.90				12'538.05

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4210.4612.15	Remboursement excédents comptes RSSV aide et soins à domicile		146'371.90				53'215.30
4210.4612.16	Remboursement excédents comptes RSSV centre de puériculture		2'708.70				1'874.80
4210.4612.18	Remboursement excédents comptes RSSV administration générale		44'267.40				24'151.95
422	Services de sauvetage	117'636.99	65'964.39	118'400.00		112'648.95	68'075.25
4220	Ambulances Sud Fribourgeois	117'636.99	65'964.39	118'400.00		112'648.95	68'075.25
4220.3612.17	Dédommagement aux associations de communes: service des ambulances du sud fribourgeois	117'636.99		118'400.00		112'648.95	
4220.4612.17	Remboursement excédents comptes Ambulance Sud Fribourgeois		65'964.39				68'075.25
433	Service médical des écoles	36'744.20	2'802.90	47'320.00	3'000.00	41'242.65	435.90
4330	Service médical des écoles	36'744.20	2'802.90	47'320.00	3'000.00	41'242.65	435.90
4330.3130.04	Emoluments administratifs					200.00	
4330.3136.00	Honoraires: visites médicales	11'229.90		9'700.00		15'938.60	
4330.3136.01	Honoraires: service dentaire privé	25'090.00		34'620.00		23'011.35	
4330.3611.04	Dédommagement au canton: service dentaire cantonal	186.50					
4330.3637.01	Contributions ménages privés: soins dentaires	237.80		3'000.00		2'092.70	
4330.4260.05	Participations des parents aux soins dentaires		2'802.90		3'000.00		435.90
434	Contrôle des denrées alimentaires	1'628.00	100.00	4'000.00		1'775.20	
4340	Contrôle des champignons	1'628.00	100.00	4'000.00		1'775.20	
4340.3132.10	Mandat externe: contrôle des champignons	1'628.00		4'000.00		1'775.20	
4340.4260.00	Remboursements et participations de tiers		100.00				

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	PREVOYANCE SOCIALE	5'407'579.67	986'053.68 4'421'525.99	5'553'360.00	976'390.00 4'576'970.00	5'213'187.47	1'083'964.13 4'129'223.34
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	2'401'889.95		2'332'200.00		2'227'210.60	
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	2'401'889.95		2'332'200.00		2'227'210.60	
5230.3631.01	Contribution d'exploitation au canton: institutions spécialisées personnes handicapées	2'401'889.95		2'332'200.00		2'227'210.60	
531	Assurance-vieillesse et survivants AVS	7'713.15	6'358.40	10'240.00	6'210.00	6'417.65	6'114.10
5310	Assurance-vieillesse et survivants AVS	7'713.15	6'358.40	10'240.00	6'210.00	6'417.65	6'114.10
5310.3637.05	Contributions ménages privés: cotisations AVS personnes indigentes	7'713.15		10'240.00		6'417.65	
5310.4611.01	Dédommagement du canton: traitement agent AVS		6'358.40		6'210.00		6'114.10
541	Allocations familiales	45'413.35		50'430.00		41'461.20	
5410	Allocations familiales	45'413.35		50'430.00		41'461.20	
5410.3631.03	Contribution d'exploitation au canton: allocations familiales des personnes sans activité lucrative	45'413.35		50'430.00		41'461.20	
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	49'143.25		58'600.00		54'330.25	
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	49'143.25		58'600.00		54'330.25	
5430.3631.04	Contribution d'exploitation au canton: avances sur contributions d'entretien non récupérées	49'143.25		58'600.00		54'330.25	
545	Prestations aux familles	1'111'407.02	6'902.30	1'062'790.00		993'134.90	9'000.00
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	1'031'142.02		936'030.00		905'095.20	
5451.3636.07	Contribution organisations privées à but non lucratif: école maternelle les Gazouillis	40'000.00		40'000.00		40'000.00	
5451.3637.02	Contributions ménages privés: crèches	633'597.95		571'030.00		559'251.85	
5451.3637.03	Contributions ménages privés: accueil familial de jour	357'544.07		325'000.00		305'843.35	

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5452	Cohésion sociale et affaires générationnelles	80'265.00	6'902.30	126'760.00		88'039.70	9'000.00
5452.3000.02	Jetons des Commissions	1'140.00		1'920.00		1'680.00	
5452.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	50'505.70		50'500.00		51'274.60	
5452.3040.00	Allocations communales pour enfants	1'680.00		1'680.00		1'680.00	
5452.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	3'323.40		3'330.00		3'373.90	
5452.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	3'490.20		3'190.00		3'506.10	
5452.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	557.10		560.00		574.55	
5452.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	1'287.70		1'370.00		1'358.80	
5452.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	618.80		620.00		507.40	
5452.3130.06	Cotisations aux associations	500.00		500.00			
5452.3132.09	Mandat externe: développement projet	7'865.25		49'500.00		13'251.30	
5452.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	302.85				343.00	
5452.3636.08	Contribution organisations privées à but non lucratif: sociétés	8'994.00		13'590.00		10'490.05	
5452.4260.00	Remboursements et participations de tiers		502.30				
5452.4611.00	Dédommagement du canton: aide matérielle		6'400.00				
5452.4611.05	Dédommagement du canton: projets intergénérationnels						4'000.00
5452.4611.06	Dédommagement du canton: communes sympas						5'000.00
559	Chômage	157'472.00		156'510.00		151'015.50	
5590	Chômage	157'472.00		156'510.00		151'015.50	
5590.3631.05	Contribution d'exploitation au canton: fonds cantonal de l'emploi	157'472.00		156'510.00		151'015.50	
572	Aide matérielle	45'634.85		41'970.00		63'772.15	2'270.00
5720	Aide matérielle	40'384.85		34'470.00		56'142.15	2'270.00
5720.3611.06	Dédommagement au canton: services sociaux spécialisés	14'572.70		14'980.00		13'600.30	
5720.3611.07	Dédommagement au canton: aide aux victimes d'infractions	20'138.20		18'540.00		17'266.30	
5720.3637.04	Contributions ménages privés: aides matérielles	4'840.00				24'287.90	
5720.3637.06	Contributions ménages privés: primes part assurance incendie personnes indigentes	833.95		950.00		987.65	
5720.4260.00	Remboursements et participations de tiers						2'270.00
5721	Aide matérielle à bien plaie	5'250.00		7'500.00		7'630.00	

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5721.3636.08	Contribution organisations privées à but non lucratif: sociétés	5'250.00		7'500.00		7'630.00	
579	Assistance	1'588'906.10	972'792.98	1'840'620.00	970'180.00	1'675'845.22	1'066'580.03
5790	Service social communal	1'588'906.10	972'792.98	1'840'620.00	970'180.00	1'675'845.22	1'066'580.03
5790.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	236'628.00		236'580.00		231'966.20	
5790.3010.01	Gratifications et allocations spéciales					3'919.55	
5790.3010.09	Remboursement de salaires du personnel par les assurances (compte diminution de charges)	-3'102.00					
5790.3040.00	Allocations communales pour enfants	3'612.00		3'870.00		5'236.00	
5790.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	15'366.20		15'570.00		15'521.70	
5790.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	22'989.60		21'770.00		22'106.40	
5790.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2'575.80		2'620.00		2'643.95	
5790.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	5'954.40		6'390.00		6'251.45	
5790.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	2'861.60		2'900.00		2'334.00	
5790.3064.00	Rentes transitoires	4'468.80		4'470.00			
5790.3130.06	Cotisations aux associations	230.00		400.00		378.00	
5790.3160.00	Loyer	9'102.60		9'120.00		9'120.00	
5790.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	720.60		930.00		397.60	
5790.3510.02	Attribution au fonds service social					4'070.00	
5790.3637.04	Contributions ménages privés: aides matérielles	1'272'498.50		1'536'000.00		1'365'970.37	
5790.3637.09	Contributions ménages privés: distribution dons	15'000.00				5'930.00	
5790.4260.00	Remboursements et participations de tiers		336.95				112.35
5790.4260.06	Remboursements des avances d'assistance		394'420.63		250'000.00		451'611.08
5790.4470.00	Loyers		9'120.00		4'560.00		8'376.80
5790.4501.00	Prélèvement sur fonds dons pour le service social		5'000.00				
5790.4611.00	Dédommagement du canton: aide matérielle		360'115.85		502'400.00		371'004.75
5790.4612.10	Participation des communes: LASoc, aide matérielle et mesure d'insertion sociale MIS		193'799.55		213'220.00		225'475.05
5790.4637.01	Contributions privées : dons		10'000.00				10'000.00

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	4'133'874.38	359'035.76	4'564'060.00	370'230.00	3'647'313.37	160'792.50
			3'774'838.62		4'193'830.00		3'486'520.87
615	Routes communales	3'559'507.28	339'084.26	3'906'980.00	320'230.00	3'034'815.37	107'425.00
6150	Routes communales	3'446'154.97	88'664.15	3'774'350.00	96'060.00	2'933'402.27	77'472.00
6150.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'384'860.15		1'378'910.00		1'266'186.55	
6150.3010.01	Gratifications et allocations spéciales	6'041.95		19'070.00			
6150.3010.09	Remboursement de salaires du personnel par les assurances (compte diminution de charges)	-47'635.20				-37'597.05	
6150.3040.00	Allocations communales pour enfants	15'988.00		13'580.00		12'932.00	
6150.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	88'440.20		92'000.00		81'853.15	
6150.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	112'463.50		111'890.00		108'723.45	
6150.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	30'907.80		32'230.00		29'873.70	
6150.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	34'272.65		37'750.00		32'964.35	
6150.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	16'471.20		17'140.00		12'259.95	
6150.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	28'863.99		35'000.00		37'073.52	
6150.3101.02	Carburant pour véhicules et machines	61'572.20		64'500.00		59'322.15	
6150.3105.00	Frais de repas	5'422.60		3'000.00		2'802.60	
6150.3111.00	Machines, appareils, véhicules, outils	75'558.50		80'000.00		28'717.15	
6150.3112.00	Vêtements de travail	25'177.05		30'000.00		22'780.30	
6150.3120.01	Eclairage public	49'978.75		50'000.00		51'109.70	
6150.3130.04	Emoluments administratifs	9'545.00		7'000.00		1'620.00	
6150.3130.06	Cotisations aux associations	150.00		150.00		150.00	
6150.3130.17	Prestations de services de tiers: déblaiement de la neige	188'768.17		310'000.00		211'472.85	
6150.3132.04	Mandat externe: mises à jour et mutations cadastrales	5'207.00		15'000.00			
6150.3132.06	Mandat externe: experts, spécialistes	48'720.70		57'500.00		6'946.70	
6150.3132.13	Mandat externe: études	24'110.05		25'000.00		30'401.60	
6150.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	13'161.20		13'280.00		12'831.10	
6150.3137.01	Impôts et taxes sur les véhicules	23'167.20		20'500.00		20'693.10	
6150.3141.00	Entretien des routes et trottoirs communaux	198'735.31		250'000.00		233'247.70	
6150.3141.01	Entretien de la signalisation routière	21'526.15		60'000.00		38'768.00	
6150.3141.02	Entretien de l'éclairage public	68'723.90		45'500.00		36'210.30	
6150.3141.03	Entretien des routes ouvrages d'art	50'988.50		74'000.00			

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6150.3141.05	Entretien des abris de bus	5'469.90					
6150.3143.01	Entretien canalisations	27'822.15		30'000.00		28'519.55	
6150.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	71'623.65		69'500.00		64'696.65	
6150.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	357.70		860.00		86.75	
6150.3300.10	Amortissements planifiés: routes et trottoirs	634'768.30		652'930.00		405'376.60	
6150.3300.60	Amortissements planifiés: biens meubles du patrimoine administratif	164'926.75		178'060.00		133'379.85	
6150.4260.00	Remboursements et participations de tiers		73'576.95		82'000.00		63'405.30
6150.4660.10	Amortissement planifié subventions invest. Canton		4'370.50		3'550.00		3'555.35
6150.4660.60	Amortissement planifié des participations de tiers sur invest.		10'716.70		10'510.00		10'511.35
6151	Bâtiments service voirie	102'347.71	27'251.60	117'510.00	17'850.00	101'413.10	29'953.00
6151.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	259.25		4'500.00			
6151.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage	41'944.00		61'000.00		43'550.75	
6151.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	4'259.50		4'000.00		4'285.70	
6151.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	20'372.61		12'500.00		16'409.30	
6151.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils					1'655.00	
6151.3300.40	Amortissements planifiés: bâtiments du patrimoine administratif	35'512.35		35'510.00		35'512.35	
6151.4260.00	Remboursements et participations de tiers		9'398.60				
6151.4470.00	Loyers		16'680.00		16'680.00		28'780.00
6151.4660.00	Amortissement planifié subventions invest. Confédération		938.40		940.00		938.40
6151.4660.10	Amortissement planifié subventions invest. Canton		234.60		230.00		234.60
6155	Places de stationnement	11'004.60	223'168.51	15'120.00	206'320.00		
6155.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	1'001.00		2'500.00			
6155.3158.00	Contrat de maintenance informatique	2'884.10		5'500.00			
6155.3300.60	Amortissements planifiés: biens meubles du patrimoine administratif	7'119.50		7'120.00			
6155.4240.00	Taxes parking		223'168.51		206'320.00		
621	Infrastructure de transports publics	58'657.00		65'090.00		66'768.00	
6210	Infrastructure de transports publics	58'657.00		65'090.00		66'768.00	
6210.3611.00	Dédommagement au canton: tâches communales	58'657.00		65'090.00		66'768.00	
622	Trafic régional et d'agglomération	498'226.00		544'370.00		489'730.00	

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6220	Trafic régional et d'agglomération	498'226.00		544'370.00		489'730.00	
6220.3611.00	Dédommagement au canton: tâches communales	498'226.00		544'370.00		489'730.00	
629	Transports publics	17'484.10	19'951.50	47'620.00	50'000.00	56'000.00	53'367.50
6290	Transports publics	17'484.10	19'951.50	47'620.00	50'000.00	56'000.00	53'367.50
6290.3109.02	Achat des cartes journalières dégriffées	17'484.10		47'620.00		56'000.00	
6290.4250.02	Vente des cartes journalières dégriffées		19'951.50		50'000.00		53'367.50

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	4'633'970.21	4'017'910.69	4'674'770.00	3'881'970.00	4'250'355.29	3'850'900.07
			616'059.52		792'800.00		399'455.22
710	Approvisionnement en eau	1'558'086.13	1'558'086.13	1'457'390.00	1'457'390.00	1'526'237.95	1'526'237.95
7101	Approvisionnement en eau	1'558'086.13	1'558'086.13	1'457'390.00	1'457'390.00	1'526'237.95	1'526'237.95
7101.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	330'217.70		325'850.00		318'127.00	
7101.3010.01	Gratifications et allocations spéciales	3'614.15		7'230.00			
7101.3010.09	Remboursement de salaires du personnel par les assurances (compte diminution de charges)	-10'340.50				-3'778.50	
7101.3040.00	Allocations communales pour enfants	1'008.00		1'010.00		1'008.00	
7101.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	21'584.70		21'920.00		20'933.25	
7101.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	31'160.90		29'990.00		30'322.20	
7101.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	7'461.75		7'680.00		7'628.95	
7101.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	8'364.65		9'000.00		8'430.40	
7101.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	4'019.85		4'090.00		3'147.85	
7101.3090.00	Formation et perfectionnement	1'500.00		1'700.00		7'800.00	
7101.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	2'456.90		3'000.00		1'889.95	
7101.3101.03	Achat d'eau	17'946.55		21'900.00		51'997.65	
7101.3105.00	Frais de repas	225.00		70.00		128.00	
7101.3111.00	Machines, appareils, véhicules, outils	19'908.20		20'050.00		20'923.40	
7101.3112.00	Vêtements de travail	2'446.40		2'500.00		2'505.45	
7101.3118.00	Acquisition de logiciels et de licences			1'700.00			
7101.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage	1'564.45		1'600.00		1'393.50	
7101.3120.03	Electricité	24'263.35		30'000.00		16'670.55	
7101.3130.01	Téléphones	1'794.00		3'900.00		1'326.00	
7101.3130.06	Cotisations aux associations	3'535.10		3'350.00		3'131.20	
7101.3132.06	Mandat externe: experts, spécialistes					37'796.80	
7101.3132.13	Mandat externe: études	10'000.00		10'000.00		15'078.00	
7101.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	1'803.80		1'500.00		1'803.80	
7101.3137.01	Impôts et taxes sur les véhicules	80.00		80.00		80.00	
7101.3137.03	TVA au taux forfaitaire			2'570.00			
7101.3143.00	Entretien des installations et des conduites	204'735.71		238'500.00		189'877.50	

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
7101.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	2'114.35		1'500.00		909.80	
7101.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	10'444.15		16'500.00		14'681.30	
7101.3160.02	Indemnités perte de culture	3'738.80		15'750.00		750.00	
7101.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	5.65		500.00		11.75	
7101.3181.00	Pertes sur débiteurs	5.62				1.11	
7101.3300.30	Amortissements planifiés: conduites et installations eau	229'258.80		227'650.00		214'696.10	
7101.3300.40	Amortissements planifiés: bâtiments du patrimoine administratif	2'239.50		2'240.00		2'239.50	
7101.3300.60	Amortissements planifiés: biens meubles du patrimoine administratif	17'284.40		17'280.00		17'284.40	
7101.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre du compte	603'644.20		426'780.00		537'443.04	
7101.4240.04	Taxes d'utilisation		501'691.55		450'000.00	488'268.91	
7101.4250.00	Vente de matériel		900.00				
7101.4250.03	Vente d'eau		794'910.61		763'000.00	793'979.09	
7101.4260.00	Remboursements et participations de tiers		3'783.37		14'600.00	13'929.70	
7101.4470.00	Loyers		6'766.50		7'000.00	6'755.50	
7101.4660.40	Amortissement planifié subventions invest. ECAB		22'410.85		18'060.00	18'370.10	
7101.4660.60	Amortissement planifié des participations de tiers sur invest.		16'636.75		13'370.00	13'568.35	
7101.4660.70	Amortissement planifié taxes de raccordement sur invest.		210'986.50		191'360.00	191'366.30	
720	Traitement des eaux usées	1'413'864.95	1'413'864.95	1'450'490.00	1'450'490.00	1'359'166.80	1'359'166.80
7201	Traitement des eaux usées	1'413'864.95	1'413'864.95	1'450'490.00	1'450'490.00	1'359'166.80	1'359'166.80
7201.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	31'529.10		30'710.00		30'336.50	
7201.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	2'074.75		2'030.00		1'996.15	
7201.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	1'856.40		1'760.00		1'734.00	
7201.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	726.60		710.00		735.80	
7201.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	803.90		830.00		803.95	
7201.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	386.35		380.00		300.20	
7201.3101.02	Carburant pour véhicules et machines	730.95		1'200.00		742.95	
7201.3111.01	Acquisition de compteurs	47'165.25		36'500.00		34'745.60	
7201.3112.00	Vêtements de travail	154.65		500.00			
7201.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage	21'473.10		23'000.00		12'869.45	
7201.3132.13	Mandat externe: études	19'745.85		20'000.00		75'593.15	
7201.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	546.65		100.00		517.15	
7201.3137.01	Impôts et taxes sur les véhicules	374.85					

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7201.3143.01	Entretien canalisations	240'565.50		254'500.00		229'888.10	
7201.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	476.15		1'000.00		513.60	
7201.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	19.25		50.00		3.15	
7201.3181.00	Pertes sur débiteurs	1.85				1.23	
7201.3300.31	Amortissements planifiés: collecteurs épuration	240'036.05		245'180.00		224'760.70	
7201.3320.90	Amortissements planifiés: autres immobilisations incorporelles	15'306.45		15'310.00		15'306.45	
7201.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre du compte	227'499.80		146'730.00		185'899.67	
7201.3612.18	Dédommagement aux associations de communes: SIGE	562'391.50		670'000.00		542'419.00	
7201.4240.04	Taxes d'utilisation		645'191.30		580'000.00		634'062.20
7201.4240.06	Taxes de base		447'682.75		580'000.00		431'606.90
7201.4660.00	Amortissement planifié subventions invest. Confédération		1'515.75		1'510.00		1'515.75
7201.4660.10	Amortissement planifié subventions invest. Canton		987.25		980.00		987.25
7201.4660.60	Amortissement planifié des participations de tiers sur invest.		43'077.00		40'090.00		43'077.00
7201.4660.70	Amortissement planifié taxes de raccordement sur invest.		275'410.90		247'910.00		247'917.70
730	Gestion des déchets	966'571.76	871'091.34	990'510.00	837'080.00	877'045.94	826'313.22
7301	Ordures ménagères	332'763.82	371'851.95	363'130.00	357'050.00	308'392.82	356'923.46
7301.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	9'043.22		13'030.00		13'662.87	
7301.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage	314.05		300.00		256.65	
7301.3130.08	Frais de transport	64'864.15		69'600.00		61'654.85	
7301.3130.09	Frais élimination des déchets	224'046.55		235'800.00		218'089.20	
7301.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	115.65		200.00		186.55	
7301.3143.00	Entretien des installations et des conduites	34'240.20		43'000.00		14'462.70	
7301.3181.00	Pertes sur débiteurs	140.00				80.00	
7301.3300.32	Amortissements planifiés: gestion des déchets			1'200.00			
7301.4240.05	Taxes au sac		319'735.75		315'000.00		309'075.56
7301.4260.00	Remboursements et participations de tiers		4'021.90		550.00		4'126.75
7301.4270.00	Amendes		1'500.00		500.00		1'550.00
7301.4634.00	Contribution d'exploitation d'entreprise publique: péréquation des frais de transports		42'805.95		41'000.00		40'640.00
7301.4660.70	Amortissement planifié taxes de raccordement sur invest.		3'788.35				1'531.15
7302	Déchetterie	633'807.94	499'239.39	627'380.00	480'030.00	568'653.12	469'389.76
7302.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	219'879.60		216'180.00		192'319.00	
7302.3040.00	Allocations communales pour enfants	1'680.00		1'400.00		1'260.00	
7302.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	14'004.50		14'230.00		12'655.55	

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7302.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	17'526.60		16'410.00		14'004.65	
7302.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	5'002.15		4'990.00		4'664.00	
7302.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	5'427.20		5'840.00		5'097.85	
7302.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	2'607.80		2'650.00		1'903.05	
7302.3105.00	Frais de repas	861.00		40.00		231.00	
7302.3110.00	Meubles et appareils de bureau	610.20		800.00		608.65	
7302.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage	3'606.25		3'800.00		2'425.45	
7302.3130.01	Téléphones	571.40		570.00		511.30	
7302.3130.08	Frais de transport	95'991.30		104'000.00		93'397.45	
7302.3130.09	Frais élimination des déchets	203'575.42		200'220.00		178'621.75	
7302.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	76.05		40.00		35.15	
7302.3143.00	Entretien des installations et des conduites	8'761.25		5'500.00		10'351.35	
7302.3143.01	Entretien canalisations			2'000.00			
7302.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments					628.90	
7302.3169.00	Location des compacteurs	14'644.20		14'400.00		13'389.80	
7302.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	998.00		350.00		889.85	
7302.3181.00	Pertes sur débiteurs	4'027.37				1'700.72	
7302.3300.32	Amortissements planifiés: gestion des déchets	33'957.65		33'960.00		33'957.65	
7302.4240.05	Taxes au sac		36'072.12		30'870.00		29'609.07
7302.4240.06	Taxes de base		409'664.85		399'430.00		397'191.75
7302.4250.04	Recyclage des déchets		40'727.77		36'970.00		31'863.24
7302.4260.00	Remboursements et participations de tiers		2'048.95				
7302.4660.60	Amortissement planifié des participations de tiers sur invest.		172.50		170.00		172.50
7302.4660.70	Amortissement planifié taxes de raccordement sur invest.		10'553.20		12'590.00		10'553.20
741	Aménagements	277'059.86	123'320.15	282'320.00	103'580.00	260'751.40	114'075.70
7410	Corrections de cours d'eau	277'059.86	123'320.15	282'320.00	103'580.00	260'751.40	114'075.70
7410.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	24'758.30		24'130.00		22'436.55	
7410.3010.09	Remboursement de salaires du personnel par les assurances (compte diminution de charges)					-720.50	
7410.3040.00	Allocations communales pour enfants	672.00		670.00		840.00	
7410.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	1'629.20		1'590.00		1'430.50	
7410.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	1'435.80		1'380.00		854.80	
7410.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	570.70		560.00		527.20	

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7410.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	631.30		660.00		576.10	
7410.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	303.40		300.00		215.15	
7410.3105.00	Frais de repas	27.00				16.80	
7410.3142.00	Entretien des ouvrages d'aménagement des cours d'eau	37'500.41		45'000.00		26'548.05	
7410.3300.20	Amortissements planifiés: aménagements des cours d'eau	209'531.75		208'030.00		208'026.75	
7410.4630.00	Subvention de la confédération				2'800.00		6'802.05
7410.4631.00	Subvention cantonale		2'144.05		1'700.00		8'922.25
7410.4660.00	Amortissement planifié subventions invest. Confédération		54'358.30		41'050.00		42'298.80
7410.4660.10	Amortissement planifié subventions invest. Canton		63'815.10		56'030.00		53'299.90
7410.4660.60	Amortissement planifié des participations de tiers sur invest.		3'002.70		2'000.00		2'752.70
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	54'072.35	12'430.12	123'760.00	20'700.00	53'561.40	9'044.30
7690	Actions cité de l'énergie	42'684.45	12'430.12	111'760.00	20'700.00	44'070.25	9'044.30
7690.3000.02	Jetons des Commissions	1'920.00		3'240.00		1'740.00	
7690.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	2'270.10		6'500.00		4'819.00	
7690.3130.06	Cotisations aux associations	3'432.40		3'400.00		3'323.10	
7690.3132.06	Mandat externe: experts, spécialistes	15'886.25		47'800.00		9'883.75	
7690.3151.02	Entretien des bancs solaires	859.40		2'500.00		1'141.60	
7690.3151.06	Entretien des ruches	4'900.00		4'900.00		4'900.00	
7690.3320.90	Amortissements planifiés: autres immobilisations incorporelles	13'416.30		13'420.00		13'416.30	
7690.3637.11	Contributions ménages privés: soutiens énergétiques			30'000.00		4'846.50	
7690.4260.00	Remboursements et participations de tiers		7'430.12		3'700.00		4'044.30
7690.4630.00	Subvention de la confédération				10'000.00		
7690.4631.00	Subvention cantonale				2'000.00		
7690.4660.10	Amortissement planifié subventions invest. Canton		5'000.00		5'000.00		5'000.00
7691	Lutte contre la pollution	11'387.90		12'000.00		9'491.15	
7691.3132.06	Mandat externe: experts, spécialistes	11'387.90		12'000.00		9'491.15	
771	Cimetière	62'295.06	9'910.00	65'100.00	9'200.00	7'748.85	9'465.40
7710	Cimetière	56'445.65	8'230.00	59'000.00	9'200.00	2'088.90	8'200.00
7710.3140.03	Entretien du cimetière	55'945.65		59'000.00		2'088.90	
7710.3181.00	Pertes sur débiteurs	500.00					

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7710.4240.07	Taxes d'entrées et de concessions		8'230.00		9'200.00		8'200.00
7711	Chapelle ardente	5'849.41	1'680.00	6'100.00		5'659.95	1'265.40
7711.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	1'641.90		1'500.00		1'397.50	
7711.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage	2'016.55		3'200.00		2'016.35	
7711.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	350.60		300.00		317.00	
7711.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	1'240.36		500.00		1'329.10	
7711.3160.00	Loyer	600.00		600.00		600.00	
7711.4240.08	Taxes utilisation chapelle ardente		1'680.00				1'380.00
7711.4612.08	Participation des communes: ascenseur						-114.60
790	Aménagement du territoire	302'020.10	29'208.00	305'200.00	3'530.00	165'842.95	6'596.70
7900	Aménagement du territoire	302'020.10	29'208.00	305'200.00	3'530.00	165'842.95	6'596.70
7900.3000.02	Jetons des Commissions	780.00		1'680.00		1'140.00	
7900.3132.06	Mandat externe: experts, spécialistes	184'018.40		168'000.00		60'079.90	
7900.3320.90	Amortissements planifiés: autres immobilisations incorporelles	78'622.70		104'520.00		91'211.05	
7900.3612.22	Dédommagement aux associations de communes: Agglo	38'599.00		31'000.00		13'412.00	
7900.4260.00	Remboursements et participations de tiers		25'908.00				296.70
7900.4631.00	Subvention cantonale						3'000.00
7900.4660.10	Amortissement planifié subventions invest. Canton				230.00		
7900.4660.60	Amortissement planifié des participations de tiers sur invest.		3'300.00		3'300.00		3'300.00

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	ECONOMIE PUBLIQUE	2'818'126.97	2'174'128.37 643'998.60	2'827'640.00	2'195'120.00 632'520.00	2'366'331.02	2'023'370.81 342'960.21
820	Sylviculture	1'673'073.47	1'356'414.75	1'796'940.00	1'359'450.00	1'425'449.87	1'302'635.15
8200	Forêt communale	1'614'995.17	1'344'714.75	1'743'880.00	1'347'750.00	1'374'375.97	1'290'935.15
8200.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	733'090.10		717'360.00		684'134.10	
8200.3010.09	Remboursement de salaires du personnel par les assurances (compte diminution de charges)	-103'475.25				-28'334.95	
8200.3040.00	Allocations communales pour enfants	7'980.00		8'120.00		6'720.00	
8200.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	41'229.05		47'210.00		42'039.55	
8200.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	45'470.70		48'920.00		53'328.55	
8200.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	33'728.40		38'280.00		35'537.60	
8200.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	16'361.10		19'370.00		16'532.25	
8200.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	7'546.70		8'800.00		6'362.70	
8200.3064.00	Rentes transitoires	26'950.00		29'400.00			
8200.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	20'538.98		10'000.00		8'918.50	
8200.3101.02	Carburant pour véhicules et machines	39'256.10		49'800.00		43'942.10	
8200.3101.04	Achat de bois	12'356.90		19'000.00		3'577.25	
8200.3105.00	Frais de repas	26'544.00		28'800.00		24'416.00	
8200.3111.00	Machines, appareils, véhicules, outils	34'887.65		35'500.00		7'443.00	
8200.3112.00	Vêtements de travail	13'888.35		16'600.00		16'239.30	
8200.3118.00	Acquisition de logiciels et de licences	162.15		6'500.00			
8200.3130.06	Cotisations aux associations	6'014.00		9'000.00		6'980.00	
8200.3130.08	Frais de transport	528'028.60		487'980.00		303'809.45	
8200.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	2'401.00		3'000.00		2'724.50	
8200.3137.01	Impôts et taxes sur les véhicules	3'288.00		4'000.00		3'148.00	
8200.3137.03	TVA au taux forfaitaire	29'884.45		27'430.00		27'735.70	
8200.3145.00	Entretien des forêts	6'882.05		31'000.00		28'396.20	
8200.3145.01	Entretien des chemins forestiers	13'696.05		23'200.00		17'059.10	
8200.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	17'921.55		16'000.00		14'075.91	
8200.3158.00	Contrat de maintenance informatique	925.60		2'000.00			
8200.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	1'286.90		1'500.00		1'007.20	
8200.3181.00	Pertes sur débiteurs					0.90	

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8200.3300.10	Amortissements planifiés: routes et trottoirs	4'331.70		4'750.00			
8200.3300.60	Amortissements planifiés: biens meubles du patrimoine administratif	31'945.40		40'360.00		31'945.40	
8200.3499.01	Escompte sur vente de bois de service	10'966.94		10'000.00		11'268.26	
8200.3707.00	Subventions redistribuées: ménages privés	908.00				5'369.40	
8200.4250.00	Vente de matériel		6'500.00				
8200.4250.05	Vente de bois de service		369'909.21		445'000.00		477'372.50
8200.4250.06	Vente de bois d'énergie		304'751.92		262'500.00		180'716.55
8200.4250.07	Vente de bois de feu et divers		36'271.40		51'500.00		46'954.95
8200.4250.09	Vente de produits fabriqués		8'760.00		5'000.00		
8200.4472.00	Produit des locations		1'480.00		1'500.00		1'200.00
8200.4600.00	Remboursement droits de douane sur carburant		8'552.80		12'000.00		7'674.25
8200.4611.03	Dédommagement du canton: tâches étatiques		71'533.60		72'000.00		88'594.00
8200.4631.00	Subvention cantonale		456'866.55		455'400.00		435'998.90
8200.4637.00	Contribution d'exploitation des privés: prestations du service de la forêt		77'473.57		40'000.00		52'424.00
8200.4660.10	Amortissement planifié subventions invest. Canton		2'615.70		2'850.00		
8201	Centre forestier	58'078.30	11'700.00	53'060.00	11'700.00	51'073.90	11'700.00
8201.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage	4'040.40		5'900.00		5'191.50	
8201.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)	2'750.55		2'500.00		2'506.25	
8201.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	12'629.80		6'000.00		4'718.60	
8201.3300.40	Amortissements planifiés: bâtiments du patrimoine administratif	38'657.55		38'660.00		38'657.55	
8201.4660.00	Amortissement planifié subventions invest. Confédération		3'600.00		3'600.00		3'600.00
8201.4660.10	Amortissement planifié subventions invest. Canton		8'100.00		8'100.00		8'100.00
840	Tourisme	373'742.03		401'140.00		469'995.85	511.00
8400	Tourisme	373'742.03		401'140.00		469'995.85	511.00
8400.3000.02	Jetons des Commissions	1'960.00		2'760.00		1'940.00	
8400.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	42'236.35		40'820.00		40'763.20	
8400.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	2'778.80		2'690.00		2'682.00	
8400.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	4'691.40		4'570.00		4'786.80	
8400.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	970.00		950.00		988.25	
8400.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	1'076.95		1'110.00		1'080.15	

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8400.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	517.55		510.00		403.25	
8400.3105.00	Frais de repas	69.50				57.00	
8400.3109.01	Achat de plaquettes de bois			3'000.00			
8400.3111.00	Machines, appareils, véhicules, outils					137.95	
8400.3140.01	Entretien de la piste Vita	411.05		1'000.00		1'861.10	
8400.3140.04	Entretien des infrastructures touristiques	29'458.38		54'400.00		41'315.45	
8400.3160.00	Loyer	12'000.00		12'000.00		12'000.00	
8400.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	4.05		10.00			
8400.3170.02	Frais de manifestation d'envergure					25'815.70	
8400.3612.19	Dédommagement aux associations de communes: tourisme	277'568.00		277'320.00		336'165.00	
8400.4260.00	Remboursements et participations de tiers						511.00
850	Industrie, artisanat et commerce	121'162.60		4'360.00		12'226.00	
8500	Industrie, artisanat et commerce	121'162.60		4'360.00		12'226.00	
8500.3636.08	Contribution organisations privées à but non lucratif: sociétés					8'000.00	
8500.3636.09	Contribution organisations privées à but non lucratif: comptoir Veveyse	4'360.00		4'360.00		4'226.00	
8500.3637.12	Contributions ménages privés: action soutien économie locale	116'802.60					
871	Electricité	8'656.75	185'547.82	10'850.00	200'000.00	7'646.10	176'296.51
8710	Turbinage	8'656.75	185'547.82	10'850.00	200'000.00	7'646.10	176'296.51
8710.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	8'656.75		10'850.00		7'646.10	
8710.4250.08	Vente d'énergie		185'547.82		200'000.00		176'296.51
879	Energie	641'492.12	632'165.80	614'350.00	635'670.00	451'013.20	543'928.15
8791	Centrale de chauffe du Lussy	641'492.12	632'165.80	614'350.00	635'670.00	451'013.20	543'928.15
8791.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	8'668.60		8'450.00		8'456.55	
8791.3040.00	Allocations communales pour enfants	56.00					
8791.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	570.25		560.00		558.05	
8791.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	764.40		730.00		504.00	
8791.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	199.80		200.00		205.75	

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8791.3054.00 Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	221.10		230.00		224.80	
8791.3055.00 Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	106.20		110.00		83.95	
8791.3101.02 Carburant pour véhicules et machines	4'179.30		3'570.00		3'803.65	
8791.3105.00 Frais de repas	74.70				35.80	
8791.3109.01 Achat de plaquettes de bois	461'635.00		420'730.00		294'635.25	
8791.3120.00 Eau - épuration - électricité - chauffage	1'318.85		2'250.00		1'237.80	
8791.3134.00 Assurance (choses, véhicules, ECAB)	1'400.35		1'300.00		1'400.35	
8791.3143.00 Entretien des installations et des conduites	17'131.75		19'000.00		6'146.05	
8791.3144.00 Entretien et réparations des bâtiments	12'436.42		23'450.00		993.95	
8791.3151.00 Entretien de machines, appareils, véhicules et outils			1'000.00			
8791.3170.00 Frais de déplacement et autres frais	2.85		50.00		0.70	
8791.3300.40 Amortissements planifiés: bâtiments du patrimoine administratif	132'726.55		132'720.00		132'726.55	
8791.4250.06 Vente de bois d'énergie		4'290.00		3'500.00		2'700.00
8791.4250.08 Vente d'énergie		522'692.20		527'000.00		436'044.55
8791.4470.00 Loyers		60'000.00		60'000.00		60'000.00
8791.4660.10 Amortissement planifié subventions invest. Canton		12'129.10		12'120.00		12'129.10
8791.4660.60 Amortissement planifié des participations de tiers sur invest.		33'054.50		33'050.00		33'054.50

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES ET IMPOTS	3'044'752.54	37'851'037.82	2'450'690.00	37'603'800.00	2'497'307.02	41'566'112.50
		34'806'285.28		35'153'110.00		39'068'805.48	
910	Impôts	151'238.32	34'438'189.95	284'830.00	34'349'530.00	195'462.29	31'286'805.45
9100	Impôts communaux ordinaires	125'369.22	28'373'609.85	245'000.00	27'026'070.00	168'180.94	25'520'958.55
9100.3181.00	Pertes sur débiteurs	125'369.22		245'000.00		168'180.94	
9100.4000.00	Impôt revenu personne physique année fiscale en cours		22'287'419.05		20'360'000.00		19'404'244.50
9100.4000.60	Imputation forfaitaire d'impôts sur le revenu des personnes physiques		-30'043.85		-3'000.00		-3'913.55
9100.4001.00	Impôt fortune personne physique année fiscale en cours		1'521'294.70		1'670'000.00		1'618'943.10
9100.4002.00	Impôt source personne physique année fiscale en cours		915'092.30		1'020'000.00		781'169.60
9100.4010.00	Impôt bénéfice personne morale année fiscale en cours		2'694'657.75		2'920'000.00		2'726'912.30
9100.4011.00	Impôt capital personne morale année fiscale en cours		906'118.90		980'000.00		914'531.80
9100.4611.02	Dédommagement du canton: contribution réforme fiscale		79'071.00		79'070.00		79'070.80
9101	Impôts communaux spéciaux	25'869.10	6'064'580.10	39'830.00	7'323'460.00	27'281.35	5'765'846.90
9101.3181.00	Pertes sur débiteurs	4.40				9.65	
9101.3601.01	Participation aux frais de perception d'impôts	25'864.70		39'830.00		27'271.70	
9101.4021.00	Contribution immobilière		2'978'280.35		2'850'000.00		2'917'006.15
9101.4022.00	Impôt sur les prestations en capital		445'275.85		475'000.00		587'298.40
9101.4022.01	Impôt sur les gains immobiliers		1'426'570.50		1'500'000.00		977'681.55
9101.4023.00	Impôt sur les mutations immobilières		1'152'438.40		2'440'000.00		1'220'725.80
9101.4025.00	Impôt sur les appareils à sous		5'695.00		5'880.00		5'995.00
9101.4033.00	Impôt sur les chiens		56'320.00		52'580.00		57'140.00
930	Péréquation financière intercommunale	890'968.00	328'214.00	890'970.00	328'210.00	1'075'197.00	315'957.00
9300	Péréquation financière intercommunale	890'968.00	328'214.00	890'970.00	328'210.00	1'075'197.00	315'957.00
9300.3622.00	Participation à la péréquation financière des ressources	890'968.00		890'970.00		1'075'197.00	
9300.4621.00	Attribution péréquation des besoins		328'214.00		328'210.00		315'957.00
950	Parts aux recettes sans affectation, autres	15'350.20	728'824.45	14'860.00	645'440.00	14'910.30	635'036.40
9500	Parts aux recettes sans affectation, autres	15'350.20	728'824.45	14'860.00	645'440.00	14'910.30	635'036.40
9500.3601.02	Part frais perception impôt véhicules	15'350.20		14'860.00		14'910.30	

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9500.4024.00	Impôt sur les successions et donations		99'215.65		51'000.00		38'625.00
9500.4601.00	Impôt sur les véhicules		629'608.80		594'440.00		596'411.40
961	Intérêts	1'062'381.92	247'475.82	957'000.00	180'200.00	808'175.08	281'675.05
9610	Intérêts	1'062'381.92	247'475.82	957'000.00	180'200.00	808'175.08	281'675.05
9610.3181.00	Pertes sur débiteurs		255.75				119.95
9610.3401.00	Intérêts des dettes		873'929.82		840'000.00		592'128.38
9610.3499.00	Intérêts rémunérateurs sur impôts		188'196.35		117'000.00		215'926.75
9610.4400.00	Intérêts des liquidités				200.00		13'674.04
9610.4401.00	Intérêts des créances et comptes courants		246'485.20		180'000.00		268'001.01
963	Immeubles du patrimoine financier	919'959.25	943'588.60	303'030.00	839'490.00	399'252.80	4'943'125.60
9630	Immeubles du patrimoine financier	613'827.20	273'079.10	76'280.00	256'470.00	76'343.05	4'255'312.15
9630.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures		5'083.99		7'000.00		6'922.45
9630.3120.00	Eau - épuration - électricité - chauffage		35'933.65		34'680.00		28'491.60
9630.3130.04	Emoluments administratifs						2'470.00
9630.3132.08	Mandat externe: gérance immeuble		5'248.20		4'400.00		4'817.40
9630.3134.00	Assurance (choses, véhicules, ECAB)		20'794.90		9'000.00		20'380.15
9630.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments		14'206.51		21'200.00		12'861.45
9630.3181.00	Pertes sur débiteurs		-300.00				400.00
9630.3440.00	Dévalorisation des titres du patrimoine financier		30'500.00				
9630.3441.00	Dévalorisation des terrains du patrimoine financier		502'359.95				
9630.4260.00	Remboursements et participations de tiers						2'082.50
9630.4430.00	Produit des locations		270'996.60				270'481.05
9630.4443.00	Adaptations des immeubles PF				256'470.00		3'983'286.70
9631	Centre artisanal - CAB	306'132.05	670'509.50	226'750.00	583'020.00	322'909.75	687'813.45
9631.3132.08	Mandat externe: gérance immeuble		29'137.00		25'730.00		39'526.55
9631.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments		276'995.05		201'020.00		283'383.20
9631.4430.00	Produit des locations						670'509.50
971	Redistributions taxe sur le CO2	4'854.85	4'854.85		4'310.00	4'309.55	4'309.55
9710	Redistributions taxe sur le CO2	4'854.85	4'854.85		4'310.00	4'309.55	4'309.55
9710.3510.03	Attribution au fonds actions cité de l'énergie		4'854.85				4'309.55
9710.4699.00	Redistribution de la taxe CO2				4'310.00		4'309.55

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
990	Postes non ventilables		1'159'890.15		1'256'620.00		4'099'203.45
9900	Postes non ventilables		1'159'890.15		1'256'620.00		4'099'203.45
9900.4511.00	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux comme capital propre						1'500'000.00
9900.4895.00	Prélèvement sur réserve réévaluation		1'159'890.15		1'256'620.00		1'159'890.15
9900.4895.01	Prélèvement sur réserve réévaluation suite à vente immo PA						1'439'313.30

		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
CHARGES		49'370'557.66	50'009'360.00	44'424'882.87
30	Charges de personnel	9'619'662.45	10'283'460.00	8'989'620.95
3000	Salaires des autorités et commissions	313'360.00	340'220.00	324'120.00
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	7'542'045.10	8'049'070.00	7'009'491.40
3040	Allocations pour enfants et allocations de formation	84'767.95	94'920.00	90'180.60
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	508'216.80	548'580.00	487'605.00
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	615'318.25	620'860.00	574'192.20
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	160'566.60	174'950.00	158'896.60
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	197'402.85	225'160.00	190'801.35
3055	Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	93'819.00	102'090.00	70'945.30
3064	Rentes transitoires et complémentaires	31'418.80	33'870.00	
3090	Formation et perfectionnement du personnel	50'927.80	71'740.00	61'708.90
3091	Recrutement du personnel	12'082.35	12'000.00	13'983.70
3099	Autres charges de personnel	9'736.95	10'000.00	7'695.90
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'127'110.46	10'077'030.00	7'715'966.10
3100	Matériel de bureau	34'317.60	35'000.00	23'349.00
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	403'448.93	495'900.00	390'855.59
3102	Imprimés, publications	43'726.05	42'450.00	43'164.05
3103	Littérature spécialisée, magazines	4'580.50	6'250.00	3'793.15
3104	Matériel didactique	15'994.35	17'930.00	15'584.00
3105	Denrées alimentaires	324'033.45	381'220.00	281'135.65
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	482'686.25	474'520.00	352'913.70
3110	Meubles et appareils de bureau	41'160.05	42'940.00	28'261.00
3111	Achats mob., mach., équip. techn. bureau	275'797.70	297'050.00	150'598.70
3112	Meubles et appareils de bureau	49'155.45	57'600.00	49'805.80
3113	Matériel informatique	64'426.60	73'380.00	73'970.90
3118	Immobilisations incorporelles	156'625.58	167'280.00	95'923.39
3120	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	994'773.60	1'213'490.00	855'671.50
3130	Prestations de services de tiers	2'354'541.36	2'404'050.00	1'988'556.69
3132	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	473'526.85	643'310.00	447'704.60
3133	Charges d'utilisation informatiques	2'172.80	2'870.00	2'659.10
3134	Primes d'assurances choses	205'441.85	177'800.00	187'377.50
3136	Charges de prestations de service pour l'activité de médecine privée	36'319.90	44'320.00	38'949.95
3137	Impôts, taxes et émoluments	71'313.70	65'740.00	63'867.90
3138	Cours, examens et conseils	3'965.05	3'100.00	10'162.50

		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
3140	Entretien des terrains	178'774.63	259'400.00	149'714.15
3141	Entretien des routes	345'443.76	429'500.00	308'226.00
3142	Entretien des ports et aménagements de cours d'eau	37'500.41	45'000.00	26'548.05
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	533'256.56	592'500.00	479'245.25
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	673'038.00	748'070.00	616'540.65
3145	Entretien des forêts, alpages et vignes	20'578.10	54'200.00	45'455.30
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	2'278.55	3'450.00	2'660.35
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	319'739.12	316'000.00	239'582.36
3153	Entretien informatique, matériel	26'243.00	27'500.00	5'291.85
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	374'682.70	234'980.00	203'237.35
3160	Loyers	135'928.40	149'370.00	62'044.90
3162	Primes de leasing opérationnel	1'024.80	1'100.00	1'021.50
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	29'644.20	29'400.00	28'389.80
3170	Remboursements de frais effectifs	125'053.55	134'650.00	139'426.33
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	123'753.20	144'110.00	112'705.40
3181	Pertes sur créances effectives	142'922.41	245'000.00	177'975.94
3190	Prestations de dommages et intérêts	19'241.45	16'600.00	13'596.25
33	Amortissements du patrimoine administratif	4'493'482.80	4'478'910.00	3'834'242.00
3300	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	4'343'443.90	4'301'910.00	3'691'810.70
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles PA	150'038.90	177'000.00	142'431.30
34	Charges financières	1'605'953.06	967'000.00	819'323.39
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	873'929.82	840'000.00	592'128.38
3440	Réévaluations (moins-values) et amortissements de placements financiers PF	30'500.00		
3441	Réévaluations (moins-values) et amortissements d'immobilisations PF	502'359.95		
3499	Autres charges financières	199'163.29	127'000.00	227'195.01
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	847'998.85	573'510.00	737'722.26
3510	Attributions aux financements spéciaux	847'998.85	573'510.00	737'722.26
36	Charges de transfert	23'675'442.04	23'629'450.00	22'322'638.77
3601	Parts de revenus destinées aux cantons et aux concordats	41'214.90	54'690.00	42'182.00
3611	Parts aux cantons et concordats	4'229'815.15	4'248'990.00	3'967'706.00
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	10'207'368.52	10'362'160.00	9'657'647.25
3622	Péréquation financière et compensation des charges aux communes	890'968.00	890'970.00	1'075'197.00
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	5'385'402.40	5'340'450.00	5'017'446.00
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	235'618.00	238'470.00	271'400.05

		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
3637	Subventions accordées aux ménages privés	2'438'880.67	2'493'720.00	2'291'060.47
3690	Autres charges de transfert	246'174.40		
37	Subventions redistribuées	908.00		5'369.40
3707	Subventions redistribuées aux ménages privés	908.00		5'369.40

		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
	PRODUITS	-50'500'869.07	-48'722'840.00	-53'126'446.47
40	Revenus fiscaux	-34'458'334.60	-34'321'460.00	-31'246'359.65
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	-22'257'375.20	-20'357'000.00	-19'400'330.95
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	-1'521'294.70	-1'670'000.00	-1'618'943.10
4002	Impôts à la source, personnes physiques	-915'092.30	-1'020'000.00	-781'169.60
4010	Impôts sur les bénéficiaires, personnes morales	-2'694'657.75	-2'920'000.00	-2'726'912.30
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	-906'118.90	-980'000.00	-914'531.80
4021	Impôts fonciers	-4'850'126.70	-4'825'000.00	-4'481'986.10
4023	Droits de mutation	-1'152'438.40	-2'440'000.00	-1'220'725.80
4024	Impôts sur les successions et donations	-99'215.65	-51'000.00	-38'625.00
4025	Impôt sur les maisons de jeu et machines à sous	-5'695.00	-5'880.00	-5'995.00
4033	Impôts sur les chiens	-56'320.00	-52'580.00	-57'140.00
42	Taxes et redevances	-7'428'554.47	-7'279'490.00	-7'028'035.19
4200	Taxes de compensation	-400'788.45	-383'000.00	-383'303.20
4210	Emoluments pour actes administratifs	-195'273.70	-176'400.00	-159'253.20
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	-2'668'910.68	-2'659'520.00	-2'593'504.47
4250	Ventes	-2'302'889.28	-2'351'720.00	-2'205'474.39
4260	Remboursements de tiers et prestations de services	-1'667'353.92	-1'571'850.00	-1'544'491.18
4270	Amendes	-193'338.44	-137'000.00	-142'008.75
44	Revenus financiers	-2'127'707.32	-1'908'630.00	-6'073'733.48
4400	Intérêts des liquidités	-990.62	-200.00	-13'674.04
4401	Intérêts des créances et comptes courants	-246'485.20	-180'000.00	-268'001.01
4430	Loyers et fermages, immeubles du PF	-943'376.10	-839'990.00	-959'104.00
4443	Réévaluations d'immeubles PF			-3'983'286.70
4470	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-555'295.00	-546'850.00	-568'105.75
4471	Paiements pour appartements de service PA	-14'400.00	-14'400.00	-8'900.00
4472	Paiements pour utilisations des immeubles PA	-367'160.40	-327'190.00	-272'661.98
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-446'287.40		-1'500'000.00
4501	Prélèvements sur les fonds sous capitaux de tiers	-446'287.40		
4511	Prélèvements sur les fonds			-1'500'000.00
46	Revenus de transfert	-4'880'095.13	-3'956'640.00	-4'679'114.70
4600	Part aux revenus de la Confédération	-8'552.80	-12'000.00	-7'674.25

		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
4601	Parts aux revenus des cantons et concordats	-629'608.80	-594'440.00	-596'411.40
4611	Dédommagements des cantons et concordats	-532'238.85	-667'900.00	-639'120.85
4612	Dédommagements des communes et associations intercommunales	-1'632'135.34	-839'980.00	-1'511'249.80
4621	Péréquation financière et compensation des charges des cantons et concordats	-328'214.00	-328'210.00	-315'957.00
4630	Subventions de la Confédération	-7'704.32	-19'400.00	-16'873.90
4631	Subventions des cantons et concordats	-653'839.30	-551'910.00	-626'779.80
4634	Subventions des entreprises publiques	-42'805.95	-41'000.00	-40'640.00
4637	Subventions des ménages privés	-87'473.57	-40'000.00	-62'424.00
4660	Dissolutions planifiées des subventions	-952'667.35	-857'490.00	-857'674.15
4699	Redistributions	-4'854.85	-4'310.00	-4'309.55
48	Revenus extraordinaires	-1'159'890.15	-1'256'620.00	-2'599'203.45
4895	Prélèvements sur réserve liée au retraitement PA	-1'159'890.15	-1'256'620.00	-2'599'203.45

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	5'446'702.64	526'259.80 4'920'442.84	5'875'810.00	627'660.00 5'248'150.00	4'738'139.05	709'217.40 4'028'921.65
1	ORDRE PUBLIC	2'146'524.29	1'422'577.31 723'946.98	1'969'250.00	900'600.00 1'068'650.00	1'794'005.10	1'161'066.51 632'938.59
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	13'168'799.75	1'611'737.44 11'557'062.31	13'123'890.00	1'231'460.00 11'892'430.00	12'260'905.90	1'481'426.10 10'779'479.80
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	3'540'561.77	883'105.16 2'657'456.61	3'870'240.00	932'610.00 2'937'630.00	2'867'013.90	661'964.20 2'205'049.70
4	SANTE	5'029'665.44	669'023.04 4'360'642.40	5'099'650.00	3'000.00 5'096'650.00	4'790'324.75	427'632.25 4'362'692.50
5	AFFAIRES SOCIALES	5'407'579.67	986'053.68 4'421'525.99	5'553'360.00	976'390.00 4'576'970.00	5'213'187.47	1'083'964.13 4'129'223.34
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	4'133'874.38	359'035.76 3'774'838.62	4'564'060.00	370'230.00 4'193'830.00	3'647'313.37	160'792.50 3'486'520.87
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	4'633'970.21	4'017'910.69 616'059.52	4'674'770.00	3'881'970.00 792'800.00	4'250'355.29	3'850'900.07 399'455.22
8	ECONOMIE	2'818'126.97	2'174'128.37 643'998.60	2'827'640.00	2'195'120.00 632'520.00	2'366'331.02	2'023'370.81 342'960.21
9	FINANCES ET IMPOTS	3'044'752.54 34'806'285.28	37'851'037.82	2'450'690.00 35'153'110.00	37'603'800.00	2'497'307.02 39'068'805.48	41'566'112.50
	TOTAUX	49'370'557.66	50'500'869.07	50'009'360.00	48'722'840.00	44'424'882.87	53'126'446.47
	Excédent de revenus		1'130'311.41			8'701'563.60	

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Excédent de dépenses				1'286'520.00		

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
Comptes - Résultat total du compte de résultats	-1'130'311.41	1'286'520.00	-8'701'563.60
Résultats provenant des activités d'exploitation	997'620.40	3'484'770.00	-847'950.06
Charges d'exploitation	47'764'604.60	49'042'360.00	43'605'559.48
30 Charges de personnel	9'619'662.45	10'283'460.00	8'989'620.95
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'127'110.46	10'077'030.00	7'715'966.10
33 Amortissements du patrimoine administratif PA	4'493'482.80	4'478'910.00	3'834'242.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	847'998.85	573'510.00	737'722.26
36 Charges de transferts	23'675'442.04	23'629'450.00	22'322'638.77
37 Subventions redistribuées	908.00		5'369.40
Revenus d'exploitation	-46'766'984.20	-45'557'590.00	-44'453'509.54
40 Revenus fiscaux	-34'458'334.60	-34'321'460.00	-31'246'359.65
42 Taxes	-7'428'554.47	-7'279'490.00	-7'028'035.19
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-1'500'000.00
46 Revenus de transferts	-4'880'095.13	-3'956'640.00	-4'679'114.70
Résultats provenant des financements	-968'041.66	-941'630.00	-5'254'410.09
Charges financières	1'605'953.06	967'000.00	819'323.39

		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
34	Charges financières	1'605'953.06	967'000.00	819'323.39
	Revenus financiers	-2'573'994.72	-1'908'630.00	-6'073'733.48
44	Revenus financiers	-2'573'994.72	-1'908'630.00	-6'073'733.48
	Résultat extraordinaire	-1'159'890.15	-1'256'620.00	-2'599'203.45
	Revenus extraordinaires	-1'159'890.15	-1'256'620.00	-2'599'203.45
48	Revenus extraordinaires	-1'159'890.15	-1'256'620.00	-2'599'203.45

C. Comptes des investissements

Compte des investissements 2024

				Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
Rubriques	No préavis	Date vote	INVESTISSEMENTS	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 ADMINISTRATION GENERALE				1 639 570.52	27 719.00	5 086 510.00	108 540.00	236 565.90	
					1 611 851.52		4 977 970.00		236 565.90
022 Services généraux, autres				192 224.05		725 000.00		127 894.40	
0220 Services généraux, autres				192 224.05		725 000.00		127 894.40	
2018046	46	09.05.2018	Construction bâtiment administratif: participation à la procédure Autres immobilisations incorporelles			75 000.00			
5290.00						75 000.00			
2020099	99	08.07.2020	Inventaire et classement du fonds d'archives Autres immobilisations incorporelles	4 588.50		250 000.00		66 805.90	
5290.00				4 588.50		250 000.00		66 805.90	
2022030	30	18.05.2022	Logiciel de gestion du personnel SIRH Logiciels	5 933.70		100 000.00		53 267.35	
5200.00				5 933.70		100 000.00		53 267.35	
2022023	23	30.03.2022	Logiciel de gestion de l'accueil extrascolaire et de l'administration scolaire Logiciels					7 821.15	
5200.00								7 821.15	
2023062	62	13.12.2023	Informatique : renouvellement de l'infrastructure IT Machines, mobiliers	181 701.85		<i>300 000.00</i>			
5060.00				181 701.85		<i>300 000.00</i>			
029 Immeubles du patrimoine administratif				1 447 346.47	27 719.00	4 361 510.00	108 540.00	108 671.50	
0292 Autres immeubles du patrimoine administratif				1 447 346.47	27 719.00	4 361 510.00	108 540.00	108 671.50	
2022024	24	30.03.2022	Maison des Œuvres - cinéma Sirius divers travaux d'entretien et de rénovation Bâtiments			25 000.00		19 046.60	
5040.00						25 000.00		19 046.60	
2020095	95	24.06.2020	Chalet alpage de Bellechaux: assainissement aria <i>Subventions d'investissements du canton</i>						
6310.00									
2020098	98	24.06.2023	Chalet alpage de la Bria: changement captage et conduite <i>Subventions d'investissements du canton</i>				14 040.00		
6310.00							14 040.00		
2022039	39	14.12.2022	Chalet "La Riondouneire": réfection des tavillons Bâtiments <i>Subventions d'investissements du canton</i>			75 000.00	27 000.00	84 998.75	
5040.00						75 000.00	27 000.00	84 998.75	
6310.00							27 000.00		
2022056	56	10.05.2023	Chalet Bon Riau - construction WC, douche et nouvelle fosse Bâtiments <i>Subventions d'investissements du canton</i>	92 687.06		90 000.00	24 300.00	2 050.00	
5040.00				92 687.06		90 000.00	24 300.00	2 050.00	
6310.00									
2023057	57	28.06.2023	Maison des Œuvres - projet de rénovation - crédit étude Autres immobilisations incorporelles			650 000.00		2 576.15	
5290.00						650 000.00		2 576.15	

Compte des investissements 2024

				Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
Rubriques	No préavis	Date vote	INVESTISSEMENTS	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2023060 5000.00	60	04.10.2023	Bâtiment administratif: échange terrain Terrain			61 510.00 61 510.00			
2023061 5290.00	60	04.10.2023	Bâtiment administratif: crédit étude Autres immobilisations incorporelles	1 331 464.45 1 331 464.45		1 500 000.00 1 500 000.00			
2024077 5290.00	77	09.10.2024	Chalet des Pueys: crédit étude reconstruction Autres immobilisations incorporelles			<i>300 000.00</i> <i>300 000.00</i>			
2024074 5040.00 6310.00	74	03.07.2024	Chalet des Errouvines : réfection tavailon et façades Bâtiments	23 194.96 23 194.96		<i>160 000.00</i> <i>160 000.00</i>	<i>43 200.00</i> <i>43 200.00</i>		
2025.xxx 5040.00	INTENTION		<i>Bâtiment administratif: construction nouveau bâtiment</i> <i>Bâtiments</i>			<i>1 500 000.00</i>			
1			ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	39 402.05		56 000.00		40 055.00	247 500.00
					39 402.05		56 000.00		-207 445.00
111			Police	39 402.05		56 000.00			
1110			Police communale	39 402.05		56 000.00			
2024067 5060.00	67	13.12.2023	Les Paccots: concept de stationnement Biens meubles	39 402.05 39 402.05		56 000.00 56 000.00			
150			Service du feu					40 055.00	
1509			Bâtiment centre de renfort					40 055.00	
2022040 5040.00	40	14.12.2022	Aménagement locaux pour administration Association Secours Sud Fribourgeois Bâtiments					40 055.00 40 055.00	
160			Protection civile						247 500.00
1601			Protection civile						247 500.00
			Abri PC école des Pléiades Prélèvement sur fonds						247 500.00 247 500.00

Compte des investissements 2024

				Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
Rubriques	No préavis	Date vote	INVESTISSEMENTS	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2			FORMATION	250 048.76	38 107.90	272 500.00	149 000.00	1 120 331.10	
					211 940.86		123 500.00		1 120 331.10
217			Bâtiments scolaires	250 048.76	38 107.90	272 500.00	149 000.00	1 120 331.10	
2170			Les Pléiades	184 592.01	32 027.90	100 000.00		262 665.60	
2022043	24	21.06.2017	Ecole Pléiades-construction	184 592.01	32 027.90	100 000.00		262 665.60	
5040.00			Bâtiments	184 592.01		100 000.00		262 665.60	
6310.00			Subventions d'investissements du canton						
6360.00			Rétribution unique Pronovo		32 027.90				
2172			Le Bourg					5 630.80	
2021133	133	31.03.2021	Ecole du Bourg: divers travaux entretien, plan fermeture					5 630.80	
5060.00			Biens mobiliers					5 630.80	
2173			La Châteloise	65 456.75	6 080.00	120 000.00	149 000.00	852 034.70	
2022134	134	31.03.2021	La Châteloise: rénovation pour l'AES	65 456.75	6 080.00	120 000.00	149 000.00	852 034.70	
5040.00			Bâtiments	65 456.75		120 000.00		852 034.70	
6310.00			Subventions d'investissements du canton				149 000.00		
6360.00			Rétribution unique Pronovo		6 080.00				
217			Bâtiments scolaires			52 500.00			
<i>2024xxx</i>	<i>INTENTION</i>		<i>Ecoles primaires: remplacements beamer écoles du Lussy et du Bourg</i>			<i>52 500.00</i>			
<i>5060.00</i>			<i>Biens mobiliers</i>			<i>52 500.00</i>			
3			CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	2 173 039.20	779 592.00	6 073 000.00	420 000.00	17 972 439.90	1 454 713.30
					1 393 447.20		5 653 000.00		16 517 726.60
329			CULTURE	300 000.00		1 300 000.00			
3299			Culture	300 000.00		1 300 000.00			
2024068	68	20.03.2024	Eglise: participation communale à la réfection	300 000.00		300 000.00			
5040.00			Bâtiments	300 000.00		300 000.00			
<i>2024086</i>	<i>INTENTION</i>		<i>Fruence – rénovation bâtiment</i>			<i>1 000 000.00</i>			
<i>5040.00</i>			<i>Bâtiments</i>			<i>1 000 000.00</i>			
			<i>Dépense prévisionnelle 2025 Fr. 800 000 sur le crédit d'engagement à voter de Fr. 2 500 000</i>						

Compte des investissements 2024

				Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
Rubriques	No préavis	Date vote	INVESTISSEMENTS	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
341			SPORT	1 423 283.80	779 592.00	3 120 000.00	420 000.00	17 211 664.15	1 454 713.30
3414			Salle triple					5 882 650.00	
2023054 5040.00	54	22.03.2023	Salle triple Achat salle triple et terrain					5 882 650.00 5 882 650.00	
3411			Centre sportif du Lussy	922 283.11	677 000.00	2 870 000.00	350 000.00	6 950 948.95	15 400.00
2021005 5060.00 6310.00	5	06.10.2021	Centre sportif du Lussy: assainissement éclairage Biens mobiliers Subventions d'investissements des cantons et des concordats Subventions d'investissements LoRo Sport	4 563.85 4 563.85	100 000.00		70 000.00 70 000.00	1 008 534.50 1 008 534.50	15 400.00 15 400.00
2021025 5040.00 6310.00	25	30.03.2022	Centre sportif du Lussy: construction d'un bâtiment Bâtiments Subventions d'investissements du canton Subventions d'investissements LoRo Sport	917 719.26 917 719.26	577 000.00	800 000.00 800 000.00	280 000.00 280 000.00	5 942 414.45 5 942 414.45	
2024078 5060.00	78	09.10.2024	Achat d'un tracteur à gazon Biens mobiliers			<i>70 000.00</i> <i>70 000.00</i>			
<i>2025xxx</i> <i>5060.00</i>	<i>INTENTION</i>		<i>Centre sportif du Lussy: réfection de la piste d'athlétisme</i> <i>Biens mobiliers</i> <i>Dépense prévisionnelle 2025 Fr. 3 500 000 sur le crédit d'engagement à voter de Fr. 4 200 000</i>			<i>2 000 000.00</i> <i>2 000 000.00</i>			
3412			Piscine communale						1 439 313.30
2023054 6310.00	54	22.03.2023	Piscine Vente piscine						1 439 313.30 1 439 313.30
3413			Patinoire communale	501 000.69	102 592.00	250 000.00	70 000.00	4 378 065.20	
2022022 5040.00 6310.00	22	30.03.2022	Patinoire des Paccots: construction nouveaux vestiaires et nouvelle buvette Bâtiments Subventions d'investissements du canton Participation Pronovo installation solaire Subventions d'investissements LoRo Sport	501 000.69 501 000.69	102 592.00	250 000.00 250 000.00	70 000.00 70 000.00	4 378 065.20 4 378 065.20	
									<i>2 592.00</i> <i>100 000.00</i>

Compte des investissements 2024

				Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
Rubriques	No préavis	Date vote	INVESTISSEMENTS	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
342			LOISIRS	449 755.40		1 653 000.00		760 775.75	
3420			Parcs et WC publics, jardins et espaces verts	449 755.40		1 653 000.00		760 775.75	
2022026 5010.00	26	30.03.2022	Parcs publics, secteur nouvelle gare participation espace public Routes / voies de communication	449 755.40 449 755.40		1 653 000.00 1 653 000.00		760 775.75 760 775.75	
6			TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	1 644 505.65	1 644 505.65	6 829 600.00	57 000.00 6 772 600.00	4 061 078.80	4 061 078.80
615			ROUTES COMMUNALES	1 644 505.65		6 109 600.00	57 000.00	4 061 078.80	
6150			ROUTES COMMUNALES	1 644 505.65		6 109 600.00	57 000.00	4 061 078.80	
201092 5010.01	92	25.06.2015	Pont Péralla - crédit étude Routes / voies de communication crédit étude			71 000.00 71 000.00			
2016010 5010.00 6110.00	10	15.12.2016	Rte Vevey -création parking covoiturage Routes / voies de communication Partipation de tiers	283 753.40 283 753.40		200 000.00 200 000.00		194 038.55 194 038.55	
2017135 5010.00	35	14.12.2017	Chemin de la Léchère: réfection et élargissement Routes / voies de communication			174 000.00 174 000.00			
2017123 5010.00	23	21.06.2017	Sect.Gare: participaton aménagement routier/piétons Routes / voies de communication			1 766 000.00 1 766 000.00		15 327.85 15 327.85	
2020088 5010.00 6310.00	88	03.06.2020	Route de la Bria: réfection du pont des Planches Routes / voies de communication <i>Subventions d'investissements du Canton</i>				57 000.00 <i>57 000.00</i>	25 472.40 25 472.40	
2020207 5010.00	107	07.10.2020	Traversée des Paccots: aménagements routiers Routes / voies de communication	187 843.65 187 843.65		500 000.00 500 000.00		683 062.50 683 062.50	
2020115 5010.00	115	09.12.2020	Route du Dally: construction trottoir Routes / voies de communication	920.00 920.00		258 000.00 258 000.00			
2020116 5010.00	116	09.12.2020	Route de Montreux: construction d'un trottoir secteur PPE la Fontaine Routes / voies de communication					11 243.40 11 243.40	
2020117 5010.00	117	09.12.2020	Chemin de la Léchère: démolition et reconstruction du pont Routes / voies de communication			100 000.00 100 000.00		11 496.75 11 496.75	
2021003 5010.00 5010.00	3 48	30.06.2021 14.12.2022	Route du Lac Lussy: réfection en deux parties Routes / voies de communication Routes / voies de communication Crédit additionnel	107 620.90 107 620.90		100 000.00 100 000.00		1 475 889.65 1 475 889.65	

Compte des investissements 2024

				Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
Rubriques	No préavis	Date vote	INVESTISSEMENTS	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2021004 5010.00	4	30.06.2021	Route du Lac Lussy: construction parking 110 places Routes / voies de communication	1 725.90 1 725.90		50 000.00 50 000.00		1 063 716.85 1 063 716.85	
2021009 5010.00 6110.00	9	15.12.2021	Réseau routier communal - assainissement et réfection par tronçons Routes / voies de communication Partipation de tiers	545 313.70 545 313.70		800 000.00 800 000.00		223 116.05 223 116.05	
2021010 5010.01	10	15.12.2021	Réaménagement de la route de la Coula et du Carrefour de la Croix de Nervaux, crédit d'étude Routes / voies de communication crédit étude			25 000.00 25 000.00		11 918.10 11 918.10	
2021011 5010.01	11	15.12.2021	Construction d'une passerelle sur la Veveyse, crédit d'étude Routes / voies de communication crédit étude	39 997.00 39 997.00		130 600.00 130 600.00			
2021013 5060.00	13	15.12.2021	Achat d'un véhicule en remplacement de la chargeuse sur pneus Biens mobiliers					786.20 786.20	
2022027 5010.02	27	30.03.2022	Eclairage public: assainissement éclairage public Eclairage public			210 000.00 210 000.00		49 787.55 49 787.55	
2022828 5010.00	28	30.03.2022	Dally assainissement OPB Ouvrages de génie civil	223 914.25 223 914.25				146 738.55 146 738.55	
2022042 5060.00	42	14.12.2022	Achat d'un véhicule d'occasion en remplacement du Pony P4 Biens mobiliers					48 743.45 48 743.45	
2022043 5060.00	43	14.12.2022	Achat d'un véhicule de démonstration en remplacement du Pony DP504 Biens mobiliers	60 437.10 60 437.10				99 740.95 99 740.95	
2023.063 5060.00	63	13.12.2023	Achat d'un véhicule utilitaire compact et 100% électrique Biens mobiliers			65 000.00 65 000.00			
2023.064 5060.00	64	13.12.2023	Achat d'un chariot télescopique de type Manitou Biens mobiliers	154 874.50 154 874.50		160 000.00 160 000.00			
2024075 5010.00	75a	03.07.2024	Chemin de l'Ermitage: réfection de la route Ouvrage de génie civil	38 105.25 38 105.25		<i>1 000 000.00</i> <i>1 000 000.00</i>			
2024.xxx 5010.00	INTENTION		<i>Route de la Coula: aménagement routier</i> <i>Ouvrage de génie civil</i> <i>Dépense prévisionnelle 2025 Fr. 500 000 sur le crédit d'engagement à voter de Fr. 1 000 000</i>			<i>500 000.00</i> <i>500 000.00</i>			

Compte des investissements 2024

			Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		
Rubriques	No préavis	Date vote	INVESTISSEMENTS	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6151			BATIMENTS SERVICE VOIRIE			720 000.00			
2024.xxx	INTENTION		Les Paccots – Construction d'un bâtiment technique pour les Services de la voirie et des eaux et d'un silo à sel attenants à la patinoire			720 000.00			
5040.00			Bâtiments			720 000.00			
7			PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	2 204 401.50	973 420.54	11 904 870.00	7 857 900.00	1 717 741.60	954 113.80
					1 230 980.96		4 046 970.00		763 627.80
710			APPROVISIONNEMENT EN EAU	1 546 421.50	259 286.37	6 086 610.00	3 308 500.00	932 423.85	414 343.25
7101			APPROVISIONNEMENT EN EAU	1 546 421.50	259 286.37	6 086 610.00	3 308 500.00	932 423.85	414 343.25
2022031	31	18.05.2022	Taxes de raccordements		120 686.07		280 000.00		369 818.20
6370.00			Taxes de raccordement de ménages privés		120 686.07		280 000.00		369 818.20
2017223	23	21.07.2017	Secteur Gare-maillage			23 000.00	125 000.00	1 876.90	
5030.10			Ouvrages de génie civil d'approvisionnement en eau			23 000.00		1 876.90	
6360.00			Participation de tiers à l'investissement				100 000.00		
6340.00			Subventions d'investissements de l'ECAB				25 000.00		
2017034	34	14.12.2017	Route de la Cierne-remplac.+pose conduite			165 400.00			
5030.10			Ouvrages de génie civil d'approvisionnement en eau			165 400.00			
2017035	35	14.12.2017	Ch.de la Léchère-extens.réseau/rem.p.cond	163 476.30		291 810.00	35 000.00		
5030.10			Ouvrages de génie civil d'approvisionnement en eau	163 476.30		291 810.00			
6340.00			Subventions d'investissements de l'ECAB				35 000.00		
2019081	81	11.12.2019	Interconnexion avec l'AVGG et la commune de Remaufens	1 752.95				19 550.20	
5030.10			Ouvrages de génie civil d'approvisionnement en eau	1 752.95				19 550.20	
6360.00			Participation de tiers à l'investissement						
6340.00			Subventions d'investissements de l'ECAB						
2020091	91	03.06.2020	La Racca: bouclage secteur		4 600.00			29 363.90	
5030.10			Ouvrages de génie civil d'approvisionnement en eau		4 600.00			29 363.90	
6340.00			Subventions d'investissements de l'ECAB						
2020107	107	07.10.2020	Traversée des Paccots: remplacement conduites		20 700.00	25 000.00		418 985.55	44 525.05
5030.10			Ouvrages de génie civil d'approvisionnement en eau		20 700.00	25 000.00		418 985.55	
6360.00			Participation de tiers à l'investissement						44 525.05
6340.00			Subventions d'investissements de l'ECAB						
2021126	126	10.02.2021	Déplacements conduites et extension du réseau d'eau	6 606.05	2 300.00			2 848.95	
5030.10			Ouvrages de génie civil d'approvisionnement en eau	6 606.05	2 300.00			2 848.95	
6340.00			Subventions d'investissements de l'ECAB						

Compte des investissements 2024

				Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
Rubriques	No préavis	Date vote	INVESTISSEMENTS	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2021136	136	31.03.2021	Route de Montreux -rond point Bains à Rte Péralla: remplacement conduite		4 600.00			125 930.95	
5030.10			Ouvrages de génie civil d'approvisionnement en eau		4 600.00			125 930.95	
2022031	31	18.05.2022	Charges de préférence				2 600 000.00		
6100.10			Charges de préférences (50 % taxe de raccordement)				2 600 000.00		
2022928	28	30.03.2022	Route du Dally: extension du réseau	30 637.40	2 300.00	72 500.00		32 984.40	
5030.10			Ouvrages de génie civil d'approvisionnement en eau	30 637.40		72 500.00		32 984.40	
			Subventions d'investissements de l'ECAB		2 300.00				
2022035	35	05.10.2022	Le Scé: étude d'un nouveau réservoir	71 616.25		125 600.00		47 448.05	
5031.10			Réservoir	71 616.25		125 600.00		47 448.05	
2022036	36	05.10.2022	Les Rosalys: étude forage oblique			42 300.00		12 701.60	
5031.10			Réservoir			42 300.00		12 701.60	
2022044	44	14.12.2022	Chemin du Mollard - remplacement d'une conduite	25 600.65		150 000.00	2 000.00	68 701.25	
5030.10			Ouvrages de génie civil d'approvisionnement en eau	25 600.65		150 000.00		68 701.25	
6340.00			Subventions d'investissements de l'ECAB				2 000.00		
2022045	45	14.12.2022	Remplacement des modules de transmission et des compteurs	83 257.50		270 000.00		46 262.40	
5060.00			Biens mobiliers	83 257.50		270 000.00		46 262.40	
2023052	52	22.03.2023	Déplacements conduites et extension d'eau potable crédit cadre	178 862.40		601 000.00	10 000.00	110 984.65	
5030.10			Ouvrages de génie civil d'approvisionnement en eau	178 862.40		601 000.00		110 984.65	
6340.00			Subventions d'investissements de l'ECAB				10 000.00		
2023058	58	28.06.2023	Route de la Cierne : remplacement conduites	825 612.00	104 100.30	1 300 000.00	256 500.00	14 785.05	
5030.10			Ouvrages de génie civil d'approvisionnement en eau	825 612.00		1 300 000.00		14 785.05	
6360.00			Participation de tiers à l'investissement		104 100.30		245 000.00		
6340.00			Subventions d'investissements de l'ECAB				11 500.00		
2024069	69	20.03.2024	La Rocasse: remplacement conduite			<i>110 000.00</i>			
5030.10			Ouvrages de génie civil d'approvisionnement en eau			110 000.00			
			Subventions d'investissements de l'ECAB						
2024873	73b	22.05.2024	Le Gottau: déviation, remplacement et pose nouvelles conduites	159 000.00		<i>310 000.00</i>			
5030.10			Ouvrages de génie civil d'approvisionnement en eau	159 000.00		310 000.00			
2024975	75c	03.07.2024	L'Ermitage: remplacement conduite			<i>300 000.00</i>			
5030.10			Ouvrages de génie civil d'approvisionnement en eau			300 000.00			
2024076	76	03.07.2024	Les Véroillys - déplacement conduite			<i>70 000.00</i>			
5030.10			Ouvrages de génie civil d'approvisionnement en eau			70 000.00			

Compte des investissements 2024

				Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
Rubriques	No préavis	Date vote	INVESTISSEMENTS	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
202480a 5030.10	80a	09.10.2024	PAD Ancienne Gare - équipement de base Ouvrages de génie civil d'approvisionnement en eau						
2024xxx 5030.10	INTENTION		Rosalys: forage oblique Ouvrages de génie civil d'approvisionnement en eau			600 000.00	600 000.00		
2024xxx 5030.10	INTENTION		Rosalys: remplacement conduite (PGEE 6.1) Ouvrages de génie civil d'approvisionnement en eau			180 000.00	180 000.00		
2024.xxx 5030.10	INTENTION		Route du Lussy secteur Coula- Montmoirin remplacement conduites Ouvrages de génie civil d'approvisionnement en eau			800 000.00	800 000.00		
2024.xxx 5030.10	INTENTION		L'Etang: mesure PGEE Ouvrages de génie civil d'approvisionnement en eau			300 000.00	300 000.00		
2025xxx 5030.10	INTENTION		Lussy-Marais : remplacement conduites Ouvrages de génie civil d'approvisionnement en eau			350 000.00	350 000.00		
720			TRAITEMENT DES EAUX USEES	574 791.85	250 749.17	4 674 250.00	3 733 000.00	716 910.50	436 580.70
7201			TRAITEMENT DES EAUX USEES	574 791.85	250 749.17	4 674 250.00	3 733 000.00	716 910.50	436 580.70
2022032 6370.00	32	18.05.2022	Taxes de raccordements Taxes de raccordement de ménages privés		250 749.17 250 749.17		400 000.00 400 000.00		436 580.70 436 580.70
2012737 5030.20 6320.00 6360.00	37/49	13.12.2012/ 27.06.2018	Le Lussy Fossiaux : bassin rétention mesure M 42 Ouvrages de génie civil du traitement des eaux usées Contribution d'investissement, autres communes Participation de tiers à l'investissement			844 740.00 844 740.00	253 000.00 225 000.00 28 000.00		
2011013 5030.20	13	01.12.2011	En Fossiaux-constr.collecteur EC/bassin Ouvrages de génie civil du traitement des eaux usées			273 060.00 273 060.00			
2014082 5030.20	82	11.12.2014	Sect. les Braseyres -création rétention Ouvrages de génie civil du traitement des eaux usées			30 000.00 30 000.00		123 828.05 123 828.05	
2014083 5030.20	83	11.12.2014	Mesures PGEE M14,M15,M21: extension et participation à un assainissement privé Ouvrages de génie civil du traitement des eaux usées	136 685.00 136 685.00		746 000.00 746 000.00		342 404.75 342 404.75	
2017023 5030.20	23	21.06.2017	Secteur Gare-constr. collecteurs Ouvrages de génie civil du traitement des eaux usées			330 300.00 330 300.00		9 888.95 9 888.95	
2017036 5030.20	36	14.12.2017	PAD 40 Fruence Nord -équipement zone Ouvrages de génie civil du traitement des eaux usées			489 630.00 489 630.00			

Compte des investissements 2024

				Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
Rubriques	No préavis	Date vote	INVESTISSEMENTS	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2018052 5030.20	52	03.10.2018	Cierne des Paccots mesure M20 Ouvrages de génie civil du traitement des eaux usées	10 752.15 10 752.15					
2019083 5030.20	83	11.12.2019	PGEE Mesure 6.9: raccordement EU Prautey Bâtiments hors zone	3 186.05 3 186.05					
2020119 5030.20	119	09.12.2021	La Cierne: mesure PGEE 5.4 Ouvrages de génie civil du traitement des eaux usées	5 718.95 5 718.95		130 520.00 130 520.00			
2022032 6100.10	32	18.05.2022	Charges de préférence Charges de préférences (50 % taxe de raccordement)				3 080 000.00 3 080 000.00		
2022028 5030.20	28	30.03.2022	Route du Dally: remplacement collecteurs eaux claires Ouvrages de génie civil du traitement des eaux usées	129 388.25 129 388.25				240 788.75 240 788.75	
2024073 5030.20	73a	22.05.2024	Le Gottau: déviation et remplacement collecteurs eaux claires Ouvrages de génie civil du traitement des eaux usées	289 061.45 289 061.45		330 000.00 330 000.00			
2024973 5030.20	73c	22.05.2024	Le Gottau: déviation et remplacement collecteurs eaux usées Ouvrages de génie civil du traitement des eaux usées						
2024875 5030.20	75b	03.07.2024	L'Ermitage: remplacement et pose collecteur Ouvrages de génie civil du traitement des eaux usées			250 000.00 250 000.00			
202480b	80b	09.10.2024	PAD Ancienne Gare - équipement de base Ouvrages de génie civil du traitement des eaux usées						
2024.xxx 5030.20	INTENTION		<i>Les Rosalys: mesure PGEE 6.1</i> <i>Ouvrages de génie civil du traitement des eaux usées</i>			250 000.00 250 000.00			
2025xxx 5030.20	INTENTION		<i>Les Planches: mesure PGEE 6.6</i> <i>Ouvrages de génie civil du traitement des eaux usées</i> <i>Dépense prévisionnelle 2024 Fr .300 000 sur le crédit d'engagement à voter de Fr. 500 000</i>			500 000.00 500 000.00			
2025xxx 5030.20	INTENTION		<i>Lussy - Marais: mesure PGEE</i> <i>Ouvrages de génie civil du traitement des eaux usées</i> <i>Dépense prévisionnelle 2024 Fr . 500 000 sur le crédit d'engagement à voter de Fr. 800 000</i>			500 000.00 500 000.00			
730			GESTION DES DECHETS	1 787.50	29 602.05	123 700.00		4 300.10	45 637.75
7300			ORDURES MENAGERES	1 787.50	29 602.05	123 700.00		4 300.10	45 637.75
2022021 6370.00	97		Taxes d'équipement système de collectes Taxes de raccordement de ménages privés		29 602.05 29 602.05				45 637.75 45 637.75

Compte des investissements 2024

				Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
Rubriques	No préavis	Date vote	INVESTISSEMENTS	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2020110 5060.00	110	04.11.2020	Acquisition de 11 puits à ordures et installation Biens mobiliers	1 191.85 1 191.85		65 700.00 65 700.00		4 300.10 4 300.10	
2024065 5060.00	65	13.12.2023	Acquisition de 25 bacs de collecte GastroVert Biens mobiliers	595.65 595.65		58 000.00 58 000.00			
740			AMENAGEMENTS	2 104.25	433 782.95	416 010.00	683 900.00	25 855.35	57 552.10
7400			CORRECTIONS DES COURS D'EAU	2 104.25	433 782.95	416 010.00	683 900.00	25 855.35	57 552.10
6360.00			Cheresaula travaux endiguement Participation de tiers à l'investissement		5 000.00 5 000.00				10 000.00 10 000.00
2017623 5020.00 6310.00 6350.00	23	21.06.2017	Sect. Gare -revitalisat. ruisseau Tatrel Aménagement des cours d'eau Subventions d'investissements du canton Subventions d'investissements confédérations Subventions d'investissements des entreprises privées	619.95 619.95	428 782.95 187 592.55 241 190.40	16 690.00 16 690.00	415 900.00 276 000.00 139 900.00	3 440.95 3 440.95	
2021115 5020.00 6310.00	15	15.12.2021	Ruisseau des Rosalys, stabilisation et réfection des seuils-barrage Aménagement des cours d'eau Subventions d'investissements du canton					420.00 420.00	47 552.10 47 552.10
2022046 5020.00 6310.00	46	14.12.2022	Le Chaussin: Concept de protection "Ruissellement" Aménagement des cours d'eau Subventions d'investissements du canton	1 484.30 1 484.30		399 320.00 399 320.00	268 000.00 268 000.00	21 994.40 21 994.40	
771			CIMETIERE	13 262.65		250 000.00			
7710			CIMETIERE	13 262.65		250 000.00			
2024070 5010.00	70	20.03.2024	Cimetière: Réaménagement global de la zone étape 1 Ouvrages de génie civil	13 262.65 13 262.65		250 000.00 250 000.00			
790			AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	66 033.75		354 300.00	132 500.00	38 251.80	
7900			AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	66 033.75		354 300.00	132 500.00	38 251.80	
2017029 6360.00	29	04.10.2017	PAD 18: Coula-Misets - modification Participation de tiers à l'investissement				38 000.00 38 000.00		
2020094 5290.00	94	03.06.2020	Secteur de Flumeau: PAD no 34 zone industrielle sud Autres immobilisations incorporelles			118 200.00 118 200.00			
2021015 5290.00	16	15.12.2021	Plan d'aménagement local (PAL): révision de 20 plans d'aménagement de détail (PAD) Autres immobilisations incorporelles	32 766.90 32 766.90		101 100.00 101 100.00		38 251.80 38 251.80	

Compte des investissements 2024

				Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
Rubriques	No préavis	Date vote	INVESTISSEMENTS	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2023059 5290.00 6360.00	59	05.10.2023	PAD 19: Parc le Lussy modification Autres immobilisations incorporelles Participation de tiers à l'investissement	22 456.85 22 456.85		135 000.00 135 000.00	94 500.00 94 500.00		
2024079 5290.00	79	09.10.2024	Grand-Clos/Centre-Ville: mobilité urbaine Autres immobilisations incorporelles	10 810.00 10 810.00					
8			ECONOMIE PUBLIQUE	166 693.60	166 693.60	775 000.00	775 000.00	47 951.85	5 628.60
									42 323.25
820			SYLVICULTURE			230 000.00		22 707.15	5 628.60
8200			Forêt communale			170 000.00		22 707.15	5 628.60
2021035 5010.00 6310.00	34	29.06.2022	Rive droite de la Veveyse: construction piste Ouvrages de génie civil Subventions d'investissements du canton					22 707.15 22 707.15	5 628.60 5 628.60
2025xxx 5060.00			<i>INTENTION</i> <i>Débusqueur: remplacement</i> <i>Biens mobiliers</i>			170 000.00 170 000.00			
8201			Centre forestier			60 000.00			
2022047 5290.00	47	14.12.2022	Projet construction annexe à bois : crédit étude Autres immobilisations incorporelles			60 000.00 60 000.00			
840			TOURISME	166 693.60		285 000.00		25 244.70	
8400			Tourisme	166 693.60		285 000.00		25 244.70	
2022037 5060.00	37	05.10.2022	Signalétiques Biens mobiliers	166 693.60 166 693.60		185 000.00 185 000.00		25 244.70 25 244.70	
2024xxx 5060.00			<i>INTENTION</i> <i>Zone récréative des Paccots: réaménagement</i> <i>Biens mobiliers</i>			100 000.00 100 000.00			
879			ENERGIE			260 000.00			
8791			Centrale de chauffe du Lussy			260 000.00			
2024xxx 5040.00			<i>INTENTION</i> <i>CAD Lussy: panneaux photovoltaïques</i> <i>Bâtiments</i>			200 000.00 200 000.00			
2024xxx 5290.00			<i>INTENTION</i> <i>CAD Lussy: couvert à bois crédit étude</i> <i>Autres immobilisations incorporelles</i>			60 000.00 60 000.00			

Compte des investissements 2024

				Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
Rubriques	No préavis	Date vote	INVESTISSEMENTS	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
9			FINANCES ET IMPOTS	951.30		1 665 000.00		656 540.00	
					<i>951.30</i>		<i>1 665 000.00</i>		<i>656 540.00</i>
963			IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	951.30		1 665 000.00		656 540.00	
9630			IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	951.30		165 000.00			
2012042 5040.01	42	13.12.2012	Ecole Fruence -crédit étude transformat. Bâtiments, crédit d'étude	951.30 951.30		65 000.00 65 000.00			
2021001 5000.00	1	30.06.2021	Délégation de compétence opération immobilière Terrains			100 000.00 100 000.00			
9631			Centre artisanal - CAB			1 500 000.00		656 540.00	
2021002 5040.00	2	30.06.2021	PPE CAB: assainissement des façades Bâtiments					656 540.00 656 540.00	
<i>2024xxx</i> <i>5040.00</i>	INTENTION		<i>CAB: assainissement intérieur</i> <i>Bâtiments</i>			<i>500 000.00</i> <i>500 000.00</i>			
<i>2024xxx</i> <i>5040.00</i>	INTENTION		<i>CAB: assainissement de façades</i> <i>Bâtiments</i>			<i>1 000 000.00</i> <i>1 000 000.00</i>			
Total du compte et du budget des investissements				8 118 612.58	1 818 839.44	32 662 480.00	8 592 440.00	25 852 704.15	2 661 955.70
Excédent de dépenses d'investissements					6 299 773.14		24 070 040.00		23 190 748.45

Compte des investissements 2024

			Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
Rubriques	No préavis	Date vote INVESTISSEMENTS	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
RECAPITULATION								
0		ADMINISTRATION GENERALE	1 639 570.52	27 719.00 1 611 851.52	5 086 510.00	108 540.00 4 977 970.00	236 565.90	236 565.90
1		ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	39 402.05	39 402.05	56 000.00	56 000.00	40 055.00	247 500.00 -207 445.00
2		FORMATION	250 048.76	38 107.90 211 940.86	272 500.00	149 000.00 123 500.00	1 120 331.10	1 120 331.10
3		CULTE, CULTURE ET LOISIRS	2 173 039.20	779 592.00 1 393 447.20	6 073 000.00	420 000.00 5 653 000.00	17 972 439.90	1 454 713.30 16 517 726.60
6		TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	1 644 505.65	1 644 505.65	6 829 600.00	57 000.00 6 772 600.00	4 061 078.80	4 061 078.80
7		PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	2 204 401.50	973 420.54 1 230 980.96	11 904 870.00	7 857 900.00 4 046 970.00	1 717 741.60	954 113.80 763 627.80
8		ECONOMIE PUBLIQUE	166 693.60	166 693.60	775 000.00	775 000.00	47 951.85	5 628.60 42 323.25
9		FINANCES ET IMPOTS	951.30	951.30	1 665 000.00	1 665 000.00	656 540.00	656 540.00
TOTAUX			8 118 612.58	1 818 839.44 6 299 773.14	32 662 480.00	8 592 440.00 24 070 040.00	25 852 704.15	2 661 955.70 23 190 748.45

		Comptes 2024	Comptes 2023
	Dépenses	8'118'612.58	25'852'704.15
50	Immobilisations corporelles	6'586'386.38	25'674'639.85
500	Terrains		1'717'500.00
501	Routes et voies de communication	1'852'215.10	4'683'373.00
502	Aménagement des cours d'eau	2'104.25	25'855.35
503	Autres travaux de génie civil	2'037'955.85	1'603'071.95
504	Bâtiments	2'084'650.73	16'403'020.30
506	Biens mobiliers	609'460.45	1'239'243.10
509	Autres immobilisations corporelles		2'576.15
52	Immobilisations incorporelles	1'532'226.20	178'064.30
520	Logiciels	5'933.70	61'088.50
529	Autres immobilisations incorporelles	1'526'292.50	116'975.80

		Comptes 2024	Comptes 2023
	Recettes	-1'818'839.44	-2'661'955.70
60	Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier PF		-1'439'313.30
604	Transfert de bâtiments		-1'439'313.30
61	Remboursements	-109'100.30	-10'000.00
611	Routes et voies de communication		-10'000.00
612	Aménagement des cours d'eau	-5'000.00	
613	Autres ouvrages de génie civil en général	-104'100.30	
63	Subventions	-1'709'739.14	-1'212'642.40
630	Confédération	-254'329.40	-24'840.65
631	Canton et Concordats	-979'172.55	-28'340.05
634	Entreprises publiques	-34'500.00	
635	Entreprises privées		-15'400.00
636	Organisation privées à but non lucratifs	-40'699.90	-44'525.05
637	Ménages privés	-401'037.29	-1'099'536.65

SITUATION DES INVESTISSEMENTS REALISES AU 31.12.2024													
Numéro d'immobilisation	Nature	Remarques	Budget	Numéro Message	Date de la décision du CG	Crédits votés	Utilisations jusqu'au 31.12.2023	Solde des crédits au 01.01.2024	Utilisation des crédits situation au 31.12.2024	Total dépenses ou recettes investissements	Solde des crédits votés au 31.12.2024		C (en euros)
											en francs	en %	
											solde négatif dépenses = dépassement crédit		
ADMINISTRATION GENERALE													
Services généraux, autres													
2021046	Construction bâtiment administratif -participation à la procédure	Le solde sera utilisé pour la procédure juridique.	Report budget 2024	46	09.05.2018	300 000.00	224 974.85	75 025.15		224 974.85	75 025.15	25.0	C
2020099	Inventaire et classement du fonds d'archives	Plan de classement terminé. Implémentation de la nouvelle GED en cours	Report budget 2024	99	08.07.2020	400 000.00	173 658.20	226 341.80	4 588.50	178 246.70	221 753.30	55.4	C
2022030	Logiciel de gestion du personnel SIRH	En cours	Report budget 2024	30	18.05.2022	160 000.00	77 413.70	82 586.30	5 933.70	83 347.40	76 652.60	47.9	C
2023062	Informatique - renouvellement de l'infrastructure IT	En cours	Budget 2024	62	13.12.2023	300 000.00		300 000.00	181 701.85	181 701.85	118 298.15	39.4	C
Immeubles administratifs													
2022024	Maison des Œuvres - cinéma Sirius divers travaux d'entretien et de rénovation	Suite de l'investissement sera réalisé dans une autre étape.	Report budget 2024	24	30.03.2022	150 000.00	19 046.60	130 953.40		19 046.60	130 953.40	87.3	T
2020098	Chalet alpage de la Bria: changement captage et conduite - subventions cantonales			98	24.06.2020	52 000.00	35 944.85	16 055.15		35 944.85	16 055.15	30.9	T
2022039	Chalet alpage la Riondouneire réfection tavillons - subventions cantonales	Demande de subventions en cours - solde à recevoir du canton	Report budget 2024	39	14.12.2022	100 000.00	84 998.75	15 001.25	-14 580.00	-14 580.00	540.00	-3.8	T
2022839	- subventions fédérales					-27 000.00	0.00	-27 000.00		-13 139.00	-13 861.00		T
2023056	Chalet alpage Bon Riau - construction WC douche et nouvelle fosse - subventions cantonales	Demande de subventions en cours	Report budget 2024	56	10.05.2023	90 000.00	2 050.00	87 950.00	92 687.06	94 737.06	-4 737.06	-5.3	T
						-24 300.00		-24 300.00		0.00	-24 300.00	100.0	C
2023057	Maison des Œuvres - projet de rénovation - crédit étude	Attente approbation PAD Sirius	Report budget 2024	57	28.06.2023	650 000.00	2 576.15	647 423.85		2 576.15	647 423.85	99.6	C
2023060	Bâtiment administratif - échange terrain	En cours	Report budget 2024	60	04.10.2023	61 510.00	0.00	61 510.00		0.00	61 510.00	100.0	C
2023060	Bâtiment administratif - crédit étude	Etude en cours	Report budget 2024	60	04.10.2023	1 500 000.00	0.00	1 500 000.00	1 331 464.45	1 331 464.45	168 535.55	11.2	C
2024074	Chalet les Errouvines - réfection tavillons et façades en bois	Travaux en cours	Budget 2024	74	03.07.2024	200 000.00	0.00	200 000.00	23 194.96	23 194.96	176 805.04	88.4	C
2024077	Chalet des Pueys - reconstruction chalet - crédit étude	Etude en cours	Budget 2024/2025	77	09.10.2024	250 000.00	0.00	250 000.00		0.00	250 000.00	100.0	C
Ordre public													
Police communale													
2023067	Acquisition de six horodateurs et de la signalisation relative à la mise en œuvre du concept de stationnement		Budget 2024	67	13.12.2023	56 000.00		56 000.00	39 402.05	39 402.05	16 597.95	29.6	T

SITUATION DES INVESTISSEMENTS REALISES AU 31.12.2024													
Numéro d'immobilisation	Nature	Remarques	Budget	Numéro Message	Date de la décision du CG	Crédits votés	Utilisations jusqu'au 31.12.2023	Solde des crédits au 01.01.2024	Utilisation des crédits situation au 31.12.2024	Total dépenses ou recettes investissements	Solde des crédits votés au 31.12.2024		C (en euros)
											en francs	en %	
											solde négatif dépenses = dépassement crédit		
FORMATION													
Bâtiments scolaires													
Les Pléiades													
2022043	Ecole Pléiades - construction		Report budget 2024	24	21.06.2017	23 380 000.00	23 919 888.15	-539 888.15	184 592.01	24 104 480.16	-724 480.16	-3.1	T
	./. Subvention cantonale					-1 158 000.00	-1 168 893.95	10 893.95		-1 168 893.95	10 893.95	-0.9	T
	./. Subvention ECAB						-1 771.30	-1 171.35		-1 771.30	-1 171.35		T
2024045	./. Rétribution unique Pronovo								-32 027.90				T
2016002	Ecole primaire et enfantine des Pléiades - salle de sport - crédit étude			2	14.07.2016	1 800 000.00	928 586.80	871 413.20		928 586.80	871 413.20	48.4	T
Coût total école des Pléiades						24 022 000.00	23 677 809.70	341 247.65		23 862 401.71	341 247.65	1.4	T
La Châteloise													
2021134	La Châteloise: rénovation pour l'AES amortissement en cours		Report budget 2024	134	31.03.2021	6 700 000.00	6 787 167.45	-87 167.45	65 456.75	6 852 624.20	-152 624.20	-2.3	T
2021834	./. Rétribution unique Pronovo								-6 080.00				T
	./. Subvention cantonale	Demande de subvention en cours				-149 000.00		-149 000.00		0.00	-149 000.00	100.0	C
CULTURE, SPORTS ET LOISIRS													
Culture													
2024068	Patrimoine culturel: contribution financière à la rénovation de l'Eglise		Budget 2024	68	20.03.2024	300 000.00		300 000.00	300 000.00	300 000.00	0.00	-	T
Centre sportif du Lussy													
2021005	Centre sportif du Lussy: assainissement éclairage			5	06.10.2021	1 100 000.00	1 138 141.15	-38 141.15	4 563.85	1 142 705.00	-42 705.00	-3.9	T
2021905	./. Subvention FVB suisse						-15 400.00						T
2021805	./. Subvention LoRo Sport		Report budget 2024			-70 000.00	-	-70 000.00	-100 000.00	-100 000.00	30 000.00	-42.86	T
2022025	Centre sportif du Lussy: construction d'un bâtiment		Report budget 2024	25	30.03.2022	10 450 000.00	9 555 237.30	894 762.70	917 719.26	10 472 956.56	-22 956.56	-0.2	T
2022925	- subvention LoRo Sport					-280 000.00		-280 000.00	-577 000.00	-577 000.00	297 000.00	-106.1	T
2024078	Achat d'un tracteur à gazon		Budget 2025	78	09.10.2024	80 000.00	0.00	80 000.00		0.00	80 000.00	100.0	C
Patinoire communale													
2022022	Patinoire des Paccots: construction nouveaux vestiaires et nouvelle buvette		Report budget 2024	22	30.03.2022	6 400 000.00	5 811 267.40	588 732.60	501 000.69	6 312 268.09	87 731.91	1.4	T
2022822	- participation pronovo installation solaire								-2 592.00				T
2022922	- subvention LoRo Sport					-70 000.00		-70 000.00	-100 000.00	-100 000.00	30 000.00	-42.9	T
LOISIRS													
Parcs et WC publics, jardins et espaces verts													
2022026	Parcs publics, secteur nouvelle gare participation espace public	Travaux en cours	Report budget 2024	26	30.03.2022	2 500 000.00	846 700.35	1 653 299.65	449 755.40	1 296 455.75	1 203 544.25	48.1	C
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS													
Routes communales													
2015092	Pont de la Péralla et accrochage sur la route des Artisans - étude		Report budget 2024	92	25.06.2015	200 000.00	128 951.55	71 048.45		128 951.55	71 048.45	35.5	T
2016010	Route de Vevey: création parking covoiturage		Report budget 2024	10	15.12.2016	690 000.00	279 347.75	410 652.25	283 753.40	563 101.15	126 898.85	18.4	T
	./. Participation de tiers						-5 061.25	5 061.25		-5 061.25	5 061.25		T

SITUATION DES INVESTISSEMENTS REALISES AU 31.12.2024														
Numéro d'immobilisation	Nature	Remarques	Budget	Numéro Message	Date de la décision du CG	Crédits votés	Utilisations jusqu'au 31.12.2023	Solde des crédits au 01.01.2024	Utilisation des crédits situation au 31.12.2024	Total dépenses ou recettes investissements	Solde des crédits votés au 31.12.2024		C (en cases)	
											en francs	en %		
											solde négatif dépenses = dépassement crédit			
2017135	Ch. De la Léchère: réfection et élargissement	Travaux en 2025	Report budget 2024	35	14.12.2017	180 000.00	5 076.35	174 923.65		5 076.35	174 923.65	97.2	C	
2017123 - amortissements en cours pour montants déjà payés	Secteur Gare: part.aménagement routiers et piétons	Travaux terminés, en attente de la décision du tribunal	Report budget 2024	23	21.06.2017	3 900 000.00	2 133 803.22	1 766 196.78		2 133 803.22	1 766 196.78	45.3	C	
2020088	Route de la Bria - réfection du pont des Planches ./ Subventions cantonales et fédérales	Demande de subventions en cours	Report budget 2024	88	03.06.2020	135 000.00	147 319.80	-12 319.80		147 319.80	-12 319.80	-9.1	T	
				88		-57 000.00	0.00	-57 000.00		0.00	-57 000.00	100.0	C	
2020207 - amortissements en cours pour montants déjà payés	Traversée des Paccots: aménagements routiers	Travaux terminés, emprises et divers aménagements en cours	Report budget 2024	107	07.10.2020	5 000 000.00	3 758 578.95	1 241 421.05	187 843.65	3 946 422.60	1 053 577.40	21.1	C	
2020115	Route du Dally: construction d'un trottoir	Projet à l'enquête	Report budget 2024	115	09.12.2020	270 000.00	11 918.75	258 081.25	920.00	12 838.75	257 161.25	95.2	C	
2020117	Chemin de la Léchère: démolition et reconstruction du pont	Travaux en 2025	Report budget 2024	117	09.12.2020	150 000.00	20 526.35	129 473.65		20 526.35	129 473.65	86.3	C	
2021003	Route du Lac Lussy: réfection en deux parties		Report budget 2024		30.06.2021 et 14.12.2022 pour crédit additionnel	Message 3 Fr. 3 000 000 / Message 48 Fr. 750 000	3 750 000.00	3 626 914.80	123 085.20	107 620.90	3 734 535.70	15 464.30	0.4	T
2021004	Route du Lac Lussy: construction parking 110 places		Report budget 2024	4	30.06.2021	1 500 000.00	1 102 314.65	397 685.35	1 725.90	1 104 040.55	395 959.45	26.4	T	
2021009	Réseau routier communal: assainissement et réfection par tronçons ./ Participation de tiers	Travaux en cours	Report budget 2024	9	15.12.2021	1 400 000.00	306 571.90	1 093 428.10	545 313.70	851 885.60	548 114.40	39.2	C	
							-3 152.50	3 152.50		-3 152.50	3 152.50			
2021010	Réaménagement de la route de la Coula et du carrefour de Nervaux crédit étude	En cours (demande préalable)	Report budget 2024	10	15.12.2021	60 000.00	29 912.05	30 087.95		29 912.05	30 087.95	50.1	C	
2021011	Mobilité douce construction passerelle sur la Veveyse crédit étude	Etude en cours	Report budget 2024	11	15.12.2021	150 000.00	19 386.00	130 614.00	39 997.00	59 383.00	90 617.00	60.4	C	
2022027	Réseau routier communal: assainissement éclairage public	En cours	Report budget 2024	27	30.03.2022	210 000.00	49 787.55	160 212.45		49 787.55	160 212.45	76.3	C	
2022828	Route du Dally: assainissement OPB		Pas de report au budget 2024	28	30.03.2022	610 000.00	309 293.44	300 706.56	223 914.25	533 207.69	76 792.31	12.6	T	
2023063	Achat d'un véhicule utilitaire compact et 100% électrique		Budget 2024	63	13.12.2023	65 000.00		65 000.00	60 437.10	60 437.10	4 562.90	7.0	T	
2023064	Achat d'un chariot télescopique de type Manitou		Budget 2024	64	13.12.2023	160 000.00		160 000.00	154 874.50	154 874.50	5 125.50	3.2	T	
2024075	Chemin de l'Ermitage - réfection chaussée	Travaux 2025	Budget 2024	75a	03.07.2024	900 000.00		900 000.00	38 105.25	38 105.25	861 894.75	95.8	C	
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE														
Approvisionnement en eau														
2025009	./ Taxe de raccordement	Facturation effectuée à la délivrance du permis d'occuper	Budget 2024 = identique au budget 2023	106	18.05.2022	-280 000.00	0.00	-280 000.00	-120 686.07	-120 686.07	-159 313.93	56.9	T	
2017223 - amortissements en cours pour montants déjà payés	Secteur Gare-maillage - Participation TPF - subventions Ecab attendues	Travaux terminés, en attente de la décision du tribunal	Report budget 2024	23	21.06.2017	285 000.00	261 828.05	23 171.95		261 828.05	23 171.95	8.1	C	
						-100 000.00	0.00	-100 000.00		0.00	-100 000.00			
						-25 000.00	0.00	-25 000.00		0.00	-25 000.00			

SITUATION DES INVESTISSEMENTS REALISES AU 31.12.2024													
Numéro d'immobilisation	Nature	Remarques	Budget	Numéro Message	Date de la décision du CG	Crédits votés	Utilisations jusqu'au 31.12.2023	Solde des crédits au 01.01.2024	Utilisation des crédits situation au 31.12.2024	Total dépenses ou recettes investissements	Solde des crédits votés au 31.12.2024		T (en euros)
											en francs	en %	
											solde négatif dépenses = dépassement crédit		
2017034	Rte de la Cierne - remplacement et pose conduite		Report budget 2024	34	14.12.2017	330 000.00	164 633.70	165 366.30	163 476.30	328 110.00	1 890.00	0.6	T
2017035	Chemin de la Léchère-extension réseau et remplacement conduite - subventions ECAB attendues	Travaux en 2025	Report budget 2024	35	14.12.2017	310 000.00 -35 000.00	18 191.40 0.00	291 808.60 -35 000.00		18 191.40 0.00	291 808.60 -35 000.00	94.1 100.0	C
2018061 2018961	Route de Montreux et route Pérala - extension . /. Subvention ECAB			61	12.12.2018	430 000.00 -63 500.00	442 956.75 0.00	-12 956.75 -63 500.00	-4 600.00	442 956.75 -4 600.00	-12 956.75 -58 900.00	-3.0 92.8	T
2019081 2020881 2019881	Interconnexion avec l'AVGG et la Commune de Remaufens - participations aux frais d'infrastructures - subventions ECAB attendues			81	11.12.2019	1 600 000.00 -480 000.00 -290 000.00	1 551 080.20 -437 886.10 -288 760.30	48 919.80 -42 113.90 -1 239.70	1 752.95	1 552 833.15 -437 886.10 -288 760.30	47 166.85 -42 113.90 -1 239.70	2.9 8.8 0.4	T
2020091 2020991	La Racca: bouclage du secteur . /. Subvention ECAB			91	03.06.2020	180 000.00 -3 500.00	125 302.70 0.00	54 697.30 -3 500.00	-4 600.00	125 302.70 -4 600.00	54 697.30 1 100.00	30.4 -31.4	T
2020107 - amortissements en cours pour montants déjà payés 2020807 2020907	Traversée des Paccots: remplacement de conduites - participations aux frais d'infrastructures - subventions ECAB attendues	Travaux terminés, servitudes en cours	Report budget 2024	107	07.10.2020	1 100 000.00 -250 000.00 -8 000.00	1 031 896.35 -238 385.05 0.00	68 103.65 -11 614.95 -8 000.00		1 031 896.35 -238 385.05 -20 700.00	68 103.65 -11 614.95 12 700.00	6.2 4.6 -158.8	C T T
2021126 2021826	Déplacements conduites et extension du réseau d'eau . /. Subvention ECAB			126	10.02.2021	225 000.00 -2 000.00	240 559.85 0.00	-15 559.85 -2 000.00	6 606.05 -2 300.00	247 165.90 -2 300.00	-22 165.90 300.00	-9.9 -15.0	T T
2022928 2022728	Route du Dally: extension du réseau . /. Subvention ECAB		Report budget 2024	28	30.03.2022	95 000.00	36 431.30	58 568.70	30 637.40 -2 300.00	67 068.70 -2 300.00	27 931.30 2 300.00	29.4	T T
2022935	Le Scé: étude d'un nouveau réservoir	En cours	Report budget 2024	35	05.10.2022	150 000.00	47 448.05	102 551.95	71 616.25	119 064.30	30 935.70	20.6	C
2022036	Les Rosalys: étude forage oblique	En cours	Report budget 2024	36	05.10.2022	55 000.00	12 701.60	42 298.40		12 701.60	42 298.40	76.9	C
2022044	Chemin du Mollard - remplacement conduite . /. Subvention ECAB	Demande en cours	Report budget 2024	44	14.12.2022	150 000.00 -2 000.00	68 701.25	81 298.75 -2 000.00	25 600.65	94 301.90 0.00	55 698.10 -2 000.00	37.1 100.0	T C
2022045	Remplacement des modules de transmission et des compteurs	En cours	Report budget 2024	45	14.12.2022	270 000.00	42 262.40	227 737.60	83 257.50	125 519.90	144 480.10	53.5	C
2023052	Déplacements de conduites et extension d'eau potable crédit cadre . /. Subvention ECAB	Travaux en cours	Report budget 2024	52	22.03.2023	610 000.00 -10 000.00	110 984.65	499 015.35 -10 000.00	178 862.40	289 847.05 0.00	320 152.95 -10 000.00	52.5 100.0	C
2023058	Route de la Cierne remplacement conduite - participations aux frais d'infrastructures - subventions ECAB attendues	Travaux en cours	Report budget 2024	58	28.06.2023	1 300 000.00 -245 000.00 -11 500.00	14 785.05 0.00	1 285 214.95 -245 000.00 -11 500.00	825 612.00 -104 100.30	840 397.05 -104 100.30 0.00	459 602.95 -140 899.70 -11 500.00	35.4 57.5 100.0	C
2024069	La Rocasse: remplacement conduite . /. Subvention ECAB	Travaux printemps 2025	Budget 2024	69	20.03.2024	120 000.00 -2 000.00		120 000.00 -2 000.00		0.00 0.00	120 000.00 -2 000.00	100.0 100.0	C
2024873	Le Gottau: déviation, remplacement et pose nouvelles conduites	Travaux en cours	Budget 2024	73b	22.05.2024	285 000.00		285 000.00	159 000.00	159 000.00	126 000.00	44.2	C
2024975	Chemin de l'Ermitage - remplacement conduite	Début des travaux ce printemps	Budget 2024	75c	03.07.2024	350 000.00		350 000.00		0.00	350 000.00	100.0	C
2024076	Route des Vérollys	Travaux vont débuter en 2025 ?	Budget 2024	76	03.07.2024	70 000.00		70 000.00		0.00	70 000.00	100.0	C

SITUATION DES INVESTISSEMENTS REALISES AU 31.12.2024													
Numéro d'immobilisation	Nature	Remarques	Budget	Numéro Message	Date de la décision du CG	Crédits votés	Utilisations jusqu'au 31.12.2023	Solde des crédits au 01.01.2024	Utilisation des crédits situation au 31.12.2024	Total dépenses ou recettes investissements	Solde des crédits votés au 31.12.2024		C (en euros)
											en francs	en %	
											solde négatif dépenses = dépassement crédit		
2024080	PAD Ancienne Gare - équipement de base - adduction eau et défense incendie	Début des travaux ce printemps	Budget 2024/2025	80a	09.10.2024	500 000.00	0.00	500 000.00		0.00	500 000.00	100.0	C
2024880	./. Subvention ECAB					-6 000.00		-6 000.00		-	-6 000.00	100	
Traitement des eaux usées													
2025016	./. Taxe de raccordement	Facturation effectuée à la délivrance du permis d'occuper	Budget 2024 = identique au budget 2023	106	18.05.2022	-400 000.00		-400 000.00	-250 749.17	-250 749.17	-149 250.83	37.3	T
2011013 - amortissements en cours pour les montants déjà payés	En Fossiaux- construction collecteur EC/bassin	Travaux terminés, en attente de la décision du tribunal	Report budget 2024		01.12.2011	700 000.00	426 943.20	273 056.80		426 943.20	273 056.80	39.0	C
2012737 - amortissements en cours pour les montants déjà payés	Le Lussy Fossiaux : bassin de rétention Le Lussy Fossiaux : bassin de rétention crédit complémentaire - participation TPF - participation association communes	Dossier mis en attente	Report budget 2024		13.12.2012 27.06.2018 27.06.2018 13.12.2012	415 000.00 485 000.00 -225 000.00 -28 000.00	55 261.20 0.00 0.00 0.00	359 738.80 485 000.00 -225 000.00 -28 000.00		55 261.20 0.00 0.00 0.00	359 738.80 485 000.00 -225 000.00 -28 000.00	86.7 100.0 100.0	C
2014082	Secteur les Braseyres - création rétention centralisée		Report budget 2024	82	11.12.2014	740 000.00	679 685.50	60 314.50		679 685.50	60 314.50	8.2	T
2014083	Mesures PGEE M14, M15, M21 -extension et participation à un assainissement privé	Travaux en cours	Report budget 2024	83	11.12.2014	810 000.00	374 441.95	435 558.05	136 685.00	511 126.95	298 873.05	36.9	C
2017023 - amortissements en cours pour les montants déjà payés	Secteur Gare - construction collecteurs - participation travaux	Travaux terminés, en attente de la décision du tribunal	Report budget 2024	23	21.06.2017	1 705 000.00	1 374 695.75	330 304.25		1 374 695.75	330 304.25	19.4	C
2017036	PAD 40 -Fruence Nord - équipement zone	Travaux ne seront pas réalisés.	Report budget 2024	36	14.12.2017	510 000.00	20 369.90	489 630.10		20 369.90	489 630.10	96.0	
2018852	Cierne des Paccots mesure M20				03.10.2018	350 000.00	229 143.85	120 856.15	10 752.15	239 896.00	110 104.00	31.5	T
2019083	PGEE Mesure 6.9: raccordement EU Prautey bâtiments hors zone -taxe de raccordement - participation travaux			83	11.12.2019	290 000.00 -31 550.00 -216 450.00	208 036.25 0.00 -137 739.55	81 963.75 -31 550.00 -78 710.45	3 186.05	211 222.30 0.00 -137 739.55	78 777.70 -31 550.00 -78 710.45	27.2 100.0 36.4	T
2019993	La Cierne : mesure PGEE 5.4	Travaux en cours	Report budget 2024	119	09.12.2021	140 000.00	9 472.70	130 527.30	5 718.95	15 191.65	124 808.35	89.1	C
2022028	Route du Dally: remplacement collecteur eaux claires			28	30.03.2022	480 000.00	263 200.40	216 799.60	129 388.25	392 588.65	87 411.35	18.2	T
2024073	Le Gottau: déviation et remplacement collecteurs eaux claires	Travaux en cours	Budget 2024	73a	22.05.2024	300 000.00	0.00	300 000.00	289 061.45	289 061.45	10 938.55	3.6	C
2024973	Le Gottau: déviation et remplacement collecteurs eaux usées participation	Travaux en cours	Budget 2024	73c	22.05.2024	50 000.00	0.00	50 000.00		0.00	50 000.00	100.0	C
2024875	Chemin de l'Ermitage - remplacement collecteur et pose nouveau collecteur	Début des travaux ce printemps	Budget 2024	75b	03.07.2024	400 000.00		400 000.00		0.00	400 000.00	100.0	C
2024980	PAD Ancienne Gare - équipement de base - eaux claires, eaux usées et station pompage	Début des travaux cet automne	Budget 2024/2025	80b	09.10.2024	4 100 000.00	0.00	4 100 000.00		0.00	4 100 000.00	100.0	C
Gestion des déchets													
2024021	./. Taxe d'équipement système de collectes	Facturation effectuée à la délivrance du permis d'occuper		97					-29 602.05	-29 602.05	29 602.05		T
2020110	Acquisition de 11 puits à ordures et installation	En cours de pose	Report budget 2024	110	04.11.2020	162 000.00	70 714.20	91 285.80	1 191.85	71 906.05	90 093.95	55.6	C

SITUATION DES INVESTISSEMENTS REALISES AU 31.12.2024													
Numéro d'immobilisation	Nature	Remarques	Budget	Numéro Message	Date de la décision du CG	Crédits votés	Utilisations jusqu'au 31.12.2023	Solde des crédits au 01.01.2024	Utilisation des crédits situation au 31.12.2024	Total dépenses ou recettes investissements	Solde des crédits votés au 31.12.2024		C (en euros)
											en francs	en %	
											solde négatif dépenses = dépassement crédit		
2023065	Acquisition de 25 bacs de collecte Gastrovert	en cours	Budget 2024	65	13.12.2023	58 000.00		58 000.00	595.65	595.65	57 404.35	99.0	C
Corrections des cours d'eau													
2022007	Cheresaula - travaux endiguement - participations aux travaux d'infrastructure							0.00	-5 000.00	-5 000.00	5 000.00		T
2017623 - amortissements en cours pour montants déjà payés	Sect. Gare - revitalisat. Ruisseau Tatreil - participation TPF SA - participation SPC	Travaux terminés, en attente de la décision du tribunal et demande subvention en cours	Report budget 2024	23	21.06.2017	495 904.00 -83 942.40 -55 961.60	479 215.90	16 688.10 -83 942.40 -55 961.60	619.95	479 835.85 0.00	16 068.15 -83 942.40 -55 961.60	3.2 100.0 100.0	C
2017523 2017923	- subventions confédérations - subventions cantonales					-276 000.00		-276 000.00	-241 190.40 -187 592.55	-187 592.55	-88 407.45	32.0	T T
2022046	Le Chaussin - concept de protection ruissellement - subventions cantonales	Travaux 2025	Report budget 2024	46	14.12.2022	400 000.00 -268 000.00	21 994.40	378 005.60 -268 000.00	1 484.30	23 478.70 0.00	376 521.30 -268 000.00	94.1 100.0	C
Cimetière													
2024070	Cimetière: Réaménagement global de la zone étape 1	Travaux en 2025	Budget 2024	70	20.03.2024	550 000.00		550 000.00	13 262.65	13 262.65	536 737.35	97.6	C
Aménagement du territoire													
2017029	PAD 18 Coula-Misets - modification			29	04.10.2017	100 000.00	110 242.05	-10 242.05		110 242.05	-10 242.05	-10.2	T
	Participation des autres propriétaires fonciers	Facturation dès l'approbation	Report budget 2024			-46 000.00	-8 000.00	-38 000.00		-8 000.00	-38 000.00	82.6	C
2020094	Secteur Flumeau: PAD no 34 zone industrielle sud	Etude en cours	Report budget 2024	94	03.06.2020	150 000.00	31 779.85	118 220.15		31 779.85	118 220.15	78.8	C
2021015	Plan d'aménagement local (PAL) révision de 20 plans d'aménagement de détail (PAD)	Etude en cours	Report budget 2024	16	15.12.2021	150 000.00	48 894.25	101 105.75	32 766.90	81 661.15	68 338.85	45.6	C
2023059	PAD 19 "Parc le Lussy" modification	Etude en cours	Report budget 2024	59	05.10.2023	135 000.00		135 000.00	22 456.85	22 456.85	112 543.15	83.4	C
	Participation ASSCOV					-94 500.00		-94 500.00		0.00	-94 500.00	100.0	C
2024079	Secteur du Grand-Clos / Centre ville - mobilité urbaine - réseau routier et connectivité multimodale	Travaux en 2025	Budget 2024/2025	79	09.10.2024	75 000.00	0.00	75 000.00	10 810.00	10 810.00	64 190.00	85.6	
ECONOMIE PUBLIQUE													
Forêt communale													
2022047	Projet de construction d'une annexe à bois au Centre forestier du Devin du Bon Riau	Etude en cours	Report budget 2024	47	14.12.2022	60 000.00		60 000.00		0.00	60 000.00	100.0	C
Tourisme													
2022037	Tourisme - signalétique communale 4 saisons	en cours	Report budget 2024	37	05.10.2022	200 000.00	25 244.70	174 755.30	166 693.60	191 938.30	8 061.70	4.0	C
FINANCES ET IMPOTS													
Immeubles du patrimoine financier													
2012042	Ecole Fruence - crédit étude transformation		Report budget 2024	42	13.12.2012	80 000.00	15 000.00	65 000.00	951.30	15 951.30	64 048.70	80.1	C

SITUATION DES INVESTISSEMENTS REALISES AU 31.12.2024													
Numéro d'immobilisation	Nature	Remarques	Budget	Numéro Message	Date de la décision du CG	Crédits votés	Utilisations jusqu'au 31.12.2023	Solde des crédits au 01.01.2024	Utilisation des crédits situation au 31.12.2024	Total dépenses ou recettes investissements	Solde des crédits votés au 31.12.2024		C (en euros)
											en francs	en %	
											solde négatif dépenses = dépassement crédit		
2021001	Transactions immobilières/délégation compétence		Report budget 2024	1	30.06.2021	100 000.00		100 000.00			0.00 0.00	100 000.00 0.00	
Total investissements nets 2024 (excédent de dépenses d'investissement)									6 299 773.14				
Etabli le 27 février 2025 - chv													

D. Tableau de flux de trésorerie

Flux de trésorerie		
Commune de :	Châtel-St-Denis	Exercice 2024
Comptes	Libellés	Francs
Activités d'exploitation		
90	Clôture des comptes	1 130 311.41 CHF
33	Amortissement du PA	4 493 482.80 CHF
35	Attribution financements spéciaux	847 998.85 CHF
45	Prélèvement sur financements	- 446 287.40 CHF
466	Amortissement des subventions investissements	- 952 667.35 CHF
489	Prélèvement sur les capitaux propres	- 1 159 890.15 CHF
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		3 912 948.16 CHF
Activités opérationnelles		
101	Variation des créances	- 429 542.36 CHF
104	Variation des actifs de régularisations	- 1 720 652.64 CHF
107	Variation des placements financiers	30 500.00 CHF
108	Variation des immobilisations corporelles du patrimoine financier	1 936 959.95 CHF
144	Variation prêt à association de communes	183 780.00 CHF
200	Variation des engagements courants	- 778 910.62 CHF
201	Variation des engagements financiers à court terme	1 400 353.40 CHF
204	Variation des passifs de régularisation	- 46 012.30 CHF
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		576 475.43 CHF
Activités d'investissement		
5900	Recettes d'investissement ayant une influence sur les liquidités	1 818 839.44 CHF
6900	Dépenses d'investissement ayant une influence sur les liquidités	- 8 118 612.58 CHF
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		- 6 299 773.14 CHF
Activités de financement		
2064	Variation des emprunts	1 868 300.00 CHF
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		1 868 300.00 CHF
Variation de trésorerie		57 950.45 CHF
Flux de trésorerie selon bilan		
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	554 153.98 CHF
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	612 104.43 CHF
Variation de trésorerie selon bilan		57 950.45 CHF

Etabli le 12 mars 2025 par Chantal Vasta

E. Annexes

10. Annexes aux comptes annuels

10.1 Etat du capital propre (art. 18 al. 1 let. C LFCO)

Capitaux propres au 1er janvier 2024			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2024				
Comptes	Libellés	CHF	Motifs de l'augmentation			Motifs de la diminution			Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	Motif	CHF	Comptes	Motif	CHF					
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	11 704 056.49	Attributions aux FS, capitaux propres			831 144.00	Prélèvements sur les FS, capitaux propres			0.00	2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	12 535 200.49
29001.00	Financement spécial pour le maintien de la valeur FSMV: approvisionnement en eau	1 846 279.30							0.00	29001.00	Financement spécial, approvisionnement en eau	1 846 279.30	
29001.01	Financement spécial pour l'équilibre du compte FSEC: approvisionnement en eau	4 582 675.75	7101.3510.01	Equilibre du compte approvisionnement en eau potable	603 644.20				0.00	29001.01	Financement spécial, approvisionnement en eau	5 186 319.95	
29002.00	Financement spécial pour le maintien de la valeur FSMV: traitement des eaux usées	2 010 448.16							0.00	29002.00	Financement spécial, traitement des eaux usées	2 010 448.16	
29002.01	Financement spécial pour l'équilibre du compte: traitement des eaux usées	2 934 512.07	7201.3510.01	Equilibre du compte traitement des eaux	227 499.80				0.00	29002.01	Financement spécial, traitement des eaux usées	3 162 011.87	
29003.00	Financement spécial pour l'équilibre du compte: gestion des déchets	330 141.21							0.00	29003.00	Financement spécial, élimination des déchets	330 141.21	

Fonds enregistrés sous capital propre			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2023				
Comptes	Libellés	CHF	Motifs de l'augmentation			Motifs de la diminution			Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	Motif	CHF	Comptes	Motif	CHF					
2910	Fonds enregistrés sous capital propre	354 751.26	Attributions aux fonds			16 854.85	Prélèvements aux fonds			22 177.75	2910	Fonds enregistrés sous capital propre	349 428.36
29100.00	Fonds pour le sport	17 177.75				3410.4501.02	Prélèvement sur fonds pour le sport pour financement location terrains synthétiques externes pour le FC	5 000.00			29100.00	Fonds pour le sport	
						2174.4501.02	Prélèvement sur fonds pour le sport pour financement pour buts foot et basket installés dans cour ancienne école des Misets	12 177.75					
29100.01	Fonds pour la culture	4 489.81						0.00	29100.01	Fonds pour la culture	4 489.81		
29100.02	Fonds pour les étudiants et apprentis nécessiteux	23 800.00						0.00	29100.02	Fonds pour les étudiants et apprentis nécessiteux	23 800.00		
29100.03	Fonds pour les actions cité de l'énergie	38 337.90	9710.3510.02	Redistribution taxe sur le CO2 attribué au fonds actions cité de l'énergie	4 854.85			0.00	29100.03	Fonds pour les actions cité de l'énergie	43 192.75		
29100.05	Fonds dons pour le service social	28 070.00				5790.4501.00	Prélèvement sur fonds pour le service social	5 000.00	29100.05	Fonds dons pour le service social	23 070.00		
29100.06	Fonds pour accueil extrascolaire	60 000.00						0.00	29100.06	Fonds pour accueil extrascolaire	60 000.00		

29100.07	Fonds sponsoring patinoire	107 473.70	3413.3510.04	Sponsoring des panneaux publicitaires de la patinoire attribué au fonds pour la patinoire	12 000.00			0.00	29100.07	Fonds sponsoring patinoire	119 473.70
29100.09	Fonds pour le service social	75 402.10						0.00	29100.09	Fonds pour le service social	75 402.10
2911	Legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capital propre	50 000.00	Attributions aux fonds		0.00	Prélèvements aux fonds		0.00	2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	50 000.00
29111.00	Fonds et fondation	50 000.00						0.00	29111.00	Fonds et fondation	50 000.00

Comptes	Libellés	CHF	Comptes	Motif	CHF	Comptes	Motif	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	18 704 744.05	Attributions à la réserve liée au retraitement		0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement		1 159 890.15	295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	17 544 853.90
29500.00	Patrimoine administratif	18 704 744.05			0.00	9900.4895.00	Prélèvement pour amortissements issus de la réévaluation	1 159 890.15	29500.00	Patrimoine administratif, autres	17 544 853.90
299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	49 759 404.31	299	Excédent de produit	0.00			0.00	299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	50 889 715.72
2999	Résultats des années précédentes cumulés	49 759 404.31									50 889 715.72
29990	Résultats des années précédentes cumulés	49 759 404.31		Excédent de produit	1 130 311.41			0.00		Excédent de produit	50 889 715.72

10.2 Tableau des provisions - Art. 18 al. 1 let. d LFCo

Selon art. 14 de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo)

	Libellé de la provision	Description de la provision	Montant de la provision au 31.12.2023	Montant de la provision au 31.12.2024	Commentaire sur la variation de la provision	Justification du maintien de la provision
	Provisions à court terme					
	Provisions à long terme					

10.3 Tableau des participations - Art. 18 al. 1 let. e LFCo

Selon art. 15 de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo)

Nom et forme juridique de l'organisation	Activités et tâches publiques à effectuer	Ensemble du capital de l'organisation	Part de la commune sur le capital de l'organisation	Principales autres parties intéressées	Participations que détient en propre l'organisation	Déclaration sur les risques spécifiques, y compris les engagements conditionnels et obligations de garantie de l'organisation
Associations de communes selon article 109 Lco						
ASSCOV - Association des communes de la Veveyse pour le Cycle d'orientation de la Veveyse	Cycle d'orientation	CHF 25 072 560.65	CHF 10 553 183.28	les 8 autres communes du district de la Veveyse		
RSSV - Réseau Santé et Social de la Veveyse	Centre de coordination, EMS, Aide et soins à domicile, Indemnités forfaitaires, Service officiel des curatelles, etc. Selon point 1 des statuts.	CHF 38 479 866.83	CHF 16 196 394.65	les 8 autres communes du district de la Veveyse		
Ambulances Sud Fribourgeois	prestations de médecine d'urgence 24h/24, 7j/7		CHF -	les communes des districts de la Glâne et de la Gruyère et les 8 autres communes du district de la Veveyse		au 1.1.2023, ambulances intégrés dans Secours Sud Fribourgeois
ACV - Association des communes de la Veveyse	Permettre aux Communes membres de prendre une part active à l'élaboration des projets législatifs et réglementaires qui les concernent et qu'elles doivent ensuite appliquer	CHF -	CHF -	les 8 autres communes du district de la Veveyse		
Secours Sud Fribourgeois	Organisation et exploitation de services d'ambulances et organisation de la défense incendie et des secours sur les territoires couverts par son bataillon	CHF -	CHF -	les communes des districts de la Glâne et de la Gruyère et les 8 autres communes du district de la Veveyse		
Ententes intercommunales selon article 108 Lco						

<i>Corps intercommunal des Sapeurs-Pompiers Châtel-St-Denis - Remaufens</i>	<i>Service de défense contre l'incendie et protection contre les éléments naturels, selon convention signée en 2011</i>				<i>Commune de Remaufens</i>		au 1.1.2023, défense incendie intégrée dans Secours Sud Fribourgeois
SIGE (anciennement S.I.E.G.)	Raccordement des eaux usées de la Commune de Châtel-St-Denis sur les ouvrages du SIGE, selon conventions signées en 1980 et 2010		CHF	-	Les communes vaudoises membres du SIGE		
Conférences régionales, selon article 107 bis LCo							
Personnes morales de droit privé							
Fondation Les Gazouillis	Organisation et gestion de l'école maternelle Les Gazouillis de la Commune de Châtel-St- Denis	CHF	20 000.00	CHF	-	Les parents des enfants fréquentant cette école maternelle	Les membres de la fondation sont 5 conseillers communaux de Châtel-St- Denis
Société simple, en nom collectif ou commandite							
Rapports contractuels conclus en vue de l'accomplissement de tâches communales							
Litiges en cours							
Les risques juridiques liés à des litiges sont au nombre de quatre. Au stade actuel des procédures, la Commune ne reconnaît pas les faits reprochés. Au jour du bouclage des comptes, aucun nouvel élément ne change l'analyse de risque effectuée.							

10.4 Tableau des garanties - Art. 18 al. 1 let. e LFCo

Selon art. 16 de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo)

Nom du ou de la bénéficiaire	Propriétaires ou copropriétaires majoritaires du ou de la bénéficiaire	Nature de l'engagement	Flux financiers pendant l'année de référence entre la commune et le ou la bénéficiaire	Indications sur les prestations couvertes par l'engagement	Indications spécifiques supplémentaires
Entreprises de droit privé selon CO/CCS					
Divers		11 547.00 CHF		Service social communal - Engagements à titre de garantie de loyers - Situation au 31.12.2023 = CHF 8 877.-	
Entreprises de droit public					
Contrats de droit public					
Autres engagements/leasing					
Benoît Grandjean Bureautique Sàrl	M. Benoît Grandjean	leasing	CHF 3 424.60	1 photocopieur, depuis le 01.05.2020 durant 60 mois - caducité au 30.04.2025	Photocopieur principal
Benoît Grandjean Bureautique Sàrl	M. Benoît Grandjean	leasing	CHF 2 257.20	1 photocopieur, depuis le 01.08.2020 durant 60 mois - caducité au 31.07.2025	Ecole des Pléiades
Benoît Grandjean Bureautique Sàrl	M. Benoît Grandjean	leasing	CHF 778.40	1 photocopieur, depuis le 01.04.2021 durant 60 mois - caducité au 31.03.2026	Secrétariat général (secrétaires adjointes)
Benoît Grandjean Bureautique Sàrl	M. Benoît Grandjean	leasing	CHF 1 193.40	1 photocopieur, depuis le 01.03.2022 - durant 60 mois - caducité au 28.02.2027	Secrétariat (contrôle des habitants)
Benoît Grandjean Bureautique Sàrl	M. Benoît Grandjean	leasing	CHF 739.40	1 photocopieur, depuis le 01.04.2022 - durant 60 mois - caducité au 31.03.2027	Bureau M. Grangier
Benoît Grandjean Bureautique Sàrl	M. Benoît Grandjean	leasing	CHF 1 232.40	1 photocopieur, depuis le 01.10.2023 - durant 60 mois - caducité au 30.09.2028	Service de la Voirie
Benoît Grandjean Bureautique Sàrl	M. Benoît Grandjean	leasing	CHF 1 232.40	1 photocopieur, depuis le 01.10.2023 - durant 60 mois - caducité au 30.09.2028	école La Châteloise
Canon (Schweiz) AG	Canon (monde)	leasing	CHF 3 155.40	1 Plotter-Scanner TX3100 livré en avril 2023 - Contrat depuis le 01.05.2023 pour 60 mois - caducité au 30.04.2028 (déla	Plotter-Scanner TX3100
STI Telecom SA	MM. Gérald Zufferey, Pascal Bovet, Christian Germanier et Yves Tagan	location	CHF 17 045.10	Equipement de commutation - contrat "full services" signé le 01.08.20219 pour 60 mois - caducité au 31.07.2024 - La redevance mensuelle s'élevait à CHF 1'098.55 dès le 01.08.20219, puis elle a été adaptée à CHF 1'221.30 dès le 01.07.2020, à CHF 1'253.65 dès le 01.04.2022, à CHF 1'285.95 dès le 01.07.2022, à CHF 1'290.70 dès le 01.01.2024, à CHF 1'388.- dès le 01.02.2024, à CHF 1'420.45 dès le 01.05.2024 et à CHF 1'452.85 dès le 01.06.2024	
RCI Finance SA		leasing	CHF 1 024.80	Batterie pour Renault Kangoo - contrat de location dès le 28.10.2019 durant 36 mois, renouvelé le 28.10.2022 pour 24 mois - renouvelé tacitement en novembre 2024. La location de cette batterie court jusqu'à la vente ou la liquidation de notre véhicule.	

10.5 Tableau des immobilisations (article 18 al. 1 lettre f LFCO)

Compte/numéro d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés au 31.12.2023	Valeur au bilan au 1.1.2024	Investissements dépenses et recettes 2024	Amortissement annuel planifié 2024	Remboursement de prêt	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Valeur résiduelle au 31.12.2024
108. Patrimoine financier		23 477 479.25 CHF		23 477 479.25 CHF				502 359.95 CHF	1 434 600.00 CHF	21 540 519.30 CHF
1080	Terrains	10 970 399.40 CHF		10 970 399.40 CHF				502 359.95 CHF	1 434 600.00 CHF	9 033 439.45 CHF
1084	Bâtiments	11 587 079.85 CHF		11 587 079.85 CHF						11 587 079.85 CHF
1086	Biens meubles	920 000.00 CHF		920 000.00 CHF						920 000.00 CHF
14. Patrimoine administratif		167 886 074.45 CHF	- 31 730 073.00 CHF	136 156 001.45 CHF	8 118 612.58 CHF	- 4 493 482.80 CHF		- CHF	- CHF	139 597 351.23 CHF
140. Immobilisations corporelles du patrimoine administratif		163 901 540.25 CHF	- 30 719 850.90 CHF	133 181 689.35 CHF	8 042 056.63 CHF	- 4 343 443.90 CHF		- CHF	- CHF	136 880 302.08 CHF
1400	Terrains	4 374 504.00 CHF		4 374 504.00 CHF	- CHF					4 374 504.00 CHF
1401	Routes et voies de communication	26 030 400.95 CHF	- 4 233 735.50 CHF	21 796 665.45 CHF	1 878 949.45 CHF	- 639 100.00 CHF				23 036 514.90 CHF
1402	Aménagement des cours d'eau	4 242 110.35 CHF	- 1 605 944.15 CHF	2 636 166.20 CHF	2 104.25 CHF	- 209 531.75 CHF				2 428 738.70 CHF
1403	Approvisionnement en eau	18 839 805.45 CHF	- 2 574 034.70 CHF	16 265 770.75 CHF	1 546 421.50 CHF	- 248 782.70 CHF				17 563 409.55 CHF
	Traitement des eaux usées	13 911 333.05 CHF	- 2 923 689.50 CHF	10 987 643.55 CHF	574 791.85 CHF	- 240 036.05 CHF				11 322 399.35 CHF
	Gestion des déchets	1 184 879.30 CHF	- 516 063.30 CHF	668 816.00 CHF	1 191.85 CHF	- 33 957.65 CHF				636 050.20 CHF
	Total 1403	33 936 017.80 CHF	- 6 013 787.50 CHF	27 922 230.30 CHF	2 122 405.20 CHF	- 522 776.40 CHF				29 521 859.10 CHF
1404	Bâtiments	92 977 136.70 CHF	- 17 885 545.50 CHF	75 091 591.20 CHF	3 434 892.98 CHF	- 2 760 794.10 CHF				75 765 690.08 CHF
1405	Forêt	- CHF	- CHF	- CHF	- CHF	- CHF				- CHF
1406	Biens meubles	2 341 370.45 CHF	- 980 838.25 CHF	1 360 532.20 CHF	603 704.75 CHF	- 211 241.65 CHF				1 752 995.30 CHF
142. Immobilisations corporelles du patrimoine administratif		1 954 174.20 CHF	- 1 010 222.10 CHF	943 952.10 CHF	76 555.95 CHF	- 150 038.90 CHF		- CHF	- CHF	870 469.15 CHF
1420	Logiciels	158 197.40 CHF	- CHF	158 197.40 CHF	5 933.70 CHF	- 20 195.95 CHF				143 935.15 CHF
1429	Autres immobilisations incorporelles	1 795 976.80 CHF	- 1 010 222.10 CHF	785 754.70 CHF	70 622.25 CHF	- 129 842.95 CHF				726 534.00 CHF
144. Prêt		1 863 620.00 CHF	- CHF	1 863 620.00 CHF	- CHF	- CHF	- 183 780.00 CHF	- CHF	- CHF	1 679 840.00 CHF
1442	Prêt à association de communes	1 654 020.00 CHF		1 654 020.00 CHF			- 183 780.00 CHF			1 470 240.00 CHF
1445	Prêt	209 600.00 CHF		209 600.00 CHF			- CHF			209 600.00 CHF
145. Participations, capital social		166 740.00 CHF	- CHF	166 740.00 CHF				- CHF	- CHF	166 740.00 CHF
1454	Participations	166 740.00 CHF		166 740.00 CHF						166 740.00 CHF
2068. Subventions d'investissements		- 28 916 341.50 CHF	7 368 565.05 CHF	- 21 547 776.45 CHF	- 1 818 839.44 CHF	952 667.35 CHF		- CHF	- CHF	- 22 413 948.54 CHF
2068	Subventions	- 28 916 341.50 CHF	7 368 565.05 CHF	- 21 547 776.45 CHF	- 1 818 839.44 CHF	952 667.35 CHF				- 22 413 948.54 CHF

Etabri le 17 mars 2025 par Chantal Vasta

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET

Capitaux de tiers		20	91 811 376.76
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		26 749 587.93
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	22 413 948.54
Patrimoine financier	-	10	33 583 224.00
= Dette nette			62 563 792.15
Revenus fiscaux		40	34 458 334.60
TAUX D'ENDETTEMENT NET			181.56%
(Dette nette / Revenus fiscaux)			

Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

Valeurs indicatives:

- < 100% bon
- 100% – 150% suffisant
- > 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats			1 130 311.41
Amortissement du PA	+	33	4 493 482.80
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	847 998.85
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	446 287.40
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	952 667.35
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	1 159 890.15
Réévaluations PA	-	4490	-
= Autofinancement			3 912 948.16
Immobilisations corporelles		50	6 586 386.38
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-
Immobilisations incorporelles	+	52	1 532 226.20
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	-
Propres subventions d'investissements	+	56	-
Investissements extraordinaires	+	58	-
= Investissements bruts			8 118 612.58
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF		60	-
Remboursements	+	61	109 100.30
Vente d'immobilisations incorporelles	+	62	-
Subventions d'investissements acquises	+	63	1 709 739.14
Remboursement de prêts	+	64	-
Transfert de participations	+	65	-
Remboursement de propres subventions d'investissement	+	66	-
Recettes d'investissement extraordinaires	+	68	-
= Recettes d'investissement			1 818 839.44
Investissements bruts			8 118 612.58
Recettes d'investissement	-		1 818 839.44
= Investissements nets			6 299 773.14
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT			62.11%
(Autofinancement / Investissements nets)			

Valeurs indicatives:

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%

Cas normal : 80 -100%

Récession : 50 – 80%

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

Charges d'intérêt		340	873 929.82
Revenus des intérêts	-	440	247 475.82
= Charges d'intérêts net			626 454.00
Revenus fiscaux		40	34 458 334.60
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	7 428 554.47
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	2 127 707.32
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	446 287.40
Revenus de transfert	+	46	4 880 095.13
Revenus extraordinaires	+	48	1 159 890.15
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	1 159 890.15
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	1 159 890.15
= Revenus courants			50 500 869.07

PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

(Charges d'intérêts net / Revenus courants)

1.24%

Valeurs indicatives:

- 0% – 4% bon
- 4% – 9% suffisant
- > 9% mauvais

Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

Engagements courants		200	7 244 730.52
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		26 749 587.93
Engagements financiers à court terme	+	201	
Instruments financiers dérivés	-	2016	-
Engagements financiers à long terme	+	206	78 643 948.54
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	22 413 948.54
= Dette brute			90 224 318.45
Revenus fiscaux		40	34 458 334.60
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	7 428 554.47
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	2 127 707.32
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	446 287.40
Revenus de transfert	+	46	4 880 095.13
Revenus extraordinaires	+	48	1 159 890.15
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	1 159 890.15
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	1 159 890.15
= Revenus courants			50 500 869.07
DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS			179%
(Dette brute / revenus courants)			

Valeurs indicatives:

- < 50% très bon
- 50% – 100% bon
- 100% – 150% moyen
- 150% – 200% mauvais
- > 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

Immobilisations corporelles		50	6 586 386.38
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-
Immobilisations incorporelles	+	52	1 532 226.20
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	-
Propres subventions d'investissements	+	56	-
Investissements extraordinaires	+	58	-
= Investissements bruts			8 118 612.58
Charges de personnel		30	9 619 662.45
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+	31	9 127 110.45
Réévaluations sur créances	-	3180	-
Charges financières	+	34	1 605 953.06
Réévaluations, immobilisations PF	-	344	532 859.95
Charges de transfert	+	36	23 675 442.04
Réévaluations, emprunts PA	-	364	-
Réévaluations, participations PA	-	365	-
Amortissements, subventions d'investissements	-	366	-
Charges de personnel extraordinaires	+	380	-
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+	381	-
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+	3840	-
Charges de transfert extraordinaires	+	386	-
= Dépenses courantes			43 495 308.05
Dépenses courantes			43 495 308.05
Investissements bruts	+		8 118 612.58
Dépenses totales			51 613 920.63
PROPORTION DES INVESTISSEMENTS			16%
(Investissements bruts / Dépenses totales)			

Valeurs indicatives:

- < 10% effort d'investissement faible
- 10% – 20% effort d'investissement moyen
- 20% – 30% effort d'investissement élevé
- > 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE

Charges d'intérêts		340	873 929.82
Revenus des intérêts	-	440	247 475.82
Amortissements du patrimoine administratif	+	33	4 493 482.80
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+	364	-
Réévaluations participations patrimoine administratif	+	365	-
Amortissements subventions d'investissements	+	366	-
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	-	466	952 667.35
= Service de la dette			4 167 269.45

Revenus fiscaux		40	34 458 334.60
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	7 428 554.47
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	2 127 707.32
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	446 287.40
Revenus de transfert	+	46	4 880 095.13
Revenus extraordinaires	+	48	1 159 890.15
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	1 159 890.15
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	1 159 890.15
= Revenus courants			50 500 869.07

PART DU SERVICE DE LA DETTE

(Service de la dette / Revenus courants)

8%

Valeurs indicatives:

< 5% charge faible

5% – 15% charge acceptable

> 15% charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS

Capitaux de tiers		20	91 811 376.76
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		26 749 587.93
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	22 413 948.54
Patrimoine financier	-	10	33 583 224.00
= Dette nette			62 563 792.15

Population résidente permanente **8 797**

DETTE NETTE PAR HABITANT **7112**

(Dette nette / Population résidente permanente)

Valeurs indicatives:

< 0 CHF patrimoine net

0 – 1'000 CHF endettement faible

1'001 – 2'500 CHF endettement moyen

2'501 – 5'000 CHF endettement important

> 5'000 CHF endettement très important

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats			1 130 311.41
Amortissement du PA	+	33	4 493 482.80
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	847 998.85
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	446 287.40
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	952 667.35
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	1 159 890.15
Réévaluations PA	-	4490	-
= Autofinancement			3 912 948.16
Revenus fiscaux		40	34 458 334.60
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	7 428 554.47
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	2 127 707.32
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	446 287.40
Revenus de transfert	+	46	4 880 095.13
Revenus extraordinaires	+	48	1 159 890.15
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	1 159 890.15
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	1 159 890.15
= Revenus courants			50 500 869.07
TAUX D'AUTOFINANCEMENT			8%
(Autofinancement / Revenus courants)			

Valeurs indicatives:

> 20% bon

10% – 20% moyen

< 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2024
Au Conseil communal et à la Commission financière de la
Commune de Châtel-St-Denis

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Commune de Châtel-St-Denis**, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune de Châtel-St-Denis, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilité du Conseil communal relatives aux comptes annuels

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Responsabilité de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Conseil communal et à la Commission financière, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal.

Nous recommandons de proposer au Conseil général d'approuver les comptes annuels.

Granges-Paccot, le 4 avril 2025

GF Audit SA Fribourg,
Granges-Paccot


Pierre-Alain Clément
(réviseur responsable)
(expert-réviseur agréé)


Stéphane Guillet
(réviseur agréé)

	Services	Rubriques	Libellé	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	Ecart %	Explications dépassements
1	Services généraux	0220.3158.00	Contrat de maintenance informatique	368 449.85	219 780.00	148 669.85	67.64	Après l'élaboration du budget, le responsable informatique et le technicien ont démissionné. Ces décisions ont amené le Conseil communal à résilier la convention avec le RSSV relative à la mutualisation des prestations informatiques et à la mise au concours d'un responsable informatique à 100% uniquement pour la Commune. Afin de faciliter la reprise du poste par un nouveau responsable, la Commune s'est appuyée sur des partenaires/prestataires privés. L'économie des charges liées au personnel du service informatique, dans le contexte des engagements différés, s'élève à Fr. 60 800.-
2	Services généraux	0290.3130.12	Prestations de services de tiers: conciergerie	22 185.00	<i>pas de budget</i>	22 185.00		Remplacement personnel en arrêt maladie longue durée
3	Protection civile	1620.3690.00	Autres charges de transferts (fonds PC)	246 174.40	<i>pas de budget</i>	246 174.40		Selon les directives du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), le fonds communal des contributions de remplacement des places protégées doit être transféré au Canton. Le montant à transférer pour notre commune transmis par le SSCM s'élève à Fr. 246 174.40 au 30 juin 2024. Simultanément, le SSCM a autorisé la dissolution du fonds abri PC d'un montant de Fr. 424 109.65.
4	Ecole du Bourg	2172.3130.12	Prestations de services de tiers: conciergerie	44 466.50	<i>pas de budget</i>	44 466.50		Remplacement personnel en arrêt maladie longue durée
5	Accueil de jour	2180.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	842 575.10	747 500.00	95 075.10	12.72	Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation le mercredi et durant les matins et après-midi d'alternance, la dotation en personnel a dû être renforcée à la rentrée scolaire 2024-2025.
6	Accueil de jour	2180.3130.19	Prestations de services de tiers: agences d'emploi	37 808.30	<i>pas de budget</i>	37 808.30		Remplacement personnel en arrêt maladie longue durée
7	Culture	3290.3119.00	Acquisition oeuvre d'art	34 000.00	<i>pas de budget</i>	34 000.00		Le Conseil communal a décidé d'acquérir la sculpture en forme d'horloge installé au rond-point d'En Fossiaux.
8	Centre sportif	3411.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	192 891.25	138 660.00	54 231.25	39.11	Avec l'ouverture du nouveau centre sportif, le taux d'activité du personnel a dû être adapté.
9	Patinoire	3413.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	145 287.30	122 910.00	22 377.30	18.21	Remplacement personnel en arrêt maladie longue durée
10	Patinoire	3413.3130.19	Prestations de services de tiers: agences d'emploi	46 376.60	46 376.60			Remplacement personnel en arrêt maladie longue durée
11	Halle triple	3414.3300.40	Amortissements planifiés: bâtiments du patrimoine administratif	435 316.20	384 910.00	50 406.20	13.10	Suite au rachat de la part de l'ASSCOV en 2023, l'amortissement été calculé sur une durée de 20 ans.
12	Structure d'accueil extrafamilial de jour	5451.3637.02	Contributions ménages privés: crèches	633 597.95	571 030.00	62 567.95	10.96	Davantage de parents ont eu droit à un subventionnement communal pour le placement de leurs enfants dans les crèches ou auprès des mamans de jour.
13		5451.3637.03	Contributions ménages privés: accueil familial de jour	357 544.07	325 000.00	32 544.07	10.01	
14	Routes communales	6150.3141.02	Entretien de l'éclairage public	68 723.90	45 500.00	23 223.90	51.04	Le dépassement s'explique par la facturation rétroactive, pour les années 2022 et 2023, du contrat pour la maintenance, le contrôle, le dépannage et le suivi de la base des données des installations d'éclairage des voies publiques.
15	Forêt communale	8200.3130.08	Frais de transport	528 028.60	487 980.00	40 048.60	8.21	Le débardage à l'hélicoptère du chantier des Crêtes n'était pas prévu au budget et le volume de bois énergie vendu à la centrale de chauffe du Lussy est plus important, donc un plus grand volume de bois décheté (env. 1'500 m3 de plus)
16	Industrie Economie Commerce	8500.3637.12	Contributions ménages privés: action soutien économie locale	116 802.60	<i>Budget voté en mai 2024 de 524 800 fr. réparti sur trois ans</i>	116 802.60		Conformément à la décision du Conseil général du 9 octobre 2024 (Message 82), il s'agit des dépenses 2024 en lien avec la participation financière communale à l'achat de bons-cadeaux dans les commerces châtelais par les habitants de la Commune ainsi que des frais de mise en place de l'action Fidèle à Châtel.
17	Centre de chauffe du Lussy	8791.3109.01	Achat de plaquettes de bois	461 635.00	420 730.00	40 905.00	9.72	Ce dépassement s'explique par un stock de bois mal évalué à la fin 2023 et à l'achat d'un volume de plaquettes plus important (1'500 m3 de plus).
18	Intérêts	9610.3401.00	Intérêts des dettes	873 929.82	840 000.00	33 929.82	4.04	Le marché des taux à court terme a été moins favorable en 2024.
19	Intérêts	9610.3499.00	Intérêts rémunérateurs sur impôts	188 196.35	117 000.00	71 196.35	60.85	Compte tenu du retard dans l'établissement des avis de taxation, les montants en faveur des contribuables sont remboursés avec un intérêt qui porte sur une plus longue période.

	Services	Rubriques	Libellé	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	Ecart %	Explications dépassements
20	Patrimoine financier	9630.3440.00	Dévalorisation des titres du patrimoine financier	30 500.00	<i>pas de budget</i>	30 500.00		Les 61 actions de la société Destination Veveyse détenues par le Commue ont été annulées suite à la décision de l'AG de Destination Veveyse le 30.11.2024 (information transmise au Conseil général par le Message 84b le 11 décembre 2024).
21	Patrimoine financier	9630.3441.00	Dévalorisation des terrains du patrimoine financier	502 359.95	<i>pas de budget</i>	502 359.95		Il s'agit du montant de la dévalorisation du prix du terrain vendu à la société Allseas Group SA conformément au Message 85 du Conseil communal au Conseil général pour la vente du terrain, vente acceptée par le Conseil général le 11 décembre 2024.
22	Centre artisanal - CAB	9631.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	276 995.05	201 020.00	75 975.05	37.79	Ce dépassement s'explique par les frais de chauffage à la charge de la commune (locaux vacants ou occupés par les services communaux) et aussi par des frais de PPE plus importants que prévus.
Total des dépassements						1 831 823.79		

Nouvelle Gare

Espaces publics - Message n ° 26

Projet LSI

Message n :101

Place d'Armes

Mandat d'études parallèles
GRAND-CLOS (à venir)

491 Châtel-St-Denis - Palézieux

Batiment KAPLA

Espaces publics - Message n °100

Espaces publics - Message à venir

Passerelle piétonne sur la Veveyse

Mesure AggloRivelac

Châtel-St-Denis, Bellière



Nouvelle Gare

Espaces publics - Message n° 26

Place d'Armes

Mandat d'études parallèles GRAND-CLOS
A venir

491 Châtel-St-Denis - Palézieux

KAPLA

Bâtiment KAPLA

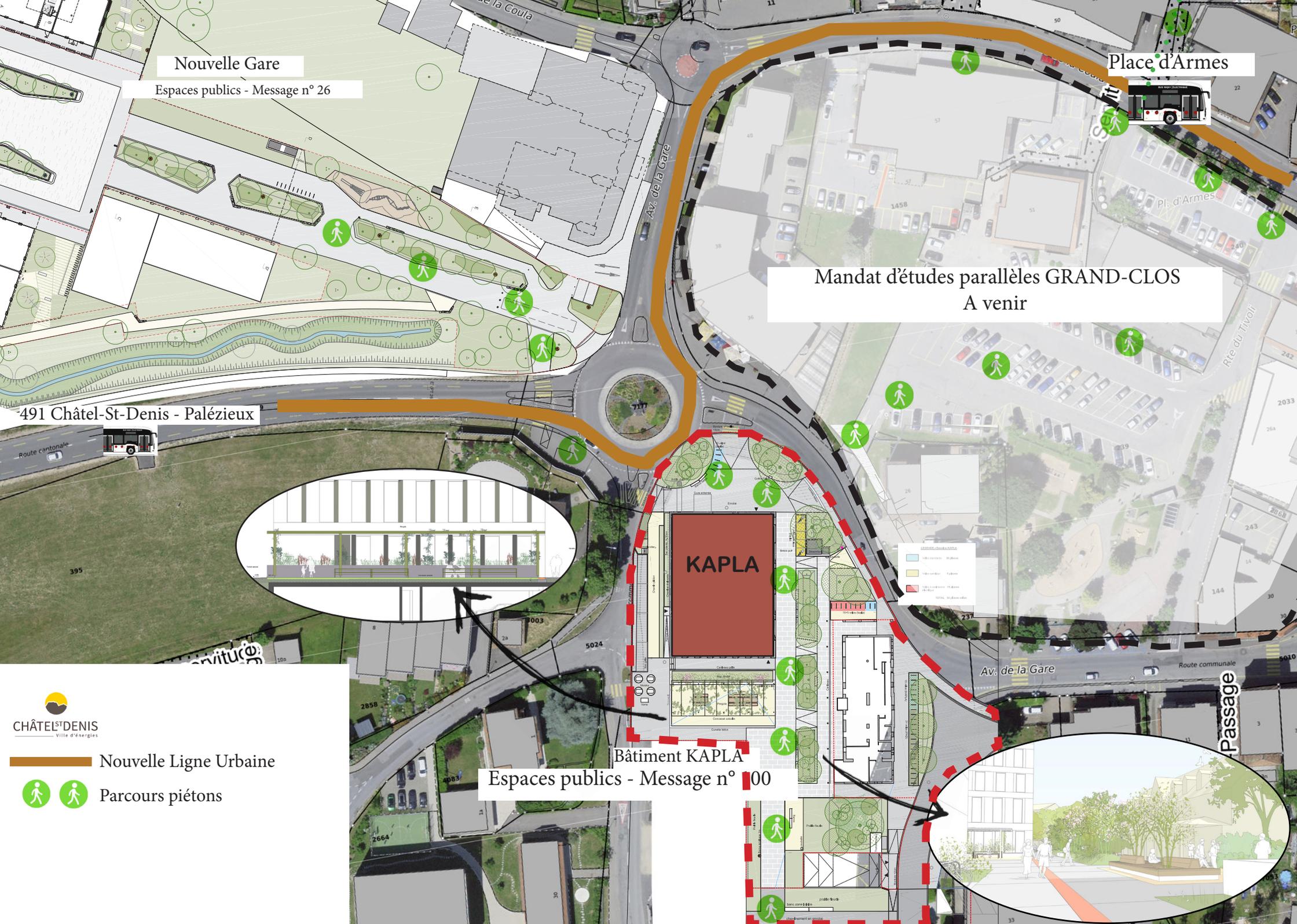
Espaces publics - Message n° 100

Légende	
	Urbanisme - Station
	Urbanisme - Espace
	Urbanisme - 10 jours
	Urbanisme - 100 jours



Nouvelle Ligne Urbaine

Parcours piétons



Coopérative Cité Derrière

Construction de logements à structure intermédiaire à Châtel St-Denis

Avant-projet
Plan d'aménagements extérieurs | Bâtiment A

Architectes	Date	Echelle
Graber Petter architectes sm et Hans-Peter Sacher Architecte Architectes epfl hes reg sia 4 Rue de la Gare 1860 Aigle +41 24 466 67 79 info@graberpetter.ch www.graberpetter.ch	26.02.2025	1: 200 ISO A1

057_200.01-A

Mîtres de l'ouvrage	Coopérative Cité Derrière	Architecte
Coopérative Cité Derrière M. Joël Cornuz	M. Philippe Macchiaioli	Associé M. Raphaël Graber



Coopérative Cité Derrière

Construction de logements à structure intermédiaire à Châtel St-Denis

Avant-projet
Plan du rez supérieur | Bâtiment A

Architectes Date Echelle
Graber | Petter architectessm et 26.02.2025 1: 100 | ISO A1
Hans-Peter Sacher Architecte
Architectes epfl hes reg sia
4 Rue de la Gare | 1860 Aigle
+41 24 466 67 79
info@graberpetter.ch
www.graberpetter.ch

057_100.02-A

Maîtres de l'ouvrage
Coopérative Cité Derrière
M. Joël Cornuz

Coopérative Cité Derrière
M. Philippe Macchiaioli

Architecte
Associé
M. Raphaël Graber

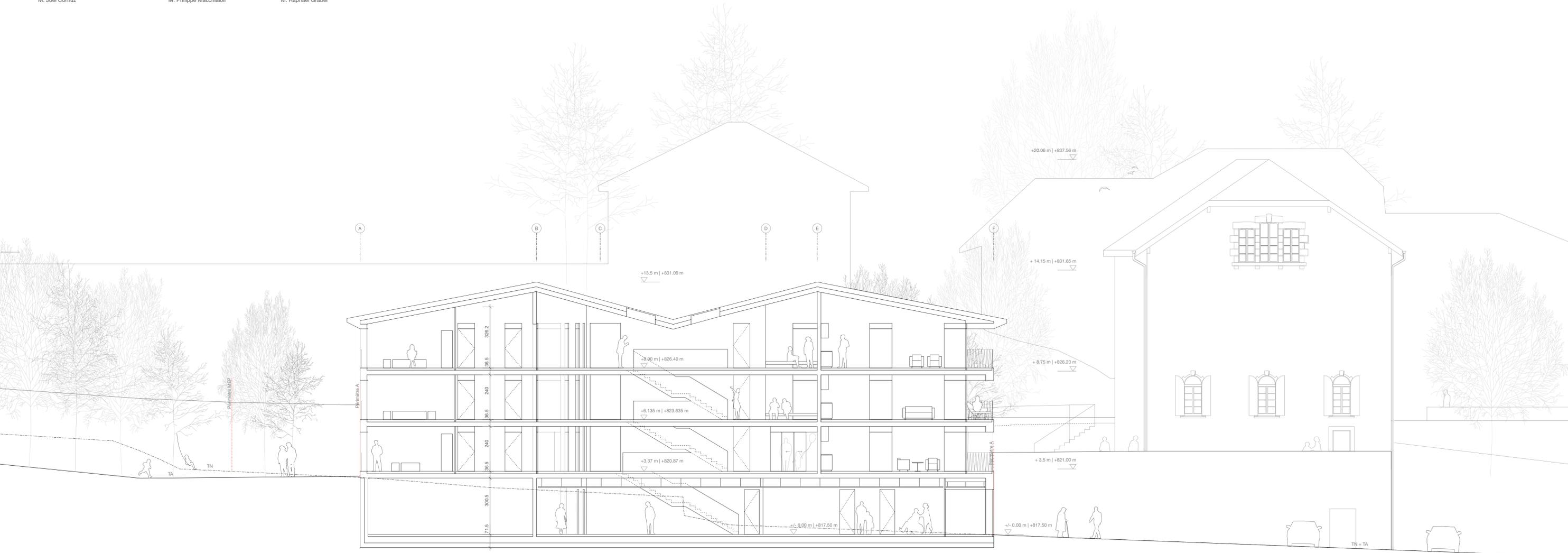


Avant-projet
Coupe AA | Bâtiment A

Architectes	Date	Echelle
Graber Petter architectes ^{SH} et Hans-Peter Sacher Architecte Architectes epfl hes reg sia 4 Rue de la Gare 1860 Aigle +41 24 466 67 79 info@graberpetter.ch www.graberpetter.ch	26.02.2025	1: 100 ISO A1

057_100.04-A

Maitres de l'ouvrage	Architecte
Coopérative Cité Derrière M. Joël Cornuz	Associé M. Raphaël Graber



Coopérative Cité Derrière

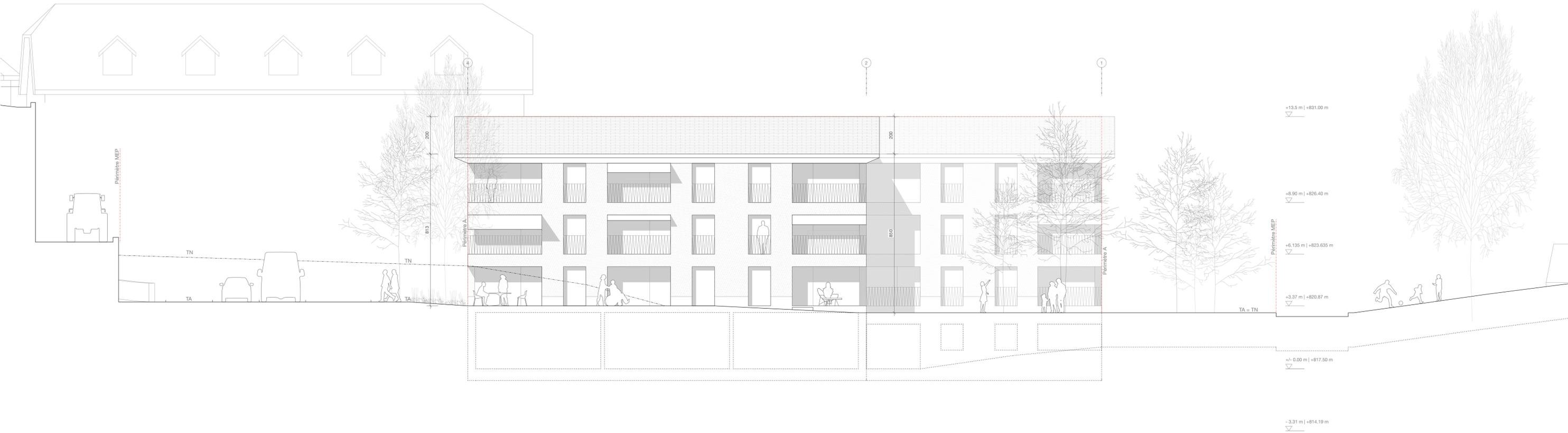
Construction de logements à structure intermédiaire à Châtel St-Denis

Avant-projet
Élévation Nord | Bâtiment A

Architectes	Date	Echelle
Graber Petter architectes ^{SA} et Hans-Peter Sacher Architecte Architectes epfl hes reg sia 4 Rue de la Gare 1860 Aigle +41 24 466 67 79 info@graberpetter.ch www.graberpetter.ch	26.02.2025	1: 100 ISO A1

057_100.06-A

Maitres de l'ouvrage	Architecte
Coopérative Cité Derrière M. Joël Cornuz	Associé M. Raphaël Graber



Coopérative Cité Derrière

Construction de logements à structure intermédiaire à Châtel St-Denis

Avant-projet
Élévation Est | Bâtiment A

Architectes	Date	Echelle
Graber Petter architectes ^{SA} et Hans-Peter Sacher Architecte Architectes epfl hes reg sia 4 Rue de la Gare 1860 Aigle +41 24 466 67 79 info@graberpetter.ch www.graberpetter.ch	26.02.2025	1: 100 ISO A1

057_100.07-A

Maitres de l'ouvrage	Architecte
Coopérative Cité Derrière M. Joël Cornuz	Associé M. Raphaël Graber



Coopérative Cité Derrière

Construction de logements à structure intermédiaire à Châtel St-Denis

Avant-projet
Élévation Sud | Bâtiment A

Architectes	Date	Echelle
Graber Petter architectes ^{SA} et Hans-Peter Sacher Architecte Architectes epfl hes reg sia 4 Rue de la Gare 1860 Aigle +41 24 466 67 79 info@graberpetter.ch www.graberpetter.ch	26.02.2025	1: 100 ISO A1

057_100.08-A

Maitres de l'ouvrage	Architecte
Coopérative Cité Derrière M. Joël Cornuz	Associé M. Raphaël Graber



Coopérative Cité Derrière

Construction de logements à structure intermédiaire à Châtel St-Denis

Avant-projet
Élévation Ouest | Bâtiment A

Architectes	Date	Echelle
Graber Petter architectes ^{SA} et Hans-Peter Sacher Architecte Architectes epfl hes reg sia 4 Rue de la Gare 1860 Aigle +41 24 466 67 79 info@graberpetter.ch www.graberpetter.ch	26.02.2025	1: 100 ISO A1

057_100.09-A

Maitres de l'ouvrage	Architecte
Coopérative Cité Derrière M. Joël Cornuz	Associé M. Raphaël Graber

Maitres de l'ouvrage	Coopérative Cité Derrière
M. Philippe Macchiaioli	

